

— C R E D O C —

CREDOC
BIBLIOTHÈQUE

PAUVRETE - PRECARITE
TENTATIVES DE MESURE

LA PAUVRETE - PRECARITE EN 1985

Diversité des recours à l'action sociale

Jean-Paul Dupré, Elisabeth Pascaud, Bernard Simonin

CARACTERISTIQUES DES MENAGES A BAS REVENUS

Enquête CNAF - CREDOC - 1979

Georges Hatchuel

Sou1986-2238

Pauvreté-précarité - Tentatives de
mesure / Jean-Paul Dupré, Elisabeth
Pascaud, Bernard Simonin, Georges
Hatchuel. (Février 1986).

FEVRIER 1986

CREDOC•Bibliothèque



PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ

TENTATIVES DE MESURE

LA PAUVRETE - PRECARITE EN 1985

Diversité des recours à l'action sociale

Jean-Paul Dupré, Elisabeth Pascaud, Bernard Simonin

CARACTERISTIQUES DES MENAGES A BAS REVENUS

Enquête CNAF - CREDOC - .1979

Georges Hatchuel



— C R E D O C —

Association loi de 1901

Président : Bernard JOUVIN

Directeur : Catherine BLUM

Nous tenons à remercier les travailleurs sociaux grâce auxquels cette étude a pu être réalisée. Ils nous ont aidés à mettre au point la méthode et le formulaire de l'enquête. Ils ont assumé toute la charge du relevé des caractéristiques de chacune des familles auxquelles ils ont eu affaire pendant la période d'enquête. Nous espérons avoir traduit le plus fidèlement possible toutes les informations qu'ils nous ont fournies.

Nous espérons que les résultats de cette étude auront l'utilisation qu'ils en attendaient pour la réflexion et pour l'action.

Etude réalisée
par

Jean-Paul DUPRE, Georges HATCHUEL, Elisabeth PASCAUD, Bernard SIMONIN

Secrétariat : Christiane DUBOIS

pour le Commissariat Général du Plan

Cette étude a bénéficié de la collaboration de la Direction de l'Action Sociale, des directions départementales des affaires sanitaires et sociales et des services relevant des conseils généraux, des mairies, des caisses d'allocations familiales, des caisses primaires d'assurance maladie et de la mutualité sociale agricole.

S O M M A I R E

	Page
Introduction . - PAUVRETE - PRECARITE - Tentatives de mesures	1
Première partie - LA PAUVRETE - PRECARITE EN 1985 - Diversité des recours à l'action sociale	7
a) <i>POURQUOI UNE ENQUETE AVEC LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN ?</i>	7
b) <i>DES SITES DIVERSIFIES MAIS PAS COMPLETEMENT REPRESENTATIFS DE LA SITUATION EN FRANCE METRO- POLITAINE.</i>	11
c) <i>UNE ENQUETE REPRESENTATIVE DE LA "CLIENTELE" DES SERVICES SOCIAUX MAIS DES DIFFERENCES AVEC LA POPULATION PAUVRE OU PRECAIRE.</i>	14
d) <i>PRESENTATION DES RESULTATS.</i>	15
 I - LE PUBLIC DES TRAVAILLEURS SOCIAUX : PROFILS ET ATTENTES.	 17
1. Les caractéristiques démographiques et sociales des ménages de l'enquête. Leurs spécificités par rapport à la moyenne des ménages français.	17
a) <i>DES FAMILLES MONOPARENTALES OU DES COUPLES AVEC ENFANTS, PLUTOT JEUNES, ASSEZ SOUVENT ETRANGERS.</i>	20
b) <i>DES FAMILLES NOMBREUSES.</i>	22
c) <i>DES MENAGES OUVRIERS OU LA PERSONNE DE REFERENCE EST LE PLUS SOUVENT EN CHOMAGE DE LONGUE DUREE, SANS INDEMNISA- TIONS.</i>	22
2. Les revenus, les dettes, les ressources en attente.	36
a) <i>NIVEAU ET STRUCTURE DES REVENUS.</i>	36
b) <i>L'ENDETTEMENT DES MENAGES.</i>	45
c) <i>LES RESSOURCES EN ATTENTE.</i>	47
3. L'origine des difficultés, les raisons du contact avec le travailleur social, les solutions proposées.	50
a) <i>L'ORIGINE ET L'ANCIENNETE DES DIFFICULTES.</i>	50
b) <i>LES MOTIFS PRINCIPAUX DE LA DEMARCHE.</i>	54
c) <i>LES SOLUTIONS PROPOSEES, LEUR PORTEE.</i>	57
4. Caractéristiques générales de la population de chaque site et clientèle des travailleurs sociaux.	61
a) <i>LA PROPORTION D'ETRANGERS ET LE TAUX DE CHOMAGE DANS LA POPULATION DU SITE INFLUENCENT GRANDEMENT LA COMPOSITION DU PULIC DES TRAVAILLEURS SOCIAUX.</i>	62

	Page
b) <i>TYPE DE MENAGE, AGE ET CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE : DES CORRELATIONS TOUJOURS POSITIVES, MAIS PLUS OU MOINS FORTES SUIVANT LES VARIABLES</i>	71
II - <i>DES JEUNES CHOMEURS AUX RETRAITES : DES DIFFICULTES ET DES ATTENTES QUI VARIENT SELON LES MENAGES.</i>	75
1. <i>Les catégories de ménages faisant souvent appel aux travailleurs sociaux : absence d'emploi, présence d'enfants ; des facteurs qui font fréquemment demander de l'aide.</i>	77
a) <i>LES FEMMES SEULES AU CHOMAGE ET AVEC ENFANTS.</i>	77
b) <i>LES FEMMES SEULES INACTIVES NON RETRAITEES ET AVEC ENFANTS.</i>	79
c) <i>LES COUPLES AVEC ENFANTS OU L'HOMME EST AU CHOMAGE.</i>	81
d) <i>LES COUPLES AVEC ENFANTS OU L'HOMME EST INACTIF NON RETRAITE.</i>	83
e) <i>LES FEMMES SEULES AYANT UN EMPLOI ET UN OU DES ENFANTS.</i>	85
2. <i>Les catégories de ménages faiblement représentées dans l'enquête.</i>	87
a) <i>LES HOMMES SEULS NON RETRAITES AVEC OU SANS ENFANTS</i>	88
b) <i>LES FEMMES SEULES NON RETRAITEES SANS ENFANTS.</i>	90
c) <i>LES COUPLES AVEC ENFANTS OU L'HOMME A UN EMPLOI.</i>	91
d) <i>LES COUPLES SANS ENFANTS NON RETRAITES</i>	94
e) <i>LES MENAGES DE RETRAITES.</i>	96
3. <i>Les sans-ressources, les jeunes, les étrangers.</i>	100
a) <i>LES SANS-RESSOURCES : JEUNES, SANS ENFANTS, SANS EMPLOI MAIS BENEFICIANT SOUVENT D'UN SOUTIEN FAMILIAL.</i>	100
b) <i>LES JEUNES DE MOIS DE 25 ANS : D'ABORD DES FEMMES, PEU QUALIFIEES.</i>	102
c) <i>LES ETRANGERS : ABSENCE DE QUALIFICATION ET CHOMAGE.</i>	103
Conclusion - <i>CHOMAGE, PRESTATIONS, PRECARITE.</i>	113
a) <i>LE CHOMAGE, CAUSE PRINCIPALE DE LA PRECARITE.</i>	113
b) <i>L'APPORT DES PRESTATIONS : UN SYSTEME COMPLEXE DE MINIMA QUI N'ASSURE PAS A TOUS LES MENAGES DES REVENUS SUFFISANTS.</i>	116
c) <i>CARACTERISTIQUES DES MENAGES SE SITUANT EN DESSOUS DES DIFFERENTES "LIGNES DE PAUVRETE".</i>	120
Annexe 1 - <i>CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION RESIDANT DANS LES SITES RETENUS POUR L'ENQUETE.</i>	123
1. <i>PRESENTATION - PRINCIPES DE PONDERATION.</i>	123
2. <i>COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS.</i>	126

	Page
Annexe 2 - PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE - NOMBRE ET QUALITE DES REPONSES AUX QUESTIONS.	137
1. LE NOMBRE DES DOSSIERS, LEUR ORIGINE GEOGRAPHIQUE.	137
2. LES REPONSES AUX QUESTIONS DES DIFFERENTES RUBRIQUES.	139
3. LA CONSTRUCTION DE VARIABLES DE SYNTHESE.	147
GRILLE DE RELEVÉ D'INFORMATION. NOTICE EXPLICATIVE.	151
NOMENCLATURES UTILISEES.	163
Deuxième partie - CARACTERISTIQUES DES MENAGES A BAS REVENUS. ENQUETE CNAF - CREDOC 1979.	173
1. Les concepts retenus.	178
a) <i>LE REVENU DISPONIBLE PAR UNITE DE CONSOMMATION.</i>	178
b) <i>LES SEUILS CHOISIS.</i>	179
c) <i>LE NOYAU FAMILIAL.</i>	180
2. Le nombre de noyaux familiaux "défavorisés" en 1978.	181
3. Familles défavorisées, fragilisées et non-précaires : une caractérisation des noyaux familiaux selon leur niveau de revenu.	183
4. Qualification des groupes composant les noyaux fami- liaux défavorisés en 1978.	195
Annexes - TABLEAUX DE CARACTERISATION DES NOYAUX DEFAVORISES, FRAGILISES ET NON-PRECAIRES EN 1978.	220
LISTE DES VARIABLES RETENUES POUR LA CLASSIFICATION EN SIX GROUPES DES NOYAUX DEFAVORISES.	224
BIBLIOGRAPHIE	227

LISTE DES TABLEAUX

	Page
Tableau B1 - REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON L'INDICE DE PEUPEMENT.	19
Tableau B2 - REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LES CARACTERISTIQUES COMBINEES DE CONFORT.	19
Tableau B3 - REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE DE MENAGE.	20
Tableau B4 - REPARTITION DES MENAGES SELON L'AGE DU CHEF DE MENAGE POUR LES PRINCIPAUX TYPES DE MENAGE.	21
Tableau B5 - MENAGES SELON LA NATIONALITE DE LA PERSONNE DE REFERENCE	21
Tableau B6 - SITUATION VIS A VIS DE L'EMPLOI DES CONJOINTS POUR LES COUPLES DE L'ENQUETE CREDOC.	23
Tableau B7 - REPARTITION DES COUPLES SELON LA SITUATION DES CONJOINTS VIS A VIS DE L'EMPLOI DANS L'ENQUETE "EMPLOI" DE 1985.	23
Tableau B8 - REPARTITION DES MENAGES SUIVANT LA SITUATION DE LA PERSONNE DE REFERENCE VIS A VIS DE L'EMPLOI.	25
Tableau B9 - INDEMNISATION DES CHEFS DE MENAGE CHOMEURS SELON LE TYPE DE MENAGE.	26
Tableau B10 - REPARTITION DES COUPLES AVEC ENFANTS SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS.	28
Tableau B11 - REPARTITION DES MENAGES DE FEMMES SEULES AVEC ENFANTS SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS.	28
Tableau B12 - LES MENAGES SELON LA NATIONALITE DE LA PERSONNE DE REFERENCE ET LE NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE.	29
Tableau B13 - MENAGES ORDINAIRES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS - EVOLUTION DE 1968 A 1982.	29
Tableau B14 - REPARTITION DES MENAGES SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE LORSQU'ELLE EST ACTIVE - ENQUETE CREDOC.	31
Tableau B15 - REPARTITION DES MENAGES SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE LORSQU'ELLE EST ACTIVE - ENQUETE "EMPLOI" DE 1985.	31
Tableau B16 - REPARTITION DES COUPLES SELON LA SITUATION DES CONJOINTS VIS A VIS DE L'EMPLOI DANS L'ENQUETE "EMPLOI" DE 1982.	32
Tableau B17 - SITUATION VIS A VIS DE L'EMPLOI DES PERSONNES SEULES ET DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'ENQUETE CREDOC.	33
Tableau B18 - SITUATION VIS A VIS DE L'EMPLOI DES PERSONNES SEULES ET DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'ENQUETE "EMPLOI" DE 1985	33

	Page
Tableau B19 - SITUATION VIS A VIS DE L'EMPLOI DES PERSONNES SEULES ET DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'ENQUETE "EMPLOI" DE 1982.	33
Tableau B20 - REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE CHOMEURS SELON L'ANCIENNETE DU CHOMAGE ET L'EXISTENCE D'UNE INDEMNISATION DANS L'ENQUETE CREDOC.	34
Tableau B21 - REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES CHOMEURS SELON L'ANCIENNETE DU CHOMAGE ET L'EXISTENCE D'UNE INDEMNISATION - ENQUETE EMPLOI 1984.	34
Tableau B22 - REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE CHOMEURS PAR TRANCHE D'AGE ET SELON L'EXISTENCE D'UNE INDEMNISATION.	35
Tableau B23 - MOTIFS DE NON INDEMNISATION POUR LES CHEFS DE MENAGE DANS L'ENQUETE CREDOC.	35
Tableau B24 - LES CHOMEURS NON INDEMNISES EN SEPTEMBRE 1984 PAR TYPE DE SITUATION - ETUDE DE L'UNEDIC.	35
Tableau C1 - DISTRIBUTION DES REVENUS DECLARES PAR LES MENAGES DANS L'ENQUETE CREDOC PAR DECILE POUR LE MOIS PRECEDANT L'ENQUETE.	37
Tableau C2 - REPARTITION DES MENAGES SUIVANT LE MONTANT DE LEUR REVENU PAR UNITE DE CONSOMMATION.	37
Tableau C3 - STRUCTURE DES REVENUS DES FAMILLES PENDANT LE MOIS PRECEDANT L'ENQUETE.	40
Tableau C4 - NOMBRE ET PROPORTION DES MENAGES BENEFICIAIRES DE CERTAINES PRESTATIONS VERSEES PAR LA CNAF EN 1983 (Tous régimes).	42
Tableau C5 - MONTANT MOYEN DES PRESTATIONS FAMILIALES RECUES MENSUELLEMENT PAR LES COUPLES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES SELON LEUR NOMBRE D'ENFANTS DANS L'ENQUETE CREDOC.	43
Tableau C6 - MONTANT MENSUEL REGLEMENTAIRE DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU COMPLEMENT FAMILIAL AU 2ème SEMESTRE 1985 EN FONCTION DU NOMBRE ET DE L'AGE DES ENFANTS - Quelques exemples -.	44
Tableau C7 - MONTANT GLOBAL DES DETTES.	46
Tableau C8 - REPARTITION DES MOTIFS D'ATTENTE.	48
Tableau D1 - TEMPS ECOULE DEPUIS LE DEBUT DES DIFFICULTES.	51
Tableau D2 - ORIGINE DES DIFFICULTES.	53
Tableau D3 - LES CUMULS EVENTUELS DE DIFFICULTES.	53
Tableau D4 - NATURE DU CONTACT.	55
Tableau D5 - MOTIF PRINCIPAL DE LA DEMANDE NON FINANCIERE.	56
Tableau D6 - MOTIF PRINCIPAL DE LA DEMANDE FINANCIERE.	56

	Page
Tableau D7 - LES SOLUTIONS PROBABLES.	58
Tableau D8 - LA PORTEE DES SOLUTIONS.	58
Tableau D9 - TABLEAU RESUME DES CARACTERISTIQUES DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION PAR SITE.	63
Tableau D10 - TABLEAU RESUME DES SITUATIONS DES PERSONNES CONTACTEES PAR SITE.	66
Tableau E1 - PROPORTION D'ETRANGERS DANS LA POPULATION DU SITE ET PARMIS LES ADULTES DE L'ENQUETE CREDOC.	70
Tableau F1 - LES TYPES DE MENAGES ETUDIES : LEUR POIDS DANS L'ENQUETE CREDOC ET DANS LA POPULATION FRANCAISE.	76
Tableau F2 - PROPORTION DES MENAGES FRANCAIS ET ETRANGERS DE L'ENQUETE QUI SE TROUVENT DANS CHACUNE DES SITUATIONS DECRITES.	104
Tableau F3 - MONTANT DU REVENU MENSUEL DES MENAGES ET PART RESPECTIVE DE CHAQUE CATEGORIE DE RESSOURCES SELON LE TYPE DE MENAGE.	106
Tableau F4 - PROPORTION DES MENAGES AYANT PERCU CERTAINES CATEGORIES DE RESSOURCES SELON LE TYPE DE MENAGE.	107
Tableau F5 - REPARTITION DES MENAGES AVEC ENFANTS SUIVANT LE NOMBRE DE LEURS ENFANTS.	108
Tableau F6 - PROPORTION DES MENAGES AVANCANT CHACUN DES MOTIFS SUIVANTS POUR EXPLIQUER L'ORIGINE DE LEURS DIFFICULTES.	109
Tableau F7 - PROPORTION DES MENAGES AYANT FORMULE CHACUN DES MOTIFS DE DEMANDE SELON LE TYPE DE MENAGE.	110
Tableau F8 - PROPORTION DES MENAGES AUXQUELS CHACUN DES TYPES DE SOLUTION SUIVANTS EST PROPOSE.	111
Tableau F9 - REPARTITION DES MENAGES SELON LA PORTEE DES SOLUTIONS QUI LEUR SONT PROPOSEES.	112

Annexe 1

Tableau A1 - MENAGES SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE.	130
Tableau A2 - REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE PAR SEXE ET NATIONALITE.	131
Tableau A3 - MENAGES SELON LE TYPE.	132
Tableau A4 - MENAGES SELON L'AGE DE LA PERSONNE DE REFERENCE.	133
Tableau A5 - COUPLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS.	134
Tableau A6 - DEMANDEURS D'EMPLOI, EVOLUTION ET STRUCTURE DU CHOMAGE.	135
Tableau A7 - INDICE DE PEUPEMENT DES LOGEMENTS ET IMMEUBLES D'UN SEUL LOGEMENT.	136

Tableaux de la deuxième partie.

Tableau 1	- LES DIFFERENTS SEUILS RETENUS (1978).	179
Tableau 2	- NOMBRE DE NOYAUX FAMILIAUX AUX DIFFERENTS SEUILS EN 1978.	182
Tableau 3	- SITUATIONS COMPAREES DES CHEFS DE NOYAU DANS CHACUN DES TROIS GROUPES DEFAVORISES, FRAGILISES OU NON-PRECAIRES (1978).	185
Tableau 4	- COMPOSITION DES NOYAUX SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978).	186
Tableau 5	- QUELQUES CARACTERISTIQUES BUDGETAIRES DES NOYAUX SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978).	188
Tableau 6	- STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET NIVEAU D'EQUIPEMENT DES NOYAUX SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978).	190
Tableau 7	- LA COMPOSITION DES RESSOURCES DES NOYAUX SELON LE MONTANT DE LEUR REVENU DISPONIBLE PAR UNITE DE CONSOMMATION (1978).	194
Tableau 8	- SITUATIONS COMPAREES DES CHEFS DE NOYAUX DEFAVORISES SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978).	198
Tableau 9	- COMPOSITION DES NOYAUX DEFAVORISES SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)	199
Tableau 10	- QUELQUES CARACTERISTIQUES BUDGETAIRES DES NOYAUX DEFAVORISES SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)	200
Tableau 11	- LA COMPOSITION DES RESSOURCES DES NOYAUX DEFAVORISES SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978).	204
Tableau 12	- STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET NIVEAU D'EQUIPEMENT DES NOYAUX DEFAVORISES SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978).	205
Tableau 13	- QUELQUES CARACTERISTIQUES DES FAMILLES DE TRAVAILLEURS INDEPENDANTS SELON QU'ELLES APPARTIENNENT AUX NOYAUX DEFAVORISES OU NON-PRECAIRES (1978).	207
Tableau 14	- PRESENTATION DES TRAITs CARACTERISTIQUES DES PRINCIPAUX GROUPES COMPOSANT LES NOYAUX DEFAVORISES ET LEUR FREQUENCE DANS LES NOYAUX FRAGILISES OU NON-PRECAIRES.	213
Tableau 15	- PRESENTATION DES TRAITs CARACTERISTIQUES DES PRINCIPAUX GROUPES COMPOSANT LA POPULATION DEFAVORISEE ET LEUR FREQUENCE DANS LA POPULATION DES NOYAUX FRAGILISES OU NON-PRECAIRES (1978).	216

Annexes

Tableau G1	- CARACTERISATION DES FAMILLES DEFAVORISEES (1978).	221
Tableau G2	- CARACTERISATION DES FAMILLES FRAGILISEES (1978).	222
Tableau G3	- CARACTERISATION DES FAMILLES NON-PRECAIRES (1978)	223

PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ TENTATIVES DE MESURES

Cette étude propose de mesurer la pauvreté - précarité. Mesure de son ampleur et des caractéristiques des populations qu'elle touche, il s'agit aussi de rechercher les lacunes de notre système de protection sociale face aux évolutions économiques et sociales actuelles. Mais cette tentative se heurte à des difficultés. Ainsi malgré de nombreux rapports, études et ouvrages on ne dispose pratiquement d'aucune estimation sur l'ampleur de la pauvreté si ce n'est des évaluations soit partielles, soit variant du simple au triple selon les sources.

L'obstacle premier est celui de la définition même de la pauvreté. La définition en termes d'insuffisance de revenu, en fixant un seuil et lequel ? Ou bien considère-t-on le revenu comme un facteur ou un indice parmi d'autres ? Dans tous les cas, la mesure pose problème.

En termes de revenus, la définition de la C.E.E. en 1975, rappelée dans différents rapports (1), est relative ce qui ne facilite guère la mesure : "On peut considérer, d'une façon générale, que des individus ou des familles sont en état de pauvreté lorsqu'ils disposent de ressources si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie, des habitudes et des activités normales de l'Etat-membre dans lequel ils vivent". Pour rendre opérationnelle cette définition, la Communauté avait fixé deux seuils, 40 % et 60 % du revenu disponible moyen par unité de consommation (2). Cette définition a été largement

(1) Cf. Les rapports de H. PEQUIGNOT (3) et de la FORS (1). Voir bibliographie.

(2) Dans le calcul du revenu par unité de consommation, on compte pour 1 le premier adulte de la famille, pour 0,7 les autres personnes de plus de 14 ans et 0,5 les enfants de 14 ans et moins. L'enquête de terrain retient 16 ans comme limite d'âge.

reprise, éventuellement adaptée aux sources statistiques (1). Comme on le verra cette étude se réfère aux mêmes seuils. Si cette approche quantitative par un seuil de revenu est la seule dont on dispose actuellement, elle est très contestable d'un point de vue tant technique que théorique.

Sur la plan statistique, ces évaluations sont très fragiles (2). L'"enquête revenus fiscaux" réalisée à partir des déclarations fiscales de revenus que l'I.N.S.E.E et la Direction Générale des Impôts exploitent tous les cinq ans, est la seule source d'information décrivant les revenus de l'ensemble des ménages français à partir d'un échantillon de grande taille (35.000 déclarations). Aux problèmes généraux de sous-estimation des revenus dans les déclarations fiscales s'ajoutent les difficultés spécifiques aux bas revenus qui nécessitent de nombreux redressements pour tenir compte des familles qui ne font pas de déclaration, particulièrement nombreuses chez les plus démunis. De plus, si on connaît de façon imparfaite, les montants de revenus, les statistiques ne permettent d'apprécier ni leur irrégularité ni leur incertitude alors que se sont des composantes primordiales des problèmes de pauvreté. Nous avons pu contourner certaines de ces difficultés en nous appuyant sur une enquête du CREDOC, non fiscale (3) laquelle caractérise assez finement les ménages selon leur revenu. Toutefois la taille de l'échantillon (3.800 ménages) et sa relative ancienneté (1978) limitent la portée de ses résultats.

Mais au delà de ces problèmes techniques l'approche de la pauvreté par les seuls revenus est contestable pour des raisons de fond qui ont été largement analysées par différents auteurs (4). On rappellera seulement ici celles sur lesquelles notre étude tente d'apporter des éléments. Tout d'abord l'approche par le revenu est unidimensionnelle alors que la pauvreté résulte d'un cumul de handicaps et les processus qui conduisent, au delà d'un certain seuil d'accumulation à une fragilité telle que tout "accident" fera basculer dans la pauvreté. De là est née la notion de continuum de situations conduisant à la pauvreté et une remise en cause de la pertinence de "seuils". On

(1) Cf. STANKIEWICK (51) qui retient 40 % et 60 % du SMIC et une limite d'âge de 15 ans.

(2) Cf. Rapport de la FORS (1), S. MILANO (42), J-C. RAY (58), A. VILLENEUVE (23) .

(3) Cf. la partie de cette étude résultant de l'exploitation de l'enquête CNAF-CREDOC.

(4) Notamment rapport FORS (1), N. TABARD (53), S. MILANO (7) .

est ainsi conduit à des différenciations dans les définitions allant de la grande pauvreté persistante de type "quart-monde" à la "précarité" qui correspondrait davantage à cette notion de cumul de handicaps tel qu'il ne reste aucune protection contre le risque de pauvreté. Le terme de "nouvelle pauvreté", souvent retenu par la presse, correspondrait approximativement à cette notion de précarité.

L'I.N.S.E.E. a entrepris de rendre compte des aspects multi-dimensionnels de la pauvreté dans une enquête périodique sur les "situations défavorisées". A. VILLENEUVE a construit un indicateur de précarité à partir des résultats de la première enquête, menée en 1978-1979. Cet indicateur permet une étude fine des individus en situation précaire. Il s'agit actuellement d'un outil intéressant mais orienté plutôt vers l'analyse que vers la mesure utilisable pour l'action.

Notre étude s'est inspirée de ces différentes approches en tentant de prendre en compte les multiples dimensions de la pauvreté et en introduisant un aspect dynamique même limité, puisque nous ne pouvions pas "suivre" les familles tout au long d'un processus de paupérisation.

Enfin, un aspect plus problématique des études récentes a alimenté notre réflexion. L'interrogation porte sur le sens même de la persistance ou de la réapparition de phénomènes importants de pauvreté. Si on a pu espérer, à une époque, que la richesse croissante de notre société finirait par vaincre la pauvreté, on peut se demander aujourd'hui si au contraire la restructuration de notre système économique ne se fonde pas sur une organisation sociale qui exclut les plus faibles vers la pauvreté et si cette exclusion n'est pas ce qui permet la préservation d'un certain équilibre économique et social.

Le choix des actions à entreprendre dépend des réponses à donner à ces interrogations sur le fondement même de la pauvreté-précarité. Il est largement admis que "si l'on entre dans la pauvreté par insuffisance de revenu, il est douteux que l'on en sorte seulement par de l'argent". C'est bien dans cette problématique que s'inscrivent des initiatives comme celle de la commission nationale pour le développement social des quartiers. Cela dit, le revenu est l'un des points de passage de la paupérisation. Et, face à la

crise économique persistante, en terme de revenus, les mécanismes de la protection sociale ne paraissent plus jouer leur rôle de "filet protecteur" pour une fraction de la population. En l'absence de ce filet certaines couches sociales peuvent basculer durablement vers la précarisation et la dépendance sociale.

L'étude se fixe comme objectif d'étudier ces phénomènes en s'efforçant de décrire les couches sociales les plus fragilisées par la conjoncture économique actuelle. Les éléments dégagés devraient permettre de repérer les points d'intervention à privilégier pour limiter l'effet d'"exclusion sociale".

Au delà, faudrait-il s'interroger plus fondamentalement ? Notre système de protection sociale, même consolidé, ne va-t-il pas se limiter à "maintenir la tête hors de l'eau" des familles qui resteront cependant "exclues" et réduites à une vie d'assistance qu'elles transmettront à leurs enfants ?

Notre étude ne prétend pas répondre à une telle interrogation, elle contribue seulement à situer les facteurs de pauvreté.

De toutes façons, une telle approche ne résoudrait pas les difficultés de court terme rencontrées par ceux qui se trouvent déjà sur la voie de l'exclusion. Le problème est en effet de prévenir la dynamique qui conduit à l'exclusion, mais aussi, pour ceux qui sont déjà entrés dans ce processus de les protéger contre ses conséquences, voire de les aider à en sortir. C'est dans cette optique que se situerait l'interrogation sur un revenu minimum garanti.

Face à ces problèmes et aux embûches de la mesure, trois approches complémentaires ont été adoptées ici.

- 1) Une enquête avec la collaboration des travailleurs sociaux réalisée en 1985. Une telle enquête se situe au point de passage des demandes d'aides personnalisées, en quelque sorte en bout de ligne de notre système de protection sociale. Elle permet donc d'éclairer des dysfonctionnements et des inadaptations. Mais cette enquête ne donne pas une vue d'ensemble des situations de pauvreté car elle méconnaît les personnes prises en charge par diverses institutions spécialisées (foyers, ...) et celles qui restent en dehors de tout réseau d'assistance.

2) Utilisation de l'enquête CNAF-CREDOC.

L'étude précédente a donc été complétée par une approche plus globale, fondée sur la notion de seuil minimum de revenu, et fournissant une analyse multicritère des caractéristiques des ménages à bas revenus. Pour cela, on a utilisé l'enquête nationale réalisée en 1979 par la CNAF et le CREDOC. Cette enquête fournit une série d'informations sur chacun des 3800 ménages de l'échantillon :

- l'ensemble des ressources perçues en 1978 par chacun des membres du ménage (différents types de revenus primaires et de transferts) et les principaux impôts directs acquittés ;
- les caractéristiques socio-démographiques des ménages ;
- la description de leurs conditions de vie : logement, possession de certains biens d'équipement ...

3) Comparaisons internationales.

On a mené des comparaisons internationales afin de repérer les définitions implicites ou explicites de la pauvreté retenues par les pays ainsi que les analyses effectuées sur ce thème.

Ce rapport rend compte des deux premières études :

1 - La pauvreté - précarité en 1985.

Diversité des recours à l'action sociale.

J-P. DUPRE, E. PASCAUD, B. SIMONIN.

2 - Caractéristiques des ménages à bas revenus.

Enquête CNAF-CREDOC 1979.

G. HATCHUEL.

L'étude d'Elisabeth MARC abordant les comparaisons internationales fera l'objet d'un rapport séparé.

Première Partie



Première partie

LA PAUVRETÉ - PRÉCARITÉ EN 1985
DIVERSITE DES RECOURS A L'ACTION SOCIALE

L'enquête réalisée avec les professionnels de terrain s'est déroulée durant un mois, en septembre-octobre 1985. Plusieurs équipes de travailleurs sociaux y ont contribué en remplissant un questionnaire pour chaque famille que leur activité professionnelle leur a fait rencontrer au cours de cette période. Ce questionnaire décrivait la situation familiale, professionnelle et financière des personnes rencontrées, la nature et le motif de leur demande d'aide aux travailleurs sociaux et les solutions qui pouvaient être envisagées.

Ainsi 1700 questionnaires sont parvenus au CREDOC, décrivant la "clientèle" des services sociaux dans une dizaine de sites répartis entre cinq départements.

a) POURQUOI UNE ENQUETE AVEC LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN ?

Nous avons choisi de construire une enquête centrée sur les travailleurs sociaux parce qu'ils sont en prise directe sur les problèmes de pauvreté-précarité. Les travailleurs sociaux ont traditionnellement eu à intervenir pour lutter contre la pauvreté. Devant son ampleur leurs outils et les aides qu'ils peuvent mobiliser se sont diversifiés sans pouvoir résoudre le problème. Ils sont même nombreux à avoir le sentiment, par leurs interventions, d'entretenir un état de dépendance des familles vis-à-vis des institutions sociales. La persistance et l'ampleur de la pauvreté-précarité met en question la finalité même de leur intervention et leur donne un sentiment d'impuissance. Ce malaise, renforcé par les bouleversements de la décentralisation, leur a fait percevoir la nécessité d'étudier ces phénomènes. De nombreuses équipes locales de travail social ont entrepris des études sur la pauvreté telle qu'elles la rencontrent et leurs travaux ont largement contribué à orienter notre propre étude. De plus, les équipes avec lesquelles nous avons pris contact se sont montrées intéressées par notre projet auquel elles ont largement contribué à donner forme.

Une enquête sur la "clientèle" des services sociaux,

Notre souci de "capitaliser" l'expérience des travailleurs sociaux s'est accompagné de celui de dépasser le simple recueil de leurs "impressions". En effet, le poids de l'action peut donner une vue relativement biaisée sur ce qui se passe. C'est ainsi qu'une équipe nous a rapporté son étonnement devant les résultats d'une étude de sa clientèle. Le pourcentage d'étrangers y était nettement moindre que ce qu'elle attendait. Inconsciemment, le temps supplémentaire passé pour eux, du fait de difficultés linguistiques notamment, avait conduit l'équipe à largement surestimer le nombre de leurs interventions. C'est ainsi que ces travailleurs sociaux attendaient de nous l'aide que peut apporter la statistique à la prise de recul sur l'action. Il n'était pas non plus question d'étudier la manière dont ces équipes organisent leur travail pour résoudre les problèmes. L'objectif a été plutôt de décrire leur "clientèle" : auprès de quels types de familles interviennent-ils, pourquoi, quelles sont leurs difficultés, quelles sont les solutions possibles ?

Pour cela il fallait retenir un échantillon de leur clientèle et fixer une grille permettant de relever les informations pertinentes. Il fallait cependant respecter les contraintes de l'action, les travailleurs sociaux n'étant pas des enquêteurs. C'est ainsi que l'échantillon n'a pas été construit par un tirage au sort ; il est constitué des personnes rencontrées par chaque travailleur social pendant la période de référence, un mois en principe, du 15 septembre au 12 octobre 1985, une période plus courte lorsque leur service ne le leur permettait pas.

Toutefois, du public étudié ont été exclus tous les individus qui s'adressaient à la permanence sociale pour obtenir seulement quelques renseignements ponctuels et non pour exposer leurs difficultés et pour lesquels il n'était nullement nécessaire de constituer un dossier ou de rassembler des informations relatives à leur situation.

Un questionnaire élaboré avec les travailleurs sociaux.

Le questionnaire a été élaboré avec un groupe de travail réunissant plusieurs équipes de travailleurs sociaux du Val-de-Marne. Le projet ini-

tial du CREDOC, appuyé sur quelques réunions préalables dans le département et sur l'expérience de plusieurs études antérieures (notamment en Vendée, dans le Loiret, dans la Drôme, sur un arrondissement de Paris, à Alfortville ...), a été critiqué, complété et testé dans différentes communes du Val-de-Marne. De nombreuses suggestions intéressantes ont cependant dû être écartées pour garder un questionnaire suffisamment léger afin de ne pas compromettre son remplissage par les travailleurs sociaux engagés dans l'étude.

La grille qui en résulte est un compromis entre l'outil de travail pour l'action des travailleurs sociaux et le questionnaire d'enquête pour la statistique. L'inconvénient est sans doute que parfois les questions d'ordre plus qualitatif ont pu prendre le pas sur la recherche de rigueur quantitative. L'avantage est que sa bonne adaptation aux réalités concrètes et l'intérêt qu'il présentait pour les travailleurs sociaux ont conduit à une bonne qualité de son remplissage (1). De plus les nombreux commentaires portés sur les questionnaires ont permis d'acquérir une vue d'ensemble de chaque dossier que nous avons traduite par quelques "variables de synthèse" largement utilisées pour l'exploitation (1). La grille qui en résulte comprend trois catégories de questions. Les unes décrivent objectivement la situation familiale, professionnelle et financière des personnes rencontrées : type de famille, activité, qualification, description éventuelle du chômage, situation des enfants, budget de la famille (notamment type et montant des ressources et dettes) et conditions de logement.

D'autres questions font davantage appel à l'interprétation des travailleurs sociaux en analysant le motif de la demande qui leur est adressée ou les problèmes qui en sont à l'origine.

Enfin, quelques questions ouvertes tentent de cerner les solutions qui pourront être apportées, leurs difficultés et leur efficacité.

(1) Voir annexe 2 relative au questionnaire et à son chiffrage.

Cette grille a été remplie "sur dossier". Les familles n'ont pas été enquêtées. Elles n'ont en général pas été averties de cette enquête. Les travailleurs sociaux ont rempli les questionnaires après leur rencontre avec la famille, en mobilisant les informations dont ils disposaient notamment dans leurs dossiers.

Un questionnaire rempli par des travailleurs sociaux volontaires, avec le souci de couvrir au mieux les zones géographiques retenues.

Il n'appartenait pas au CREDOC d'obliger quiconque à contribuer à son étude. Seul le volontariat fondé sur la motivation pour ce genre d'investigation permettait aux travailleurs sociaux de réaliser le surcroît de travail représenté par l'enquête.

Dans chaque zone il fallait toutefois obtenir une image de l'ensemble de la clientèle des services sociaux en dépassant les questions de découpage administratif tenant à l'organisation du travail social plus qu'à la précarité elle-même. Nous avons donc cherché à collaborer avec tous les travailleurs sociaux de la zone (1). Le problème était alors d'éviter que des fiches distinctes ne soient remplies pour les mêmes familles lorsqu'elles s'adressaient à plusieurs services différents pendant la période d'enquête. C'est pourquoi tout d'abord nous avons écarté les travailleurs sociaux spécialisés (enfance par exemple). De plus lorsque deux institutions travaillaient de façon coordonnée avec les mêmes familles (par exemple bureau d'aide sociale de la mairie et DDASS), nous n'avons retenu que l'une des deux institutions. Enfin lorsqu'il y avait des risques de recouvrement partiel les services se sont concertés de manière à ne produire qu'une fiche pour les familles concernées. Cela dit, nous ne pouvons pas garantir l'absence absolue de double comptes, mais ils semblent assez rares. Par contre nous avons vraisemblablement des lacunes.

(1) Après nous être assurés de l'accord des équipes de travail social, nous avons demandé à leurs autorités responsables de permettre à ces équipes de travailler avec nous. Nous avons ainsi contacté des directeurs départementaux des affaires sociales, des responsables de service social CPAM, des directeurs de C.A.F., directeurs de M.S.A., des maires et des présidents de conseil général. Dans deux départements ces contacts ont même abouti à une convention liant le CREDOC et le conseil général pour autoriser les assistants sociaux à contribuer à l'enquête.

Certains services n'ont pas été associés à l'enquête alors que leur clientèle aurait été en partie différente de celles des autres services de la zone, les délais ne nous ayant pas toujours permis d'essayer d'éviter ces lacunes.

En définitive, selon l'organisation propre à chaque zone, les services qui ont participé à l'enquête ont été d'abord le service social départemental puis le bureau d'aide sociale de la mairie, les assistants de caisses d'allocations familiales, de Sécurité Sociale et de la mutualité sociale. Les services sociaux d'entreprises ou d'hôpitaux n'ont pas été associés à l'enquête du fait que leurs interventions ne sont pas spécifiques à des zones géographiques précises.

Tous les travailleurs sociaux de chacun des services retenus ont donné leur accord pour participer à l'enquête. Mais dans la réalité il y a eu quelques défections dues à des absences ou à des problèmes d'organisation du service social (par exemple changement d'une responsable de circonscription dans l'une des zones).

b) DES SITES DIVERSIFIES MAIS PAS COMPLETEMENT REPRESENTATIFS DE LA SITUATION EN FRANCE METROPOLITAINE.

Le choix des zones a donc été fondé sur le principe du volontariat. Il en a assurément résulté un risque de non représentativité (1), d'autant que nous avons pris contact individuellement avec des responsables d'équipes ce qui ne nous a pas permis par exemple de réunir plusieurs équipes susceptibles de représenter des agglomérations de grande taille. On a cependant tenté de couvrir des situations contrastées :

- région parisienne et communes de province réparties sur le territoire ;
- concentrations urbaines fortes ou moyennes et zones rurales ;
- activités industrielles, tertiaires et agricoles ;
- difficultés économiques de plus ou moins grande importance.

(1) *La composition de la population sur chacun des sites et les différences entre notre échantillon et la France métropolitaine sont détaillées dans l'annexe 1.*

Des tableaux résumés des caractéristiques de la population par site apparaissent également dans l'étude, au paragraphe I,d.

La région parisienne est représentée par trois villes : Alfortville, Ivry et Orly. Les deux premières, très proches de Paris, regroupent des ménages d'employés et d'ouvriers partageant quelques traits spécifiques à la population de la capitale : personnes seules, familles monoparentales, absence presque totale des familles nombreuses, forte proportion d'étrangers, logements assez anciens.

Orly est une banlieue un peu plus lointaine, où l'habitat est récent et les familles nombreuses très fréquentes. Le chômage y est exceptionnellement élevé pour l'Ile-de-France.

Grande-Synthe et Grand-Fort-Philippe, aux environs de Dunkerque, constituent l'autre zone de concentration urbaine marquée par un chômage dramatique lié au déclin de l'activité sidérurgique qui frappe très durement des familles ouvrières avec de nombreux enfants où, traditionnellement, seul l'homme exerce une activité.

Autre zone sidérurgique en difficulté, la circonscription d'action sociale de Longwy comprend également des communes rurales peuplées de retraités. La crise ici s'est plus traduite par un exode important des actifs que par un niveau très élevé du chômage.

Toul est un chef lieu d'arrondissement qui ne se distingue guère de la moyenne des villes de 10000 à 20000 habitants, sauf peut-être par la jeunesse de sa population.

La bassin d'emploi des Herbiers et la circonscription de Castelsarrasin représentent les zones rurales dans notre échantillon, avec une forte proportion d'agriculteurs, d'artisans et de retraités ; mais les ouvriers y sont également nombreux. Ces sites sont toutefois moins touchés par le chômage que la majorité des bassins d'emploi des régions auxquelles ils appartiennent - Pays de Loire et Midi-Pyrénées -.

Enfin, quelques-uns des travailleurs sociaux des autres circonscriptions d'action sociale du Tarn-et-Garonne ont participé à l'enquête, le nombre de dossiers renvoyés a été trop faible (quelques dizaines au total) pour décrire ces autres zones.

Ainsi constitué, notre échantillon ne s'éloigne guère de la composition moyenne de la population française. Quelques différences méritent quand même d'être soulignées, surtout lorsqu'elles portent sur des catégories a priori concernées par l'action sociale. Ainsi, nos sites comportent-ils en moyenne (1) :

- beaucoup plus de ménages ouvriers (33,8 % contre 25,1 % en France métropolitaine) ;
- plus d'étrangers (10,0 % contre 6,8 %), de couples où la personne de référence est active (55,6 % du total des ménages contre 51,3 %) et de couples avec au moins trois enfants (12,2 % du total des couples contre 9,2 %) ;
- moins de ménages de cadres, chefs d'entreprise, artisans ou commerçants (10,2 % contre 14 %), de personnes seules (21,4 % du total des ménages contre 24,6 %) et de ménages de retraités (21,7 % contre 25,1 %).

Ces légers biais par rapport à la moyenne française sont encore un peu accentués si l'on pondère chaque site (1) pour tenir compte des variations dans les volumes d'enquêtes des travailleurs sociaux d'une zone à l'autre dues aux quelques défections et aux différences dans les périodes d'observation signalées précédemment.

Les imperfections de l'échantillon ainsi constitué ont certainement une influence sur les résultats de notre enquête. Malheureusement, la relation entre la variation de la composition de la population d'un territoire et la variation des caractéristiques des familles qui s'adressent aux travailleurs sociaux dans cette même zone n'est pas connue. On peut simplement penser qu'il y a corrélation et que cette corrélation est positive mais rien ne permet de conclure sur le caractère linéaire ou non de cette relation. Le fait que les populations sur-représentées dans notre échantillon sont justement parmi celles qui ont fréquemment recours aux services sociaux mérite certainement que nous soyons très prudents dans nos analyses et c'est pour cela que nous avons consacré un paragraphe spécial (§.1-d ci-après) à l'étude de l'influence de la situation générale de chaque site sur le public des travailleurs sociaux. Toutefois, nous verrons

(1) Pour le détail des résultats et la justification des pondérations voir l'annexe 1.

que l'ampleur de l'appel aux travailleurs sociaux varie tellement d'une catégorie à l'autre que la non-représentativité de notre échantillon par rapport à certaines variables importantes ne peut pas modifier le sens de nos conclusions.

c) UNE ENQUETE REPRESENTATIVE DE LA "CLIENTELE" DES SERVICES SOCIAUX MAIS DES DIFFERENCES AVEC LA POPULATION PAUVRE OU PRECAIRE.

La population décrite n'est pas celle des pauvres ou des précaires, mais celle d'un sous-groupe : ceux qui se sont adressés aux services sociaux avec lesquels nous avons travaillé. Il manque donc toute une catégorie de personnes qui restent en dehors des réseaux sociaux. Cela peut être des personnes "résignées" comme on voit le cas de personnes âgées, aux revenus très modestes et qui ne s'en plaignent pas (cf. notamment la partie I). Cela peut être le cas de ceux qui craignant d'être "assistés" ne s'adressent pas aux services sociaux. Il peut y avoir des personnes très marginalisées (des assistantes sociales du Val-de-Marne nous ont ainsi signalé qu'elles connaissaient l'existence de jeunes vivant de façon très précaire dans des caves et avec lesquels elles ont le plus grand mal à entrer en contact). Il peut y avoir des personnes qui pensent n'avoir rien à attendre des services sociaux car ils n'entrent dans aucune priorité d'aide (personnes seules notamment). En écartant les services d'hôpitaux, les institutions caritatives, les services de police, etc ... nous avons certainement restreint le champ de notre investigation dans une mesure très difficile à préciser car l'impression des services sociaux est que leur "clientèle" est largement commune. (Il nous était donc très difficile de prendre en compte ces institutions sans risquer des double comptes importants d'autant que l'anonymat nécessaire de l'enquête rendait impossible leur élimination). Nous avons également écarté les services sociaux des prisons car nous ne pouvions pas les cadrer dans notre champ géographique. Enfin il nous manque certainement des personnes en centre d'hébergement parce qu'ils ont une solution momentanée à leurs difficultés ou parce qu'ils s'adressent à des services spécialisés avec lesquels nous n'avons pas travaillé.

Il semble donc certain que l'enquête sur-représente la proportion de personnes ayant droit aux aides et secours habituels c'est-à-dire en particulier celles qui ont des enfants.

La période retenue (septembre-octobre) introduit également des biais dans la représentativité de l'enquête.

Les problèmes de logement y ont une physionomie particulière. C'est la période des expulsions qui sont donc sur-représentées. Par contre les problèmes de chauffage sont atténués. De l'avis des assistants sociaux la rentrée des classes a un effet mais assez modéré.

d) PRESENTATION DES RESULTATS.

Les informations reportées sur le questionnaire (1) par les travailleurs sociaux à partir des renseignements contenus dans leurs dossiers et de leurs entretiens récents avec les familles seront présentées dans une première partie où, pour la commodité de l'exposé, on distinguera :

- les caractéristiques démographiques et sociales des ménages rencontrés. Leurs spécificités par rapport à la situation moyenne des ménages français telle qu'elle apparaît au recensement et dans diverses enquêtes de l'I.N.S.E.E. ;
- le niveau des revenus des ménages. Leur structure. Le montant des dettes éventuelles. Les ressources en attente ;
- l'origine des difficultés des ménages et leur durée. L'apparition d'éventuels cumuls de difficultés. Les motifs financiers et non financiers des contacts avec les travailleurs sociaux. Le type et la portée des solutions proposées ;
- l'influence de la situation générale de chacun des sites sur les caractéristiques des populations venant voir les travailleurs sociaux et sur les types de problèmes à résoudre.

Cette *première partie* fera ressortir des différences très nettes dans les difficultés et les attentes des ménages selon leur type (couple

(1) Cf. annexe 2 sur le détail du questionnaire et la validité des réponses à chaque groupe de questions.

avec enfants, famille monoparentale, personne seule ...) et leur situation vis-à-vis de l'emploi (actif occupé, chômeur, inactif). En combinant ces deux critères on s'apercevra également que les catégories de ménages les plus nombreuses dans la population française sont peu en contact avec les travailleurs sociaux mais que l'activité de ceux-ci est largement consacrée à des types de familles dont le poids relatif a, certes, tendance à augmenter mais qui ne constituent encore qu'une fraction très minoritaire des ménages français. Il s'agira donc d'étudier dans la *deuxième partie* les raisons pour lesquelles certaines catégories de ménages font massivement appel aux services sociaux et pourquoi, à l'intérieur de catégories a priori moins fragiles, le recours aux services sociaux s'avère quand même nécessaire pour certaines familles.

Enfin, en guise de *conclusion*, on présentera des éléments de réponse aux questions difficiles à l'origine de cette enquête :

- Y-a-t-il eu récemment, du fait de la prolongation de l'état de crise économique, émergence de nouvelles catégories de familles pauvres ou en situation de grande précarité ?
- Quels sont les types de difficultés qui paraissent bien couverts par les mesures sociales existantes, quels sont ceux qui ne le sont pas ?
- Que peut-on attendre de la mise en place d'un revenu minimum garanti ?

I - LE PUBLIC DES TRAVAILLEURS SOCIAUX : PROFILS ET ATTENTES.

1. Les caractéristiques démographiques et sociales des ménages de l'enquête. Leurs spécificités par rapport à la moyenne des ménages français (1).

L'une des hypothèses implicites à l'origine de notre enquête auprès des travailleurs sociaux est que les difficultés de toutes sortes auxquelles sont confrontées les familles qui s'adressent à eux sont dues au moins en partie à des situations sociales et professionnelles ou à des caractéristiques démographiques qui peuvent être assez facilement quantifiées ou codées et qu'il est alors légitime de comparer la composition des ménages ainsi mise en évidence dans notre étude avec celle qui ressort des enquêtes de l'I.N.S.E.E. sur l'ensemble de la population. Par ces comparaisons statistiques nous n'épuisons pas, bien évidemment, les modes d'accès à la connaissance de ces populations en état de pauvreté et de précarité ; indépendamment des insuffisances méthodologiques de notre démarche sur le plan statistique qui sont soulignées par ailleurs, une telle approche ne peut qu'être enrichie par des enquêtes sociologiques de terrain, des analyses temporelles ou des monographies.

Compte tenu des questions posées dans la grille de relevé remplie par les travailleurs sociaux, mais aussi du peu de fiabilité des réponses aux questions portant sur la qualification des conjoints, ou le détail de la profession exercée, il est possible de comparer notre population à l'ensemble des ménages français sur les points suivants :

(1) Pour les problèmes méthodologiques posés par la définition de la population enquêtée et les comparaisons avec les résultats du recensement ou des enquêtes de l'I.N.S.E.E., cf. l'encadré de l'annexe 2.

- type de ménage (couple - famille monoparentale - personne seule) ;
- âge de la personne de référence selon le type de ménage, nationalité de la personne de référence ;
- nombre d'enfants de 16 ans ou moins selon le type de ménage et la nationalité ;
- situation de la personne de référence et de son conjoint éventuel vis-à-vis de l'emploi selon le type de ménage ;
- informations détaillées sur les personnes de référence au chômage ;
- indice de peuplement, confort du logement.

On va le voir, la population étudiée n'est pas, le plus souvent, celle des sous-prolétaires, elle ne fait pas partie du quart monde. On est bien au contraire face à une population en état de précarité qui a eu assez souvent par le passé accès aux modes de socialisation dominants et qui se retrouve à cause d'un chômage prolongé, d'une instabilité de l'emploi ou d'une rupture familiale devant des difficultés dont on verra par la suite qu'elles paraissent maintenant difficiles à surmonter.

En témoignent des conditions de logement le plus souvent normales (*tableaux B1 et B2*).

La cité de transit, le foyer, l'absence de domicile fixe sont des situations rencontrées par les travailleurs sociaux mais elles sont très minoritaires. Ainsi, dans l'enquête, 54 % des ménages vivent en appartement, 28 % dans un pavillon, une ferme ou une maison. 5 % au total sont en foyer, cité de transit, hôtel ou sans domicile fixe. 3,5 % occupent un habitat de fortune (en général une caravane). Les 9 % de personnes hébergées sont pour la plupart des jeunes encore dans leur famille et il ne s'agit donc pas à proprement parler de ménages au sens de l'I.N.S.E.E (cf. encadré à ce sujet). On trouve également dans cette catégorie des femmes en instance de divorce et cherchant un logement qui sont provisoirement accueillies par des amis.

Pour les ménages ayant un domicile, on retrouve les normes de confort constatées en moyenne par le recensement de 1982 et des cas de surpeuplement finalement peu nombreux compte tenu de la proportion importante des familles avec beaucoup d'enfants.

Des conditions de logement le plus souvent normales.

Tableau B1

REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON L'INDICE DE PEUPEMENT

		Sous peuplement			Peuplement normal	Surpeuplement		TOTAL
		Très accentué	Prononcé	Modéré		Modéré	Accentué	
Enquête CREDOC (1)	Effectifs	17	66	252	454	162	50	1001
	%	1,7	6,6	25,2	45,3	16,2	5,0	100
Recensement 1982	Effectifs (en milliers)	2023	3259	5694	5521	2602	491	19590
	%	10,3	16,6	29,1	28,2	13,3	2,5	100
Recensement 1975	Effectifs (en milliers)	1389	2299	4619	5411	3180	845	17744
	%	7,8	13,0	26,0	30,5	17,9	4,8	100
Recensement 1960	Effectifs (en milliers)	2666		3404	4711	3584	1398	15763
	%	16,0		21,6	29,9	22,7	8,9	100

(1) Ne sont pris en compte pour l'enquête CREDOC que les ménages habitant un immeuble ou une maison individuelle dont on connaît le nombre de pièces, à l'exclusion en particulier des ménages logeant dans des foyers ou des habitats de fortune et des familles hébergées.

Tableau B2

REPARTITION DES RESIDENCES PRINCIPALES SELON LES CARACTERISTIQUES COMBINEES DE CONFORT

		Logement sans eau	Eau seulement	Eau + WC intérieurs	Eau + installations sanitaires	Eau + WC + installations sanitaires	TOTAL
		Enquête CREDOC (1)	Effectifs	20	115	90	11
	%	1,4	8,3	6,5	0,8	83,0	100
Recensement 1982	Effectifs (en milliers)	148	1838	1002	978	15624	19590
	%	0,8	9,4	5,1	5,0	79,7	100

(1) Tous types de résidence principale confondus, non compris la plupart des personnes hébergées pour lesquelles ces renseignements n'ont pas été fournis.

a) DES FAMILLES MONOPARENTALES OU DES COUPLES AVEC ENFANTS, PLUTOT JEUNES, ASSEZ SOUVENT ETRANGERS (tableaux B3, B4, B5).

30 % des ménages de l'enquête CREDOC étaient des familles monoparentales alors que cette catégorie, en légère augmentation depuis 20 ans ne constituait que 4,3 % des ménages en France au dernier recensement.

Les couples avec enfants sont également assez fréquents dans l'enquête. Au contraire, les couples sans enfants et les femmes seules y sont rares (au total 16,1 % contre 43,4 % au recensement). Ce déficit est à relier aux différences de comportement selon l'âge: les personnes âgées ne s'adressent guère au travailleurs sociaux, au contraire des moins de 35 ans qui sont quatre fois plus nombreux que les plus de 60 ans dans l'enquête alors qu'ils représentent pourtant, au total, moins de ménages.

Enfin, plus du quart des ménages est étranger et le choix des sites n'explique que partiellement cette place importante.

Des familles monoparentales ou des couples avec enfant(s).

Tableau B3

REPARTITION DES MENAGES SELON LE TYPE DE MENAGE

		Personne seule			Famille monoparentale			Couple			TOTAL des ménages (1)
		Homme	Femme	Homme + Femme	Homme	Femme	Homme + Femme	sans enfants	Avec enfants	Avec ou sans enfants	
Enquête CREDOC 1985	Effectifs	104	126	230	24	418	442	114	705	819	1491
	%	7,0	8,5	15,5	1,6	28,0	29,6	7,6	47,3	54,9	100
Recensement 1982	Effectifs (en milliers)	1666	3151	4817	123	724	847	5339	7780	13120	19590
	%	8,5	16,1	24,6	0,6	3,7	4,3	27,3	39,7	67,0	100
Recensement 1975	Effectifs (en milliers)	1312	2623	3935	141	585	726	4749	7464	12213	17744
	%	7,4	14,8	22,2	0,8	3,3	4,1	26,8	42,1	68,9	100
Recensement 1968	Effectifs (en milliers)	1022	2176	3198	132	526	658	4187	6873	11060	15778
	%	6,5	13,6	20,3	0,8	3,3	4,1	26,5	43,6	70,1	100

(1) Y compris pour les recensements les "autres ménages sans famille" qui n'apparaissent pas dans les colonnes précédentes du tableau.

Des ménages plutôt jeunes.

Tableau B4
REPARTITION DES MENAGES SELON L'AGE DU CHEF DE MENAGE
POUR LES PRINCIPAUX TYPES DE MENAGE

- En % -

		Moins de 25 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus	TOTAL
Couple	CREDOC	7,3	31,6	37,3	15,9	7,9	100
	Recensement 1982	5,4	23,3	30,9	19,5	22,9	100
Femme seule avec enfant(s)	CREDOC	10,1	38,9	33,0	14,8	3,2	100
	Recensement 1982	4,5	26,1	43,4	20,0 ¹	6,0 ¹	100
Femme seule sans enfants	CREDOC	24,6	11,5	11,5	18,0	34,4	100
	Recensement 1982	6,5	9,4	6,6	10,9	66,5	100
Homme seul	CREDOC	25,7	20,8	16,9	27,2	8,9	100
	Recensement 1982	11,1	22,4	18,8	14,2	33,5	100
TOTAL MENAGES	CREDOC	10,8	31,0	32,6	16,5	9,1	100
	Recensement 1982	4,6	20,9	26,2	17,8	30,5	100

(1) La répartition entre les 50-59 ans et les 60 ans et plus est estimée pour les femmes seules avec enfants.

Des ménages assez souvent étrangers.

Tableau B5
MENAGES SELON LA NATIONALITE DE LA PERSONNE DE REFERENCE

		Français	Etrangers	TOTAL
CREDOC	Effectifs	1101	390	1491
	%	73,8	26,2	100
Recensement 1982	Effectifs (en milliers)	18375	1215	19590
	%	93,8	6,2	100
Recensement 1975	Effectifs (en milliers)	16619	1125	17744
	%	93,7	6,3	100

b) DES FAMILLES NOMBREUSES (cf. tableaux B10 à B13 en fin de chapitre 1, page 28).

Qu'il s'agisse de familles monoparentales ou de couples, on est frappé par le nombre de familles ayant beaucoup d'enfants de 16 ans ou moins. Si, par exemple on ne retient que les couples ayant au moins un enfant faisant partie du ménage, quel que soit son âge, près de 50 % des familles ont plus de deux enfants de 16 ans ou moins et 11 % en ont au moins cinq (respectivement 15,7 % et 1,6 % au recensement de 1982). Comme on le voit dans le tableau B12, ce phénomène n'est pas seulement dû à la forte représentation des familles immigrées dans l'enquête. Les ménages français en contact avec les travailleurs sociaux sont également beaucoup plus nombreux qu'en moyenne à être composés d'au moins cinq personnes. Il en est de même des ménages étrangers qui, près d'une fois sur trois, regroupent au moins six personnes.

Si les familles nombreuses sont de plus en plus rares dans la société française, elles constituent encore un public privilégié pour l'action sociale.

c) DES MENAGES OUVRIERS OU LA PERSONNE DE REFERENCE EST LE PLUS SOUVENT EN CHOMAGE DE LONGUE DUREE, SANS INDEMNISATIONS (tableaux B6 à B9, puis B14 à B24, graphique 1).

Pour ce qui est de la classification des ménages selon la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence on retrouve tout à fait les résultats prévisibles :

- ouvriers majoritairement non qualifiés pour les couples et les hommes seuls ;
- femmes de service, employées de commerce ou, très souvent, chômeuses n'ayant jamais travaillé pour les femmes avec ou sans enfants.

Des ménages où la personne de référence est souvent au chômage.

Tableau B6
SITUATION VIS A VIS DE L'EMPLOI DES CONJOINTS
POUR LES COUPLES DE L'ENQUETE CREDOC⁽¹⁾

Homme \ Femme		Active occupée	Chômeuse	Retraitée	Autre inactive	TOTAL
Actif occupé	Effectifs	43	39	0	251	333
	%	5,5	5,0	0	32,3	42,9
Chômeur	Effectifs	18	49	1	208	276
	%	2,3	6,3	0,1	26,8	35,5
Retraité	Effectifs	2	3	17	41	63
	%	0,3	0,4	2,2	5,3	8,1
Autre inactif	Effectifs	18	10	1	76	105
	%	2,3	1,3	0,1	9,8	13,5
TOTAL	Effectifs	81	101	19	576	777
	%	10,4	13,0	2,4	74,1	100

(1) Non compris les 42 couples séparés par force.

Tableau B7
REPARTITION DES COUPLES
SELON LA SITUATION DES CONJOINTS VIS A VIS DE L'EMPLOI
DANS L'ENQUETE "EMPLOI" DE 1985

- Effectifs en milliers -

Homme \ Femme		Active occupée	Chômeuse	Retraitée	Autre inactive	TOTAL
Actif occupé	Effectifs	5382	538	105	3120	9145
	%	41,3	4,1	0,8	23,9	70,2
Chômeur	Effectifs	206	70	8	184	468
	%	1,0	0,5	0,1	1,4	3,6
Retraité	Effectifs	288	40	1346	1381	3055
	%	2,3	0,3	10,3	10,6	23,4
Autre inactif	Effectifs	148	20	19	176	363
	%	1,1	0,2	0,1	1,4	2,8
TOTAL	Effectifs	6024	668	1478	4861	13031
	%	46,2	5,1	11,3	37,3	100

La sous-représentation des artisans, commerçants, cadres ou professions intermédiaires est évidente : plus nombreux que les ménages ouvriers dans l'absolu, ils sont huit fois moins nombreux à être en contact avec les travailleurs sociaux.

Toutefois, encore plus que la différenciation des publics de l'action sociale selon la catégorie socio-professionnelle, le fait le plus important nous semble être la place énorme prise dans l'enquête par les familles dont la personne de référence est au chômage.

L'augmentation très rapide du chômage depuis 1974 est bien connue, et il y a en 1985 plus de 10 % de la population active au chômage ; mais ce taux est en moyenne plus faible si on ne prend en compte que les personnes de référence des ménages. Ainsi, d'après l'enquête sur l'emploi de l'I.N.S.E.E., les taux de chômage de ces personnes sont en 1985 et selon le type de ménage de :

- 4,9 % pour les couples (468.000 sur 9.613.000 couples d'actifs) contre 3,5 % en 1982 ;
- 14,0 % pour les familles monoparentales contre 10,8 % en 1982 ;
- 8,6 % pour les personnes seules contre 7,5 % en 1982.

Ces mêmes taux, calculés à partir du total des ménages dans lesquels la personne de référence est active, sont les suivants dans l'enquête CREDOC :

- 45,3 % pour les couples ;
- 74,1 % pour les familles monoparentales ;
- 77,1 % pour les personnes seules.

Au total, 55 % des personnes de références actives sont au chômage dans l'enquête. Ce phénomène est encore aggravé pour les couples par l'absence d'activité professionnelle de la femme ; lorsque le mari est chômeur, une femme sur quinze seulement a un emploi dans l'enquête CREDOC alors que dans l'enquête sur l'emploi

de l'I.N.S.E.E. c'est le cas de presque une femme sur deux (44 %).

Le chômage des chefs de famille dont on voit par l'enquête sur l'emploi qu'il est en nette augmentation depuis 1982 - + 36 % chez les couples, + 45 % chez les familles monoparentales, + 28 % chez les personnes seules - est donc *la situation la plus fréquente* pour les ménages actifs s'adressant aux assistants sociaux

Des ménages où la personne de référence est souvent au chômage.

Tableau B8

REPARTITION DES MENAGES
SUIVANT LA SITUATION DE LA PERSONNE DE REFERENCE VIS A VIS DE L'EMPLOI

		Actif occupé	Chômeur	Retraité	Autre inactif	TOTAL
Enquête CREDOC	Effectifs	446	549	131	365	1491
	%	29,9	36,8	8,8	24,5	100
Enquête sur l'emploi de l'I.N.S.E.E. 1985	Effectifs (en milliers)	12292	809	5547	1700	20348
	%	50,4	4,0	27,3	8,3	100
Enquête sur l'emploi de l'I.N.S.E.E. 1982	Effectifs (en milliers)	12385	595	4968	1623	19571
	%	63,3	3,0	25,4	8,3	100

Une autre catégorie est, comme on pouvait s'y attendre, bien représentée dans notre échantillon, celle des ménages où la personne de référence est inactive sans être retraitée. Il peut s'agir de personnes seules, invalides ou handicapées, de couples dans la même situation ou de femmes seules élevant leurs enfants. Cette catégorie est traditionnellement un public de l'action sociale avec ses faibles revenus constitués presque uniquement de pensions ou d'allocations. Dans notre enquête, elle représente 24,5 % des ménages, ce qui est très important mais quand même inférieur à la proportion des ménages dont le chef de famille est au chômage.

Enfin, les deux groupes de ménages les plus nombreux en France - personne de référence ayant un emploi ou retraitée - sont présents dans l'enquête mais leur poids y est relativement bien moindre (respectivement 29,9 % et 8,8 % contre respectivement 60,4 % et 27,3 % dans l'enquête emploi).

Les ménages avec une personne de référence au chômage étant les plus nombreux, il convient de préciser dès à présent le profil de ces chômeurs. Non indemnisés pour 72 % d'entre eux, ils sont près de 60 % à être au chômage depuis plus d'un an. Le taux d'indemnisation est deux fois plus élevé pour les couples que pour les personnes seules mais, même dans ce cas, la situation des chômeurs reçus par les travailleurs sociaux apparaît nettement plus mauvaise que celle de la moyenne des chômeurs puisque actuellement, les chefs de ménage chômeurs perçoivent en majorité une indemnisation.

Tableau B9

INDEMNISATION DES CHEFS DE MENAGE CHOMEURS SELON LE TYPE DE MENAGE

			Couple	Femme seule avec ou sans enfants	Homme seul avec ou sans enfants	TOTAL (1)
Enquête CREDOC	Indemnisé	Effectifs	106	35	11	153
		%	38,4	16,8	20,0	27,9
	Non indemnisé (y.c. demande en cours)	Effectifs	170	173	44	396
		%	61,6	83,2	80,0	72,1
Enquête emploi 1984	Indemnisé	Effectifs (en milliers)	242	53	63	358
		%	63,7	37,1	55,3	56,2
	Non indemnisé (y.c. demande en cours)	Effectifs (en milliers)	138	90	51	279
		%	36,3	62,9	44,7	43,8

(1) Y compris les couples séparés par force dans l'enquête CREDOC, mais non comprises les personnes de référence des "autres ménages" dans l'enquête "Emploi".

Deux causes principales à l'absence d'indemnisation :

- l'absence de droits à indemnisation (40 % des cas) pour les personnes n'ayant jamais travaillé ou n'ayant pas travaillé assez longtemps - jeunes, femmes seules désirant prendre ou reprendre une activité et ne bénéficiant pas d'allocations forfaitaires-;
- l'épuisement des droits à indemnisation (28 % des cas) pour les chômeurs de longue durée. La comparaison de la part des chômeurs indemnisés selon la durée du chômage dans notre enquête et dans l'enquête emploi de 1984 révèle qu'au delà d'un an de chômage, les demandeurs d'emploi dans notre enquête sont un peu plus souvent indemnisés qu'en moyenne, grâce à des prolongations dans les indemnisations dues à leur situation familiale ; mais compte tenu du nombre important des chômeurs de longue durée, l'épuisement des droits est, au total, un phénomène fréquent.

Par ailleurs, l'existence de dossiers non encore régularisés pour des chômeurs récents explique 20 % des non-indemnisations et il s'agit dans la plupart des cas de difficultés provisoires qui déboucheront sur une indemnisation dans les mois à venir.

Des familles nombreuses.

Tableau B10
REPARTITION DES COUPLES AVEC ENFANTS
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS

		0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants et plus	TOTAL
Enquête CREDOC	Effectifs	47	169	162	167	82	47	31	705
	%	6,7	24,0	23,0	23,7	11,6	6,7	4,4	100
Recensement 1982	Effectifs (en milliers)	1405	2815	2340	872	227	82	39	7780
	%	18,1	36,2	30,1	11,2	2,9	1,1	0,5	100

Tableau B11
REPARTITION DES MENAGES DE FEMMES SEULES AVEC ENFANTS
SUIVANT LE NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS

		0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus	TOTAL
Enquête CREDOC	Effectifs	58	166	99	54	41	418
	%	13,9	39,7	23,7	12,9	9,8	100
Recensement 1982	Effectifs (en milliers)	224	303	134	43	21	724
	%	30,9	41,9	18,5	5,9	2,8	100

Des familles nombreuses.

Tableau B12
LES MENAGES SELON LA NATIONALITE DE LA PERSONNE DE REFERENCE
ET LE NOMBRE DE PERSONNES DU MENAGE

- Répartition en % -

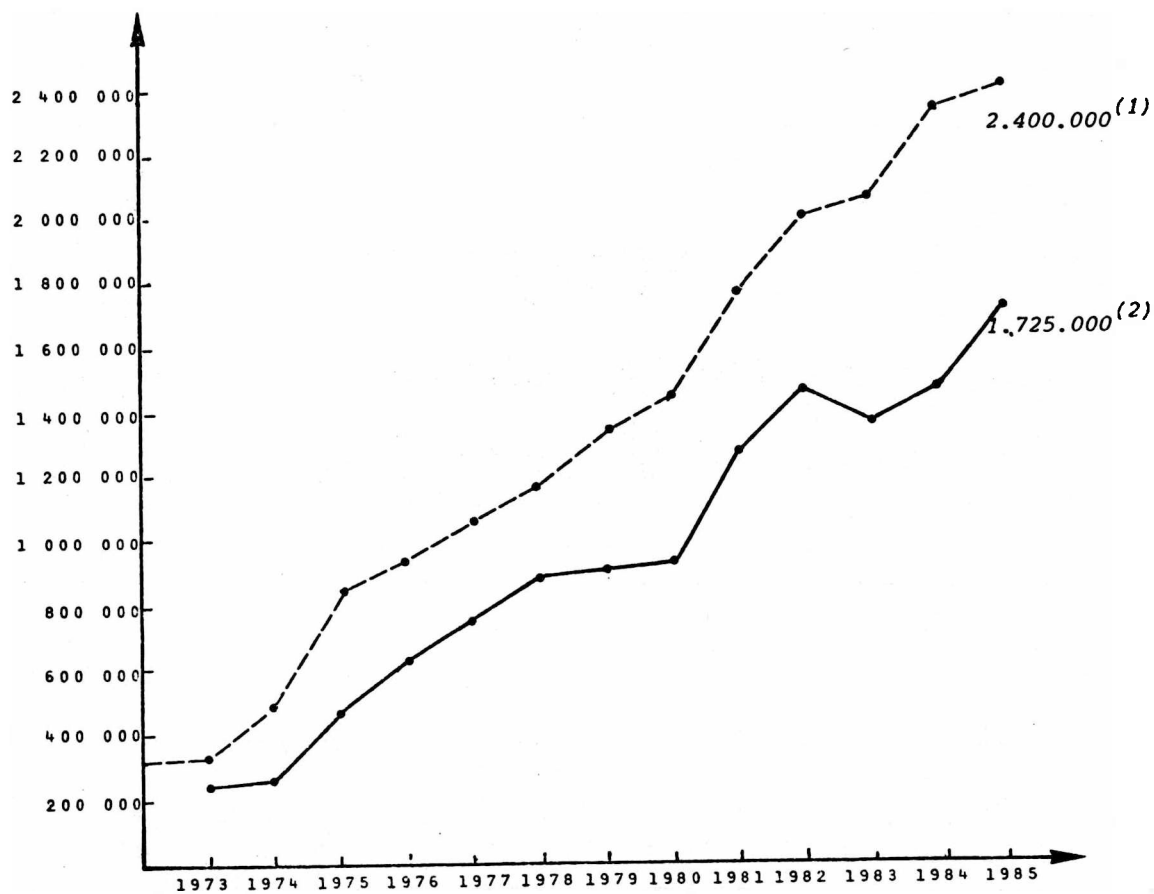
		1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes et plus	TOTAL
Etranger	CREDOC	12,7	13,7	11,4	14,2	16,6	31,3	100
	Recensement	21,2	21,2	16,5	16,4	10,6	14,1	100
Français	CREDOC	16,0	21,3	19,5	17,8	14,4	11,1	100
	Recensement	24,8	29,0	18,9	16,1	7,2	3,9	100

Tableau B13
MENAGES ORDINAIRES
SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS
EVOLUTION DE 1968 A 1982

		0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants et plus	TOTAL
1982	Effectifs (en milliers)	12571	3217	2506	922	243	82	50	19590
	%	64,2	16,4	12,8	4,7	1,2	0,4	0,3	100
1975	Effectifs (en milliers)	10965	2984	2205	959	362	149	121	17744
	%	61,8	16,8	12,4	5,4	2,0	0,9	0,7	100
1968	Effectifs (en milliers)	9684	2536	1854	938	411	185	170	15778
	%	61,4	16,1	11,7	5,9	2,6	1,2	1,1	100

Source : recensement, résultats au 1/20^{ème}.

Graphique 1
EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN ANNUEL
DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (catégorie 1)
ET DES CHOMEURS INDEMNISES OU AIDES (catégories 1, 2 ou 3)



Source : Ministère du Travail

(1) Estimation.

(2) Au 31 mars 1985.

Des ménages ouvriers.

Tableau B14

REPARTITION DES MENAGES
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE LORSQU'ELLE EST ACTIVE
ENQUETE CREDOC

		Agriculteur Exploitant	Autre non salarié, cadre, prof. interméd.	Employé	Ouvrier	Chômeur n'ayant jamais travaillé	Inconnu	TOTAL
Couple	Effectifs	16	49	39	437	38	30	609
	%	1,6	4,9	3,9	43,9	3,8	3,0	61,2
Femme avec enfants	Effectifs	0	13	98	39	77	12	239
	%	0	1,3	9,8	3,9	7,7	1,2	24,0
Femme seule	Effectifs	0	5	12	4	21	2	44
	%	0	0,5	1,2	0,4	2,1	0,2	4,4
Homme seul	Effectifs	3	2	4	37	15	4	65
	%	0,3	0,2	0,4	3,7	1,5	0,4	6,5
TOTAL (1)	Effectifs	19	72	156	542	154	52	995
	%	1,9	7,2	15,7	54,5	15,5	5,2	100

(1) Y compris les hommes avec enfants et les couples séparés par force qui ne font pas l'objet d'une analyse particulière compte tenu de leur faible nombre.

Tableau B15

REPARTITION DES MENAGES
SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE LORSQU'ELLE EST ACTIVE
ENQUETE "EMPLOI" DE 1985

- Effectifs en milliers -

		Agriculteur Exploitant	Autre non salarié, cadre, prof. interméd.	Employé	Ouvrier	Chômeur n'ayant jamais travaillé	TOTAL
Couple	Effectifs	663	4209	967	3769	5	9614
	%	5,1	32,1	7,4	28,8	ε	73,4
Femme avec enfants	Effectifs	12	179	355	127	9	681
	%	0,1	1,4	2,7	1,0	0,1	5,2
Femme seule	Effectifs	17	456	484	102	6	1065
	%	0,1	3,5	3,7	0,8	0,1	8,1
Homme seul	Effectifs	43	467	172	432	4	1119
	%	0,3	3,6	1,3	3,3	ε	8,5
Homme avec enfants	Effectifs	4	59	16	65	0	144
	%	ε	0,5	0,1	0,5	0	1,1
TOTAL (1)	Effectifs	797	5537	2110	4628	28	13100
	%	6,1	42,3	16,1	35,3	0,2	100

(1) Y compris les "autres ménages".

Tableau B16
 REPARTITION DES COUPLES
 SELON LA SITUATION DES CONJOINTS VIS A VIS DE L'EMPLOI
 DANS L'ENQUETE "EMPLOI" DE 1982

- Effectifs en milliers -

Homme \ Femme		Active occupée	Chômeuse	Retraitée	Autre inactive	TOTAL
Actif occupé	Effectifs	5401	451	104	3515	9471
	%	41,9	3,5	0,8	27,3	73,5
Chômeur	Effectifs	145	47	6	145	343
	%	1,1	0,4	ε	1,1	2,7
Retraité	Effectifs	292	33	1152	1263	2740
	%	2,3	0,3	8,9	9,8	21,3
Autre inactif	Effectifs	142	14	11	171	338
	%	1,1	0,1	0,1	1,3	2,6
TOTAL	Effectifs	5980	545	1273	5094	12892
	%	46,4	4,2	9,9	39,5	100

Des ménages où la personne de référence est souvent au chômage.

Tableau B17

SITUATION VIS A VIS DE L'EMPLOI
DES PERSONNES SEULES ET DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'ENQUETE CREDOC⁽¹⁾

		Actif occupé	Chômeur	Retraité	Autre inactif	TOTAL
Femme avec enfants	Effectifs	62	177	15	164	418
	%	14,8	42,3	3,6	39,2	100
Femme seule	Effectifs	13	31	41	41	126
	%	10,3	24,6	32,5	32,5	100
Homme seul	Effectifs	12	53	6	33	104
	%	11,5	51,0	5,8	31,7	100

(1) Les hommes avec enfants ne font pas l'objet d'une analyse particulière, compte tenu de leur très faible nombre dans l'enquête.

Tableau B18

SITUATION VIS A VIS DE L'EMPLOI
DES PERSONNES SEULES ET DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'ENQUETE "EMPLOI" DE 1985

- Effectifs en milliers -

		Actif occupé	Chômeur	Retraité	Autre inactif	TOTAL
Femme avec enfants	Effectifs	580	101	21	164	866
	%	67,0	11,7	2,4	18,9	100
Femme seule	Effectifs	995	70	1623	819	3507
	%	28,4	2,0	46,3	23,4	100
Homme seul	Effectifs	1001	118	548	154	1821
	%	55,0	6,5	30,1	8,5	100
Homme avec enfants	Effectifs	129	14	15	9	167
	%	77,2	8,4	9,0	5,4	100

Tableau B19

SITUATION VIS A VIS DE L'EMPLOI
DES PERSONNES SEULES ET DES FAMILLES MONOPARENTALES DANS L'ENQUETE "EMPLOI" DE 1982

- Effectifs en milliers -

		Actif occupé	Chômeur	Retraité	Autre inactif	TOTAL
Femme avec enfants	Effectifs	548	69	17	162	796
	%	68,8	8,7	2,1	20,4	100
Femme seule	Effectifs	908	60	1431	785	3184
	%	28,5	1,9	44,9	24,7	100
Homme seul	Effectifs	911	87	469	140	1607
	%	56,7	5,4	29,2	8,7	100
Homme avec enfants	Effectifs	104	10	11	6	131
	%	79,4	7,6	8,4	4,6	100

Des chômeurs de longue durée, souvent non indemnisés.

Tableau B20

REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE CHOMEURS
SELON L'ANCIENNETE DU CHOMAGE ET L'EXISTENCE D'UNE INDEMNISATION DANS L'ENQUETE CREDOC

		< 3 mois	3-12 mois	12-24 mois	24-36 mois	> 36 mois	TOTAL ⁽¹⁾
Indemnisé	Effectifs	4	34	45	39	21	143
	%	1,0	8,1	10,7	9,3	5,0	34,0
Non indemnisé (y.c. demande en cours)	Effectifs	73	66	40	39	60	278
	%	17,3	15,7	9,5	9,3	14,3	66,0
TOTAL	Effectifs	77	100	85	78	81	421
	%	18,3	23,8	20,2	18,5	19,2	100

(1) Non compris 10 chômeurs indemnisés et 118 non indemnisés pour lesquels la durée du chômage est inconnue. Il s'agit, le plus souvent, de personnes n'ayant jamais travaillé ou reprenant une activité après une période longue d'inactivité.

Tableau B21

REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES CHOMEURS
SELON L'ANCIENNETE DU CHOMAGE ET L'EXISTENCE D'UNE INDEMNISATION - ENQUETE EMPLOI 1984

- Effectifs en milliers -

		< 3 mois	3-12 mois	12-24 mois	24-36 mois	> 36 mois	TOTAL
Indemnisés	Effectifs	81	426	197	87	63	853
	%	4,0	21,2	9,8	4,3	3,1	42,4
Non indemnisés (y.c. demande en cours)	Effectifs	256	399	214	141	150	1160
	%	12,7	19,8	10,6	7,0	7,5	57,6
TOTAL	Effectifs	337	825	411	228	213	2013
	%	16,7	41,0	20,4	11,3	10,6	100

Des chômeurs non indemnisés.

Tableau B22

REPARTITION DES CHEFS DE MENAGE CHOMEURS PAR TRANCHE D'AGE
ET SELON L'EXISTENCE D'UNE INDEMNISATION

			Moins de 25 ans	25-49 ans	50 ans et plus	TOTAL (1)
Enquête CREDOC	Indemnisé	Effectifs	12	106	35	153
		%	7,8	69,3	22,9	100
	Non indemnisé (y.c. demande en cours)	Effectifs	75	273	48	396
		%	18,9	68,9	12,1	100
Enquête emploi 1984	Indemnisé	Effectifs (en milliers)	33	211	113	358
		%	9,2	58,9	31,6	100
	Non indemnisé (y.c. demande en cours)	Effectifs (en milliers)	31	194	55	279
		%	11,1	69,5	19,4	100

(1) Non compris les personnes de référence des "autres ménages" dans l'enquête "Emploi".

Tableau B23

MOTIFS DE NON INDEMNISATION POUR LES CHEFS DE MENAGE AU CHOMAGE DANS L'ENQUETE CREDOC

	N'a pas fait les démarches nécessaires	Ne remplit pas les conditions d'ouverture de droit	A épuisé ses droits	Dossier en cours de constitution, délai de carence, interruption provisoire	Motif inconnu	TOTAL
Effectifs (en milliers)	19	160	110	82	25	396
%	4,8	40,4	27,8	20,7	6,3	100

Tableau B24

LES CHOMEURS NON INDEMNISES EN SEPTEMBRE 1984 PAR TYPE DE SITUATION - ETUDE DE L'UNEDIC

	Non demandeurs d'allocations	Dossier rejeté	Dossier classé sans suite	Situation de carence	Droits épuisés	Interruption momentanée	Motif inconnu	TOTAL
Effectifs (en milliers)	223	329	29	248	211	25	60	1124
%	19,8	29,3	2,6	22,1	18,8	2,2	5,3	100

2. Les revenus, les dettes, les ressources en attente.

a) NIVEAU ET STRUCTURE DES REVENUS (1).

Chômage, inactivité, familles nombreuses ... Ces caractéristiques très présentes dans la population étudiée ne peuvent manquer d'avoir des répercussions importantes sur le niveau et la structure des revenus, que l'on raisonne en termes de revenus globaux ou de revenus par unité de consommation préférés ici aux revenus par personne pour faciliter les comparaisons avec d'autres sources d'informations.

Des revenus bas.

Durant le mois précédant l'enquête (septembre ou octobre 1985 suivant les cas), la moitié des ménages avait perçu un total de ressources inférieur à 4.000 F. Ce chiffre est à interpréter avec prudence et ne peut être sans risques multiplié par 12 pour aboutir à une approximation du revenu annuel de 1985. Certains revenus sont provisoires (salaire d'un travail temporaire, aide mensuelle, allocation chômage ...), d'autres doivent être multipliés par plus de 12 pour obtenir le montant annuel (salaire de personnes bénéficiant de primes de fin d'année). Surtout, des ménages assez nombreux viennent consulter les travailleurs sociaux à cause d'une chute accidentelle et provisoire de leurs ressources ou de délais de paiement assez longs pour l'obtention d'une pension ou d'une allocation à laquelle ils ont droit (retraite, chômage, prestations familiales, etc ...). Au total, et en supposant que les ménages ne déclarent pas des ressources sous-évaluées (1), il faudrait certainement multiplier les chiffres mensuels obtenus dans l'enquête par un peu plus de 12 pour obtenir les revenus annuels des ménages observés. D'autre part, beaucoup de personnes ayant déclaré n'avoir touché aucun revenu au cours du mois précédent sont des jeunes pris en charge au moins partiellement par leurs parents, habitant souvent chez eux et ne constituant donc pas à eux-seuls un ménage.

(1) Cf. l'annexe 2 sur le détail du questionnaire et la validité des réponses à chaque groupe de questions pour les réflexions méthodologiques sur la mesure du revenu.

Tableau C1

DISTRIBUTION DES REVENUS DECLARES PAR LES MENAGES DE L'ENQUETE CREDOC
PAR DECILE POUR LE MOIS PRECEDANT L'ENQUETE

Décile	Revenu mensuel (en Francs)	Revenu mensuel par unité de consommation (en Francs)
1er décile	0	0
2ème décile	1.733	659
3ème décile	2.539	1.064
4ème décile	3.237	1.378
5ème décile	4.002	1.676
6ème décile	4.800	1.920
7ème décile	5.637	2.182
8ème décile	6.716	2.495
9ème décile	8.200	3.000

Tableau C2

REPARTITION DES MENAGES SUIVANT LE MONTANT DE LEUR REVENU
PAR UNITE DE CONSOMMATION

Tranches de revenu par unité de consommation	Répartition des ménages (en %)
Aucun revenu	12,1
Revenu < à 20% du SMIC ¹	10,1
Revenu compris entre 20% et 40% du SMIC	23,3
Revenu compris entre 40% et 50% du SMIC	14,2
Revenu compris entre 50% et 60% du SMIC	14,1
Revenu compris entre 60% et 77% du SMIC	15,4
Revenu compris entre 77% et 100% du SMIC	7,1
Revenu > au SMIC	3,7
TOTAL	100,0

(1) Au moment de l'enquête le SMIC horaire brut
était égal à 26,04 F., soit environ 3.800 F.
net par mois.

Ces remarques faites, il n'en demeure pas moins que, compte tenu de leur taille et de leur composition, 45 % des ménages avaient perçu le mois précédent un revenu global - revenu du travail et total des prestations financières - inférieur à 40 % du SMIC par unité de consommation, et que moins de 11 % dépassaient 77 % du SMIC.

Ces chiffres peuvent être rapprochés des résultats de l'enquête CNAF-CREDOC de 1979 (1), même s'ils ne sont pas strictement comparables et en l'absence de données plus récentes au niveau national sur la question. A l'époque, seuls 2,8 % des noyaux familiaux avaient un revenu par unité de consommation inférieur à 40 % du SMIC alors que 77,4 % avaient plus de 77 % du SMIC.

Pour les revenus fiscaux des ménages qui ne comprenaient pas, contrairement à nos résultats, les prestations familiales, les résultats les plus récents de l'I.N.S.E.E. portent sur 1982 et font état d'un revenu annuel moyen par ménage de 95.200 F., toutes catégories socio-professionnelles de la personne de référence confondues, avec une moyenne de 67.000 F. pour les inactifs et de 80.200 F. pour les ouvriers, catégories où les revenus sont les plus bas.

En évaluant grossièrement l'augmentation moyenne des ménages sur ces trois dernières années il apparaît que la grande majorité des ménages en contact avec les assistants sociaux avaient eu le mois précédent un revenu global inférieur à la moyenne des revenus des catégories socio-professionnelles les plus défavorisées - inactifs et ouvriers - et ce, même en incluant les prestations familiales assez élevées touchées par les familles nombreuses de notre enquête.

(1) *Présentés dans la deuxième partie de ce rapport : "Caractéristiques des ménages à bas revenus - Enquête CNAF - CREDOC 1979".*

Les deux-tiers des ressources en espèces sont constitués par des revenus de transfert.

On aborde là une des caractéristiques principales de nos ménages : les salaires ne sont pas, et de loin, la ressource majeure puisqu'ils ne représentent que 32 % des revenus. A cela, deux raisons : des salaires faibles quand ils existent , très souvent proches du SMIC et, surtout, une proportion très importante de ménages ne touchant aucun revenu du travail (67,5 % des ménages), même en comptabilisant les salaires éventuels de la conjointe ou d'enfants adultes encore chez leurs parents.

Compte tenu des caractéristiques des chômeurs de notre échantillon, il n'est pas étonnant non plus que l'ensemble des indemnités de chômage ne représente qu'une part modeste des ressources : un ménage sur huit en bénéficie et le montant moyen de l'allocation ne dépasse guère 2.000 F. par mois.

Les retraites et pensions de réversion n'apportent que 6 % des ressources, ce qui est la conséquence directe du faible nombre de personnes âgées en contact avec les travailleurs sociaux.

Les allocations mensuelles de l'aide sociale à l'enfance sont perçues par près de 20 % des ménages mais leur montant reste assez faible (en moyenne 1.177 F.). Les indemnités journalières et les pensions d'invalidité ne bénéficient chacune qu'à moins de 10 % des ménages mais leur montant moyen est plus élevé. Enfin, malgré le grand nombre de familles monoparentales, les pensions alimentaires apportent, au total, fort peu de ressources supplémentaires. Touchées par une minorité de familles monoparentales, elles sont en général inférieures à 1.000 F.

Dans ces conditions, les prestations familiales (1) apparaissent bien comme le revenu pivot de la plupart de nos ménages, la ressource stable et régulière à laquelle s'ajoutent de façon beaucoup plus aléatoire des revenus du travail, des indemnités, des allocations mensuelles ou des pensions alimentaires.

(1) On a regroupé sous ce terme générique, et afin de simplifier le remplissage des questionnaires, toutes les prestations versées par les caisses débitrices des prestations familiales. De fait, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'aide personnalisée au logement (APL) ne sont pas des prestations familiales.

Tableau C3

STRUCTURE DES REVENUS DES FAMILLES PENDANT LE MOIS PRECEDANT L'ENQUETE ⁽¹⁾

	Nombre de ménages allocataires	Proportion par rapport au total des ménages	Montant moyen perçu par les allocataires (en Francs)	Montant médian perçu par les allocataires (en Francs)	Nombre de ménages en attente de cette ressource	Part moyenne de la ressource dans l'ensemble des revenus
Salaire, revenu du travail individuel	411	32,5	4.331	4.400	18	32,1
Indemnisation du chômage	164	13,0	2.133	1.953	109	6,3
Rémunération de stage	22	1,7	1.642	1.200	6	0,7
Indemnités journalières	90	7,1	2.513	2.493	} 46	4,1
Pension d'invalidité	123	9,7	1.888	1.800		4,2
Pension de retraite ou de réversion	121	9,6	2.723	2.600	32	6,0
Total prestations familiales	901	71,2	2.372	2.186	191 ⁽²⁾	38,6
dont : A.P.I.	60	4,7	2.432	2.443	35	2,6
A.A.H.	69	5,5	2.437	2.470	23	3,0
A.L. ou A.P.L.	361	28,5	875	856	61	5,7
Allocation mensuelle de l'A.S.E.	234	18,5	1.177	1.000	12	5,0
Pension alimentaire	89	7,0	1.096	1.000	61	1,8
Autre	46	3,6	1.591	1.166	10	1,3
TOTAL DES REVENUS	1.266	100,0	4.310	4.002	-	100,0

(1) Sont prises en compte toutes les familles ayant déclaré avec précision toutes leurs ressources. Les 131 ménages ayant déclaré n'avoir eu aucun revenu sont également comptabilisés ici.

(2) Les 191 ménages en attente de prestations familiales reçoivent déjà pour la plupart certaines catégories de prestations et sont en attente d'allocations spécialisées.

Les ménages recensés par notre enquête touchent en effet beaucoup plus souvent qu'en moyenne des prestations (71,2 % contre 29,1 % dans les statistiques générales de la C.N.A.F. pour 1983). C'est la conséquence directe de la forte représentation des familles nombreuses. De plus, le montant de ces prestations est souvent assez élevé, supérieur au montant perçu en moyenne par les familles allocataires (2.372 F. dans notre enquête contre 1.533 F. dans les statistiques C.N.A.F. de 1983, ce qui, en tenant compte du relèvement des prestations au cours des deux dernières années, doit donner un montant moyen inférieur à 2.000 F. fin 1985). Cela tient, notamment, aux allocations délivrées sous conditions de ressources, plus fréquentes parmi les ménages de notre enquête.

Les allocations spécialisées (A.A.H. ou A.P.I.) ne bénéficient guère qu'à 5 % environ des ménages. Les allocations de logement sont beaucoup plus répandues - plus d'une famille sur quatre - malgré des retards dans le paiement des loyers qui, fréquemment, entraînent l'interruption de leur versement.

Ce sont les allocations familiales et le complément familial qui forment la plus grosse masse des prestations. Aussi leur montant moyen varie très sensiblement avec le nombre d'enfants passant par exemple, pour une famille monoparentale de 887 F. lorsqu'il y a un enfant à 4.616 F. lorsqu'il y a quatre enfants ou plus.

Si l'on compare les allocations familiales et compléments familiaux réellement touchés par les familles avec les montants mensuels réglementaires au second semestre 1985 selon le nombre et l'âge des enfants (*tableaux C5 et C6*), on constate que la très grande majorité des familles reçoivent bien ce à quoi elles ont droit. En effet, il est normal que dans notre enquête une partie seulement des ménages de un ou deux enfants perçoivent le complément familial, tous n'ayant pas un enfant de moins de trois ans. Quant au léger déficit constaté pour les couples ayant trois enfants, il s'explique par l'absence très provisoire de prestations pour quelques ménages ayant récemment déménagé ainsi que par la présence dans l'enquête de quelques familles sous tutelle ne percevant pas en espèces leurs allocations familiales.

Tableau C4

NOMBRE ET PROPORTION DES MENAGES BENEFICIAIRES
DE CERTAINES PRESTATIONS VERSEES PAR LA C.N.A.F. EN 1983
(Tous régimes)

Source : C.N.A.F.

Prestation	Nombre de bénéficiaires au 31-12 (en milliers)	Proportion ¹ par rapport au total des ménages (en %)	Montant mensuel moyen perçu par les allocataires ²	Evolution du nombre des bénéficiaires entre 1981 et 1983
Allocations familiales (y.c. indem. compensat.)	4 414	22,0	946	- 2,5
Complément familial	2 788	13,9	598	+ 0,2
Salaire unique	127	0,6	650	- 19,1
A.P.I.	103	0,5	1.632	+ 47,1
Supplément rev. familial	50	0,3	180	- 44,4
Allocation orphelin	520	2,6	440	+ 28,4
Allocation éducat. spécial.	75	3,8	895	- 10,8
Prestations logement	1 990	10,0	530	- 2,0
Allocation adulte handicapé	451	2,3	1 915	+ 11,1
TOTAL ³	5 765	29,1	1 553	n.c.

(1) Il peut y avoir plusieurs allocataires d'une même catégorie de prestations par ménage et les pourcentages sont donc ici légèrement surestimés.

(2) Ce montant est approximatif. Il résulte de la division du total des montants versés dans l'année par le nombre de bénéficiaires au 31-12 de l'année, et non par le nombre moyen de bénéficiaires au cours de l'année.

(3) Y compris les prestataires des allocations de maternité et des allocations de rentrée scolaire.

Tableau C5

MONTANT MOYEN DES PRESTATIONS FAMILIALES RECUES MENSUELLEMENT
 PAR LES COUPLES ET LES FAMILLES MONOPARENTALES
 SELON LEUR NOMBRE D'ENFANTS DANS L'ENQUETE CREDOC

- En Francs par mois -

Nombre d'enfants à charge	Couple				Famille monoparentale	
	Personne de référence du couple ayant un emploi		Personne de référence du couple sans emploi		Quelle que soit la situation de l'adulte vis-à-vis de l'emploi	
	Total prestations familiales	<i>dont : allocations familiales + complément familial</i>	Total prestations familiales	<i>dont : allocations familiales + complément familial</i>	Total prestations familiales	<i>dont : allocations familiales + complément familial</i>
Un enfant	685	475	899	429	887	357
Deux enfants	1.209	975	1.550	1.053	1.875	1.080
Trois enfants	2.252	1.815	2.414	1.754	3.018	1.953
Quatre enfants et plus	3.634	3.181	3.532	3.121	4.616	3.706

Tableau C6

MONTANT MENSUEL REGLEMENTAIRE DES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU COMPLEMENT FAMILIAL
 AU 2è SEMESTRE 1985 EN FONCTION DU NOMBRE ET DE L'AGE DES ENFANTS
 - QUELQUES EXEMPLES -

- En Francs par mois -

Situation familiale		Allocations familiales	Complément familial (1)	Total
1 enfant		-	684	684
2 enfants		525	684	1.209
3 enfants	Les 3 ont moins de 10 ans	1.182	684	1.866
	2 ont moins de 10 ans, 1 a de 10 à 15 ans	1.330	684	2.014
	2 ont de 10 à 15 ans, 1 a plus de 15 ans	1.741	684	2.425
4 enfants	Les 4 ont moins de 10 ans	1.847	684	2.531
	2 ont moins de 10 ans, 1 a de 10 à 15 ans 1 a plus de 15 ans	2.258	684	2.942
	2 ont de 10 à 15 ans, 2 ont plus de 15 ans	2.668	684	3.352

(1) Sous certaines conditions de ressources et si l'enfant a moins de 3 ans pour une famille de 1 ou 2 enfants.

Dans leur livre récent "L'argent des pauvres" (1) où ils décrivent et analysent le quotidien d'une cité de transit peuplée de familles sous-prolétaires souvent très marginalisées. J-F. LAE et N. MURARD fournissent des statistiques sur les revenus de ces familles pour 1981 à partir d'une source équivalente à la nôtre : les déclarations aux travailleurs sociaux. A Francs constants, il apparaît que leurs ressources moyennes par personne n'étaient pas inférieures à celles des ménages de l'enquête CREDOC. Surtout, la place du salaire dans le total de leurs ressources et celle des indemnités du chômage étaient un peu supérieures à ce qu'on a pu constater dans notre enquête. Or, nous l'avons vu, les familles s'adressant aux travailleurs sociaux en 1985 ne vivent pas, dans leur très grande majorité, en cité de transit ou dans un logement précaire et ne semblent pas, pour la plupart, marginalisées.

b) L'ENDETTEMENT DES MENAGES.

Plus d'un ménage sur deux n'a déclaré aucune dette et 13 % ont reconnu une dette supérieure à 10.000 F. Même si la proportion des non-endettés est légèrement surestimée du fait de ménages s'adressant aux travailleurs sociaux pour des raisons non financières et ne faisant pas état d'éventuelles difficultés de ce genre, l'endettement important, généralisé et permanent n'est pas la situation dominante.

Il va de soi que, dans le questionnaire, la rubrique "dettes" ne recouvre que les sommes qui auraient dû être payées par les ménages avant la date de l'enquête et qui ne l'ont pas été. Ne sont pas pris en compte les remboursements de crédits dont les échéances sont postérieures à la date de l'enquête.

(1) *L'argent des pauvres - La vie quotidienne en cité de transit - par J-F. LAE et N. MURARD. Editions du Seuil, 1985.*

Tableau C7
MONTANT GLOBAL DES DETTES

Montant des dettes	Nombre de ménages	Répartition (en %)
Aucune dette déclarée	839	56,3
< de 2.000 F.	133	8,9
2.000 F. à 4.999 F.	158	10,6
5.000 F. à 9.999 F.	146	9,8
10.000 F. à 19.999 F.	107	7,2
20.000 F. et plus	86	5,8
Dettes de montant inconnu	22	1,5
TOTAL	1.491	100,0

Plusieurs catégories de dettes sont distinguées :

- 7 % des ménages ont des dettes d'impôts, 2,5 % des impayés d'hôpitaux, 2 % des dettes professionnelles, 5 % des remboursements de crédits en retard (hors logement) et 2 % des prestations versées indûment à rembourser ;
- les dettes liées au logement sont, de beaucoup, les plus nombreuses et les plus importantes. Elles concernent environ 25 % des ménages.

Quels sont les ménages endettés ? Des familles plus que des personnes seules, des inactifs ou des chômeurs ayant de très faibles revenus lorsqu'il s'agit de petites dettes, surtout des familles nombreuses disposant assez fréquemment d'un salaire pour les dettes supérieures à 10.000 F.

Les ménages sans dettes sont très majoritaires chez les personnes seules, les couples sans enfants et, à moindre degré, les familles avec un seul enfant.

c) LES RESSOURCES EN ATTENTE.

Comme nous le verrons plus loin, de nombreuses démarches auprès des travailleurs sociaux sont motivées par des demandes de versement d'allocations. Il peut s'agir de ressources nouvelles auxquelles la famille pense avoir droit désormais mais aussi de difficultés pour obtenir des prestations qui auraient dû lui être déjà versées.

On trouve ainsi plus de 28 % des ménages en attente d'au moins une ressource. On a déjà évoqué le cas des chefs de famille chômeurs ne percevant pas encore leur allocation. L'épouse ou les enfants peuvent également attendre ce type d'allocation. Pour les personnes à l'âge de la retraite, il y a souvent retard dans le premier versement de la pension de retraite ou de réversion. La reconstitution de la carrière professionnelle s'avère difficile, les papiers indispensables ont été perdus ou n'ont jamais été remplis par certains employeurs et les ménages âgés et sans enfants se retrouvent alors sans aucune ressource pendant quelques mois, n'ayant plus de salaire et ne percevant pas encore de pension.

La difficulté pour les femmes seules avec enfants d'obtenir le versement de la pension alimentaire qui leur est due est également très grande. Dans notre échantillon, 61 femmes sont en attente de cette ressource et 89 seulement en bénéficient réellement.

Enfin, 13 % des ménages déclarent attendre des prestations familiales. Certains sont confrontés à une interruption complète de versement parce qu'ils viennent de changer de domicile ou à cause de difficultés avec l'administration. La plupart du temps, les ménages touchent déjà les prestations les plus régulières (allocations familiales, complément familial ...) et sont dans l'attente de ressources supplémentaires telles que l'allocation-logement ou l'A.P.I. après une séparation, qui supposent un examen détaillé de leur dossier en commission.

Comment expliquer cette carence dans le versement des ressources qui devraient normalement parvenir aux ménages ? Vis-à-vis de dossiers souvent complexes, les informations recueillies par les travailleurs sociaux peuvent être entachées d'erreur et les résultats qui suivent ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Tableau C8

REPARTITION DES MOTIFS D'ATTENTE

Motif principal de l'attente	Répartition (en %)
Démarches indispensables non faites par les intéressés.	9,5
Difficultés rencontrées par les intéressés qui n'ont pas su y faire face.	18,7
Délai normal de versement	35,2
Volonté de ne pas payer, erreur de fonctionnement.	9,5
Retard dont on ne sait pas s'il correspond ou non à un délai normal.	18,0
Interruption récente pour causes diverses.	9,2
TOTAL	100,0

Le motif principal d'attente est sans conteste le délai normal de versement que se réserve l'administration après l'acceptation d'un dossier. Il n'y a donc pas à proprement parler de retard de versement mais la perception par les ménages d'un défaut de ressources temporaire mais injustifié. Le second motif d'attente correspond aux obstacles rencontrés lors des démarches administratives qui n'ont pas pu être surmontés par les intéressés sans aide extérieure. On retrouve là le thème d'une administration trop complexe pour des administrés démunis face à elle.

La négligence des intéressés est citée dans moins de 10 % des cas. Les ménages de notre échantillon cherchent donc bien à percevoir les allocations auxquelles ils peuvent prétendre bénéficier, tout au moins lorsqu'ils les connaissent.

L'erreur de l'administration, le mauvais fonctionnement évident des services, ne peuvent être séparés dans les résultats de la volonté d'un ex-époux de ne pas payer la pension alimentaire. Quoi qu'il en soit, ce motif est cité assez rarement.

Enfin, l'interruption récente de versement correspond à deux situations bien distinctes :

- changement de domicile et, en particulier de département entraînant la prise en charge par une autre caisse et des délais de régularisation ;
- irrégularités des ménages, conflits ou divergences avec l'administration entraînant une suspension du paiement des allocations tant que la situation n'est pas clarifiée.

3. L'origine des difficultés, les raisons du contact avec le travailleur social, les solutions proposées.

Les personnes qui entrent en contact avec les travailleurs sociaux ont été confrontées à des difficultés qu'elles ont eu du mal à surmonter à cause d'évènements plus ou moins anciens dont la nature peut être assez diverse : perte d'emploi, accident, maladie, mésentente familiale, rupture conjugale, etc ... D'autre part, leur entrevue avec le travailleur social pendant la période de l'enquête peut avoir un motif précis, financier ou administratif, en rapport étroit ou non avec l'origine de leur précarité. Par exemple, une famille de chômeurs peut venir demander des conseils au service social dans ses démarches pour percevoir une allocation chômage mais elle peut également s'adresser à l'assistante sociale pour lui parler de conflits familiaux exacerbés par une situation financière délicate. Les solutions possibles aux problèmes exposés sont bien sûr très dépendantes du type de démarches. Selon les cas, elles consistent en un secours financier, en une offre de nouveau logement, en une orientation vers le service qui pourra apporter une aide efficace. Enfin, le travailleur social peut juger, en fonction de sa connaissance de la famille, de la portée probable de la solution, de son caractère définitif, provisoire ou inopérant.

Ce sont les réponses à ces questions qui vont être exposées dans cette section. Certes, nous sommes bien conscients qu'une enquête ponctuelle comme la nôtre n'est pas le meilleur moyen de connaître le passé et l'avenir des ménages concernés. Mais les connaissances très précises et concrètes sur les familles accumulées par les travailleurs sociaux compensent en partie l'absence d'étude de cohorte sur moyenne ou longue période.

a) L'ORIGINE ET L'ANCIENNETE DES DIFFICULTES (tableaux D1 à D3).

Une situation souvent récente provoquée par le chômage, la maladie ou une rupture familiale.

Dans plus de 60 % des cas connus, l'origine des difficultés semble remonter à moins de deux ans. Il ne s'agit donc pas en

majorité, de ménages depuis longtemps marginalisés, incapables de surmonter les problèmes quotidiens par leurs seules ressources financières et culturelles mais d'une population ayant vu sa situation se dégrader récemment ou même très récemment.

Tableau D1

TEMPS ECOULE DEPUIS LE DEBUT DES DIFFICULTES

	Nombre de ménages	Répartition (en %)
Plus de 2 ans	538	36,1
6 mois à 2 ans	536	35,9
Moins de 6 mois	328	22,0
Ne sait pas (ou sans objet)	89	6,0
TOTAL	1.491	100,0

Les éléments avancés pour expliquer l'apparition d'une situation difficile sont, par ordre décroissant, le chômage, la maladie ou l'accident, la rupture familiale, les enfants. Confondue avec des motifs divers dans la rubrique "autre" du questionnaire, la mauvaise gestion des ressources du ménage est également souvent citée par les travailleurs sociaux.

Rien d'étonnant à ce que le chômage soit la première cause de difficultés, citée par près de deux ménages sur cinq. On a vu précédemment que, dans l'enquête, 37 % des personnes de référence du ménage étaient au chômage. Il n'y a toutefois pas relation biunivoque entre situation actuelle du chômage et origine des difficultés. On constate ainsi qu'une part non négligeable (15 %) des familles où la personne de référence a un emploi est passée par une période de chômage destabilisatrice.

L'invalidité, la maladie, l'accident sont avancés pour expliquer la plupart des problèmes des ménages d'inactifs, qu'ils soient ou non retraités. Mais c'est aussi un motif retenu par 20 % des ménages d'actifs.

La rupture familiale, qui peut être très ancienne, n'est pas forcément la cause principale de la situation délicate dans laquelle se trouvent les familles monoparentales. Aussi n'est-elle mentionnée qu'un peu plus d'une fois sur deux. Ce motif apparaît également, mais moins souvent, pour les hommes et les femmes seuls.

Le comportement des enfants, leur santé ne sont pas en général cités comme la seule cause des difficultés mais viennent aggraver un climat familial déjà détérioré. Cet item est cité par environ 20 % des familles, qu'il s'agisse d'un couple ou d'une femme seule et quelle que soit leur situation vis-à-vis de l'emploi. Il est à noter que dans l'enquête 6 % des ménages avec enfants font état d'enfants en placement de longue durée, 8 % d'enfants scolarisés irrégulièrement, 11 % d'enfants affectés dans une classe ou un établissement spécialisé. 16 % ont chez eux un ou plusieurs enfants de plus de 16 ans chômeurs ou inactifs.

La mauvaise gestion des ressources est très fréquemment mise en avant par le travailleur social comme l'origine des difficultés des couples où le mari a un emploi. On verra par la suite que les familles sont alors très souvent venues demander une aide financière pour le règlement de dettes.

Les autres motifs proposés dans le questionnaire - maternité, décès d'un membre de la famille, départ à la retraite - sont beaucoup moins souvent mentionnés.

Un cumul de problèmes dans près d'un cas sur deux.

On caractérise fréquemment les populations pauvres par le cumul de handicaps qu'elles subissent. La faiblesse du revenu n'est alors que le corollaire de désavantages culturels, intellectuels

Tableau D2

ORIGINE DES DIFFICULTES*

Intitulé	Nombre de ménages	Proportion/ total des ménages	Intitulé	Nombre de ménages	Proportion/ total des ménages
Chômage	580	38,9	Maternité, naissance	126	8,5
Maladie, accident, invalidité	469	31,5	Décès d'un membre de la famille	81	5,4
Rupture familiale	342	22,9	Retraite	51	3,4
Comportement des enfants, relations avec les enfants	266	17,8	Autre origine	358	24,0

* Plusieurs réponses étaient possibles d'où un total supérieur à 100 %.

Tableau D3

LES CUMULS EVENTUELS DE DIFFICULTES

Types de difficultés	Nombre de ménages	Répartition (en %)	Types de difficultés	Nombre de ménages	Répartition (en %)
Logement, santé et emploi	116	7,8	Logement uniquement	61	4,1
Logement et santé	29	1,9	Santé uniquement	164	11,0
Logement et emploi	177	11,9	Emploi uniquement	375	25,2
Santé et emploi	359	24,1	Pas de difficulté de ce type	210	14,1
			TOTAL	1.491	100,0

ou physiques parfois déjà inscrits dans les générations précédentes. L'enquête présente ne permet pas une description détaillée de ces phénomènes mais il est quand même possible de mettre en évidence la coïncidence éventuelle des difficultés dans les domaines de l'emploi, de la santé et du logement.

Peu de ménages au total font état de préoccupations simultanées dans ces trois domaines. Le logement en effet ne représente un problème que pour 25 % d'entre eux. S'il est très souvent concomitant au chômage, on trouve plus rarement des familles ayant à la fois des difficultés de logement et de santé. L'emploi apparaît bien comme le souci principal (69 % des ménages). Lié à la maladie ou à l'invalidité, il touche les inactifs non retraités et des chômeurs dont l'état de santé est trop dégradé pour qu'ils puissent occuper facilement un poste de travail. Seul, il concerne non seulement les chômeurs, mais aussi des actifs à l'emploi précaire ou des femmes inactives et non qualifiées dont les revenus constitués avant tout de prestations familiales resteront toujours faibles en l'absence de salaire.

14 % des ménages n'éprouvent aucune difficulté de ce type. Il s'agit de ménages d'actifs ou de retraités endettés ou venant chercher de l'aide pour leurs démarches administratives.

b) LES MOTIFS PRINCIPAUX DE LA DEMARCHE (tableaux D4 à D6).

Pendant la durée de l'enquête, près de 20 % des rencontres entre un ménage et le travailleur social ont constitué un premier contact dans la circonscription. Par ailleurs, près d'une famille connue par le travailleur social sur trois ne faisait pas l'objet d'un suivi avant la rencontre. Ces résultats confirment le caractère souvent récent des difficultés des ménages.

65 % des démarches sont motivées par une demande financière. Mais, dans 73 % des cas elle est couplée à une demande non financière. 35 % des contacts ne correspondent qu'à une demande non financière.

Pour de nombreux ménages, les motifs de visite sont multiples et il n'est pas toujours aisé de repérer la raison principale. Dans le doute, nous avons privilégié le motif qui paraissait avoir le caractère le plus opérationnel, parmi les demandes non financières d'une part, les demandes financières d'autre part.

Pour les premières, l'aide dans les démarches administratives afin d'obtenir une allocation ou une prestation est la plus citée. Ceci est cohérent avec ce que nous savons des nombreux cas de ressources en attente. Le second motif est le besoin de discussion sur des problèmes conjugaux, familiaux ou de santé sans demande précise d'intervention du travailleur social.

Tableau D4

NATURE DU CONTACT

Nature du contact	Nombre de ménages	Répartition (en %)
Premier contact dans la circonscription	289	19,4
Famille connue mais non suivie	389	26,1
Famille connue et suivie	813	54,5
TOTAL	1.491	100,0

L'aide dans d'autres démarches administratives ainsi que la recherche d'un travail ou d'un logement apparaissent assez fréquemment.

Les démarches financières se partagent également entre des besoins d'argent liés à des dettes de logement et le besoin de nourriture ou de vêtement. La rubrique "autres types de besoins financiers ou de dettes", troisième en importance, recouvre principalement la demande d'obtention ou de renouvellement de l'allocation mensuelle de l'aide sociale à l'enfance.

Tableau D5

MOTIF PRINCIPAL DE LA DEMANDE NON FINANCIERE

Type de demande non financière	Nombre de ménages	Répartition (en %)	Type de demande non financière	Nombre de ménages	Répartition (en %)
Démarche administrative sans réelle situation de précarité	42	2,8	Recherche d'un travail uniquement	145	9,7
Démarche administrative pour déblocage d'allocations définies	399	26,8	Problème de logement uniquement	126	8,5
Autre démarche administrative bien définie	183	12,3	Besoin de discussion (sans objectif opérationnel)	269	18,0
A la fois problème d'emploi et de logement	73	4,9	Aucune demande non financière	254	17,0
			TOTAL	1.491	100,0

Tableau D6

MOTIF PRINCIPAL DE LA DEMANDE FINANCIERE

Type de demande financière	Nombre de ménages	Répartition (en %)	Type de demande financière	Nombre de ménages	Répartition (en %)
Règlement de loyer ou d'autres dépenses de logement en retard	260	17,4	Autres types de dettes ou de besoins financiers	176	11,8
Règlement d'impôt en retard	36	2,4	Dettes multiples	97	6,5
Règlement de soins de santé en retard	20	1,3	Dépenses exceptionnelles indispensables	60	4,0
Règlement de dettes professionnelles	8	0,5	Demande de produits alimentaires ou de vêtements	286	19,2
Règlement de crédits impayés	14	0,9	Aucune demande financière	534	35,8
			TOTAL	1.491	100,0

c) LES SOLUTIONS PROPOSEES, LEUR PORTEE (tableaux D7, D8).

L'exploitation de la partie du questionnaire consacrée aux réponses et solutions envisageables aurait nécessité, pour donner des résultats satisfaisants, un important travail de codification et d'analyse qu'il n'a pas été possible de mener à bien dans les délais prévus pour la remise du rapport.

Les difficultés d'interprétation des réponses des travailleurs sociaux sont en effet nombreuses. Les solutions proposées ne peuvent être analysées indépendamment des demandes des familles, dont on a vu qu'elles pouvaient être multiples. Surtout, les questions ouvertes sur la portée des solutions proposées, la solution idéale, les problèmes de la protection sociale ont été remplies de façon variable suivant les sites, donnant lieu parfois à des développements très fournis et très riches, mais aboutissant dans d'autres cas à des réponses succinctes ou même à l'absence de réponse.

Par ailleurs, la réponse à la question fermée sur la portée probable des solutions proposées a forcément un caractère subjectif prononcé. Par exemple, accorder l'A.P.I. à une jeune femme seule qui va bientôt être mère peut être considéré comme une solution "permettant à la personne de s'en sortir" si on raisonne à assez court terme et d'un strict point de vue financier ou comme une solution "provisoire" ou même "inopérante" si on juge que l'A.P.I. fait entrer cette jeune femme dans une logique d'assistée et ne l'incite pas à rechercher une indépendance financière qui ne peut être garantie que par une qualification et un travail. Aussi, les données présentées dans le tableau D8 sont-elles le résultat d'un recodage du CREDOC afin d'homogénéiser les réponses, qui peut lui aussi être critiqué pour son manque d'objectivité.

Des secours financiers et une orientation vers d'autres services.

La fréquence des demandes financières se traduit dans les solutions proposées par l'importance du recours au soutien financier. S'il s'agit d'un couple sans enfants, d'une personne seule, le se-

TABLEAU D7
LES SOLUTIONS PROBABLES ⁽¹⁾

Type de solution	Nombre de ménages	Proportion/ total des ménages
Secours financier ponctuel	417	28,0
Aide financière (type allocation mensuelle)	443	29,7
Prestation légale	275	18,4
Solution de logement	169	11,3
Orientation vers d'autres services	468	31,4

(1) Il était possible de fournir plusieurs types de solution mais, pour certains ménages, aucune solution ne semblait envisageable. En définitive, le total est un peu supérieur au nombre de ménages.

Tableau D8
LA PORTEE DES SOLUTIONS

Portée de la solution	Nombre de ménages	Répartition (en %)
Doit permettre de faire disparaître le problème rapidement	296	19,9
Doit permettre de faire disparaître le problème à terme, sous certaines conditions	304	20,4
Solution partielle mais des problèmes ultérieurs sont probables	520	34,9
La solution est possible, mais n'est pas de la compétence du travailleur social	182	12,2
Il n'y a pas de solution au problème	95	6,4
Diagnostic impossible	94	6,3
TOTAL	1.491	100,0

cours ne pourra être que ponctuel. Au contraire, pour les familles de chômeurs une aide comme l'allocation mensuelle ou un prêt sera souvent considérée comme la solution à adopter. Les prestations légales sont évoquées moins souvent. Ceci peut paraître surprenant compte tenu du nombre élevé des ménages attendant une prestation ou demandant une allocation nouvelle. Il se peut que le travailleur social considère fréquemment que ces demandes d'allocations supplémentaires ont peu de chances d'aboutir ou que les allocations sont une solution seulement partielle.

Les solutions de logement sont encore moins citées (11 % des dossiers) mais on a vu que 25 % des ménages seulement faisaient état de difficultés dans ce domaine. Le rapprochement de ces deux nombres permet d'avancer que dans un cas sur deux le problème de logement devrait être résolu, au moins à terme, par un déménagement ou une rénovation de l'habitat.

Enfin, une fois sur trois, le travailleur social met en contact le ménage avec un service administratif ou judiciaire auquel il ne s'est pas adressé directement. Cette proportion est à peu près constante quelle que soit la catégorie de ménage. Les services les plus sollicités sont par ordre décroissant :

- les services sociaux (27 %) : service d'action familiale, puéricultrice, éducateur, conseillère en économie sociale et familiale, service d'aide ménagère ;
- la Sécurité Sociale (16 %), y compris les caisses de vieillesse ;
- les services de l'emploi et de la formation (16 %) : A.N.P.E., service de formation professionnelle, P.A.I.O. ;
- les services médicaux et paramédicaux (15 %) : C.M.P.P., service de prise en charge psychiatrique, service médical, I.M.P. ;
- les services du logement (12 %) : O.P.H.L.M., Mairie ;

- les institutions juridiques (8 %) : juge, avocat, aide judiciaire ;
- les organisations caritatives (4 %) auxquelles les familles ont pu faire appel directement par ailleurs ;
- d'autres administrations (2 %) : service des impôts, préfecture.

Des solutions trop souvent provisoires.

Dans 40 % des cas seulement, le travailleur social estime que l'aide, financière ou autre, qu'il peut apporter à ses interlocuteurs permettra une amélioration durable à court terme (20 %) ou à terme plus éloigné et moyennant un réel effort du ménage (20 %).

Souvent, la solution proposée est ressentie comme un répit pour le ménage (35 %), qui risque de devoir affronter de nouveau, et dans un délai très court, les mêmes types de problèmes.

Pour certaines personnes dont la situation n'a rien de désespéré, le travailleur social n'a pas de solution adaptée. Il ne peut que les renvoyer vers d'autres services (A.N.P.E., logement) en espérant qu'elles pourront réussir par elles-mêmes à surmonter leurs difficultés.

Les cas très difficiles pour lesquels aucune solution même partielle ne paraît envisageable sont très minoritaires (6 %).

Si l'on croise le type de solution proposé et le jugement du travailleur social sur la portée de cette solution, il apparaît nettement que le secours financier, ponctuel ou sous forme d'une aide plus importante, n'est perçu que comme une solution provisoire sauf s'il s'agit de permettre à des ménages en attente de ressources de faire face à une situation exceptionnelle pour eux. L'obtention de la prestation légale et la solution de logement constituent au contraire une solution définitive dans une majorité des cas.

Enfin, l'orientation vers d'autres services n'est pas seulement un pis aller. Une fois sur deux elle devrait aboutir à une amélioration durable pour le ménage.

4. Caractéristiques générales de la population de chaque site et clientèle des travailleurs sociaux.

Y-a-t-il un lien entre les caractéristiques démographiques, professionnelles, sociales d'une population à une date ou dans un lieu donné, telles qu'elles peuvent être décrites de manière très générale à travers les grandes nomenclatures utilisées par l'I.N.S.E.E pour le recensement, et la nature des difficultés auxquelles sont confrontés les travailleurs sociaux, les particularités des ménages rencontrés et de leurs attentes ? Répondre non ou ne mettre en évidence que des relations assez lâches signifie qu'en tous lieux et en tous temps (1) il existe une population marginale, mal recensée et mal caractérisée par les catégories de l'I.N.S.E.E, qui constitue le public privilégié et presque unique de l'action sociale. Mettre à jour des corrélations étroites implique par contre que les variations des conditions économiques et des rapports régissant le corps social dans son ensemble vont avoir une influence directe sur le nombre des laissés pour compte, rejetant ou au contraire réintégrant des populations précaires qui, selon les cas, pourront maîtriser seules leurs conditions d'existence ou devront faire appel à l'assistant social. L'accentuation de la crise économique, un durcissement dans les règles d'attribution de certaines prestations ou allocations feront alors apparaître dans les zones les plus fragiles, toute une cohorte de ménages qui pourront être qualifiés de "nouveaux pauvres".

Une approche permettrait d'avancer une première réponse, qui consisterait à étudier dans chaque site retenu pour l'étude la corrélation entre la proportion des familles ayant recours aux travailleurs sociaux sur une période d'un an par exemple et la valeur de variables telles que le taux de chômage, la proportion de familles en dessous d'un seuil de pauvreté, la part des mal logés, etc ... Malheureusement notre enquête ne permet pas de tels calculs. La période d'observation a été trop courte, hétérogène d'un site à l'autre (de 1 à 4 semaines)

(1) En France métropolitaine et sur moyenne période.

et, indépendamment des aléas statistiques liés à de petits échantillons, nous sommes incapables de faire un rapport entre le nombre de familles s'adressant aux travailleurs sociaux pendant les n semaines de notre enquête et le nombre de familles en contact avec eux sur une période d'un an, ne connaissant ni les variations de la fréquence des visites suivant les périodes de l'année, ni surtout les taux de rotation du public des travailleurs sociaux. En effet, suivant les sites, il n'est pas impossible que le nombre moyen de visites par an et par ménage varie sensiblement et qu'alors le nombre de contacts recensés sur une courte période doive être multiplié par des coefficients différents d'une zone à l'autre pour obtenir des chiffres annuels. De plus, il y a eu plusieurs cas de congés de maladie perturbant la régularité des visites en certains lieux.

Nous nous contenterons donc ici d'étudier l'influence des caractéristiques de la population totale d'un site sur la situation des ménages rencontrés par les travailleurs sociaux. Les informations sur l'ensemble de la population de chaque site et sur le public des travailleurs sociaux sont résumées dans les deux tableaux ci-après.

Le premier tableau reprend les résultats contenus dans les tableaux A1 à A7 de l'annexe ainsi que les données du recensement sur le confort des logements. Le second tableau résume les exploitations par site qui ont été tirées de notre enquête. Rappelons enfin que les résultats pour la commune d'Ivry sont peu significatifs car tous les travailleurs sociaux n'ont pas participé à l'enquête (1).

a) LA PROPORTION D'ETRANGERS ET LE TAUX DE CHOMAGE DANS LA POPULATION DU SITE INFLUENCENT GRANDEMENT LA COMPOSITION DU PUBLIC DES TRAVAILLEURS SOCIAUX.

Ce sont certainement les relations les plus faciles à mettre en évidence.

(1) Pour des informations sur le nombre des questionnaires par site cf. l'annexe sur le détail du questionnaire.

Tableau D9

TABLEAU RESUME DES CARACTERISTIQUES DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION PAR SITE

Site	démographie des ménages	Nationalité de la population	Catégorie socio-professionnelle des chefs de ménage Chômage de la population active	Logement
<u>ALFORTVILLE</u>	<p>Beaucoup d'hommes et de femmes seuls.</p> <p>Nombreuses familles monoparentales.</p> <p>Peu de couples avec un seul actif.</p> <p>Très peu de familles nombreuses.</p> <p>Distribution des ménages par âge proche de la moyenne nationale.</p>	<p>Nombreux étrangers, assez fréquemment des hommes seuls.</p>	<p>Beaucoup d'employés, peu de cadres.</p> <p>Assez peu de chômeurs. Leur nombre n'augmente plus depuis deux ans.</p>	<p>Appartements assez anciens.</p> <p>Proportion de logements sans confort proche de la moyenne nationale</p>
<u>IVRY</u>	<p>Beaucoup de personnes seules.</p> <p>Des couples où l'homme et la femme sont actifs.</p> <p>Peu de familles avec deux enfants ou plus.</p> <p>Distribution des ménages par âge proche de la moyenne nationale.</p>	<p>Nombreux étrangers parmi lesquels une très forte proportion d'hommes seuls</p>	<p>Beaucoup d'employés, mais aussi des professions intermédiaires et des cadres. Peu de retraités.</p> <p>Chômage un peu supérieur à la moyenne, après une forte augmentation depuis deux ans.</p>	<p>Habitat souvent ancien, avec une forte proportion de logements sans confort.</p> <p>Surpeuplement assez fréquent.</p>
<u>ORLY</u>	<p>Beaucoup de familles monoparentales.</p> <p>Des couples où les deux conjoints sont actifs.</p> <p>Assez souvent des couples avec trois enfants ou plus.</p> <p>Des ménages de 40 à 64 ans.</p> <p>Peu de personnes âgées.</p>	<p>Nombreux étrangers, surtout des familles.</p>	<p>Beaucoup d'employés, mais aussi des ouvriers. Peu de retraités.</p> <p>Un taux de chômage très élevé pour l'Ile-de-France et qui continue d'augmenter.</p>	<p>Habitat récent et très confortable.</p> <p>Léger surpeuplement.</p>

Site	Démographie des ménages	Nationalité de la population	Catégorie socio-professionnelle des chefs de ménage Chômage de la population active.	Logement
<u>Département du NORD</u> GRANDE-SYNTHÉ GRAND-FORT-PHILIPPE	<p>Des couples où l'homme est actif et la femme inactive</p> <p>Très peu de personnes seules.</p> <p>Proportion considérable de couples avec trois enfants ou plus.</p> <p>Très peu de couples sans enfants.</p> <p>Ménages très jeunes.</p>	<p>Nombreux étrangers, surtout des familles.</p>	<p>Présence massive des familles d'ouvriers mais aussi de professions intermédiaires.</p> <p>Pratiquement pas de retraités, d'artisans ou de cadres.</p> <p>Chômage très important et de longue durée qui continue à croître rapidement.</p>	<p>Tous les logements ont été construits après-guerre. Ils sont très rarement sans confort.</p> <p>Surpeuplement rare. Les familles nombreuses trouvent à se loger dans de grands appartements ou des maisons.</p>
<u>Département de La VENDEE.</u> LES HERBIERS.	<p>Des couples où les conjoints sont tous les deux actifs ou retraités.</p> <p>De nombreuses familles de trois enfants, mais peu de familles de quatre enfants ou plus</p> <p>Distribution des ménages par âge proche de la moyenne nationale.</p>	<p>A peine 1 % d'étrangers.</p>	<p>Des agriculteurs, artisans, commerçants ou chefs d'entreprises mais aussi beaucoup d'ouvriers.</p> <p>Peu d'inactifs non retraités.</p> <p>Un chômage encore faible malgré une augmentation récente très rapide.</p>	<p>Maisons souvent vastes et plutôt confortables.</p>
<u>Département de MEURTHE-&-MOSELLE</u> LONGWY	<p>Des couples de retraités ou des couples où l'homme est actif et la femme inactive.</p> <p>Répartition des couples suivant le nombre d'enfants proche de la moyenne nationale.</p> <p>Distribution des ménages par âge proche de la moyenne nationale.</p>	<p>Etrangers assez nombreux, surtout des familles.</p>	<p>Des ouvriers, des retraités ou pré-retraités et beaucoup d'autres inactifs.</p> <p>Un chômage qui était élevé mais qui a tendance à baisser à cause de l'exode des chômeurs vers d'autres régions.</p>	<p>Habitat assez ancien, rarement sans confort, mais ne disposant pas de tous les éléments de confort.</p> <p>Sous-peuplement accentué fréquent.</p>

Site	Démographie des ménages	Nationalité de la population	Catégorie socio-professionnelle des chefs de ménage Chômage de la population active	Logement
TOUL	Des couples où l'homme est actif et la femme souvent inactive. Des couples ayant souvent deux ou trois enfants. Des ménages plutôt jeunes.	Proportion assez faible d'étrangers, avec beaucoup d'hommes seuls.	Une composition socio-professionnelle assez proche de la moyenne nationale, avec toutefois un peu plus d'employés et d'ouvriers. Un chômage assez élevé mais qui n'augmente plus beaucoup.	Logements rarement sans confort, mais ne disposant pas de tous les éléments de confort. Sous-peuplement accentué assez fréquent.
<u>Département du</u> <u>TARN-&-GARONNE</u> CASTELSARRASIN.	Des couples de retraités ou avec un seul actif. Peu de couples avec plus de deux enfants. Des ménages de plus de 40 ans.	Proportion assez faible d'étrangers, principalement des familles de l'Europe du Sud.	Outre les retraités, des agriculteurs et des artisans mais aussi des ouvriers assez nombreux. Un taux de chômage proche de la moyenne nationale, mais inférieur à celui constaté en général dans le Sud-Ouest.	Des maisons assez anciennes, assez souvent sans confort. Un surpeuplement rare.

Tableau D10

TABLEAU RESUME DES SITUATIONS DES PERSONNES CONTACTEES PAR SITE

Site	Caractéristiques démographiques	Activité revenus	Type de difficultés Motifs principaux de la démarche	Solutions envisagées Gravité de la situation	Mots clefs
<u>ALFORTVILLE</u>	Personnes seules avec ou sans enfants. Couples d'immigrés avec beaucoup d'enfants. Etrangers très nombreux surtout parmi les hommes.	Nombreux chefs de ménage invalides. Taux de chômage moyen. Taux d'activité du conjoint non négligeable (femmes de ménage). Forte proportion de ménages avec plus de 60% du SMIC par UC., grâce en particulier aux ressources provisoires (API, ASE).	Beaucoup de ménages avec un cumul de problèmes en particulier de logement qui sont la cause de nombreuses démarches. Besoins de discussion. Très nombreuses demandes financières (75% des démarches) à la fois pour des remboursements de dettes et des besoins vitaux.	Les solutions proposées le plus souvent sont les secours ponctuels et les aides. Les cas pour lesquels aucune solution simple n'apparaît sont très nombreux.	Etrangers. Femmes seules. Besoins de logement.
<u>IVRY</u>	Personnes seules, en particulier sans enfants Très peu de couples avec enfants. Peu de jeunes, beaucoup de 50-60 ans Majorité d'étrangers chez les hommes, 35% chez les femmes.	Très peu d'actifs occupés. Un chef de famille sur trois est invalide ou malade. Un ménage sur six est sans ressources, mais à l'inverse, forte proportion de ménages ayant plus de 60% du SMIC par UC.	Problèmes cumulés de travail et de santé. Beaucoup de demandes financières pour répondre à des besoins vitaux.	D'abord des secours ponctuels (pour près d'une demande sur deux) mais aussi des aides ou une orientation vers d'autres services. Près d'un cas sur deux pour lequel la solution proposée semble efficace, mais aussi une personne sur dix dont le cas est considéré comme insoluble.	Personnes seules sans enfants. Invalides. 50-60 ans. Demandes financières pour besoins vitaux.
<u>ORLY</u>	Femmes seules avec enfants. Beaucoup de 25-35 ans. Majorité d'étrangers chez les hommes. 30 % chez les femmes.	Un chef de famille sur dix seulement a un emploi stable. Beaucoup d'invalides ou de malades. Revenus très faibles en moyenne malgré des allocations provisoires très nombreuses (Un ménage sur trois). Un ménage sur huit n'a aucune ressource, un sur quinze seulement a plus de 60% du SMIC de façon régulière.	Nombreux cas où il y a à la fois problèmes de travail, de santé et de logement. Egalement cumuls de problèmes de travail et de santé. Demandes financières nombreuses, en particulier pour répondre à des besoins vitaux.	D'abord des aides, puis des secours ponctuels et des prestations légales. Dans un cas sur deux, l'aide apportée correspond à une solution temporaire et les problèmes réapparaîtront.	Hommes étrangers. Femmes seules avec enfants. 25-35 ans. Très peu d'actifs. Cumul des handicaps.

Site	Caractéristiques démographiques	Activité revenus	Type de difficultés Motifs principaux de la démarche	Solutions envisagées Gravité de la situation	Mots Clefs
<u>Département du NORD</u> GRANDE-SYNTHÉ. GRAND-FORT-PHILIPPE	Familles nombreuses ou très nombreuses. Peu de personnes seules Population assez jeune. Etrangers assez nombreux.	Chômage très fréquent chez les chefs de famille (42%), le plus souvent non indemnisé. Conjoint inactif presque toujours. Site où les revenus par UC. sont les plus faibles en moyenne (près de 50% des ménages ont moins de 40% du SMIC par UC), malgré des allocations provisoires assez fréquentes.	Pour une majorité de ménages, d'abord des problèmes de travail parfois cumulés à des difficultés de logement mais sans problème de santé. Demandes non financières en vue de l'obtention d'allocation. Demandes financières souvent dûes à des dettes de logement.	Les solutions proposées sont d'abord l'orientation vers d'autres services puis les secours ponctuels. La résorption rapide des difficultés est prévue beaucoup plus rarement encore que dans les autres sites.	Familles nombreuses. Chef de famille au chômage. Conjoint inactif. Absence de solution.
<u>Département de la VENDEE.</u> LES HERBIERS.	Couples sans enfants ou avec peu d'enfants. Femmes âgées et seules. Peu d'étrangers.	Beaucoup plus d'actifs occupés que de chômeurs ou d'invalides. Qualification plus fréquente du conjoint. Situation financière moins mauvaise (près de 40% des ménages ont plus de 60% du SMIC par UC.). Peu d'allocations provisoires.	D'abord des problèmes de santé. Peu de problèmes de logement. Peu de demandes financières. Peu de dettes à rembourser. Demande d'aide dans les démarches administratives. Besoins de discussion.	Compte tenu des motifs dominants dans les démarches, peu d'aides ou de secours ponctuels. Plus souvent des prestations légales. Les situations de précarité semblent, plus qu'ailleurs, pouvoir être résolues rapidement.	Problèmes de santé. Ménages avec peu d'enfants. Solutions plus faciles.
<u>Département de MEURTHE-&MOSELLE</u> LONGWY.	Familles de un à trois enfants. Peu de personnes seules sans enfants. Population d'âge moyen. Proportion élevée d'étrangers (30%).	Taux proches de la moyenne pour les actifs occupés et les chômeurs chez les chefs de famille. Inactivité quasi-générale du conjoint. Revenus par UC. en moyenne assez faibles, souvent situés entre 40 et 60% du SMIC.	Plus d'un ménage sur cinq n'a aucune difficulté de travail, de santé ou de logement. Problème le plus fréquent : le travail. Assez peu de ménages cumulant les problèmes. Démarches administratives pour déblocage d'allocations. Démarches financières sans caractéristiques particulières.	Peu de prestations légales ou de secours ponctuels. Plus souvent des aides, mais surtout une orientation vers d'autres services. Les solutions semblent un peu plus faciles qu'en moyenne.	Familles avec un seul actif. Revenus assez faibles. Peu de cumuls de problèmes.

Site	Caractéristiques démographiques	Activité revenus	Type de difficultés Motifs principaux de la démarche	Solutions envisagées Gravité de la situation	Mots clefs
TOUL	Population très jeune avec beaucoup de moins de 25 ans. Majorité de personnes seules, souvent avec des enfants. Pas de familles nombreuses. Très peu d'étrangers, en particulier chez les femmes.	Un chef de ménage sur six est inactif (jeune femme seule avec enfants le plus souvent) Très peu d'invalides, taux de chômage pas très élevé. 13% de sans ressources (jeunes souvent hébergés), par ailleurs revenus moyens.	Difficultés souvent récentes. Problèmes de logement et de travail assez fréquents. Demandes d'aide dans les démarches administratives. Demandes financières pas très fréquentes surtout liées à des dettes de logement.	Aides, prestations légales et orientation vers d'autres services. Peu de cas très difficiles mais peu de solutions immédiates. Population dont les problèmes risquent de réapparaître périodiquement.	Jeunes Femmes seules avec enfants. Entrée dans la précarité.
Département du <u>TARN-&-GARONNE</u> CASTELSARRASIN <i>(même description pour les autres circonscriptions du Tarn-et-Garonne - moins problème de logement).</i>	Familles avec moins de quatre enfants. Peu de personnes seules sans enfants. Plus de 60 ans assez nombreux. Peu d'étrangers.	Chefs de famille ayant assez souvent un emploi, mais l'activité est parfois irrégulière, de même que les ressources. Les prestations provisoires sont rares.	Cumuls de problèmes assez fréquents, portant en particulier sur le logement. Démarches non financières pour le déblocage d'allocations ou la discussion. Démarches financières assez rares, peu de dettes de logement.	D'abord l'orientation vers d'autres services. Par ailleurs, des prestations légales ou des solutions de logement.	Population âgée. Demande de prestations. Besoins de discussion.

Le chômage.

Deux sites ont une situation de l'emploi extrêmement dégradée : Orly et surtout Grande-Synthe, où le taux de chômage dépasse nettement 15 %. Ce sont les deux sites où la proportion des chefs de ménage chômeurs est la plus forte dans notre enquête (ils sont même majoritaires à Grande-Synthe) mais on y trouve également : les revenus moyens les plus faibles, les dettes les plus importantes, le plus de cas pour lesquels aucune solution simple ne semble exister.

Les Herbiers est la zone où le chômage est, d'assez loin, le moins élevé et le plus souvent d'origine récente car la situation de l'emploi était encore très bonne au recensement de 1982 avec un taux de chômage inférieur à 5 %. C'est là où, dans notre enquête, la proportion de chefs de ménage avec un emploi, est de loin, la plus forte, les revenus les plus élevés, les dettes les moins fortes et où les solutions semblent les moins difficiles à trouver.

Alfortville, Longwy, Toul et Castelsarrasin, avec un taux de chômage proche de 10 % et de la moyenne nationale ont dans l'enquête un nombre à peu près équivalent de chefs de ménage occupés et au chômage.

Le taux de chômage global de la population d'un site est donc corrélé positivement non seulement avec la proportion des personnes de référence d'un ménage au chômage (1) mais aussi avec le degré de pauvreté des ménages de l'enquête.

La proportion d'étrangers.

Le tableau E1 illustre le lien très étroit qui existe entre le taux d'étrangers dans la population totale et la proportion d'adultes étrangers dans le public de l'action sociale. Dans les zones à forte concentration de ménages immigrés, l'effet multiplicateur paraît même important puisqu'ils constituent alors entre le

(1) Le coefficient de corrélation entre ces deux variables est égal à 0,926.

quart et la moitié de la population de l'enquête. Au contraire, dans les sites où la proportion d'étrangers est moyenne ou faible, leur nombre dans l'enquête n'est, proportionnellement, guère plus important.

Tableau E1

PROPORTION D'ETRANGERS DANS LA POPULATION DU SITE
ET PARMIS LES ADULTES DE L'ENQUETE CREDOC ¹

Dans notre enquête Au recensement	38 à 46 %	24 à 30 %	< 10 %
15 à 18 %	Alfortville Orly Ivry	Grande-Synthe	
13 %		Longwy	
< 7 %			Toul Les Herbiers Castelsarrasin

(1) Valeur du coefficient de corrélation : 0,886

Le cas de Grande-Synthe, seul site non situé sur la diagonale du tableau, nous paraît intéressant. Confrontés à une crise économique très grave les ménages français comme immigrés se retrouvent sans ressources et avec de nombreux enfants à charge. La situation financière des familles immigrées n'est alors guère plus dégradée que celle de nombre de familles françaises qui font également appel aux travailleurs sociaux. Au contraire, en Ile-de-France, les ménages d'immigrés en contact avec l'assistante sociale sont, plus souvent que les Français, des couples avec enfants où le mari est au chômage ou des retraités presque sans ressources.

Nous reviendrons dans la suite de cette étude sur les caractéristiques des ménages étrangers.

b) TYPE DE MENAGE, AGE ET CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE DU MENAGE : DES CORRELATIONS TOUJOURS POSITIVES, MAIS PLUS OU MOINS FORTES SUIVANT LES VARIABLES.

Les familles monoparentales sont un public important pour les travailleurs sociaux. Cette constatation peut être faite dans chacun de nos sites. Toutefois, là encore, la composition de la population totale influence grandement celle de l'échantillon (1) : c'est dans la région parisienne que les familles monoparentales sont les plus nombreuses dans l'enquête (plus de 30 % de l'ensemble des ménages) alors qu'aux Herbiers elles ne représentent même pas 10 % des ménages.

La situation des personnes seules n'est pas la même ; elles sont, nous l'avons vu, moins représentées dans l'enquête que dans la population totale du fait de la quasi-absence des personnes âgées. Si le coefficient de corrélation entre les proportions respectives des ménages composés d'une personne seule dans la population totale d'une part et dans l'échantillon d'autre part est encore assez élevé (0,678), c'est parce que les personnes seules sont dans les deux cas, plus nombreuses en région parisienne. Mais un site fait exception à la règle ; il s'agit des Herbiers. Dans cette zone où les chefs de ménage chômeurs sont moins nombreux et plus souvent indemnisés, les femmes seules et âgées retrouvent auprès du travailleur social une place non négligeable malgré leur faible nombre dans la population.

De corrélations significatives pour les personnes seules et les familles monoparentales, on peut déduire un résultat équivalent pour le type de ménage complémentaire, et majoritaire par rapport aux deux premiers, c'est-à-dire pour les couples. Aussi, nous nous intéresserons plutôt à une sous-catégorie, très présente dans notre enquête, celle des familles composées de plus de trois enfants.

(1) Coefficient de corrélation = 0,712.

Le lien avec la proportion de familles nombreuses dans la population de base est, cette fois, assez faible (1). Plus précisément, les familles nombreuses constituent une part importante des couples de notre enquête en région parisienne, alors que, sur les communes d'Ivry et d'Alfortville, ce type de familles se rencontre très rarement dans la population, les couples ayant le plus souvent très peu d'enfants. Au contraire, dans les sites plus ruraux de Toul et des Herbiers, les familles nombreuses sont fréquentes dans la population mais leur proportion est plus faible qu'ailleurs dans l'enquête.

La famille nombreuse ne constitue donc pas, en soi, une catégorie qui doit, beaucoup plus que d'autres, faire appel aux travailleurs sociaux, au même titre que les chômeurs ou les familles monoparentales. Il faut qu'il y ait également un environnement défavorable que connaissent les familles d'étrangers de la banlieue parisienne vivant dans des logements surpeuplés et astreints à des travaux peu qualifiés et peu rémunérateurs mais qui est beaucoup plus rare dans des zones où les maisons sont grandes et moins onéreuses et où les traditions culturelles valorisent encore ce type de famille.

Le coefficient de corrélation est encore plus faible (0,352) si l'on compare la proportion de jeunes ménages dans l'enquête et au recensement mais il est assez élevé pour ce qui est de la proportion des ménages ouvriers (coefficient = 0,655). Là où ils sont majoritaires dans la population active totale (Grande-Synthe, Longwy), ils représentent 80 % des ménages d'actifs dans notre enquête. A l'inverse, les ménages d'employés sont toujours beaucoup plus nombreux dans les sites de la banlieue parisienne.

Enfin, les personnes s'adressant aux travailleurs sociaux évoquent d'autant plus des problèmes de logement qu'elles vivent dans des zones où il y a souvent surpeuplement à cause de la cherté des

(1) Coefficient de corrélation = 0,394 entre la proportion des couples avec plus de trois enfants à leur charge dans notre enquête et la proportion de couples avec plus de trois enfants de moins de 16 ans au recensement, seule donnée dont nous disposons sur le sujet pour chaque site.

loyers (les trois sites de la banlieue parisienne) ou dans des zones à habitat vétuste et sans confort (Castelsarrasin).

Au terme de ces études de corrélation, il apparaît très clairement que la situation économique d'un site et la composition de sa population influencent fortement la nature du public ayant recours à l'action sociale. C'est particulièrement vrai pour l'ampleur du chômage, la proportion de ménages étrangers, mais ça l'est également pour la part des ménages ouvriers, des familles monoparentales ou pour les caractéristiques de l'habitat.

Une autre conclusion peut être tirée : dans la mesure où notre échantillon n'est pas complètement représentatif de la population française mais qu'il surestime assez largement des types de ménages fragiles tels que les étrangers, les ouvriers ou certaines catégories de familles nombreuses, les biais induits ont toutes chances de se retrouver dans les résultats de l'enquête. Toutefois cette critique ne peut être faite pour deux catégories tout-à-fait essentielles - les chômeurs et les familles monoparentales - qui sont à leur juste place dans les sites étudiés.

II - DES JEUNES CHOMEURS AUX RETRAITES : DES DIFFICULTES ET DES ATTENTES QUI VARIENT SELON LES MENAGES.

L'étude de la clientèle des travailleurs sociaux a mis en évidence l'augmentation considérable du risque d'avoir à faire appel à l'action sociale dans deux types de situation : d'un côté l'absence d'emploi - inactivité mais surtout chômage - et de l'autre la rupture familiale pour une femme avec des enfants.

En classant la population de notre enquête selon les critères d'activité et de situation familiale nous arrivons à distinguer deux grands ensembles .

Dans un premier ensemble on a affaire à des groupes qui s'adressent fréquemment aux travailleurs sociaux : les femmes seules avec enfants qu'elles soient au chômage, inactives ou même avec un emploi, les couples avec enfants dont la personne de référence est au chômage ou inactive.

Le second ensemble est composé de groupes parmi lesquels plus rares sont ceux qui sollicitent l'aide des travailleurs sociaux si l'on songe à la place qui est la leur dans la population française : couples avec enfants dont la personne de référence est active, ménages de retraités, couples sans enfants, hommes seuls avec ou sans enfants, femmes seules.

Il s'agira dans cette seconde partie de repérer les spécificités de chacun de ces groupes en centrant l'analyse sur leurs ressources, leurs difficultés, leurs demandes, l'appréciation des travailleurs sociaux sur la gravité de leur situation.

Nous compléterons cette démarche par l'analyse de quelques catégories bien représentées dans notre enquête, mais transversales aux types de ménages définis précédemment : les jeunes, les sans-ressources, les étrangers.

Tableau F1

LES TYPES DE MENAGES ETUDIES :
LEUR POIDS DANS L'ENQUETE CREDOC ET DANS LA POPULATION FRANCAISE

Type de ménage	% de ménages dans l'enquête col. 1	% de ménages en France métropolitaine (1) col. 2	Rapport col.1/col.2
Femmes seules au chômage avec enfant(s)	11,8	0,5	23,6
Femmes seules inactives non retraitées avec enfant(s)	11,1	0,8	13,9
Couples avec enfant(s) où l'homme est au chômage	16,5	1,7	9,7
Couples avec enfant(s) où l'homme est inactif non retraité	5,9	0,9	6,6
Femmes seules ayant un emploi et avec enfant(s)	4,3	2,8	1,5
Homme seuls non retraités	8,3	7,0	1,2
Femmes seules non retraitées sans enfants	5,9	9,3	0,6
Couples avec enfant(s) où l'homme a un emploi	20,3	33,5	0,6
Couples sans enfants et non retraités	4,8	13,0	0,4
Ménages de retraités	8,6	27,3	0,3
TOTAL (2)	100,0	100,0	1,0
<i>dont ménages sans ressources</i>	11,2	<i>n.c.</i>	<i>n.c.</i>
<i>dont ménages où la personne de référence a moins de 25 ans</i>	10,8	4,6	2,3
<i>dont ménages où la personne de référence est étrangère</i>	26,2	6,2	4,2

(1) Source : enquête sur l'emploi de 1985 (recensement de 1982 pour l'âge et la nationalité du chef de ménage)

(2) Y compris les couples séparés par force dans l'enquête CREDOC et les "autres ménages" dans l'enquête sur l'emploi de l'I.N.S.E.E.

1. Les catégories de ménages faisant souvent appel aux travailleurs sociaux : absence d'emploi, présence d'enfants ; des facteurs qui font fréquemment demander de l'aide.

Les femmes seules avec enfants et les couples avec enfants dont la personne de référence n'a pas d'emploi sans être retraitée représentent 50 % des ménages de notre enquête, mais seulement 6,3 % des ménages de France métropolitaine. Ces catégories semblent donc être en moyenne 15 fois plus souvent en contact avec les travailleurs sociaux que les autres types de ménages, ce qui est considérable. Qu'est-ce qui justifie un tel écart ? Est-ce la faiblesse de leurs ressources ? Le cumul de leurs difficultés ? L'assurance de trouver auprès des assistants sociaux une aide que d'autres catégories aussi précaires ne peuvent espérer ? C'est ce que nous allons essayer d'étudier maintenant en présentant chacun des groupes par ordre décroissant de sur-représentation dans l'enquête (1).

a) LES FEMMES SEULES AU CHOMAGE ET AVEC DES ENFANTS (11,8 % DES MENAGES DE L'ENQUETE, 0,5 % DES MENAGES EN FRANCE METROPOLITAINE).

Jeunes, n'ayant jamais travaillé, avec un ou deux enfants, elles ont fréquemment pour seule ressource les prestations familiales.

Agées de moins de 35 ans, souvent même de moins de 25 ans, elles sont Françaises pour les trois quarts.

N'ayant jamais travaillé (50 %) ou ayant occupé épisodiquement des emplois non qualifiés (personnel de service : 21 %, ouvrière spécialisée : 11 %), elles n'ont, pour la plupart, aucune indemnisation de chômage (83 %). Cette absence est due beaucoup plus souvent à ce qu'elles ne remplissent pas les conditions pour être indemnisées qu'à une durée trop longue du chômage.

(1) Les tableaux F3 à F9 regroupés en fin de chapitre présentent quelques données de synthèse pour chacune de ces catégories.

Près d'une femme sur deux n'a qu'un enfant et les familles de plus de trois enfants sont assez rares (8 %). Aussi, les allocations familiales sont-elles en moyenne assez faibles. Les allocations-logement, touchées par une famille sur trois, plus rarement l'aide au parent isolé (API : 15 % des familles) permettent aux prestations familiales d'atteindre en moyenne plus de 1.700 F. Celles-ci constituent, plus encore que pour tout autre type de ménages, la source principale de revenu, leur absence n'étant compensée, dans 50 % des cas, par aucune autre ressource. La rareté des allocations de chômage ou des salaires apportés par des enfants actifs et la faiblesse des pensions alimentaires rendent souvent nécessaire le versement de l'allocation mensuelle de l'aide sociale à l'enfance (32 % des femmes en bénéficient pour un montant moyen de 1.320 F.).

Au total, le revenu global moyen reste inférieur à 3.000 F. et, par unité de consommation, plus d'une famille sur deux a eu moins de 40 % du SMIC le mois précédant l'enquête. Malgré ces maigres ressources, la plupart des familles ne sont pas endettées, mais lorsqu'elles le sont, le montant de leur dette peut être élevé.

Quand elles ne sont pas hébergées provisoirement par leur famille ou des amis (17 % des cas), les familles sont logées dans des appartements relativement spacieux et confortables.

Ces femmes jeunes sont bien connues des services sociaux. Elles sont à la recherche d'un emploi ou d'un logement, attendent des allocations et ont très souvent besoin de nourriture ou de vêtements. Leur situation est souvent jugée assez grave.

Malgré le caractère souvent récent de leurs difficultés, ces femmes sont bien connues des travailleurs sociaux. L'origine de la situation précaire, c'est bien sûr le chômage (75 % des cas) et la rupture familiale (57 %) mais des problèmes avec les enfants ou des maternités difficiles sont également cités.

13 % des femmes sont dans l'attente d'une allocation de chômage, 25 % espèrent une autre prestation (API puis allocation-logement). Mais la recherche d'un emploi, d'un logement, les difficultés familiales les amènent également à rencontrer l'assistante sociale. Surtout, les besoins alimentaires ou de vêtements sont évoqués par plus de 50 % des femmes, taux très élevé par rapport aux autres catégories de ménages et révélateur des problèmes financiers particulièrement graves qu'elles affrontent.

Il est donc logique que les travailleurs sociaux jugent que, dans la majorité des cas, ils ne peuvent offrir une solution permettant aux familles de surmonter définitivement leurs difficultés. Ils peuvent toutefois leur proposer des aides provisoires (l'allocation mensuelle) et les conseiller dans leur recherche d'un logement.

b) LES FEMMES SEULES INACTIVES NON RETRAITEES ET AVEC DES ENFANTS
(11 % DES MENAGES DE L'ENQUETE, 0,8 % DES MENAGES EN FRANCE METRO-
POLITAINE).

Plutôt âgées, ayant à élever une famille assez nombreuse, elles touchent des prestations familiales élevées.

L'âge est ce qui différencie le plus nettement les femmes inactives des chômeuses (1). Les plus de 35 ans sont largement majoritaires et les femmes de 50 à 59 ans représentent 26 % des inactives contre 6 % des chômeuses.

L'inactivité n'est pas, pour la plupart, une situation nouvelle : les deux tiers n'ont jamais eu d'emploi régulier et 12 % seulement déclarent avoir une qualification professionnelle.

Malgré cette absence d'emploi, leur revenu moyen est très supérieur à celui des chômeuses et atteint presque 4.500 F. : allocations familiales et compléments familiaux plus élevés du fait

(1) Voir annexe méthodologique.

d'un plus grand nombre d'enfants (22 % ont plus de trois enfants) mais aussi prestations liées à des problèmes de santé ou des handicaps physiques (850 F. en moyenne), salaires rapportés par des enfants actifs un peu plus fréquents (9 % des cas) et montant moyen des ressources provisoires équivalent à celui des chômeuses.

Toutefois, le revenu par unité de consommation reste faible, inférieur à 40 % du SMIC une fois sur trois, mais supérieur à 60 % du SMIC une fois sur quatre.

La proportion de familles endettées est proche de la moyenne de l'enquête, mais il s'agit le plus souvent de petites dettes.

Parfois hébergées (10 %), ces familles vivent en général dans des logements de trois ou quatre pièces possédant la plupart des éléments de confort.

Confrontées à des difficultés anciennes et connues des travailleurs sociaux, elles évoquent souvent les soucis occasionnés par leurs enfants et demandent des aides financières qui ne les feront pourtant pas sortir de la précarité.

Pour 50 % de ces familles, la durée des difficultés remonte à plus de deux ans et la visite au travailleur social n'est un premier contact que dans 12 % des cas. On a donc là un public ancien, en relation régulière avec l'action sociale depuis une rupture familiale ou l'apparition de problèmes de santé. Il se caractérise par la fréquence des difficultés familiales (39 %) qui ont pour origine le chômage des enfants de plus de 16 ans (27 % des familles) ou, plus rarement, la scolarisation anormale d'enfants de moins de 16 ans (22 %).

Les problèmes financiers sont également nombreux. Moins aigus que pour les femmes chômeuses, ils se traduisent plus rarement en besoins alimentaires mais les dettes de logement, même faibles, doivent être réglées et les demandes d'allocations supplémentaires sont très répandues.

Si pour 40 % des familles l'action du travailleur social (obtention d'aides, de prestations légales) a des chances d'aboutir à une sortie de la précarité dans un délai plus ou moins long, le diagnostic le plus fréquent correspond à une situation stationnaire pour l'avenir.

c) LES COUPLES AVEC ENFANT(S) OU L'HOMME EST AU CHOMAGE (16,5 % DES MENAGES DE L'ENQUETE, 1,7 % DES MENAGES EN FRANCE METROPOLITAINE).

Assez jeunes, souvent étrangers ce sont des ménages ouvriers dont la femme est inactive et l'homme chômeur depuis trop longtemps pour percevoir encore des allocations de chômage importantes.

Deuxième catégorie, la plus nombreuse dans l'enquête après les couples d'actif (voir p. 91), on aborde là les situations particulièrement graves engendrées par le chômage lorsqu'il touche le "noyau dur" de la population active. Ni très jeune, ni proche de l'âge de la retraite (80 % des hommes ont entre 24 et 49 ans avec une faible majorité de 25-34 ans) fréquemment étranger, le mari a été ouvrier, souvent non qualifié, avant d'être confronté à un chômage de longue durée (1) provoqué par la crise économique, l'absence de qualification ou des problèmes de santé. L'inactivité ou le chômage de son épouse (au total 93 % des cas), la présence d'enfants parfois nombreux (un couple sur deux a au moins trois enfants et 16 % cinq enfants ou plus) rendent d'autant plus grave la diminution des ressources. Or 58 % d'entre eux ne sont pas, ou plus, indemnisés et 27 % ne touchent plus que l'allocation de fin de droits. Cette situation durable a entraîné un endettement progressif des deux tiers des ménages, parfois pour de grosses sommes (c'est la catégorie la plus endettée de l'enquête).

Des ressources très faibles constituées pour plus de moitié par les prestations familiales.

4.150 Francs comme ressource mensuelle pour des ménages comprenant en moyenne cinq personnes, c'est bien peu. Aussi, si très

(1) Il y a également parmi ces ménages 20 % de chômeurs récents en attente d'une allocation.

rares sont les familles qui ne disposent d'aucune ressource, les deux tiers ont moins de 40 % du SMIC par unité de consommation.

L'allocation chômage est bien loin de constituer la source principale de revenu. Elle n'est perçue que par 40 % des ménages qui ont droit en moyenne à 2.300 Francs.

Les prestations familiales, d'un montant moyen un peu supérieur, sont beaucoup plus largement répandues : 87 % des ménages en perçoivent (et près de 40 % touchent des allocations-logement). D'autres ressources apparaissent également : l'allocation mensuelle dont bénéficient près de 30 % des ménages, mais dont le montant reste faible et, pour 15 % des familles, des petits salaires gagnés par l'épouse, un enfant majeur ou le conjoint lorsqu'il a pu trouver quelques travaux temporaires.

Assez récentes, leurs difficultés proviennent presque toujours de la perte de leur emploi. Endettés, ils cherchent du travail, demandent des allocations et des aides, ont souvent besoin de nourriture ou de vêtements. Les travailleurs sociaux n'ont guère que des solutions provisoires à leur proposer et sont pessimistes quant à leur sortie rapide de la précarité.

Moins connus des travailleurs sociaux que les inactifs, l'apparition de leurs difficultés remonte souvent à deux ans ou moins (63 %). Compte tenu de la durée de leur période de chômage, il semble bien que la plupart de ces ménages n'étaient pas en situation précaire auparavant, ce que confirme la réponse à la question sur l'origine des difficultés où seul le chômage est cité.

20 % d'entre eux attendent une allocation chômage, 15 % des prestations familiales ou l'allocation mensuelle, beaucoup espèrent de l'aide dans la recherche d'un travail mais ils sont peu nombreux à évoquer des difficultés avec leurs enfants et encore moins à se plaindre d'ennuis de santé. Conséquence de la perte d'emploi, leur problème principal est financier : ayant à faire face à des dettes de logement ou à des dettes multiples, ils doi-

vent également répondre à des besoins plus urgents et demandent fréquemment nourriture ou vêtements.

Compte tenu de ces difficultés graves et de l'existence d'enfants, c'est la catégorie pour laquelle les travailleurs sociaux préconisent le plus souvent une aide (63 % des cas) sous forme d'allocations mensuelles, d'aides exceptionnelles ou de prêts. Mais ces solutions leurs semblent très insuffisantes. Plus que pour toute autre catégorie, les travailleurs sociaux sont pessimistes sur les chances d'une amélioration rapide de leur situation si les couples ne retrouvent pas par eux-mêmes un emploi.

d) LES COUPLES AVEC ENFANTS OU L'HOMME EST INACTIF NON RETRAITE
(5,9 % DES MENAGES DE L'ENQUETE, 0,9 % DES MENAGES EN FRANCE METROPOLITAINE).

Agés, avec un mari invalide ou malade, de très nombreux enfants, ces couples disposent quand même de ressources non négligeables grâce aux pensions dues à l'état physique du conjoint et, parfois, au salaire de la femme ou d'un enfant qui s'ajoutent aux prestations familiales.

Agés pour la plupart d'environ 50 ans, ces couples sont rarement jeunes. C'est parmi eux qu'on trouve la plus forte proportion de familles très nombreuses : 22 % ont cinq enfants ou plus et 60 % au moins trois enfants. Beaucoup plus que dans les autres types de familles, ces enfants ont du mal à s'intégrer au milieu scolaire quand ils sont jeunes (38 % des ménages ont au moins un enfant ayant une scolarité irrégulière ou se déroulant dans un établissement spécialisé) ou, à un moindre degré, à trouver un emploi par la suite (22 % des ménages ont au moins un enfant à charge chômeur).

L'inactivité des chefs de ménage s'explique, dans presque tous les cas, par leur mauvais état de santé. 30 % n'ont jamais eu auparavant d'emploi régulier et, parmi les autres, on trouve une forte majorité d'ouvriers. Les problèmes de santé du mari ont

rarement incité l'épouse, qui avait à élever une nombreuse famille, à chercher un emploi. Parmi les actives (30 % du total), une sur trois seulement a pu trouver un travail stable.

Les ressources globales de ces ménages sont, pourtant, supérieures de 35 % à celles des familles de chômeurs (5.500 F. en moyenne). Les prestations familiales, d'un montant moyen de 2.650 F., sont touchées par cinq ménages sur six. Surtout, elles ne constituent pas la seule ressource. Les prestations invalidité ou maladie représentent en moyenne pour chaque ménage près de 2.000 F. 25 % des familles bénéficient d'un salaire à peu près égal au SMIC et perçu par l'épouse ou un des enfants. Par ailleurs, l'allocation mensuelle de l'A.S.E. est versée à un quart des familles.

Au total, 57 % des ménages ont un revenu supérieur à 40 % du SMIC par unité de consommation mais une minorité seulement dépasse les 50 % (30 % des ménages). Cette situation de relative pauvreté entraîne des dettes, moins fréquentes que pour les chômeurs mais souvent très élevées.

Logées dans des appartements ou des maisons de quatre ou cinq pièces, ces familles disposent des principaux éléments de confort.

En butte à des difficultés très anciennes imputées à leur état physique, ils évoquent leurs multiples problèmes - santé physique ou mentale, enfants - et font de très nombreuses demandes financières. Pour les travailleurs sociaux, leur manque d'autonomie risque de perdurer.

C'est la population aux difficultés les plus anciennes et les mieux connues des travailleurs sociaux. Plus que pour les autres types de familles, ces difficultés semblent rejaillir sur leurs nombreux enfants qui ont souvent une scolarité difficile. Leur origine est attribuée, dans 83 % des cas, à la dégradation de leur santé et peu d'autres motifs sont avancés (parfois le chômage ou les enfants). Les problèmes de santé ou d'enfants semblent re-

venir constamment lors de leurs entretiens avec les travailleurs sociaux où le besoin de discussion tient une place aussi importante que la demande d'aide dans les démarches administratives, contrairement à ce qu'on constate pour les chômeurs. Mais les demandes financières sont particulièrement nombreuses, presque plus encore que chez les chômeurs, alors que leur situation financière est moins mauvaise. Sont évoquées des dettes de logement, mais aussi d'autres types de dettes, des besoins alimentaires ou des demandes financières diverses.

On a là le type même de la population assistée, se jugeant trop âgée, en trop mauvaise santé pour pouvoir prétendre à un emploi. Pour les travailleurs sociaux, la solution passe plus par des secours ponctuels ou une orientation vers d'autres services que par des aides ou des allocations dont ils bénéficient déjà lorsqu'ils y ont droit. Compte tenu des caractéristiques de cette population, on comprend que les pronostics des travailleurs sociaux soient assez réservés : peu de chances de s'en sortir rapidement ou par eux-mêmes, des améliorations à moyen terme et conditionnelles sont possibles, mais le plus souvent leur situation devrait rester en l'état.

e) LES FEMMES SEULES AYANT UN EMPLOI ET UN OU DES ENFANTS (4,3 % DES MENAGES DE L'ENQUETE, 2,8 % DES MENAGES EN FRANCE METROPOLITAINE).

Contrairement aux quatre catégories précédentes, celle-ci est faiblement sur-représentée dans l'enquête. Cette situation est logique puisqu'à un facteur de précarité - la famille monoparentale - s'oppose un facteur de sécurité - la possession d'un emploi -.

Un emploi peu rémunérateur et souvent instable et des prestations familiales assez faibles car elles ont peu d'enfants, leur permettent néanmoins une certaine autonomie financière.

Françaises, ayant entre 30 et 40 ans, les femmes actives qui sont en contact avec les travailleurs sociaux n'ont pas n'importe quel type d'emploi. Souvent irrégulier (43 %) c'est un travail

d'employée (37 %), de femme de service (32 %) ou d'ouvrière non qualifiée (23 %). Aussi le montant moyen du salaire, quand il a bien été perçu durant le mois précédant l'enquête, est-il inférieur au SMIC (3.200 F. net). Comme elles ont peu d'enfants (76 % en ont un ou deux), les prestations familiales représentent en moyenne moins de 1.500 F., d'autant que le bénéfice de l'A.P.I. est exceptionnel et que les allocations-logement sont un peu moins nombreuses et nettement plus basses. L'allocation mensuelle de l'A.S.E. complète ces ressources pour une famille sur six et les pensions alimentaires sont très rares.

Le revenu global des femmes ayant un emploi est, au total, un peu supérieur à celui des inactives et, comme elles ont moins d'enfants, leur revenu par unité de consommation dépasse une fois sur deux 60 % du SMIC et est rarement inférieur à 40 %. Toutefois, leur venue est souvent occasionnée par des dettes importantes qu'elles n'arrivent pas à régler.

Peu connues des services sociaux, leurs difficultés plutôt récentes ont pour origine une rupture familiale ou une mauvaise gestion de leurs ressources ayant entraîné des dettes importantes. Le travailleur social peut leur offrir une aide financière qui, le plus souvent, devrait constituer une solution satisfaisante.

Les familles suivies par l'action sociale avant la visite recensée par l'enquête sont minoritaires. C'est d'ailleurs très rarement le travailleur social qui a eu l'initiative du contact. Leurs difficultés, assez récentes, sont dues à une rupture familiale (52 %), à une mauvaise gestion (environ 30 %) mais aussi aux enfants, à la maladie ou au chômage.

Les règlements de dettes multiples ou de logement, la volonté de voir clarifiés leurs problèmes personnels ou éducatifs sont les principaux motifs de rencontre avec le travailleur social.

L'aide financière ou le secours ponctuel semble constituer dans une petite majorité des cas une solution suffisante permettant même assez souvent une sortie rapide de la précarité.

2. Les catégories de ménages faiblement représentées dans l'enquête.

Les types de ménages qui vont être examinés maintenant sont dans une position tout autre que les précédents. Représentant une fraction importante de la population française, ils n'ont dans l'enquête qu'une place modeste ou au plus égale à leur poids réel.

Cette absence relative de démarches auprès des travailleurs sociaux pouvait être prévue pour des populations qui échappent aux événements à l'origine de la plupart des situations de précarité : les couples d'actifs par exemple. Elle peut paraître plutôt surprenante pour des populations a priori plus fragiles : personnes seules plus souvent au chômage que les deux adultes d'un couple ou ménages de retraités aux ressources financières parfois très faibles. La situation de ces ménages est-elle moins précaire qu'il n'y paraît ou s'abstiennent-ils de faire appel au travailleur social parce qu'ils pensent qu'ils ne pourront rien en obtenir ? Pourquoi des ménages d'actifs viennent-ils consulter une assistante sociale ?

Si l'enquête ne permet pas de répondre complètement à ces questions, elle fournit des éléments de réponse qui semblent intéressants. Par ailleurs, la logique du découpage présenté au début de cette partie aurait dû conduire à séparer parmi les retraités les couples avec ou sans enfants des personnes seules de chaque sexe et à l'inverse, parmi les hommes et les femmes seuls non retraités, les chômeurs des inactifs et des actifs occupés. Mais nous aurions obtenu alors des groupes comprenant moins de 50 personnes pour lesquels il aurait été bien difficile d'avancer des conclusions. Nous avons préféré tracer les traits grossiers de populations plus nombreuses mais forcément hétérogènes (1).

(1) Les "couples séparés par force" qui apparaissent dans les tableaux de la fin de la partie 2 comme une des catégories de l'enquête ne feront pas l'objet d'une analyse particulière du fait de leur trop faible nombre (36), d'autant qu'il s'agit de deux types de population bien distincts : les travailleurs immigrés séparés provisoirement de leur famille et les couples dont le mari est incarcéré.

a) LES HOMMES SEULS NON RETRAITES AVEC OU SANS ENFANTS (8,3 % DES DOSSIERS, 7 % DES MENAGES EN FRANCE METROPOLITAINE).

Cette catégorie semble un peu sur-représentée dans l'enquête, mais il n'en est rien. Nous avons vu (cf. l'encadré sur ce sujet) que de jeunes chômeurs, encore hébergés par leur famille étaient comptabilisés dans les hommes seuls alors que, pour les enquêtes de l'I.N.S.E.E., ils ne constituent pas un ménage autonome mais font partie du ménage constitué par leurs parents. Si on les élimine, la proportion des ménages d'homme seul dans l'enquête tombe légèrement en dessous de 7 %.

Très jeunes ou au contraire proches de l'âge de la retraite, ils sont au chômage sans indemnisation ou invalides. Ne disposant bien souvent d'aucune ressource ils ne peuvent alors avoir leur propre logement.

C'est une population bien peu représentative de l'ensemble des hommes seuls non retraités qui entre en contact avec les travailleurs sociaux. Ages pour la moitié d'entre eux de moins de 25 ans ou de plus de 50 ans, ils sont chômeurs (45 %) ou invalides (30 %), seuls 17 % ont un emploi régulier et 18 % la charge d'enfants. 23 % sont étrangers.

Au chômage, ils sont 80 % à ne pas être indemnisés, le plus souvent pour absence de droits à indemnisation, mais aussi à cause d'un chômage qui se prolonge trop longtemps (36 % sont chômeurs depuis au moins deux ans).

Les personnes qui disposent d'un salaire, en général assez faible, d'une allocation d'adulte handicapé ou d'une prestation d'invalidité et qui n'ont pas d'enfants ont pour la plupart, un revenu supérieur à 60 % du SMIC. Pour les autres, l'absence totale de ressources est la règle quand ils n'ont pas d'enfants (42 % du total de la catégorie). Pourtant, les dettes ne sont pas très fréquentes même si elles sont parfois élevées.

Cette situation financière catastrophique pour beaucoup d'entre eux a des conséquences sur leur logement. Ils ne sont que 53 % à disposer d'un appartement ou d'une petite maison d'une ou deux pièces et bien souvent sans grand confort. 27 % sont hébergés (en particulier les moins de 25 ans qui sont à charge de leur famille), 10 % vivent en foyer ou à l'hôtel et 10 % n'ont qu'un habitat de fortune ou sont sans domicile fixe.

Malgré des difficultés évidentes et souvent anciennes ayant pour origine le chômage ou la maladie, c'est l'une des populations les moins connues des travailleurs sociaux. Pour résoudre leurs multiples problèmes, on ne peut guère leur offrir que des secours ponctuels ou les orienter vers d'autres services. Aussi pour certains d'entre eux il ne semble y avoir aucune solution, même provisoire.

Que leurs difficultés proviennent de leur état de santé (46 %), du chômage (42 %) ou d'une rupture familiale mal surmontée (26 %), elles sont assez souvent anciennes et pourtant mal connues des travailleurs sociaux puisque dans 31 % des cas il s'agissait d'un premier contact. C'est donc une population qui hésite à demander de l'aide au service social. Ces réticences se comprennent assez bien lorsqu'on constate que les solutions financières qui leur sont proposées sont beaucoup plus des secours ponctuels que des aides financières qui n'existent pas lorsqu'ils n'ont pas d'enfants à charge. Pourtant l'aide administrative qui leur est apportée pour le déblocage d'allocations de chômage, d'invalidité, de logement n'est pas négligeable et l'orientation vers les services de l'emploi ou des services sociaux spécialisés constituent pour les travailleurs sociaux une solution relativement efficace. En effet, en face de ces personnes fréquemment sans ressource, leur diagnostic est en général moins pessimiste que pour les couples de chômeurs, même si les cas pour lesquels aucune solution n'est envisageable sont un peu plus nombreux.

b) LES FEMMES SEULES NON RETRAITEES SANS ENFANTS (5,9 % DES DOSSIERS DE L'ENQUETE, 9,3 % DES MENAGES EN FRANCE METROPOLITAINE).

Jeunes chômeuses non indemnisées ou inactives proches de l'âge de la retraite, elles constituent la catégorie aux revenus globaux les plus faibles.

La situation des femmes seules non retraitées est assez proche de celle des hommes seuls dans l'enquête. Les personnes âgées de 25 à 50 ans sont très minoritaires (34 %) car on trouve dans cette catégorie les femmes qui sont à une période de leur cycle de vie où elles n'ont pas encore (les moins de 25 ans) ou n'ont plus (les plus de 50 ans) à élever des enfants. Ces jeunes chômeuses (30 %) non indemnisées ou ces inactives avec des problèmes de santé qui attendent l'âge de la retraite pour toucher une pension (25 %) sont rarement des étrangères (9 % de la catégorie). Lorsqu'elles travaillent ou ont travaillé, c'est surtout comme femme de service ou ouvrière non qualifiée.

Leur revenu moyen est très faible (1.400 F.). 35 % sont sans ressource au moment de leur visite, 11 % sont salariées, les autres doivent se contenter d'un maigre revenu provenant d'une pension d'invalidité, d'une pension de réversion, de l'allocation-logement ou de l'allocation d'adulte handicapé. Quelques-unes, bientôt mères, ont droit à l'A.P.I.

Pourtant leur endettement est rare et ne dépasse jamais de petites sommes. Comme pour les hommes seuls, leur situation financière les conduit à se faire héberger dans leur famille ou chez des amis (40 %) mais aussi à vivre dans un habitat de fortune ou sans domicile fixe (10 %) ou en foyer (5 %). Quand elles ont un logement, celui-ci comprend le plus souvent deux pièces et n'a pas toujours les principaux éléments de confort.

Ayant à faire face à des difficultés récentes, elles sont peu connues des travailleurs sociaux. Pour les plus âgées d'entre elles

la seule solution avant l'âge de la retraite consiste souvent en une prestation liée à leur état de santé.

Près de trois femmes sur quatre font remonter leurs difficultés à moins de deux ans et 60 % ne faisaient pas l'objet d'un suivi régulier des travailleurs sociaux avant leur visite. L'origine de ces difficultés apparaît diverse et n'est pas la même pour les très jeunes (chômage, naissance, rupture) que pour les femmes plus âgées (maladie).

Plus que toute autre catégorie, elles sont en attente d'allocations (autres que l'allocation de chômage). En effet, pour les femmes de 50 ans, sans espoir de retrouver un emploi mis à part quelques travaux de ménage, la seule solution réside en une hypothétique pension d'invalidité ou d'adulte handicapé ou dans le droit de toucher dès à présent et compte tenu de leur état physique, une pension de réversion. C'est aussi, avec le secours ponctuel, la solution la plus fréquemment avancée par le travailleur social puisque, faute d'enfants à charge, l'aide financière type allocation mensuelle n'est pas possible.

Enfin, peu de situations sont jugées comme absolument sans solution et la possibilité de s'en sortir rapidement est diagnostiquée plus souvent que pour la plupart des catégories.

c) LES COUPLES AVEC ENFANTS OU L'HOMME A UN EMPLOI (20,3 % DES MENAGES DE L'ENQUETE, 33,5 % DES MENAGES EN FRANCE METROPOLITAINE).

Catégorie la plus nombreuse dans la population française, elle l'est également, mais de très peu dans notre enquête. C'est dire que nous avons un nombre assez important de ménages pour étudier avec précision les motifs de leur venue.

D'âge moyen, avec beaucoup d'enfants, l'homme est ouvrier et la femme ne travaille pas. Ayant un revenu supérieur aux autres ménages de l'enquête, mais qui reste assez faible lorsqu'il est calculé par unité de consommation, ils sont souvent endettés pour des sommes importantes.

Ni très jeunes, ni vieux - 84 % des chefs de ménage ont entre 25 et 49 ans - étrangers pour 28 % d'entre eux, ils se distinguent très nettement du couple moyen d'actifs occupés par trois caractéristiques :

- la femme n'a pas de travail régulier dans 92 % des cas : 78 % sont inactives, 11 % chômeuses et 3 % ont un emploi irrégulier ;
- 80 % des hommes sont ouvriers, le plus souvent non qualifiés. 5 % sont agriculteurs, 7 % exercent une profession intermédiaire salariée ou non salariée, 8 % sont employés ;
- 62 % des couples ont au moins trois enfants avec eux. Les familles d'un enfant se rencontrent peu (15 %), celles d'au moins cinq enfants sont plus fréquentes (17 %).

D'autre part, l'emploi de l'homme est instable dans 12 % des cas.

Il s'agit donc de familles qui ne peuvent compter que sur un seul salaire, en général assez bas, et des prestations familiales pour faire vivre un nombre important de personnes.

L'examen détaillé de leurs revenus confirme cette analyse :

- le salaire (ou parfois les salaires) lorsqu'il a bien été perçu se monte en moyenne à 5.140 F. net. Il représente 66 % des ressources du ménage ;
- les prestations familiales, aussi élevées en volume que chez les autres types de couples avec enfants, sont touchées par 85 % de ces ménages. L'allocation-logement n'est pas rare (30 %) mais d'un montant assez faible ;
- les autres ressources sont quasiment inexistantes. L'allocation mensuelle de l'A.S.E. est quand même versée à 5 % des familles, parmi celles où le mari ne bénéficie pas d'un emploi stable.

Au total, leur revenu moyen (7.290 F.) est bien supérieur à celui des couples de chômeurs (4.150 F.) ou d'inactifs (5.500 F.) et le revenu par unité de consommation qui en résulte permet généralement aux familles de franchir les seuils les plus bas pris en compte pour caractériser les ménages pauvres. Ainsi, 88 % ont plus de 40 % du SMIC et 75 % plus de 50 %. Mais seulement 45 % d'entre elles ont plus de 60 % du SMIC par unité de consommation et 5 % dépassent le SMIC.

Sans être parmi les très pauvres, ces familles d'actifs apparaissent donc comme défavorisées ou, au moins, fragilisées.

Cette précarité financière est illustrée par l'importance de leurs dettes. Habitant dans une maison individuelle (43 %) ou un appartement de cinq ou quatre pièces possédant les principaux éléments de confort, les ménages sont nombreux (30 %) à ne pouvoir régler leurs loyers ou leurs remboursements de prêts et à avoir des retards de paiement pour des sommes dépassant fréquemment 10.000 F.

Victimes d'une mauvaise gestion de leurs ressources ou souhaitant exposer leurs problèmes familiaux, ils viennent demander des conseils au travailleur social ou une aide financière pour régler leurs dettes. Pour la plupart, une solution, au moins à moyen terme, est envisageable.

Ces ménages n'ont pas subi, plus souvent que les autres, un accident de parcours exceptionnel et sans lendemain. Leurs difficultés ne sont pas particulièrement récentes et ils sont assez bien connus de l'action sociale.

A l'origine de leur situation il peut y avoir eu des périodes de chômage (16 %) ou de maladie (21 %), mais on trouve surtout des problèmes familiaux - enfants, mésentente conjugale - ou une mauvaise gestion de leur budget qui, combinée au faible niveau de leur revenu, a entraîné un endettement difficile à juguler.

Les attentes de prestations sont assez rares et, outre les demandes financières nombreuses liées à leurs dettes, leur visite procède plutôt d'un besoin d'aide morale ou administrative. Un autre motif est cité par un couple sur cinq, c'est la recherche d'un logement. Il peut s'agir d'un projet de déménagement pour toute la famille ou de la préparation par l'épouse d'une rupture familiale jugée inévitable.

Pour ces familles, les aides financières délivrées principalement sous forme de secours ponctuel, sont moins nécessaires que pour les plus pauvres. L'orientation vers les services sociaux spécialisés ou les caisses de Sécurité Sociale est souvent suffisante.

En général, la situation des familles ne devrait pas rester en l'état et le travailleur social estime, dans près de 60 % des cas, qu'il a les moyens de la faire évoluer favorablement. 5 % des dossiers sont, quand même, considérés comme insolubles.

d) LES COUPLES SANS ENFANTS ET NON RETRAITES (4,8 % DES MENAGES DANS L'ENQUETE, 13 % DES MENAGES EN FRANCE METROPOLITAINE).

Souvent âgé, mais aussi parfois très jeune, l'homme est au chômage ou invalide plutôt qu'actif occupé alors que la femme ne travaille pas. L'absence presque totale des prestations familiales rend leur situation financière délicate s'ils n'ont pas un salaire ou une pension.

La description qui peut être faite de cette population et de ses ressources rejoint celle déjà menée pour les personnes seules.

Les hommes sont âgés (38 % ont 50 ans ou plus) ou ont moins de 25 ans (18 %). 23 % sont étrangers. Appartenant à la catégorie socio-professionnelle des ouvriers (83 %), ils sont peu qualifiés. 37 % ont un travail mais 39 % sont au chômage et 24 % sont invalides ou en congé de maladie de longue durée.

Malgré l'absence d'enfants, peu de femmes ont un emploi (10 %). Certaines semblent inactives sans chercher d'emploi (33 %) mais la plupart sont au chômage (26 %), malades ou invalides (31 %). Les ménages habitent dans des appartements ou des petites maisons de deux ou trois pièces ou doivent se contenter d'un habitat de fortune (11 %).

Leur situation financière dépend complètement de la perception d'un salaire (36 % des couples) ou d'une pension liée à l'invalidité ou la maladie (30 %), faute de prestations familiales (hors A.A.H.). Même l'allocation-logement est rarement accordée (9 % des couples actuellement mais d'autres l'attendent). Aussi, la perte d'emploi est-elle très durement ressentie car elle correspond à une chute brutale des ressources tant que l'indemnisation de chômage n'est pas versée.

Au moment de l'enquête, 29 % des ménages sont sans ressources alors que la perception d'un seul salaire suffit généralement à franchir le seuil des 60 % du SMIC par unité de consommation (29 %). Les pensions d'invalidité ou l'allocation d'adulte handicapé maintiennent les couples entre ces deux extrêmes.

Touchés récemment par le chômage et la maladie, ils sont dans l'attente des prestations correspondantes et reçoivent des secours ponctuels.

De toutes les catégories étudiées jusqu'à présent, c'est parmi les couples sans enfants que l'on trouve la plus forte proportion de ménages qui n'étaient pas connus de l'action sociale. Leur entrée dans la précarité n'est pourtant guère plus récente.

Maladie et chômage souvent combinés, sont à la source de leurs difficultés. Aussi, le motif principal de leurs démarches est-il la demande d'aide administrative pour bénéficier le plus rapidement possible des prestations d'invalidité ou de chômage auxquelles ils pensent avoir droit. En attendant, ils souhaitent un secours exceptionnel qui leur permette de compenser en partie l'absence totale de ressources. Pour ceux qui ont des revenus, aucun

motif de visite ne se détache nettement : demande de logement, règlement de dettes, démarches administratives diverses, demande d'allocation-logement ou de prestations sociales pour de futurs parents sont tour à tour cités.

Comme pour les personnes seules, le travailleur social n'a pas un choix très étendu de solutions. C'est le secours ponctuel qui domine nettement, suivi par l'orientation vers d'autres services et l'aide dans l'obtention d'allocations légales.

Face à des situations hétérogènes, la portée de ces solutions est très variable. On a à la fois beaucoup de cas relativement faciles à traiter et d'autres pour lesquels le travailleur social est très pessimiste.

e) LES MENAGES DE RETRAITES (8,6 % DES MENAGES DE L'ENQUETE, 27,3 % DES MENAGES EN FRANCE METROPOLITAINE).

C'est la catégorie la plus sous-représentée si l'on songe à son poids réel dans la population. Or, malgré une forte augmentation depuis une décennie de leurs ressources minimales, les retraités continuent à avoir en moyenne les revenus globaux les plus faibles et sont plus touchés par la maladie. Cette sous-représentation des ménages de retraités dans l'enquête suscite des interrogations multiples. Et ce d'autant plus que les quelques personnes qui s'adressent aux travailleurs sociaux sont souvent, comme nous allons le voir dans des situations familiales atypiques.

Les statistiques démographiques montrent qu'on meurt jeune dans les milieux les plus défavorisés. La proportion des personnes âgées y est donc moindre que dans les classes supérieures de la société. Mais ce constat ne peut expliquer à lui seul pourquoi les retraités, dans leur grande masse, n'ont pas recours à l'action sociale.

Nous retiendrons plutôt deux explications couramment avancées.

Les personnes en contact avec les travailleurs sociaux sont bien souvent en situation de rupture. Or l'âge de la retraite n'est pas, ou n'est plus, une période d'instabilité. Les retraités les plus âgés gèrent au mieux des ressources, qui, lorsqu'elles sont faibles, ont crû nettement au cours des dernières années. Pour les plus jeunes, le passage de l'activité à la retraite entraîne moins souvent que par le passé une chute brutale des revenus ; ils ont plus longuement cotisé et sont mieux couverts que leurs aînés. Au contraire, pour certains inactifs ou chômeurs, l'âge de la retraite correspond à une stabilisation de leurs ressources, à un accroissement de leur protection sociale.

Le traitement social des situations difficiles parmi les retraités a ses lieux spécifiques, hors des travailleurs sociaux : les hospices ou les hôpitaux qui accueillent définitivement ou provisoirement les personnes, pauvres ou moins pauvres, qui ne sont plus autonomes.

Couples avec enfants à problèmes ou femmes seules, anciens salariés non qualifiés, ils ont des retraites assez faibles et des prestations familiales qui leur permettent néanmoins d'atteindre ou de dépasser assez fréquemment 60 % du SMIC par unité de consommation.

Deux sous-groupes se distinguent assez nettement l'un de l'autre :

- les couples, fréquemment étrangers, représentent 48 % des ménages de retraités dans l'enquête. Ils ont la particularité d'avoir encore, pour la plupart, des enfants vivant avec eux. Ce ne sont pas forcément des enfants déjà âgés. 60 % des ménages avec enfants ont au moins un garçon ou une fille de moins de 16 ans, dont plus du tiers avec des difficultés scolaires sérieuses pour au moins un des enfants. Les plus de 16 ans sont, eux, très souvent au chômage mais peuvent être également scolarisés ;

- les personnes seules (80 % de femmes), en général françaises, qui viennent d'abord pour des problèmes de santé.

Leur ancien métier, lorsqu'il est connu, les classe massivement parmi les ouvriers ou les employés non qualifiés d'où un montant moyen des retraites ou des pensions de réversion assez faible, légèrement inférieur à 3.000 Francs par ménage allocataire. Avec les prestations familiales perçues par près d'un ménage sur deux (10 % ont l'A.A.H., 20 % l'allocation-logement) et, beaucoup plus rarement, le salaire de la conjointe en activité ou l'allocation mensuelle de l'A.S.E., leur revenu global dépasse 4.000 F. et est très proche du revenu moyen des ménages de l'enquête.

Comme ils ont moins d'enfants, leur revenu par unité de consommation apparaît relativement élevé, tout en restant plus bas que celui des ménages d'actifs occupés.

C'est la catégorie la moins endettée, la seule également à vivre aussi fréquemment dans une maison individuelle que dans un appartement. Leur habitat étant plutôt ancien, ils ne possèdent pas toujours tous les éléments de confort et manquent en particulier de salle de bains.

Ayant un niveau d'éducation très bas, ils ne peuvent prendre en charge seuls les relations nécessaires avec les services administratifs spécialisés. Près d'une fois sur deux, leurs problèmes devraient être résolus rapidement.

Parmi ces ménages, moyennement connus des travailleurs sociaux, la proportion des illettrés reste forte. Aussi, les démarches indispensables auprès des services sociaux spécialisés, des services de santé ou des caisses de retraite nécessitent souvent l'intervention du travailleur social, en particulier quand il s'agit de pension de retraite ou de réversion en attente. Le besoin d'exposer ses ennuis de santé est également à l'origine de nombreuses démarches.

Peu endettés, ayant un minimum de revenu, ces ménages font peu de demandes financières. Quand il y en a, elles correspondent généralement à la prise en charge de soins médicaux ou d'aides sur place pour des personnes invalides ou à des secours ponctuels en attendant le versement d'une pension.

Beaucoup plus que pour toutes les autres catégories de ménages, le travailleur social peut offrir aux retraités une solution satisfaisante dans un délai très court (46 % des cas).

* *

Au terme de cette revue des types de ménages peu représentés dans l'enquête, une première conclusion s'impose immédiatement :

- les personnes seules et les couples sans enfants qui s'adressent aux permanences sociales sont chômeurs ou inactifs non retraités, les familles où le chef de ménage a un emploi sont des ménages où la femme ne travaille pas, les retraités ont souvent des enfants ou petits-enfants à charge. Il est donc clair que, à l'intérieur de ces grandes catégories que représentent les ménages sans enfants, les retraités ou les familles d'actifs, ce sont les personnes fragilisées par l'absence d'emploi (chômeurs, inactifs), un salaire unique et de faible niveau (familles ouvrières où la femme ne travaille pas), des charges exceptionnelles d'enfants (retraités) qui font prioritairement appel aux travailleurs sociaux. Si l'étude avait porté sur un échantillon plus important permettant d'isoler ces sous-catégories, il est très probable qu'elles aussi auraient pu alors être rangées dans les types de ménages sur-représentés auprès des travailleurs sociaux. Leur importance relative aurait toutefois été bien moindre que celle des familles où la personne de référence est au chômage ou inactive non retraitée.

Cela veut dire a contrario que les autres sous-catégories de ménages - personnes seules et couples sans enfants ayant un emploi, couples avec enfants où l'homme et la femme travaillent ou bien dans lesquels l'homme n'est pas ouvrier, retraités ayant exercé un métier qualifié - sont quasiment absentes de l'enquête et ne s'adressent donc que tout-à-fait exceptionnellement à l'action sociale.

3. Les sans-ressources, les jeunes, les étrangers.

L'analyse des sans-ressources, des jeunes et des étrangers ne répond pas à la logique qui a traversé jusque là notre étude. Ce sont des populations déjà présentes dans les types de ménages que nous venons de décrire mais il a semblé intéressant d'en faire une approche spécifique :

- les personnes qui n'avaient perçu aucun revenu pendant le mois précédant l'enquête sont a priori les plus démunies parmi nos ménages. Nous essaierons de savoir qui elles sont et quel type d'aide peut leur être proposé, mais aussi de mettre en évidence d'éventuelles solidarités familiales ;
- les jeunes de moins de 25 ans et les étrangers ont un poids dans le public des permanences sociales supérieur à leur place réelle dans la population des ménages de France métropolitaine. Ce n'est évidemment pas leur qualité de jeune ou d'étranger qui explique par elle-même cette plus grande fréquence de contacts avec les travailleurs sociaux mais les difficultés qu'ils rencontrent, leur fragilité face à la crise économique. La principale question à laquelle nous tenterons de répondre est la suivante :
- les jeunes et les étrangers qui demandent de l'aide à l'action sociale sont-ils, pour ce qui est de leur emploi ou du niveau de leurs revenus dans une situation meilleure, égale ou pire que les autres ménages de notre enquête ?

a) LES SANS-RESSOURCES : JEUNES, SANS ENFANTS, SANS EMPLOI MAIS BENE-
FICIAIRE SOUVENT D'UN SOUTIEN FAMILIAL (11,2 % DES MENAGES DANS
L'ENQUETE).

Les traits caractéristiques des personnes sans ressources peuvent être facilement donnés, tant cette population se distingue du ménage moyen de l'enquête :

- c'est un ménage sans enfants (72 %), généralement une personne seule, homme ou femme. Sinon, c'est une femme seule avec enfants (21 %) mais presque jamais un couple avec enfants (7 %) ;
- la personne de référence du ménage est au chômage non indemnisé (65 %). Elle est jeune (38 % de moins de 25 ans) et cumule problèmes d'emploi et de logement, n'ayant pas, en majorité, de domicile propre. Elle n'a souvent jamais travaillé auparavant, ce qui explique l'absence d'indemnisation. En liaison avec sa jeunesse, ses difficultés sont plutôt récentes (35 % depuis moins de six mois). Les autres ménages sans ressources peuvent être constitués d'actifs ayant un emploi irrégulier, de femmes seules inactives qui viennent de rompre avec leur mari et vont bientôt bénéficier de l'A.P.I. (6 %), de retraités en attente d'une pension (4 %), d'inactifs espérant l'A.A.H. (4 %). Toutefois certains inactifs ne peuvent prétendre à une pension et leur situation n'a guère de chance de s'améliorer rapidement : c'est par exemple le cas de femmes seules de plus de 50 ans, n'ayant plus d'enfant à charge et se sentant incapables de travailler du fait de leur santé ou de leur manque d'expérience professionnelle.

Alors que l'absence de couverture par l'assurance maladie est exceptionnelle, même parmi les ménages en situation de précarité, elle ne l'est pas pour les sans-ressources qui sont près de 20 % à ne pas être couverts du tout.

Ce dénuement financier entraîne, outre une recherche de travail et de logement, une forte demande d'aliments ou de vêtements (50 %). La solution qui leur est offerte le plus fréquemment est un secours ponctuel (40 %). Mais cette population jeune et sans charge d'enfants bénéficie également d'un soutien familial (ou amical) important puisque 43 % sont hébergés et apparemment nourris. D'autre part, leur très bas niveau d'endettement est un symptôme de solidarité financière, au moins vis-à-vis de jeunes qui n'ont, selon toute vraisemblance, accumulé aucune épargne.

La comparaison avec les ménages situés immédiatement au-dessus dans l'échelle des revenus - des ressources, mais inférieures à 800 F. par unité de consommation - ne met en évidence qu'une différence : ces derniers sont aussi chômeurs non indemnisés mais ils ont un ou deux enfants de moins de 16 ans, ce qui leur assure un minimum de prestations familiales ainsi que l'accès à l'allocation mensuelle de l'A.S.E.

b) LES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS : D'ABORD DES FEMMES, PEU QUALIFIEES (10,8 % DES MENAGES DANS L'ENQUETE).

40 % sont seuls et sans enfants, souvent encore hébergés par leurs parents. Les femmes seules avec enfants (30 %) sont plus nombreuses que les couples avec enfants (23 %). Les premières n'ont qu'un seul enfant alors qu'une petite majorité des couples en ont déjà au moins deux.

52 % des chefs de ménage sont chômeurs, presque toujours non indemnisés, 8 % sont stagiaires, 18 % ont un emploi, régulier ou non et 22 % sont inactifs : les étudiants sont rares, de même que les invalides ou les malades, il s'agit plutôt de femmes seules élevant ou attendant un enfant.

Qu'ils aient un emploi ou qu'ils soient chômeurs, leur qualification est faible ; ouvrier souvent non qualifié pour les hommes, employée de commerce, femme de ménage, ouvrière spécialisée pour les femmes.

C'est parmi les moins de 25 ans, on l'a vu, que se trouve la plus forte proportion de sans-ressources (environ 30 %) qui bénéficient, en fait, pour la plupart d'une aide de leurs parents (hébergement, nourriture). Cette situation s'explique très bien par le chômage, le manque d'un droit à indemnisation car les périodes de travail sont trop courtes, l'absence encore fréquente d'enfants à charge ou d'un conjoint qui pourrait apporter ses propres revenus.

Pour les autres (70 % des ménages), les revenus globaux ne sont, en moyenne, guère supérieurs à 3.000 F. ce qui, compte tenu du faible nombre d'enfants, correspond à près de 45 % du SMIC par unité de consommation. Les revenus globaux sont donc nettement inférieurs à ceux des autres tranches d'âge (5.700 F. par exemple pour les 35-50 ans) mais, par unité de consommation, la différence est bien moindre : 50 % du SMIC par unité de consommation pour les 35-50 ans en moyenne.

Dans ce revenu moyen, la place du salaire est réduite (30 %) et les prestations familiales sont, de loin, la ressource la plus importante (50 % du revenu). Elles sont moins élevées que chez les 25-50 ans puisqu'il y a moins d'enfants mais l'A.P.I. est beaucoup plus fréquente car la plupart des jeunes femmes seules ont un enfant de moins de 3 ans. Par ailleurs l'allocation mensuelle de l'A.S.E. représente 8 % des ressources et les pensions alimentaires sont un peu moins rares que pour les autres tranches d'âge.

En résumé, la situation financière des ménages les plus jeunes se caractérise par :

- des ressources nulles pour environ 30 % d'entre eux à cause d'un chômage non indemnisé et de l'absence d'enfants, compensées en grande partie par une prise en charge familiale ;
- des revenus globaux assez faibles pour les autres ménages malgré la présence des aides provisoires à l'enfance (A.P.I., A.S.E.), revenus qui, calculés par unité de consommation sont toutefois assez proches de ceux des ménages plus âgés et paraissent même légèrement supérieurs aux revenus des 50-60 ans.

c) LES ETRANGERS : ABSENCE DE QUALIFICATION ET CHOMAGE (26,2 % DES CHEFS DE MENAGE DANS L'ENQUETE).

Dans le tableau F2 nous avons tenté de résumer ce qui distingue les ménages étrangers des ménages français dans l'enquête. Ainsi, les ménages étrangers :

Tableau F2

PROPORTION DES MENAGES FRANCAIS ET ETRANGERS DE L'ENQUETE
QUI SE TROUVENT DANS CHACUNE DES SITUATIONS DECRITES CI-DESSOUS

- En % -

		Ménages français	Ménages étrangers
Situation familiale	Couple avec enfant(s)	42	58
	Couple sans enfants	7	4
	Famille monoparentale	34	27
	Femme seule	10	2
	Homme seul	7	9
	<i>Sous-total</i>	100	100
Nombre d'enfants pour les ménages avec enfant(s)	1 seul enfant	32	19
	Au moins 4 enfants	17	42
Situation de la personne de référé- rence du ménage vis-à-vis de l'emploi	Actif occupé	31	27
	Chômeur	35	41
	Inactif non retraité	25	23
	Retraité	9	9
	<i>Sous-total</i>	100	100
Ressources du ménage au cours du mois précédant l'enquête	Ressources globales nulles ou < 1.000 F.	10	12
	Ressources < 60 % du S.M.I.C. par unité de consommation	46	59
	Ressources > 60 % du S.M.I.C. par unité de consommation	32	17
	Non significatif car ressources instables	12	12
	<i>Sous-total</i>	100	100

- sont plus souvent des couples avec enfant(s) et exceptionnellement des femmes seules ;
- ont beaucoup plus fréquemment un nombre élevé d'enfants. Les ménages avec un seul enfant sont deux fois moins nombreux dans l'enquête que les ménages avec quatre enfants et plus ;
- ont une situation vis-à-vis de l'emploi assez proche de celle des Français avec toutefois une proportion un peu plus forte de personnes de référence au chômage ;
- ont des revenus par unité de consommation très inférieurs à la moyenne, avec une forte concentration (30 % des ménages) entre 20 % et 40 % du SMIC.

On pourrait ajouter que leur qualification est particulièrement faible et qu'il est exceptionnel qu'une famille où le chef de ménage n'est pas ouvrier ou personnel de service s'adresse au travailleur social.

De ces résultats, il ressort que les appels réitérés des ménages étrangers ne sont pas dûs d'abord à des spécificités culturelles ou à des difficultés d'intégration mais qu'ils correspondent à une situation financière encore plus dégradée que celle des ménages français du fait de l'absence de qualification et du chômage. Il est vrai toutefois que les problèmes familiaux sont souvent évoqués dans les entretiens avec les travailleurs sociaux.

Tableau F3

MONTANT DU REVENU MENSUEL DES MENAGES ET PART RESPECTIVE DE CHAQUE CATEGORIE DE RESSOURCES
SELON LE TYPE DE MENAGE (1)

	Revenu mensuel du ménage (en F.)	Part du salaire (en %)	Part des alloc. chômage ou stage	Part des indemn. maladie invalid.	Part des pensions retraite réversion	Part des prestations familiales			Part des alloc. mens. A.S.E.	Part des pensions aliment.	
						Ensemble	Dont : A.P.I.	A.A.H. Logement			
Couple avec enfant(s) homme chômeur	4.133	9,5	23,2	2,6	0	53,9	0	2,2	10,3	9,7	0,6
Couple avec enfant(s) homme inactif non retraité	5.508	15,4	3,1	35,7	0,8	38,5	0	3,0	5,3	6,3	0,4
Couple avec enfant(s) homme actif occupé	7.290	66,2	0,8	2,0	0	29,7	0	1,5	3,4	0,7	0,2
Femme avec enfant(s) chômeuse	2.945	2,1	11,8	0,9	0,4	60,3	12,5	0	10,8	14,2	9,4
Femme avec enfant(s) inactive non retraitée	4.456	7,8	2,5	13,6	2,7	58,2	9,8	5,3	7,0	7,2	4,2
Femme avec enfant(s) active occupée	4.747	56,6	0,5	2,8	0,3	30,9	1,8	0	4,0	5,4	3,3
Chef de ménage retraité	4.101	4,8	2,8	1,5	63,1	22,4	0,8	5,6	4,1	1,1	0,4
Homme seul avec ou sans enfants non retraité	1.889	34,8	10,4	26,9	0,6	22,3	0	9,5	2,7	1,4	0
Couple sans enfants non retraité	2.667	51,5	5,6	30,1	3,3	7,9	0	4,4	1,5	0	0
Couple séparé par force	3.188	30,0	6,6	13,8	2,2	39,3	8,3	2,5	3,3	5,8	1,1
Femme seule sans enfants non retraitée	1.421	13,1	6,6	38,5	9,7	26,1	6,7	13,8	3,9	0	0,6
TOTAL (2)	4.258	31,7	6,8	8,6	5,7	39,4	2,7	3,0	5,8	5,0	1,8

(1) Y compris les ménages sans ressources au cours du mois précédent.

(2) La répartition n'est pas exactement la même que dans le tableau C3, car sont exclus ici les quelques ménages n'étant pas vraiment en situation de précarité.

Tableau F4

PROPORTION DES MENAGES
AYANT PERCU CERTAINES CATEGORIES DE RESSOURCES SELON LE TYPE DE MENAGE

- En % -

	Salaire	Alloc. chômage	Indem. invalid.	Pensions retraite réversion	Total prestat. familiales	Dont : A.A.H.	Alloc. Logement	A.P.I.	Allocat. mensuel de l'ASE	Total ressources provisoires (API ou ASE)	Nombre de ménages
Couple avec enfant(s) homme chômeur	15,5	40,6	4,6	-	87,0	3,4	39,3	-	28,9	28,9	239
Couple avec enfant(s) homme inactif non retraité	25,6	5,8	40,7	4,7	83,7	7,0	33,7	-	25,6	25,6	86
Couple avec enfant(s) homme actif occupé	93,9	2,0	1,0	0,3	84,7	3,4	29,3	-	5,1	5,1	294
Femme avec enfant(s) chômeuse	4,7	16,4	1,8	1,8	77,2	0,6	31,0	14,6	31,6	43,9	171
Femme avec enfant(s) inactive non retraitée	8,7	3,7	15,5	8,1	80,8	10,6	31,7	19,9	28,0	46,6	161
Femme avec enfant(s) active occupée	83,9	1,6	1,6	4,8	75,8	-	27,4	6,5	16,1	19,4	62
Chef de ménage retraité	11,8	5,9	3,5	84,7	54,1	10,6	22,4	-	7,1	7,1	125
Homme seul avec ou sans enfants	20,7	8,3	12,4	1,7	19,0	5,8	10,7	-	2,5	2,5	121
Couple sans enfants non retraité	35,7	5,7	17,1	1,4	20,0	10,0	8,6	-	-	-	70
Couple séparé par force	25,0	5,6	2,8	2,8	47,2	2,8	16,7	8,3	16,7	25,0	36
Femme seule sans enfants	10,2	3,4	18,8	2,8	22,4	6,4	14,4	3,4	-	2,4	85
TOTAL	33,6	11,5	8,6	9,7	66,6	5,1	27,0	4,8	15,9	20,1	1.450

Tableau F5

REPARTITION DES MENAGES AVEC ENFANTS SUIVANT LE NOMBRE DE LEURS ENFANTS

- En % -

	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants et plus	Total
Couple avec enfant(s), homme chômeur	24	26	20	14	8	8	100
Couple avec enfant(s), homme inactif non retraité	15	24	28	9	10	14	100
Couple avec enfant(s), homme actif occupé	15	23	31	14	9	8	100
Femme avec enfant(s), chômeuse	45	30	17	5	1	2	100
Femme avec enfant(s), inactive non retraités	33	27	17	12	5	6	100
Femme avec enfant(s), active occupée	44	32	13	3	5	3	100
Chef de ménage retraité avec enfant(s)	35	20	20	5	9	11	100
Homme seul avec enfant(s)	64	5	9	13	9	0	100
TOTAL	28	25	22	11	7	7	100

Tableau F6

PROPORTION DES MENAGES

AVANCANT CHACUN DES MOTIFS SUIVANTS POUR EXPLIQUER L'ORIGINE DE LEURS DIFFICULTES (1)

- En % -

	Chômage	Invalidité maladie accident	Retraite	Rupture familiale	Maternité naissance (2)	Enfants	Décès dans la famille	Autres motifs (3)
Couple avec enfant (s) homme chômeur	93	15	-	7	8	18	1	18
Couple avec enfant(s),homme inactif non retraité	19	83	-	6	3	22	1	19
Couple avec enfant (s) homme actif occupé	16	21	-	9	13	24	1	48
Femme avec enfant (s) chômeuse	74	11	-	57	9	22	4	10
Femme avec enfant (s) inactive non retraitée	14	42	-	48	11	26	17	11
Femme avec enfant (s) active occupée	16	18	-	52	10	27	6	35
Chef de ménage retraité	7	42	31	6	-	14	16	18
Homme seul avec ou sans enfants	42	46	-	26	-	4	7	23
Couple sans enfants non retraité	46	50	-	7	9	-	3	30
Couple séparé par force	28	33	-	42	8	6	-	28
Femme seule sans enfants non retraitée	29	44	-	27	16	-	6	15
TOTAL	39	32	3	23	8	18	6	24

(1) Plusieurs motifs pouvaient être cités, d'où un total en ligne supérieur à 100.

(2) Les pourcentages apparaissant sur les lignes "couple sans enfants" et "femme seule sans enfants" correspondent aux ménages allant avoir un enfant très prochainement.

(3) Il s'agit principalement de la mauvaise gestion du budget, de problèmes de logement ou de problèmes conjugaux pour les couples.

Tableau F7

PROPORTION DES MENAGES

AYANT FORMULE CHACUN DES MOTIFS DE DEMANDE SELON LE TYPE DE MENAGE (1)

- En % -

	Problème conjugal ou de solitude	Problème relatif aux enfants	Problème de santé physique	Problème de santé mentale	Recherche de travail	Aide pour déblocage allocat.	Aide pour autres démarches administ.	Recherche logement	Règlement dettes	Besoin aliment. ou vêtement	Autre démarche financière
Couple avec enfant(s) homme chômeur	9,6	20,9	11,7	6,3	39,8	30,5	5,9	14,2	41,8	43,1	15,8
Couple avec enfant(s) homme inactif non retraité	14,0	33,7	41,9	17,4	14,0	22,1	15,1	12,8	38,4	33,7	24,4
Couple avec enfant(s) homme actif occupé	16,0	30,6	22,1	10,2	8,2	14,6	15,3	18,7	39,1	12,9	15,0
Femme avec enfant(s) chômeuse	24,6	29,8	11,7	4,7	49,1	25,7	3,5	26,3	24,6	53,2	9,9
Femme avec enfant(s) inactive non retraitée	19,3	38,5	22,4	12,4	4,4	35,0	11,3	13,7	34,2	32,9	19,2
Femme avec enfant(s) active occupée	24,2	33,9	14,5	4,8	11,3	22,6	17,7	14,5	43,6	35,5	12,9
Chef de ménage retraité	7,2	20,8	40,8	16,8	2,4	31,8	20,0	10,4	8,8	12,8	22,4
Homme seul avec ou sans enfants	9,1	12,4	28,1	16,5	20,7	29,8	12,4	16,5	33,1	33,9	7,4
Couple sans enfants non retraité	10,1	-	25,7	10,0	11,4	35,7	10,0	12,9	25,7	24,3	22,9
Couple séparé par force	11,1	25,0	25,0	13,9	16,7	36,1	5,6	13,9	13,9	30,6	11,1
Femme seule sans enfants	8,2	-	25,9	17,7	14,1	39,2	12,0	24,7	16,5	15,3	7,1
TOTAL	14,3	25,1	22,6	11,0	19,5	27,5	11,3	16,8	31,7	29,9	11,8

(1) Chaque ménage a pu avancer de multiples motifs de contact avec le travailleur social, d'où un total en ligne nettement supérieur à 100. Il ne s'agit pas ici des seuls motifs principaux, aussi les résultats sont-ils différents de ceux des tableaux D5 et D6.

Tableau F8

PROPORTION DES MENAGES
AUXQUELS CHACUN DES TYPES DE SOLUTION SUIVANTS EST PROPOSE (1)

- En % -

	Secours ponctuel	Aide financière (type ASE)	Prestations légales	Logement	Orientation vers d'autres services
Couple avec enfant (s) homme chômeur	29	54	19	8	33
Couple avec enfant (s) homme inactif non retraité	38	33	19	10	36
Couple avec enfant (s) homme actif occupé	19	21	13	14	36
Femme avec enfant (s) chômeuse	30	51	20	16	29
Femme avec enfant (s) inactive non retraitée	30	35	23	6	28
Femme avec enfant (s) active occupée	32	42	13	13	27
Chef de ménage retraité	21	26	19	12	33
Homme seul avec ou sans enfants	42	10	18	12	32
Couple sans enfants non retraité	43	7	26	10	33
Couple séparé par force	17	28	22	11	31
Femme seule sans enfants non retraitée	31	5	26	16	30
TOTAL	29	31	19	12	32

(1) Pour chaque ménage il peut ne pas y avoir de solution proposée ou, au contraire, plusieurs solutions proposées, d'où un total en ligne différent de 100.

Tableau F9

REPARTITION DES MENAGES SELON LA PORTEE DES SOLUTIONS QUI LEUR SONT PROPOSEES

- En % -

	Devraient pouvoir s'en sortir rapidement	Devraient pouvoir s'en sortir à moyen terme et sous conditions	Les mêmes difficultés ont toutes chances de réapparaître prochainement	Le travailleur social n'a pas de solution satisfaisante mais les ménages peuvent peut-être s'en sortir par eux-mêmes	Toutes les solutions possibles semblent tout-à-fait inopérantes
Couple avec enfants homme chômeur	8	17	48	19	8
Couple avec enfants homme inactif non retraité	11	26	49	6	8
Couple avec enfants homme actif occupé	28	29	26	12	5
Femme avec enfants chômeuse	15	17	44	17	7
Femme avec enfants inactive non retraîtée	20	21	46	7	6
Femme avec enfants active occupée	30	21	38	11	0
Chef de ménage retraité	48	20	20	8	4
Homme seul avec ou sans enfants	16	25	34	12	13
Couple sans enfants non retraité	28	12	28	18	14
Couple séparé par force	0	33	43	18	6
Femme seule sans enfants	32	19	39	7	3
TOTAL	22	21	38	12	7

Conclusion

CHOMAGE, PRESTATIONS, PRECARITE

Pour conclure, il a paru opportun de regrouper les résultats de l'étude autour de thèmes susceptibles d'éclairer certaines questions soulevées aujourd'hui par la pauvreté. Elles portent sur l'existence de nouvelles couches de population en situation de pauvreté ou de précarité, sur les failles de la protection sociale face au développement de facteurs de destabilisation des ménages (chômage, rupture familiale ...), sur les catégories de gens pour lesquelles se pose le problème d'un revenu minimum garanti.

a) LE CHOMAGE, CAUSE PRINCIPALE DE LA PRECARITE.

Pendant le mois qu'a duré l'enquête, 1,5 % à 4 % du total des ménages sur chacun des sites a eu au moins un contact avec les travailleurs sociaux, cette proportion variant d'une zone à l'autre en fonction, notamment de l'intensité locale de la crise économique. Même s'il est impossible d'extrapoler ces taux, on retiendra qu'ils sont élevés. A l'échelle nationale, cela voudrait dire, avec un taux moyen de 2,5 % par exemple, que 500.000 ménages par mois auraient recours à l'action sociale, dont près des deux tiers à cause de difficultés financières graves. Sans nul doute, sur un an le chiffre est considérable, même si pour une part, qu'on ne connaît pas, ce sont les mêmes ménages qui reviennent d'un mois à l'autre. A l'inverse, rappelons que les personnes très marginalisées sont nombreuses à ne pas faire appel aux travailleurs sociaux alors qu'elles sont incontestablement à ranger parmi les plus pauvres.

Si l'on distingue maintenant la population de l'enquête suivant la situation du chef de ménage vis-à-vis de l'emploi, on met en évidence trois groupes principaux d'importance inégale :

* les chômeurs (37 % des ménages) parmi lesquels 72 % ne sont pas indemnisés ;

- * les actifs occupés (30 % des ménages) parmi lesquels les deux tiers ont un emploi régulier ;
- * les inactifs non retraités (24 % des ménages) parmi lesquels 70 % se déclarent invalides ou malades.

Ces trois catégories ont des profils différents.

Les ménages de *chômeurs* sont jeunes (plus de la moitié des personnes de référence de ces ménages a moins de 35 ans), leurs difficultés sont assez récentes (dans 42 % des cas elles remontent à plus de six mois mais à moins de deux ans, dans 21 % des cas elles ont moins de six mois d'ancienneté) mais leur situation financière est très mauvaise du fait de l'absence ou de la faiblesse des allocations de chômage et une majorité d'entre eux sont endettés.

Les ménages où la *personne de référence a un emploi* demandent moins souvent une aide financière. Leurs ressources sont plus importantes que celles des autres catégories mais restent faibles. Un peu plus âgés que les chômeurs, ils exercent pour la plupart un emploi non qualifié ; un salaire unique guère supérieur au SMIC et les prestations familiales ne permettent que difficilement de faire vivre une famille souvent nombreuse. Leurs difficultés, en général récentes, sont la plupart du temps considérées par le travailleur social comme temporaires mais une fraction assez importante d'entre eux (environ 40 %) semble être dans une situation durable de précarité.

Les ménages d'*inactifs* non retraités constituent ce que l'on pourrait appeler la population traditionnelle de l'action sociale. Bien connus des travailleurs sociaux car leurs problèmes sont anciens, ils sont beaucoup plus âgés que les actifs. Plus que pour les autres familles, il y a déjà eu transmission de leurs désavantages à leurs enfants qui sont nombreux à avoir une scolarité difficile ou à se retrouver au chômage après 16 ans. Pourtant, leur situation financière est un peu moins mauvaise que celle des chômeurs car ils touchent en majorité les prestations liées à leur mauvais état de santé ou, pour les femmes seules avec enfants, des allocations familiales importantes compte tenu de leurs nombreux enfants.

Par rapport à la période précédant la crise, on peut discerner des évolutions divergentes : l'une massive et négative concerne le chômage, l'autre positive mais un peu plus marginale a trait à l'activité féminine qui a continué à augmenter sensiblement.

La croissance très rapide du chômage depuis dix ans et l'allongement constant de sa durée moyenne, avec la baisse des prestations qui en résulte ont eu pour conséquence le développement d'une population de chômeurs non indemnisés ou ne percevant que des allocations très inférieures à leur dernier salaire - jeunes ou femmes seules avec enfant, non qualifiés et sans référence professionnelle, chômeurs de longue durée n'ayant plus droit à l'allocation de base -. Lorsque personne dans leur famille ne perçoit un revenu du travail ou une allocation de remplacement conséquente, la faiblesse de leurs revenus les classe, au delà de la précarité, dans une réelle pauvreté.

Cette population à la recherche d'une aide financière indispensable devient majoritaire dans la clientèle des services sociaux.

C'est ce même phénomène qui explique, au moins en partie, la présence de nombreuses familles monoparentales dans l'enquête (30 % du total des ménages). En effet, la rupture familiale n'implique pas nécessairement la précarité. Les femmes seules avec enfant(s) viennent voir l'assistante sociale parce qu'elles n'ont pas d'emploi, qu'elles soient jeunes et au chômage ou inactives et plus âgées. Dans l'enquête, seules 9 % avaient un emploi régulier. Or, avoir un emploi est aujourd'hui en France la situation la plus répandue, et de loin (67 % des femmes avec enfant(s) étaient actives occupées dans la dernière enquête emploi). Par contre, l'absence d'emploi conduit à une situation financière très difficile parce que, sauf cas exceptionnel d'un enfant adulte salarié encore au foyer, il n'y a aucun revenu du travail et que malgré les allocations spéciales prévues sous conditions par le gouvernement beaucoup de femmes ne bénéficient d'aucune indemnisation. D'autre part, une pension alimentaire n'est versée par le père des enfants que dans une petite minorité de cas.

A l'inverse, l'augmentation continue du taux d'activité de la femme dans les familles ouvrières (et la diminution des familles nombreuses) a probablement éloigné de la précarité un nombre important de couples qui n'arrivaient pas à boucler leur budget avec un seul salaire, guère supérieur au SMIC, et les prestations familiales auxquelles ils avaient droit. Lorsque l'homme a un emploi, seules les familles où la femme ne travaille pas font appel à l'action sociale. Toutefois, le chômage de la conjointe, assez fréquent actuellement dans ce type de ménage peut remettre en cause cette évolution favorable.

b) L'APPORT DES PRESTATIONS : UN SYSTEME COMPLEXE DE MINIMA QUI N'ASSURE PAS A TOUS LES MENAGES DES REVENUS SUFFISANTS.

Préalablement au rappel des principales conclusions sur les prestations nous allons examiner le problème des délais de versement de certaines allocations. En effet, environ 28 % des ménages déclarent au moins une ressource en attente.

L'attente d'allocations.

L'attente ne porte en général pas sur les deux sources principales de revenus, allocations familiales et salaires. Par contre, 18 % des chômeurs non indemnisés ont un dossier en cours, 19 % de retraités attendent une première pension, 15 % des inactifs non retraités devraient prochainement une pension d'invalidité, d'accident du travail, ou l'allocation d'adulte handicapé. Dans tous les cas où le chef de ménage ne travaille pas, l'attente d'une allocation remplaçant partiellement ou totalement le salaire apparaît comme une cause assez fréquente de venue à la permanence sociale. Les travailleurs sociaux incriminent rarement la négligence de l'administration. Il s'agit plutôt de difficultés dans la constitution d'un dossier (chômage, retraite), de l'attente d'un avis de commission, ou de délais réglementaires avant un premier versement. Cette situation n'en est pas moins très préjudiciable aux familles qui se retrouvent ainsi pendant une période plus ou moins longue avec des ressources très diminuées ou même nulles.

Ces mêmes motifs sont à l'origine des attentes d'allocations soumises à conditions de ressources. Des familles se trouvent alors en attente d'allocations tout-à-fait essentielles telles que l'A.P.I. (pour les femmes seules avec un enfant de moins de trois ans) ou de ressources complémentaires comme l'allocation-logement.

Quant à la pension alimentaire, c'est la seule ressource pour laquelle le nombre de bénéficiaires n'est guère plus élevé que celui des personnes en attente. Le retard de versement par l'ancien conjoint est en effet très fréquent, il peut être dû à une situation financière difficile mais on rencontre aussi des non-paiements tout-à-fait injustifiés. Il y a là un problème évident.

Les sans-ressources.

L'enquête apporte peu d'informations nouvelles sur les personnes sans aucune ressource d'autant que, nous l'avons dit dès l'introduction, elle est incomplète sur les personnes sans domicile fixe ou accueillies dans des foyers. Il s'agit de personnes seules ou de couples sans enfants qui sont sans emploi. Elles n'ont pas droit à des allocations de chômage du fait de périodes de travail trop courtes ou d'une durée trop longue du chômage. Et elles n'ont pu faire reconnaître une incapacité physique entraînant le versement d'une pension. N'ayant pas d'enfants, elles ne reçoivent pas d'allocations familiales et ne peuvent pas bénéficier de ressources provisoires telles que l'allocation mensuelle de l'aide spéciale à l'enfance. Les plus jeunes sont souvent aidés ou au moins hébergés par leur famille. Parmi les plus âgés, on trouve en particulier des femmes seules - veuves, célibataires ou divorcées - qui n'ont jamais eu d'emploi et sont incapables d'en trouver. Leur seule solution est de faire reconnaître par la COTOREP un handicap physique qui leur assurera une allocation en attendant l'âge de la retraite et les prestations prévues pour les personnes âgées.

Les prestations familiales et l'allocation mensuelle de l'A.S.E.

Les familles avec des enfants sont a priori préservées du risque d'une absence complète de ressources grâce aux prestations familiales. L'enquête le confirme bien: les familles sans ressources (4 %) sont toutes dans l'attente de revenus qui devraient leur être versés rapidement. Les familles avec un enfant unique de plus de trois ans n'ont droit ni au complément familial ni à l'A.P.I. mais peuvent prétendre à l'allocation mensuelle de l'A.S.E.

Toutefois les prestations familiales, même augmentées de l'allocation mensuelle ne peuvent à elles seules sortir les familles de la pauvreté. Prenons l'exemple, plutôt favorable, d'un couple avec trois enfants de moins de quinze ans, ne percevant ni salaire, ni allocation de chômage ou d'invalidité. Il reçoit environ 2.000 F. d'allocations familiales et 1.100 F. d'A.P.L. ou d'allocation-logement (si elle n'est pas supprimée, comme on le voit fréquemment, à la suite d'un retard de paiement de loyer). Pour atteindre 40 % du SMIC par unité de consommation, il faudrait assurer un revenu mensuel global de 4.900 F., ce qui impliquerait une allocation mensuelle de 1.800 F. Or, dans notre enquête, seules 22 % des familles bénéficiaires de l'allocation mensuelle, déjà peu nombreuses, touchent au moins 1.800 F. La demande d'allocation mensuelle est tellement forte, surtout dans les zones touchées par le chômage que les services sociaux ne peuvent verser les droits maximaux prévus au barème de l'A.S.E. (1).

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que, dans l'enquête, les deux-tiers des couples avec enfant(s) où l'homme est au chômage aient un revenu par unité de consommation inférieur à 40 % du SMIC. C'est aussi le cas de la majorité des femmes seules avec enfant(s) au chômage, de 35 % des inactives et de 43 % des couples avec enfant(s) où l'homme est inactif.

Par contre, pour les femmes seules avec au moins un enfant de moins de trois ans, l'allocation de parent isolé (A.P.I.), supérieure dans deux cas sur trois à 2.000 F. par mois a le caractère d'un véritable revenu de remplacement que n'ont pas les autres prestations familiales ou l'allocation mensuelle.

(1) Voir à ce sujet l'étude de F. STANKIEWICK "Revenus, niveau de vie et devenir des chômeurs de longue durée - Etude appliquée au Bassin Minier de la région Nord-Pas-de-Calais". 1985.

L'indemnisation des sans-emploi.

La convention du 24 février 1984 a étendu, avec le régime de solidarité financé par l'Etat, la possibilité d'accès aux allocations de solidarité ou d'insertion à de nouvelles couches de chômeurs. Pourtant, les dernières évaluations de l'UNEDIC sur les personnes indemnisées confrontées aux statistiques de chômage du Ministère du Travail font apparaître environ un million de chômeurs non indemnisés.

Les études récentes indiquent que cette population est surtout constituée de jeunes ou de femmes sans expérience professionnelle durable et sans qualification suffisante. La crise a empêché leur intégration normale au monde du travail car, face à l'insuffisance de l'offre d'emploi, ils se sont trouvés désavantagés dans la recherche d'un premier emploi par rapport à ceux qui sortaient du système scolaire ou universitaire avec un diplôme.

Les travailleurs sociaux ont affaire principalement à ces catégories, mais aussi à des chômeurs plus âgés ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et ne pouvant prétendre à l'allocation de solidarité spécifique, pourtant fréquemment accordée aux plus de 30 ans (1). Il s'agit là d'une autre catégorie d'actifs qui, avant la crise n'avaient jamais pu obtenir un statut leur assurant une certaine stabilité dans l'emploi. La montée du chômage les a peu à peu exclus du marché du travail et ils n'ont plus la durée d'activité nécessaire pour bénéficier des allocations du fonds de solidarité. Marginalisés, ils basculent progressivement dans la pauvreté.

Dans notre enquête, les personnes sans emploi mais indemnisées sont dans une situation financière évidemment meilleure mais qui n'est quand même pas comparable à celle d'un salarié payé au SMIC, qu'ils bénéficient d'une allocation chômage (en général une allocation de fin de droit ou du fonds de solidarité), d'une pension d'invalidité ou d'indemnités journalières, ils ne touchent en moyenne que 2.100 F. par mois, soit 55 % du SMIC net. Cette somme fait franchir le seuil de la pauvreté si on le fixe à 40 %

(1) Les passages en allocations de solidarité spécifique. Bulletin de liaison de l'UNEDIC n° 96.

du SMIC par unité de consommation à une personne seule. Mais dans le cas d'une famille de trois enfants elle permet tout juste d'atteindre ce seuil si elle est complétée par les prestations familiales normales incluant une allocation-logement.

c) CARACTERISTIQUES DES MENAGES SE SITUANT EN DESSOUS DE DIFFERENTES "LIGNES DE PAUVRETE".

En concluant cette étude, nous voudrions éclairer les réflexions en cours sur un éventuel minimum garanti. Pour cela nous décrivons les populations qui se situeraient en dessous d'un tel minimum, du moins parmi celles qui actuellement s'adressent aux services sociaux.

Toutefois, il est clair que l'étude du CREDOC ne permet pas de se prononcer sur l'opportunité de garantir un revenu minimum, ni sur son coût, ses conséquences ou les catégories qu'il devrait concerner.

Nous étudierons trois hypothèses de seuil : 50 %, 40 % et 20 % du SMIC (1). Elles sont calculées par unité de consommation, en faisant référence au total des ressources en espèces perçues par l'ensemble des membres d'un ménage.

Seuil à 50 % du SMIC par unité de consommation, soit 1.900 F. par mois à la fin de 1985.

57 % des ménages en contact avec les travailleurs sociaux seraient concernés, 65 % en supposant qu'un revenu minimum garanti entraînerait la suppression de l'allocation mensuelle et de l'A.P.I.

Parmi ces ménages se trouvent :

- tous les couples avec enfant(s) où les adultes sont sans emploi et non indemnisés ;
- une large majorité des couples avec enfant(s) bénéficiaires d'une allocation chômage autre que l'allocation de base ou d'une pension d'invalidité ;

(1) 3.800 F. net par mois pour 39 heures hebdomadaires fin 1985.

- 25 % des familles où le chef de ménage a un emploi. Il s'agit souvent de familles nombreuses ne bénéficiant pas d'allocation-logement pour des raisons diverses ;
- la plupart des familles monoparentales où l'adulte est sans emploi, si l'A.P.I. est supprimée ;
- les personnes seules sans ressources, les jeunes chômeurs ne touchant que l'allocation d'insertion, les stagiaires, "les tucistes" ;
- les couples de retraités et les couples d'inactifs sans enfants percevant des pensions inférieures à 3.200 F.

On voit donc qu'on a là un public assez vaste, beaucoup plus large que celui des actuels chefs de ménage sans emploi et ne percevant aucune allocation de remplacement, d'autant plus que de nombreux jeunes célibataires obligés actuellement de rester dans leur famille pour bénéficier d'un logement pourraient devenir autonomes si un minimum de ressources leur était garanti.

Seuil à 40 % du SMIC par unité de consommation (1.520 F. par mois).

43 % des ménages de l'enquête et même plus de 50 % s'il y avait suppression de l'allocation mensuelle et de l'A.P.I. seraient intéressés.

Là encore, on trouve un nombre non négligeable de familles avec enfants (un tiers dans l'enquête). En effet, une indemnisation du chômage ou du handicap d'environ 2.000 F. combinée à des prestations familiales normales ne permet pas toujours d'atteindre un tel seuil.

Il n'y a qu'en descendant à 20 % du SMIC par unité de consommation (760 F. par mois) qu'on trouve un groupe beaucoup plus restreint et homogène (20 % des ménages) composé de personnes seules ou de couples sans enfants n'ayant en général aucune ressource (50 % des ménages de ce groupe). On a des familles où les adultes sont chômeurs non indemnisés (34 % des ménages de ce groupe) mais, la plupart du temps, les prestations familiales seules ou combinées à quelques ressources annexes permettent aux familles de chômeurs non indemnisés de dépasser un tel seuil.

Ce qui précède montre que plus le niveau de revenu minimum est élevé, plus on a affaire à des populations hétérogènes qui ne se limitent pas aux personnes seules ou aux familles dont les conjoints sont chômeurs non indemnisés. Ce sont des ménages qui peuvent avoir déjà plusieurs sources de revenus mais qui ont encore besoin d'allocations complémentaires pour atteindre le niveau du seuil de pauvreté.

Il n'y a que dans le cas où ce seuil est situé très bas, bien en dessous des limites généralement admises pour définir la population pauvre que l'on retrouve un groupe de ménages plus homogène constitué de personnes seules et sans ressources et de familles de chômeurs non indemnisés touchant peu de prestations familiales.

Toutefois, ce niveau est tellement faible - moins de 800 F. par mois et par unité de consommation - qu'il ne permet pas vraiment aux ménages de satisfaire leurs besoins essentiels sans ressources complémentaires.

Annexe 1

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA POPULATION
RESIDANT DANS LES SITES RETENUS POUR L'ENQUETE

1 - PRESENTATION - PRINCIPES DE PONDERATION.

Comme on l'a vu, les sites retenus pour l'enquête ne l'ont pas été à partir du tirage d'un échantillon représentatif de la population de France métropolitaine mais en fonction de l'intérêt porté à l'étude par des équipes de travailleurs sociaux auxquelles il était demandé un travail supplémentaire important, avec le souci toutefois de couvrir des zones aux situations économiques et sociales diversifiées.

Ont ainsi été choisies des circonscriptions situées :

- en banlieue parisienne (Alfortville, Orly, Ivry),
- dans le Nord (Grande-Synthe),
- dans l'Est (Longwy et Toul),
- dans l'Ouest (Les Herbiers),
- dans le Sud-Ouest (Castelsarrasin).

Les tableaux A1 à A7 en fin d'annexe donnent , en valeur absolue, les informations principales sur la population de chacun des sites à partir de l'exploitation au quart du recensement de 1982, chiffres les plus récents à ce niveau géographique.

Sur la dernière ligne de chaque tableau est fournie, pour comparaison, la composition de la population en France métropolitaine.

Sur les deux lignes précédentes sont calculées deux moyennes - pondérées et non pondérées - à partir des résultats par site.

La moyenne non pondérée, très simple dans son interprétation, permet de repérer les traits distinctifs de la population de nos sites par rapport à la moyenne nationale.

La moyenne pondérée (voir l'encadré ci-contre quant au détail de son calcul) est un peu plus difficile à interpréter.

Il s'agit de mettre en évidence une éventuelle influence du choix, arbitraire, de nos sites sur la composition de la population des ménages en contact avec les travailleurs sociaux tels qu'ils sont recensés dans notre enquête, en partant de l'hypothèse, vérifiée dans la sous-partie 1-4 du texte, qu'il y a *corrélation positive* entre la part de certaines catégories "sensibles" de ménages - chômeurs, familles mono-parentales, inactifs, étrangers ... - dans la population totale et l'importance de ces mêmes catégories parmi les ménages de notre enquête.

Si, sur chacun des sites, l'activité des travailleurs sociaux avait été la même en durée (périodes d'observation semblables) et quant à l'étendue du champ couvert (toutes les communes et tous les quartiers de chacun des sites retenus par exemple) la moyenne à prendre en compte aurait été la moyenne non pondérée. Mais, comme nous l'expliquons dans l'encadré, il n'en a rien été. Certaines zones ont été complètement couvertes pendant la durée maximale de quatre semaines, d'autres ne l'ont été que partiellement ou sur une période d'une ou deux semaines. L'influence de la composition de la population globale de chacun des sites sur la structure des ménages de l'enquête ne peut être alors considérée comme équivalente.

L'hypothèse (1) faite pour le calcul des pondérations est la suivante : soit deux sites A et B ayant exactement la même structure de population (même proportion de jeunes, de chômeurs, même taille des ménages, etc ...)

Le site A comprend n ménages

Le site B comprend $4n$ ménages.

Le nombre et la composition des ménages s'adressant aux travailleurs sociaux seront, en moyenne, les mêmes sur les deux sites si on prend pour période d'observation quatre semaines pour le site A et une semaine pour le site B.

(1) L'autre hypothèse implicite est que si l'enquête n'a, par exemple, mobilisé que la moitié des travailleurs sociaux de la zone, c'est seulement la moitié de la population totale des ménages qui a pu être touchée. Faute d'informations plus précises on est obligé de supposer que ces deux moitiés de population ont les mêmes caractéristiques.

LA PONDERATION APPLIQUEE AUX SITES POUR LE CALCUL DES MOYENNES
DANS LES TABLEAUX A1 à A7

Il était proposé aux équipes de travailleurs sociaux volontaires de remplir, pendant une période de quatre semaines au plus, une grille de relevé d'informations pour chacun des ménages avec lesquels elles avaient eu un contact.

La pondération 1 est donc attribuée aux sites où tous les travailleurs sociaux retenus ont rempli ces grilles pendant la durée maximale de quatre semaines. Ce cas est rare et ne s'applique qu'à Grande-Synthe et Castelsarrasin.

Dans les autres zones la durée d'observation a pu être systématiquement inférieure à quatre semaines ou varier selon les assistants sociaux. Des travailleurs sociaux a priori impliqués dans l'enquête ont pu ne pas y participer. Dans ces cas, la formule retenue pour le calcul de l'indice applicable à chaque zone est très simple et peut être facilement comprise à partir d'un exemple.

Soit une zone où exercent n travailleurs sociaux. Pendant la période de l'enquête

- n_1 ont rempli des grilles pendant quatre semaines
- n_2 pendant deux semaines
- n_3 pendant une semaine
- n_4 n'ont pas rempli de grille.

La somme $(n_1 + n_2 + n_3 + n_4)$ est, bien sûr, égale à n .

L'indice de pondération i est égal à :

$$i = \frac{4n_1 + 2n_2 + n_3}{4n}$$

En appliquant cette formule on arrive aux indices suivants pour

chaque site :	Alfortville	: 0,70	Longwy	: 0,40
	Orly	: 0,50	Toul	: 0,25
	Ivry	: 0,12	Les Herbiers	: 0,30
	Grande-Synthe	: 1	Castelsarrasin	: 1

Dans la mesure où un même ménage ne peut être compté deux fois dans notre enquête, cette hypothèse, pour être vérifiée, suppose qu'un même ménage ne rencontre pas plus d'une fois l'assistante sociale sur une période aussi courte que quatre semaines. Sinon, le nombre des ménages enquêtés sur le site A risque d'être inférieur à celui de B. De même, si c'est une catégorie spécifique de ménages qui revient plusieurs fois auprès des travailleurs sociaux au cours du même mois, la proportion de celle-ci sera plus forte dans l'enquête sur le site B que sur le site A.

Que penser de cette hypothèse ? Elle est certainement un peu forte car rien n'empêche une famille de se rendre très fréquemment dans le local de l'assistante sociale. Toutefois, elle conduit à des résultats beaucoup plus justes qu'une absence de pondération qui amènerait à surestimer l'influence de certains sites à population nombreuse (Ivry, Les Herbiers) où notre enquête n'a duré qu'une semaine ou deux. En l'absence complète d'informations sur la fréquence des rencontres avec chaque catégorie de public c'est, à notre sens, la seule qui pouvait être retenue.

La comparaison des trois dernières lignes des tableaux A1 à A7 conduit à dire que les sites choisis ont une population qui ne se distingue guère de la population française dans son ensemble. Toutefois, l'hétérogénéité de la participation effective des travailleurs sociaux à l'enquête (prise en compte pour le calcul des moyennes pondérées) a eu pour effet d'accentuer les risques de biais liés à la légère non représentativité de notre échantillon, en particulier pour ce qui concerne les ménages ouvriers, les étrangers, les couples où l'homme est actif et la femme inactive, les jeunes ménages et les familles nombreuses.

Les commentaires qui suivent ont pris en compte les moyennes pondérées plutôt que les moyennes simples pour les comparaisons avec les résultats France métropolitaine.

2 - COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS.

Des petites villes et des banlieues plutôt défavorisées.

Dans cet échantillon il est aisé de voir que les villes de 10.000 à 20.000 habitants, parfois entourées de zones rurales importantes ainsi que

les banlieues sont très bien représentées mais qu'il n'y a pas de ville moyenne ni de centre d'une agglomération importante ; d'où un fort déficit en cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population et une proportion assez faible d'actifs occupés dans les services, activité économique assurant pourtant une partie importante des embauches (37 % sur nos sites au recensement de 1982 contre 40 % pour la France métropolitaine). Au contraire, les entreprises industrielles et du bâtiment emploient 40 % des actifs occupés (35 % en France métropolitaine) d'où une fragilité évidente de l'emploi dans ces zones quand on connaît la baisse des effectifs employés dans l'industrie et le bâtiment au cours de ces dernières années et, plus particulièrement, la crise des industries de biens intermédiaires très majoritaires à Longwy ou Grande-Synthe.

Une sur-représentation des ménages ouvriers et de la population étrangère
(Tableaux A1 et A2).

Le déficit en cadres, mais aussi en artisans ou commerçants, le caractère industriel des zones étudiées ont une double conséquence sur la composition socio-professionnelle des ménages :

- Une très forte proportion de ménages ouvriers. Dans chacun des sites leur représentation est supérieure à la moyenne nationale. Elle atteint des taux très élevés dans les villes industrielles du Nord et de l'Est et elle est également supérieure à 30 % dans deux des trois communes de la banlieue parisienne et dans le bassin d'emploi des Herbiers.
- Un faible nombre de retraités. Les petites villes, les banlieues et les zones rurales de notre échantillon ne sont pas de celles où l'on prend volontiers sa retraite. Seuls font exception les deux cantons de Castelsarrasin, les cantons ruraux du bassin des Herbiers et ceux de Longwy et Longuyon en Lorraine où de nombreux travailleurs de la sidérurgie maintenant retraités sont restés sur place.

Cette concentration ouvrière s'est accompagnée d'un fort appel à la main d'œuvre étrangère dans une majorité de sites. La population immigrée dépasse 15 % dans les communes de la banlieue parisienne et à Grande-Synthe. Elle atteint un taux de 13 % à Longwy. Par contre, elle est presque inexistante aux Herbiers.

Des couples plutôt jeunes avec un seul actif et beaucoup d'enfants

(tableaux A3, A4, A5).

La faible proportion de retraités a des effets immédiats sur les types de ménages rencontrés dans les sites enquêtés ; il y a peu de personnes seules et de couples d'inactifs. Si du fait de la forte représentation de la banlieue parisienne, les familles monoparentales sont un peu plus nombreuses qu'en moyenne, on trouve surtout beaucoup de couples composés d'un mari actif et d'une femme inactive. C'est là une des caractéristiques des familles ouvrières de l'Est et surtout du Nord de la France et c'est, dans notre échantillon la situation de plus d'un ménage sur deux à Grande-Synthe, soit un taux exceptionnel par rapport à la moyenne française (10,7 %). La situation est tout autre en banlieue parisienne où l'activité des deux adultes du couple est, de loin, la situation la plus fréquente.

L'inactivité de la femme, la jeunesse des ménages et la proportion élevée de ménages étrangers permettent d'expliquer le nombre important de couples ayant au moins trois enfants de moins de 16 ans.

Un taux de chômage variant fortement d'une zone à l'autre (tableau A6).

La prépondérance d'une main d'œuvre peu qualifiée, le poids des industries en crise, la jeunesse de la population active auraient pu conduire à une situation de l'emploi très détériorée. Ce n'est pas vraiment le cas. Le taux de chômage moyen était bien au recensement un peu supérieur à celui de la France métropolitaine, mais l'écart était faible et les évolutions récentes n'ont pas été plus défavorables dans ces zones qu'en moyenne nationale. La proportion des chômeurs de longue durée y est même un peu inférieure en juin 1985, de même que celle des licenciés économiques.

En fait, les écarts entre les sites sont très importants. La banlieue parisienne à l'exception d'Orly a certainement bénéficié de la situation générale de l'emploi en Ile-de-France. Le taux de chômage aux Herbiers était très bas en 1982 et reste inférieur à la moyenne en 1985 malgré une évolution défavorable. Toul et Castelsarrasin avaient en 1982 un taux un peu supérieur à la moyenne mais qui a peu augmenté depuis. La crise à Longwy s'est plus traduite par une migration massive des actifs vers d'autres régions et un dépeu-

plement inquiétant que par un niveau élevé du chômage, qui a même baissé depuis deux ans. Seul le site de Grande-Synthe est touché par un chômage toujours plus important atteignant maintenant près de 20 % de la population active avec une très forte proportion de jeunes sans emploi.

Des conditions de logement normales (tableau A7).

Que l'on se réfère à l'indice de peuplement des logements ou aux conditions de confort, les conditions de logement dans les sites de l'échantillon apparaissent très proches de la moyenne nationale. On peut simplement signaler un sous peuplement accentué un peu plus rare et une moindre densité des logements sans confort au sens du recensement (7,5 % contre 10 % pour la France métropolitaine).

Tableau A1

MENAGES SELON LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DE LA PERSONNE DE REFERENCE

Sites	Agriculteurs	Artisans commerç., chefs d'entrep.	Cadres profes. intell. supér.	Profes. interm.	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres inactifs	TOTAL
Alfortville	0	712	824	2 016	2 684	4 572	3 156	992	14 956
Orly	4	320	388	936	1 420	2 800	1 308	580	7 756
Ivry	0	948	1 820	3 192	3 952	6 324	4 352	1 440	22 028
Grande-Synthe	40	68	192	1 240	604	3 688	464	336	6 632
Longwy	300	716	672	2 032	1 276	5 988	4 720	2 100	17 804
Toul	256	676	768	1 676	1 756	3 716	2 572	1 024	12 444
Les Herbiers	3 844	2 480	996	2 944	1 680	11 704	7 680	824	32 152
Castelsarrasin	384	360	180	444	368	1 216	1 404	268	4 624
Moyenne non pondérée (en %)	4,1	5,3	4,9	12,2	11,6	33,8	21,7	6,4	100,0
Moyenne pondérée (en %)	3,8	5,0	4,4	12,6	11,2	35,7	21,0	6,4	100,0
France métropolitaine (en %)	4,2	6,3	7,7	12,9	11,3	25,1	25,1	7,2	100,0

Source : Recensement de 1982. Sondage au 1/4 pour les sites
Sondage au 1/20 pour les résultats France entière.

Tableau A2

REPARTITION DE LA POPULATION TOTALE PAR SEXE ET NATIONALITE

Sites	Hommes		Femmes		TOTAL	
	Français	Etrangers	Françaises	Etrangères	Français	Etrangers
Alfortville	14 124	3 448	16 388	2 608	30 512	6 056
Orly	9 880	2 080	10 376	1 712	20 256	3 792
Ivry	20 804	6 144	24 592	3 912	45 396	10 056
Grande-Synthe	10 728	2 324	10 632	1 996	21 360	4 320
Longwy	21 888	3 672	22 648	3 020	44 536	6 692
Toul	17 572	1 364	18 076	1 012	35 648	2 376
Les Herbiers	52 656	556	52 916	524	105 572	1 080
Castelsarrasin	6 372	412	6 620	396	12 992	808
Moyenne non pondérée (en %)	88,5 ¹	11,5 ¹	91,4 ²	8,6 ²	90,0 ³	10,0 ³
Moyenne pondérée (en %)	87,9 ¹	12,1 ¹	90,4 ²	9,6 ²	89,2 ³	10,8 ³
France métropolitaine (en %)	92,0 ¹	8,0 ¹	94,3 ²	5,7 ²	93,2 ³	6,8 ³

(1) % du total des hommes.

(2) % du total des femmes.

(3) % du total hommes + femmes.

Source : Recensement de 1982.

Tableau A3

MENAGES SELON LE TYPE

Sites	Homme seul	Femme seule	Famille mono-parentale	Total couples	dont : Homme et femme inactifs	Homme inactif femme active	Homme actif femme inactive	Homme et femme actifs	TOTAL (1)
Alfortville	1 800	2 852	1 016	8 684	1 284	344	2 116	4 940	14 956
Orly	496	776	760	5 404	776	244	1 620	2 764	7 756
Ivry	2 840	4 224	1 256	12 680	1 712	632	2 816	7 520	22 028
Grande-Synthe	400	300	324	5 520	324	60	3 400	1 736	6 632
Longwy	1 236	2 396	748	12 952	3 716	312	5 060	3 864	17 804
Toul	768	1 640	600	9 072	1 560	200	3 460	3 852	12 444
Les Herbiers	1 612	3 168	776	25 244	4 480	552	7 676	12 536	32 152
Castelsarrasin	308	504	156	3 492	844	132	1 168	1 348	4 624
Moyenne non pondérée (en %)	8,0	13,4	4,8	70,1	12,4	2,1	23,1	32,5	100,0
Moyenne pondérée (en %)	7,6	12,8	4,9	71,8	12,3	2,0	26,2	31,2	100,0
France métropolitaine (en %)	8,5	16,1	4,3	67,0	13,5	2,2	20,7	30,6	100,0

(1) Y compris les autres ménages sans famille qui n'apparaissent pas dans les colonnes précédentes.

Source : Recensement de 1982.

Tableau A4
 MENAGES SELON L'AGE DE LA PERSONNE DE REFERENCE

Sites	< 40 ans	40-64 ans	65 ans et plus	TOTAL
Alfortville	5 860	6 120	2 976	14 956
Orly	2 812	3 936	1 008	7 756
Ivry	8 508	9 508	4 012	22 028
Grande-Synthe	3 820	2 520	292	6 632
Longwy	5 956	8 064	3 784	17 804
Toul	5 004	4 760	2 680	12 444
Les Herbiers	12 560	13 100	6 492	32 152
Castelsarrasin	1 248	2 136	1 240	4 624
Moyenne non pondérée (en %)	38,7	42,4	18,9	100,0
Moyenne pondérée (en %)	39,5	42,4	18,1	100,0
France métropolitaine (en %)	35,3	41,5	23,2	100,0

Source : Recensement de 1982.

Tableau A5

COUPLES SELON LE NOMBRE D'ENFANTS DE 16 ANS OU MOINS

Sites	0 enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus	TOTAL
Alfortville	4 660	1 984	1 460	408	172	8 684
Orly	2 720	1 092	940	392	260	5 404
Ivry	7 068	2 884	1 932	552	244	12 680
Grande-Synthe	1 396	1 280	1 360	848	636	5 520
Longwy	6 612	2 936	2 220	780	404	12 952
Toul	3 888	2 088	1 976	860	260	9 072
Les Herbiers	10 632	5 220	5 364	3 148	880	25 244
Castelsarrasin	1 972	652	612	196	60	3 492
Moyenne non pondérée (en %)	46,9	21,8	19,1	8,7	3,5	100,0
Moyenne pondérée (en %)	45,4	21,7	19,6	9,0	4,3	100,0
France métropolitaine (en %)	51,7	21,4	17,7	6,6	2,6	100,0

Source : Recensement de 1982.

Tableau A6
DEMANDEURS D'EMPLOI, EVOLUTION ET STRUCTURE DU CHOMAGE

Sites	Nombre d'actifs au recensement de 1982	dont : Chômeurs	dont : chômeurs de moins de 25 ans	Evolution récente des DEFM 6.85 / 6.83	Proportion des DEFM depuis plus d'un an en juin 1985	Proportion des licenciés économiques en juin 1985
Alfortville	18 652	1 668	504	+ 0,7 %	25,1 %	27,5 %
Orly	11 272	1 420	536	+ 25,3 %	27,2 %	21,5 %
Ivry	28 832	2 384	628	+ 30,6 %	27,3 %	23,5 %
Grande-Synthe	9 256	1 300	760	+ 27,6 %	33,3 %	12,1 %
Longwy	19 180	2 048	1 116	- 5,5 %	34,4 %	19,1 %
Toul	15 420	1 580	696	+ 9,2 %	29,1 %	17,7 %
Les Herbiers	46 760	2 208	1 124	+ 60,9 %	28,4 %	31,9 %
Castelsarrasin	5 464	504	236	+ 8,9 %	26,9 %	19,9 %
Moyenne non pondérée	100	8,5 ¹	3,6 ¹	+ 22,1 %	29,0 %	23,1 %
Moyenne pondérée	100	9,4 ¹	4,3 ¹	+ 19,6 %	29,5 %	21,2 %
France métropolitaine (en %)	100	8,8 ¹	3,6 ¹	+ 18,4 %	31,4 %	21,6 %

(1) En pourcentage du total des actifs.

Source : Recensement de 1982
Statistiques de l'A.N.P.E.

Tableau A7

INDICE DE PEUPEMENT DES LOGEMENTS ET IMMEUBLES D'UN SEUL LOGEMENT

Sites	Sous-peuplement		Peuplement normal	Surpeuplement		TOTAL	dont : immeuble d'un logement
	Accentué	Modéré		Modéré	Accentué		
Alfortville	1 048	3 308	6 192	3 660	748	14 956	2 184
Orly	960	2 128	2 976	1 372	320	7 756	1 800
Ivry	1 332	5 172	9 356	5 176	992	22 028	1 744
Grande-Synthe	1 116	2 128	2 380	900	108	6 632	2 960
Longwy	6 184	5 268	4 284	1 772	296	17 804	10 856
Toul	4 004	3 896	3 036	1 276	232	12 444	7 664
Les Herbiers	10 388	10 292	7 924	3 008	540	32 152	28 940
Castelsarrasin	1 720	1 476	1 028	332	68	4 624	3 656
Moyenne non pondérée (en %)	22,6	28,4	31,4	14,8	2,8	100,0	50,5
Moyenne pondérée (en %)	22,9	28,8	31,3	14,3	2,7	100,0	51,4
France métropolitaine (en %)	27,0	29,1	28,2	13,3	2,5	100,0	54,0

Source : Recensement de 1982.

Annexe 2

PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE NOMBRE ET QUALITE DES REPONSES AUX QUESTIONS

L'origine du questionnaire, la façon dont il devait être rempli, le contenu général des rubriques sont déjà présentés dans le corps du texte (1). Il s'agit ici d'indiquer le nombre exact des dossiers sur lesquels nous avons pu travailler, leur répartition par site géographique et d'analyser surtout la qualité des réponses aux différentes questions, d'expliquer pourquoi nous ne les avons pas toutes retenues dans la présentation des résultats et pourquoi nous avons décidé de créer plusieurs variables de synthèse pour faciliter l'exploitation.

1 - LE NOMBRE DES DOSSIERS, LEUR ORIGINE GEOGRAPHIQUE.

1-1. 1.709 dossiers saisis et 1.491 analysés.

1.709 dossiers ont fait l'objet d'une saisie informatique après une première vérification au CREDOC et le codage de certaines rubriques. Sur ce total, 1.491 dossiers ont été utilisés pour la confection du rapport. Les 218 éliminés correspondaient à des ménages qui n'exprimaient aucune demande financière et pour lesquels le travailleur social, manquant d'informations, n'a rempli que les rubriques B1 à B4 sur la nature de la demande et F1 à F4 sur la solution proposée. Pour la seconde partie de l'étude, l'analyse par catégorie de ménage, ont été exclus 41 dossiers supplémentaires pour lesquels les données disponibles ne mettaient pas en évidence un réel état de précarité ou ne permettaient pas de classer le ménage dans l'une des 11 catégories retenues. Cela ne veut pas dire que pour les 1.450 dossiers finalement retenus dans cette partie, toutes les rubriques étaient remplies mais c'était le cas pour la plupart et il était toujours possible de caractériser finement le ménage et de préciser ses difficultés.

(1) Un exemplaire du questionnaire, la liste des nomenclatures utilisées pour l'exploitation de certaines questions et la notice explicative fournie aux travailleurs sociaux pour le remplissage se trouvent à la fin de cette annexe.

1-2. La répartition des dossiers par site.

Le tableau ci-dessous donne les nombres respectifs des questionnaires saisis et analysés pour chacun des sites d'observation.

Site d'observation	Questionnaires reçus	Questionnaires utilisés pour l'analyse finale
Commune d'Alfortville	284	275
Commune d'Ivry	126	118
Commune d'Orly	172	145
Communes de Grande-Synthe et Grand-Fort-Philippe	317	264
Bassin d'emploi des Herbiers	174	141
Unité d'action médico-sociale départementale de Longwy	292	254
Unité d'action médico-sociale départementale de Toul	97	95
Circonscription d'action sociale de Castelsarrasin	158	141
Autres circonscriptions d'action sociale du Tarn-et-Garonne	89	58
TOTAL	1.709	1.491

La comparaison avec le nombre total des ménages présents au recensement dans chacun de ces sites (tableau A1, annexe 1) met en évidence des différences très grandes dans les poids respectifs des sites pour ces deux tableaux. A cela trois raisons déjà évoquées dans l'encadré sur les pondérations appliquées aux sites :

- la durée d'observation n'a pas été la même d'un lieu à l'autre : quatre semaines par exemple à Grande-Synthe mais une semaine à Toul.
- dans certains sites, tous les travailleurs sociaux n'ont pas participé à l'enquête. C'est le cas à Ivry, aux Herbiers et surtout, dans les circonscriptions du Tarn-et-Garonne autres que Castelsarrasin où seuls quelques travailleurs sociaux ont participé.

- compte tenu de la situation de chaque zone, la proportion des ménages qui ont recours à l'action sociale varie très certainement, sans qu'il soit possible de chiffrer sérieusement ces différences grâce à l'enquête.

Ajoutons que la participation dans les autres circonscriptions d'action sociale du Tarn-et-Garonne a été trop réduite pour que cette zone puisse être retenue pour les comparaisons entre sites menées dans ce rapport.

2 - LES REPONSES AUX QUESTIONS DES DIFFERENTES RUBRIQUES.

2-1. L'identification de la grille - partie A de la grille.

Il s'agissait, d'une part, de pouvoir sortir des résultats par site et, éventuellement, par travailleur social s'il y avait des demandes en ce sens de la part des services sociaux ayant participé à l'enquête, d'autre part de vérifier pour chaque zone le nombre de travailleurs sociaux ayant participé à l'enquête et de le confronter à l'effectif prévu lors des réunions locales de préparation. La date du contact permettait par ailleurs de connaître la durée de la période d'observation. C'est à partir de toutes ces informations qu'il a été possible de calculer les indices de pondération à appliquer aux sites. Enfin, l'explicitation de la fonction avait pour but de s'assurer qu'une éventuelle absence de participation de certains travailleurs sociaux ne remettait pas en cause la représentativité de l'enquête en privilégiant certaines activités par rapport à d'autres. Sur ce point, les contrôles n'ont permis de déceler aucun biais manifeste. Il convient toutefois d'avouer qu'il n'y a pas eu une étude de corrélation systématique entre la fonction du travailleur social et les caractéristiques du public qu'il rencontre, étude rendue très difficile du fait de la prépondérance des assistants sociaux polyvalents (82 % des dossiers) et du caractère erratique de l'apparition des autres catégories sur chacun des sites.

2-2. Caractéristique du ou des contacts - partie B de la grille.

Les rubriques B1 et B2 - nature et initiative du contact - ont été presque toujours bien remplies (moins de 5 non-réponses). La codification de la modalité "autre" de B2 n'a pas été utilisée dans les commentaires, vu la diversité des services à l'origine du contact puisqu'aucun ne concernait au moins 1 % des ménages.

La question B3 servait un peu d'aide mémoire au travailleur social. Il fallait inscrire tous les motifs de venue évoqués lors de l'entretien sans chercher à en privilégier un. Aussi l'exploitation, en elle-même intéressante car elle permettait de bien mesurer leurs cumuls et les corrélations entre eux, a dû être complétée par la création de deux variables de synthèse retenant la raison principale de la demande non financière et le motif principal de la demande financière (cf. partie 3 de cette annexe). Les modalités "autres", qui n'ont pas été recodées apparaissent environ sur 10 % des dossiers. Les commentaires ont largement pris en compte la connaissance de ces "autres demandes" acquise lors de l'examen préliminaire de ces dossiers.

La case B4 n'a pas été prise en compte pour l'analyse dans la mesure où l'évaluation de l'urgence de la demande nous a semblé varier d'un travailleur social à l'autre (au total, 82 % des demandes étaient considérées comme "non urgentes").

La question B5 sur l'origine des difficultés, en général bien remplie, a soulevé deux problèmes :

- le caractère très subjectif des réponses sur la rupture familiale comme origine des difficultés pour les familles monoparentales ou les personnes seules divorcées ou séparées. Certains intervenants cochaient systématiquement la case lorsqu'il y avait eu rupture, qu'elle soit récente ou ancienne et qu'il y ait ou non d'autres motifs de difficultés (chômage, santé, etc.). D'autres au contraire se refusaient à le faire même si la séparation était très nouvelle et avait destabilisé, au moins financièrement, le ménage.

- l'item "autres origines" a été rempli pour de nombreux dossiers (358), mais il n'y a pas eu recodage détaillé de ces motifs. L'examen préalable des questionnaires nous a permis de mettre en évidence les deux plus fréquents - mauvaise gestion budgétaire et problèmes conjugaux - qui auraient mérité d'apparaître en clair, au même titre que des raisons moins citées telles que "retraite" ou "décès".

La question B6 a été correctement remplie mais il y a quand même des non-réponses pour 53 dossiers qu'il ne nous a pas été possible de rectifier

2-3. La famille - partie C de la grille.

La question C11, toujours remplie, a soulevé quelques difficultés d'interprétation pour les couples séparés par force. Dans nos corrections, nous n'avons laissé dans cette rubrique que les familles où l'un des conjoints était incarcéré et les familles séparées géographiquement pour une période de temps a priori assez courte mais pas par exemple les familles étrangères où le conjoint était installé en France depuis longtemps alors que sa femme et ses enfants restaient dans leur pays d'origine et qu'il n'était pas prévu de rapprochement à court terme. Nous savions que nous avions affaire à une personne seule.

Il y a eu quelques refus de remplissage à la question C12 sur la nationalité des ménages, comme la possibilité en avait été ouverte, mais ces refus ont porté sur moins de 25 dossiers.

L'âge a été fourni avec précision dans au moins 95 % des cas. Pour les 5 % restant nous avons indiqué un âge approximatif (30, 40 ...) en fonction des informations dont nous disposions par ailleurs dans le dossier.

La profession actuelle ou la dernière profession exercée a été bien indiquée pour les actifs occupés et les chômeurs ayant auparavant eu un emploi régulier. L'indication en toutes lettres du métier par le travailleur social, sans qu'il ait à prendre pour référence une nomenclature détaillée qui lui aurait été fournie (les catégories socio-professionnelles de l'I.N.S.E.E. par exemple) ne pouvait toute-

L'UNITE OBSERVEE : NOYAU FAMILIAL, MENAGE OU INDIVIDU ?

La notice explicative à la grille de relevé d'information précise que les renseignements qui figurent dans les dossiers remplis par le travailleur social doivent être relatifs au noyau familial. La définition du noyau familial, ce qui différencie cette notion de celle de ménage, est précisée à la page 7 de l'analyse sur les ménages à bas revenu, première partie de ce rapport. Rappelons simplement que 95 % des ménages ordinaires sont composés d'un seul noyau familial et que, donc, le plus souvent, ces deux concepts recouvrent un même groupe de personnes. Toutefois, l'observation des dossiers révèle une difficulté dans l'enquête : 9 % des personnes sont hébergées. Lorsqu'il s'agit d'une famille avec des enfants ou d'un couple sans enfants (5 %), les choses sont claires ; ces familles correspondent à ce qu'on appelle un "noyau secondaire" et constituent bien un noyau familial. Le cas des 4 % de personnes seules hébergées est plus ambigu ; la plupart sont jeunes et vivent en fait avec leurs parents faute d'autonomie financière, tout en souhaitant trouver un logement. Ils font alors partie au sens de l'I.N.S.E.E. du noyau familial dont le pivot est le père ou la mère alors que dans l'enquête ils sont considérés comme des personnes seules. Ces cas doivent représenter environ 2 % de nos dossiers. A l'inverse nous avons quelques cas de grands-parents élevant leurs petits enfants.

Ces précisions ne remettent pas en cause, à notre sens, la légitimité des comparaisons avec les résultats sur les ménages tirés du recensement ou de l'enquête sur l'emploi de l'I.N.S.E.E., d'autant que la majorité des comparaisons porte sur les catégories où les notions de ménage et de noyau familial rendent compte le plus souvent de la même réalité - couples avec enfants ou familles monoparentales -. Il faut simplement garder en mémoire l'existence d'un petit biais dont le sens est finalement repérable :

- surestimation dans notre enquête des personnes seules parce qu'il s'agit parfois d'enfants vivant avec leurs parents mais aussi parce qu'on retrouve quelques cas d'"autres ménages" au sens de l'I.N.S.E.E, c'est-à-dire des personnes vivant ensemble sans constituer un couple et sans qu'il y ait ascendance directe.
- légère surestimation des jeunes ménages. Les noyaux familiaux hébergés (famille monoparentale, couple) et les personnes seules encore chez leurs parents comptés à part dans notre enquête sont pour la plupart âgés de moins de 30 ans.

fois donner des résultats précis. Ainsi le codage effectué par le CREDOC à partir de ces réponses ne permet que difficilement de distinguer le degré de qualification du métier exercé. Pour les jeunes chômeurs, les invalides, les femmes inactives, l'absence de réponse à la rubrique C21 a été considérée comme le signe que la personne n'avait jamais eu d'emploi, au moins régulier. Cette hypothèse de codage amène à des résultats vraisemblables mais il n'est pas dit que nous ne surestimions pas ainsi les inactives n'ayant jamais travaillé. Au total, il ne nous a pas été possible de coder la question C21 pour une cinquantaine de dossiers.

La questions C22 a été bien remplie et toute erreur pouvait, de toute façon, être facilement corrigée à l'aide des réponses à d'autres rubriques du questionnaire. Toutefois, l'intitulé de la ligne "malade, invalide" s'est révélé très gênant pour comparer notre population à la population des ménages français telle qu'elle ressort des enquêtes de l'I.N.S.E.E.. Il aurait fallu distinguer très clairement les actifs des inactifs. Or la ligne "malade, invalide" regroupe des inactifs -les invalides - mais aussi quelques actifs lorsqu'il s'agit de personnes en congé de maladie temporaire qui devraient reprendre leur emploi. La décision prise de classer ainsi 143 hommes et 171 femmes parmi les inactifs était la plus juste, mais elle a certainement provoqué un léger gonflement de cette catégorie et il nous a été impossible d'étudier les effets spécifiques du congé de maladie sur les ménages faisant appel à l'action sociale.

Par ailleurs, de nombreux travailleurs sociaux n'ont pas classé les femmes au foyer parmi les inactifs. Le CREDOC a dû corriger, ce qui était simple mais nécessaire pour permettre la comparaison avec les enquêtes de l'I.N.S.E.E.

Si la question C23a était bien remplie et permettait de contrôler les réponses aux autres questions sur l'activité et de déceler les emplois irréguliers, la question C23b était trop floue dans son énoncé pour donner lieu à des réponses vraiment exploitables. Quant à l'interrogation C23c elle a parfois été mal comprise par les travailleurs sociaux et on sait que, de toute façon, la mesure de l'illettrisme est bien difficile.

Les différentes rubriques de la question C24 sur le chômage ont été bien remplies et le recodage des motifs de non-indemnisation a permis une analyse fine de la situation. Il est sûrement dommage que les items de la rubrique C24b n'aient pas été plus nombreux. Sous le terme "indemnisé" on a trouvé à la fois des chômeurs de courte durée indemnisés à taux plein et des bénéficiaires d'allocations spécifiques autres que celles de fin de droits, mais qui n'étaient pas forcément plus importantes, ni plus durables (l'allocation de solidarité par exemple). Aussi, il n'a pas été possible de mener une analyse fine des indemnisations des chômeurs.

De même, pour la rubrique C24c, plus de trois causes en moyenne ont été indiquées pour chaque chômeur dont certaines comme "la crise économique" qui revenaient systématiquement quelle que soit la situation relative du site, et il a été impossible de repérer la cause principale du chômage dans chacun des cas.

C3 - La situation des enfants. Cette rubrique n'a posé aucun problème

2-4. Budget de la famille - Partie D de la grille.

Nous savions que nous n'aurions pas des informations complètes sur les revenus de tous les ménages puisque les travailleurs sociaux n'étaient pas censés connaître avec exactitude les ressources des familles qui s'adressaient à eux pour des raisons non-financières. Aussi, le taux de réponse - 86 % - est-il très satisfaisant. Nous avons, dans le texte principal, déjà listé les obstacles qui empêchent de passer avec précision du revenu indiqué pour le mois précédant l'enquête à un revenu annuel moyen. Nous n'y reviendrons pas. Par contre, il est intéressant de noter que les revenus inscrits dans les différentes lignes du questionnaire, l'ont été en général très précisément, au Franc près la plupart du temps pour les revenus autres que le salaire, ce dernier étant plus souvent arrondi.

Le problème se pose bien évidemment de savoir quelle est la part de la sous-estimation dans les déclarations des familles qui ont

tout intérêt pour obtenir certaines aides financières à minorer leurs ressources réelles. Il semble, en fait, que cette part soit faible. Le travailleur social a indiqué assez fréquemment des revenus d'un travail non déclaré, pour les femmes de ménage en particulier, et lorsque le montant de tels revenus n'était pas précisé, nous n'avons pas cherché à l'évaluer et nous avons considéré que le revenu de la famille était inconnu - ces dossiers font partie des 14 % de non-réponses. Surtout, au cours de leur enquête de deux ans dans une cité de transit, les auteurs du livre "L'argent des pauvres" déjà cité dans notre étude ont eu l'occasion de vérifier les déclarations des familles auprès des services sociaux en les recoupant avec leurs propres observations sur le terrain et les informations détenues par d'autres services administratifs. Ils concluent : "Les sommes corroborant nos propres investigations, nous croyons pouvoir affirmer que nos chiffres sont fiables (et rendre hommage, au passage, à l'honnêteté des allocataires)".

Il n'y a pas de raisons que les ménages de notre enquête, moins rompus aux demandes financières de toutes sortes que ne l'étaient les familles étudiées par J-F. LAE et N. MURARD, fassent preuve d'une moins grande honnêteté.

Les résultats sur le niveau des dépenses dues pour le mois n'ont pas été repris pour l'étude parce que nous étions souvent bien en peine d'interpréter l'absence d'indication sur chacune des lignes soit comme une dépense nulle soit comme une non-réponse.

Les montants des dettes impayées étaient, par contre, beaucoup plus fiables car ils pouvaient être recoupés avec ce que nous savions de la démarche du ménage souvent occasionnée par une demande financière relative à des remboursements. Aussi, cette rubrique a pu être largement utilisée dans l'étude.

6 % des familles ont déclaré d'autres personnes à charge. Il en a été tenu compte dans le chiffrage de la variable de synthèse relative au revenu par unité de consommation.

Les informations en D4 sur le caractère irrégulier du salaire ou sa diminution récente ont été utiles pour mieux qualifier la situation financière du ménage. Par contre l'appréciation sur l'insuffisance du salaire était trop dépendante du jugement du travailleur social pour donner lieu à des comparaisons révélatrices.

Les réponses aux questions de la rubrique D5 se sont révélées indispensables pour porter une appréciation globale sur la situation financière des ménages compte tenu du nombre important de ceux qui étaient dans l'attente d'au moins une ressource. Le codage détaillé de toutes les prestations escomptées et des motifs de retard ont grandement enrichi l'analyse.

La rubrique D6 n'a pas toujours été remplie (7 % de non-réponses), mais la couverture des dépenses de maladie s'est révélée satisfaisante pour la très grande majorité des ménages et cette variable n'a été un peu discriminante que pour les personnes seules et sans ressources.

2-5. Le logement - Partie E de la grille.

Le type d'habitat a été précisé dans presque tous les dossiers (1 % de non-réponse). A noter toutefois que nous avons regroupé les réponses de la lignes "autres" avec la ligne "pavillon", quand il s'agissait de fermes ou même de maisons individuelles hors des lotissements, pour désigner l'ensemble de l'habitat individuel.

Les éléments de confort du logement ont presque toujours été précisés lorsque le ménage avait un domicile propre, mais le nombre de pièces l'a été moins souvent : pour environ 10 % des ménages la réponse manquait, mais il ne semble pas que cette absence ait eu une signification particulière susceptible d'apporter des biais dans les résultats en structure que nous avons exploités.

Les renseignements sur les caractéristiques du quartier ne nous ont pas appris grand chose. Pour tous les sites urbains, les transports en commun étaient plutôt fréquents et proches et se rendre à l'A.N.P.E. était facile alors que la situation était inverse dans les sites ruraux.

Quant à la réputation d'insécurité, elle a été rarement citée (14 % des dossiers).

Les résultats sur les causes de recherche d'un logement n'ont pas été présentés dans l'étude car aucun motif ne se détachait vraiment des autres. Ils étaient tous à peu près également cités (dans 5 % des dossiers environ) sauf l'item "logement trop grand", nettement moins fréquent.

2-6. Réponses et solutions - partie F de la grille.

Comme nous l'avons dit dans le texte, c'est la partie du questionnaire dont l'exploitation s'est révélée la moins satisfaisante. A cela deux raisons :

- les questions fermées étaient trop peu nombreuses (F1 et F2 seulement) et trop imprécises pour que leur seule exploitation donne des résultats convaincants, à la fois sur la solution préconisée et sur sa portée (malgré le recodage sur les services vers lesquels les ménages étaient éventuellement orientés) ;
- les questions ouvertes (F3 et F4) ont été trop diversement remplies par les travailleurs sociaux pour qu'il soit possible d'en faire une exploitation systématique après codage. Leur formulation n'impliquait pas d'ailleurs une réponse obligatoire.

Comme de nombreux commentaires à ces questions apportaient beaucoup à la compréhension générale des cas présentés, une exploitation complémentaire de type monographique après classement des dossiers selon, par exemple, les catégories retenues dans la partie 2 de l'étude paraît souhaitable.

3 - LA CONSTRUCTION DE VARIABLES DE SYNTHÈSE.

Il a semblé utile de résumer dès avant la saisie informatique des questionnaires les informations contenues dans diverses rubriques - questions fermées ou commentaires - en créant des variables de synthèse capables de caractériser rapidement les ménages. Accessoirement, cette opération nous

permettait également de vérifier la cohérence des réponses à diverses questions. Ces variables dont la définition et la liste des modalités sont données à la fin de l'annexe étaient au nombre de neuf et portaient sur :

- S1 : le motif principal de la demande non financière. Par rapport aux réponses multiples à la question B3-1ère partie, il s'agissait de sélectionner, au vu de l'ensemble du dossier, la demande non financière qui paraissait la plus urgente et semblait exiger une intervention réelle du travailleur social. L'aide dans les démarches administratives étant le motif le plus fréquemment cité, nous l'avons décomposé en fonction du but de la démarche : y avait-il ou non demande d'allocation ?.
- S2 : le motif principal de la demande financière. Mêmes principes de choix que pour la variable S1 avec une décomposition du motif "dettes" selon le type de dette.
- S3 et S4 : situation vis-à-vis de l'emploi de la personne de référence du ménage (S3) ou de son éventuel conjoint (S4). C'est la reprise de C22H et C22F après vérification grâce aux questions C23, C24 et D1 et en distinguant les personnes ayant un emploi régulier ou irrégulier et les chômeurs selon qu'ils éprouvaient ou non de sérieuses difficultés de santé.
- S5 : cumuls éventuels de difficultés. Rempli compte tenu des réponses à l'ensemble des rubriques concernant l'état de santé des membres de la famille, la situation vis-à-vis de l'emploi des adultes du ménage, la recherche éventuelle d'un nouveau logement ou l'inconfort de l'actuelle habitation.
- S6 : Situation familiale. C'est le résumé des réponses à C11 et C311 mais en distinguant, à partir de B5 mais aussi des commentaires, les personnes seules dont la rupture était à l'origine de la situation de précarité ainsi que les jeunes, hommes ou femmes, sans ressources et pris en charge complètement par leur famille en attendant une amélioration de leur condition.

- S7 : type de ressources financières. C'est la situation récente mais aussi l'évolution des ressources financières des ménages sur une période récente ou dans un avenir proche, en tenant compte pour le calcul par unité de consommation des enfants et d'éventuelles personnes totalement à la charge du ménage.

- S8 et S9 : gravité de la situation. C'est la synthèse du jugement porté par le travailleur social (S8) ou, à défaut et exceptionnellement, par le CREDOC sur la gravité du cas et les chances qu'a le ménage de sortir de la précarité dans un délai plus ou moins bref. Le diagnostic est porté à partir des réponses et commentaires aux rubriques F et G et, éventuellement, à partir d'autres informations contenues dans le questionnaire.

GRILLE DE RELEVÉ D'INFORMATION
NOTICE EXPLICATIVE

Extraits

POINTS DE METHODE.

Remplir une grille pour toute personne rencontrée pour laquelle vous avez des éléments d'un dossier. Donc ne pas remplir de grille pour une personne venue chercher un simple renseignement.

Si vous rencontrez plusieurs personnes de la même "famille" (les deux parents, ou parents et enfants) n'établissez qu'une grille. Si vous rencontrez les parents et leurs enfants mariés ou ayant des enfants, il s'agit de deux familles, vous remplissez deux grilles.

Lorsque la demande est financière, vous disposez toujours d'éléments pour remplir une grande partie de la grille. Mais si la demande n'est pas financière, lorsque vous avez trop peu d'éléments sur la famille, arrêtez la grille après la question B4.

A - IDENTIFICATION DE LA GRILLE.

- A1 et A2 : Département ou commune où vous exercez.
- A3 : Grille remplie par M. ou Mme : si vous préférez ne pas inscrire votre nom, remplacez-le -systématiquement- par celui de votre secteur.
- A5 : Numéro : donnez un numéro à chaque personnes rencontrée, dans l'ordre : 01, 02, 03 ... de manière à pouvoir retrouver son dossier, inscrivez-le sur le feuillet détachable et en A5.

B - CARACTERISTIQUES DU OU DES CONTACTS.

- B1 : Personne connue mais non suivie : elle a déjà été rencontrée par le service social mais il n'y a pas eu d'intervention répétée au long de l'année.
- B2 : Le travailleur social : c'est vous qui avez pris l'initiative de ce contact.
autre : précisez éventuellement quelle institution vous a adressé cette personne : mairie, hôpital, organisation humanitaire ...
- B3 : La demande immédiate apparue au cours du ou des contacts entre le 15 septepbre et le 12 octobre, même si elle n'a pas été explicitée dès le début de l'entretien.
Problème relatif aux enfants : santé, scolarité, garde, vacances, ...
Problème de santé mentale : même non reconnu.

C - FAMILLE

- C11 : *Couple séparé par force* : dont un conjoint est éloigné par force, sur un chantier, dans un foyer ou à l'étranger ...
Homme ou femme seule : ne donnez pas cette réponse s'il s'agit d'un couple séparé par force. "Seul" veut dire qu'il ou elle ne vit pas en couple même s'il vit avec des parents, enfants, amis...
- C22 : *Actif rémunéré* : ayant un emploi, même à temps partiel ou irrégulier. Parmi les *personnes sans emploi*, il y a les *chômeurs* qui cherchent un emploi et sont en principe inscrits à l'ANPE (sauf négligence ou impossibilité), il y a les *inactifs* qui ne cherchent pas ou plus d'emploi.
Mettre *accident du travail* avec malade, invalide.
- C23b *Qualification professionnelle* : même sans diplôme, lorsque l'un des deux parents a un "métier".
- C23c : *Illettré* : personne qui ne sait pas lire et écrire en français même s'il sait dans sa langue d'origine.
- C24b : *Indemnisation du chômage* : c'est la situation actuelle qu'il faut retenir.
La ligne *indemnisation* comprend les allocations autres que fin de droits.
- C31 : *Nombre d'enfants* vivant avec les parents (couple, homme ou femme seul). Les enfants de 16 ans sont répartis entre ceux qui ont des ressources (y compris indemnités de chômage ou de maladie, rémunérations de stages ...), ceux qui font des études et ceux qui n'ont aucune activité (qu'ils cherchent ou non un emploi) et aucune ressource propre.
- C32 : *Scolarisation irrégulière* : absences fréquentes empêchant sans doute de suivre la classe et laissant peu de chances de parvenir à une formation.
- C33 : *Classe ou établissement spécialisé* : pour les enfants qui ne peuvent pas suivre de scolarité normale pour des raisons de santé ou à cause de handicaps : SES, perfectionnement, IMPRO, etc ...
- C34 : *Mettre tous les enfants en placement de longue durée* : décision de justice mais aussi administrative ou sanitaire.
Ne mettez pas les enfants placés chez quelqu'un de la famille.

D - BUDGET DE LA FAMILLE.

L'objectif est de connaître le montant du budget de la famille, sa composition et de calculer ce qui reste à chaque personne pour vivre lorsqu'on a enlevé les dépenses dues.

Le budget de la *famille* concerne le couple et les enfants vivant ensemble. On compte même les enfants qui ne sont plus scolarisés s'ils vivent avec les parents. On ne compte pas le budget des couples d'enfants mariés (ou équivalent) ni de ceux qui ont des enfants. On ne compte pas non plus les revenus d'autres personnes hébergées (par exemple : les grands-parents ou d'autres familles).

Revenus pendant le dernier mois connu (août ou septembre)

- D1 : Retraite, invalidité : si la *pension est trimestrielle*, vous ne marquez que le tiers correspondant au mois.
Indemnités journalières s'entend y compris accidents du travail.

Les ressources *non perçues (en attente)* ne sont pas marquées ici, elle sont signalées en D5.

- D21 : On indique les *dépenses* même si elles n'ont pas pu être réglées. On porte alors le montant total de la dette en D22.

Les dépenses de *loyer* comprennent les participations au loyer s'il s'agit d'une personne ou d'une famille hébergée.

- D22 : Les dettes à indiquer représentent le cumul des *factures qui n'ont pas été payées à temps* et qui sont dues.

Si vous *prévoyez* un impayé ne le signalez qu'en dernière ligne pointillée, sans préciser le montant.

- . Loyers ou crédits : ce sont les *crédits pour le logement*.
- . Les dettes G.D.F. sont comptées avec E.D.F.
- . Les *dettes professionnelles* comprennent les dettes aux fournisseurs, ou à l'U.R.S.S.A.F. pour les commerçants et agriculteurs.

Les *prestations reçues indûment* recouvrent des prestations retraites, indemnités journalières, pensions d'invalidité ou prestations familiales perçues auxquelles la personne n'avait pas droit.

- D3 : Cela peut être des personnes âgées sans ressources en établissement spécialisé ou hébergées, des enfants placés, des détenus, etc ... auxquels la famille donne de l'argent.
- D4 : *Les salaires en diminution* peuvent venir d'une diminution d'*heures*, ou de *primes* ou de *rémunération de base*.
- D5 : *Ressource en attente*. Précisez le motif de cette attente : délai légal, délai dû à l'administration ou lacunes dans le dossier ...

E - LOGEMENT.

- E3 : Transports en commun fréquents (au moins toutes les 15 mn) et proches (pas plus de 15 mn à pied).

Facilité de se rendre à l'A.N.P.E. à pied, en voiture ou par des transports en commun fréquents et proches.

Réputation d'insécurité, telle qu'elle peut faire fuir certains habitants du quartier, être une marque négative pour la recherche d'un emploi ...

- E4 : *Recherche d'un logement* : ne remplissez que pour les personnes en cherchant effectivement un. Si elles sont en foyer, hôtel, hébergées ou sans domicile fixe, cochez "N'a pas de logement actuellement" comme motif.

F - REPOSES ET SOLUTIONS.

Pour une large part les questions concernant les solutions sont ouvertes. Nous vous demandons d'essayer de condenser vos commentaires et de les écrire lisiblement, pour nous faciliter leur utilisation.

Si certains cas soulèvent des problèmes importants et nécessitent un commentaire détaillé, joignez le sur une autre feuille agrafée au questionnaire ou signalez-le nous. Ils pourraient faire partie des quelques études de cas susceptibles d'entrer dans le cadre de l'étude.

GRILLE DE RELEVÉ D'INFORMATIONS

Codification
réservée au
CREDOC

ID 1₅

A - IDENTIFICATION DE LA GRILLE

Numéro de la grille (Cf. feuillet détachable)

Partie commune à l'ensemble des grilles remplies par le travailleur social :

A1 - Numéro de département

A2 - Commune (*en clair*) :

A3 - Grille remplie par M. ou Mme :

A4 - Votre fonction (*une seule réponse*).
Entourer le chiffre correspondant à la réponse.

- . Assistant social polyvalent
- . Assistant social spécialisé (CRAM, CPAM)
- . Assistant social C.A.F.
- . Autres, précisez :

A1 4

A2 10

A3 12

1

2

3

4 13

A5 - Date du contact : 85

A5 14

B - CARACTERISTIQUE DU OU DES CONTACTS

B1 - Nature du contact (*une seule réponse*).

- . 1er contact dans la circonscription
- . Famille ou personne connue mais non suivie
- . Famille connue et suivie

B2 - Qui a pris l'initiative du contact ? (*une seule réponse*).

- . L'intéressé ou son entourage
- . Le travailleur social
- . Autre, précisez :

1

2

3 15 B1

1

2

3 16 B2

17
B21

B3 - Sur quoi portait la demande ?

Plusieurs réponses possibles, entourez les lettres correspondantes.

- | | | | | | | |
|------------------------|---|--|---|-------|--------------------------|-----------|
| Demande non financière | } | . Problème conjugal | a | B31 | <input type="checkbox"/> | 18 |
| | | . Problème relatif aux enfants | b | B32 | <input type="checkbox"/> | 19 |
| | | . Problème de santé physique | c | B33 | <input type="checkbox"/> | 20 |
| | | . Problème de santé mentale | d | B34 | <input type="checkbox"/> | 21 |
| | | . Recherche d'un travail | e | B35 | <input type="checkbox"/> | 22 |
| | | . Aide dans les démarches administratives | f | B36 | <input type="checkbox"/> | 23 |
| | | . Recherche d'un logement | g | B37 | <input type="checkbox"/> | 24 |
| | | . Autre demande non financière, précisez : | h | B38 | <input type="checkbox"/> | 25 |
| | | | | Blanc | <input type="checkbox"/> | B39
26 |
| Demande financière | } | . Règlement de dettes (y.c. impôts) | i | B310 | <input type="checkbox"/> | 27 |
| | | . Achat (ou réparation) exceptionnel | j | B311 | <input type="checkbox"/> | 28 |
| | | . Besoin alimentaire ou vêtement | k | B312 | <input type="checkbox"/> | 29 |
| | | . Autre demande financière, précisez : | l | B313 | <input type="checkbox"/> | 30 |
| | | | | | | B314 |

B4 - La demande était-elle urgente (réponse à donner dans les 48 heures) ?

Oui	Non
1	2

B4

Si vous n'avez pas d'autres renseignements et que la demande n'est pas d'ordre financier, passer directement aux questions F et G et cochez cette case :

B41 32

B5 - Quelle était l'origine des difficultés ?

- . Chômage
- . Maladie - accident - invalidité
- . Retraite
- . Rupture familiale (séparation ...)
- . Maternité, naissance
- . Difficultés dues aux enfants (santé, scolarité)
- . Décès
- . Autre, précisez :
-

Oui Non	
1	2
1	2
1	2
1	2
1	2
1	2
1	2
1	2

B51 34
B52 35
B53 36
B54 37
B55 38
B56 39
B57 40
B58 41

B6 - Depuis quand ont commencé les difficultés ? (une seule réponse).

- . Très longtemps (plusieurs années)
- . Plutôt récemment (6 mois à 2 ans)
- . Très récemment (moins de 6 mois)
- . Ne sait pas

1
2
3
4

B60

--	--	--	--

B61

45 46

C - FAMILLE

C1 - Composition

C11 - Situation familiale (une seule réponse)

- . Couple vivant sous le même toit
- . Couple séparé par force (travail, logement, étranger)
- . Homme seul, éventuellement avec enfants
- . Femme seule, éventuellement avec enfants

1
2
3
4

C11
47

C12 - Nationalité (une réponse par colonne)

- . Français de la métropole
- . Français des DOM - TOM
- . Etrangère

Homme - Femme	
1	1
2	2
3	3

C13 - Age (en années)

Homme C13H
51

Femme C13F
52

C2 - Situation professionnelle

C21 - Profession actuelle ou dernière profession exercée.

- . Par l'homme :
-
- . Par la femme :
-

C21H 55

C21F 57

C22 - Activité actuelle (Une seule réponse)

- . Actif rémunéré, y.c. travailleur indépendant
- . Chômeur, cherche un emploi
- . Stagiaire en formation
- . Malade, invalide
- . Retraité
- . Etudiant
- . Inactif, ne cherche pas d'emploi
- . Autre, précisez :
-

Homme - Femme	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8

C22H 58 C22F 59 C22I 60

C23 - Activité et qualification (une seule réponse à chaque question).

a) L'un des deux conjoints a-t-il actuellement une activité à temps plein et stable ?

- . Oui, les deux
- . Oui, un seul
- . Non, aucun

1
2
3

C23a
61

b) L'un des deux conjoints a-t-il une qualification professionnelle ?

- . Oui, les deux
- . Oui, un seul
- . Non, aucun

1
2
3

C23b
62

c) L'un des deux conjoints est-il illettré ?

- . Oui, les deux
- . Oui, un seul
- . Non, aucun

1
2
3

C23c
63

C24 - Chômage.

- . Si aucun des conjoints n'est chômeur, passez en C3.
- . Si l'un des deux est chômeur, remplissez les questions ci-dessous.
- . Si les deux sont chômeurs, remplissez pour l'homme seulement.

a) Durée du chômage depuis le dernier emploi ou depuis la sortie de l'école (pour les jeunes), en mois

--	--

C24a
65

b) Indemnisation du chômage.

- . Non indemnisé
- . Allocation de fin de droits
- . Indemnisé

1
2
3

C24b
66

S'il n'y a pas d'indemnisation, pourquoi ?

.....

C24b1

--	--

67

c) Difficultés rencontrées pour trouver un emploi :

- . Absence de qualification
- . Eloignement
- . Garde d'enfants
- . Santé
- . Age
- . Difficulté de prise de contact avec un employeur
- . Crise économique dans la région
- . Autre, précisez :

Oui	Non
1	2
1	2
1	2
1	2
1	2
1	2
1	2
1	2

C24c1
68
C24c2
69
C24c3
70
C24c4
71
C24c5
72
C24c6
73
C25c7
74
C24c8
75

--	--

C24c9
77

D2 - Dépenses.

D21 - Niveau des dépenses dues pour le mois.

- . Dépenses mensuelles de loyers, y.c. les charges. |_|_|_|_|₁₃ F.D211
- . Remboursement de travaux ou d'emprunt pour le logement |_|_|_|_|₁₃ F.D212
- . Remboursement mensuel de crédits divers |_|_|_|_|₂₁ F.D213
- . Pension alimentaire ou obligation alimentaire à verser |_|_|_|_|₁₅ F.D214
- . Autre, précisez : |_|_|_|_|₁₉ F.D215
-

D22 - Montant des dettes impayées.

- . Loyer (ou crédit) |_|_|_|_|₃₄ F.D221
- . E.D.F. |_|_|_|_|₃₄ F.D222
- . Impôts |_|_|_|_|₄₄ F.D223
- . Hôpital |_|_|_|_|₄₄ F.D224
- . Dettes professionnelles |_|_|_|_|₅₄ F.D225
- . Crédits impayés (autre que logement) |_|_|_|_|₅₄ F.D226
- . Prestations reçues versées indûment, à rembourser |_|_|_|_|₆₄ F.D227
- . Autre, précisez : |_|_|_|_|₆₄ F.D228
- D229

D3 - Y-a-t-il des personnes, autres que les parents et enfants, aux besoins desquelles ce budget doit subvenir en partie ?

Oui	Non	
1	2	D3

Si oui, précisez de qui il s'agit :

D31 [4]

D4 - Le salaire ou le revenu du travail indépendant (s'il existe) est-il ?

- . Manifestement insuffisant |_|_|₁ D41
- . Irrégulier (activité épisodique) |_|_|₁ D42
- . En diminution (moins d'heures) |_|_|₁ D43

D5 - Y-a-t-il l'une des ressources ci-dessous en attente ?

- . Salaire ou revenu de travail indépendant |_|_|₁₀ D51
- . Allocation chômage |_|_|₁₁ D52
- . Prestation maladie ou invalidité |_|_|₁₂ D53
- . Autre prestation, précisez : |_|_|₁₃ D54
- . Pension alimentaire |_|_|₁₄ D55

Motif de cette attente :
.....

D56

D57

D6 - Couverture assurance maladie actuelle
(une seule réponse par colonne)

- . Sécurité sociale, mutuelle, assurance personnelle ...
- . Aide médicale partielle
- . Aide médicale totale
- . Pas de couverture

Homme - Femme	
1	1
2	2
3	3
4	4
18	19
D6H	D6F

E - LOGEMENT

E1 - Type d'habitat de la famille ou de la personne
(une seule réponse).

- . Immeuble
- . Pavillon
- . Cité de transit
- . Foyer
- . Hôtel
- . Hébergé
- . Habitat de fortune
- . Sans domicile fixe
- . Autre, précisez :
-

1
2
3
4
5
6
7
8
9

E1 20 E11 21

E2 - Confort du logement

- . Nombre de pièces
- . Eau courante
- . W.C. intérieurs
- . Salle de bains

22 E21

Oui	Non	
1	2	23 E22
1	2	24 E23
1	2	25 E24

E3 - Caractéristiques du quartier :

- . Transports en commun fréquents et proches
- . Facilité à se rendre à l'A.N.P.E.
- . Réputation d'insécurité
- . Autre, précisez :
-

Oui	Non	
1	2	26 E31
1	2	27 E32
1	2	28 E33
1	2	29 E34

E35 31

E4 - Motif de recherche de logement (s'il y a recherche)

- . Trop petit
- . Trop grand
- . Insalubre
- . Inconfortable
- . Trop cher
- . Expulsion en cours ou imminente
- . Pas de logement
- . Autre, précisez :

Oui Non		
1	2	32 E41
1	2	33 E42
1	2	34 E43
1	2	35 E44
1	2	36 E45
1	2	37 E46
1	2	38 E47
1	2	39 E48

E49

--	--	--

40

F - REPONSES ET SOLUTIONS

F1 - Solution probable

- . Secours financier . Secours ponctuel
- . Aide (type alloc. mensuelle)
- . Prestation légale, précisez :
- . Solution de logement
- . Orientation autre service :

Oui Non		
1	2	41 F11
1	2	42 F12
1	2	43 F13
1	2	44 F14
1	2	45 F15

Commentaire :

F16

--	--	--	--

48

F2 - Portée de cette solution (une seule réponse)

- . Permettant à la personne de s'en sortir
- . Provisoire (le problème réapparaîtra)
- . Inopérante

1
2
3

F2
49

Commentaire :

Blanc

--	--	--	--

F3 52

F3 - Solution idéale éventuelle :

.....

Blanc

--	--	--	--

F4 55

F4 - Commentaire éventuel sur les problèmes de la protection sociale face à ce cas :

.....

Blanc

--	--	--	--

F5 58

G - COMMENTAIRE EVENTUEL SUR L'ORIGINE DE LA SITUATION

.....

NOMENCLATURES UTILISEES

NOMENCLATURE DES SERVICES AYANT EU L'"INITIATIVE DU CONTACT" (B2)

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>
1	Mairie
2	Police
3	Service de santé (Sécurité Sociale, médecine ...)
4	Service d'aide ménagère
5	Service du logement (HLM ...)
6	Ecole, service famille-enfance, CAF, juge des enfants.
7	Institution caritative (secours pop., cathol. etc...)
8	Organisme de retraite
9	Autre

NOMENCLATURE DES PROFESSIONS (C21)

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Commentaires par rapport au code à 42 postes</u>
10	Agriculteurs	Regroupe 11, 12, 13.
	Artisans	
22	Commerçants	
23	Chefs d'entreprise	
30	Cadres supérieurs	Regroupe 32 à 38.
31	Professions libérales	
40	Professions intermédiaires	Regroupe 41 à 48.
55	Employés de commerce	
56	Personnels de service	
59	Employés administratifs, de bureau	Regroupe 51 à 54.
61	Ouvriers qualifiés	Regroupe 62 à 65.
66	Ouvriers non qualifiés	Regroupe 67 à 69.
70	Retraités	Regroupe 71 à 78.
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	(ou sans indication d'ancien métier)
84	Etudiants, élèves	
85	Autres inactifs	Regroupe 85 à 86.

NOMENCLATURE DES CAUSES D'ABSENCE
D'INDEMNISATION DE CHOMAGE (C24)

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>
0	Non précisé.
1	N'a pas fait de demande d'allocation ou ne l'a pas complétée ou n'a pas pointé à l'A.N.P.E. , fait tardivement.
2*	Ne remplit pas les conditions d'ouverture de droits (n'a pas travaillé auparavant ou pas assez longtemps ...).
3	Recevront des allocations après une période de carence en cours (jeunes de moins de 25 ans en particulier).
4	Ont leur dossier d'indemnisation en cours.
5	Ont démissionné de leur emploi sans motif valable.
6	Ont épuisé leurs droits à l'indemnisation (fin de droits).
7	Faillite, dossier incomplet (du fait de l'entreprise).

2* Casier judiciaire, refus emploi proposé - rejet demande d'insertion - fraude ASSEDIC.

NOMENCLATURE DES MOTIFS D'ATTENTE DE RESSOURCES (D56)

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>
0	Non précisé
1	Les personnes n'ont pas fait les démarches nécessaires.
2	Les personnes ont commencé les démarches mais se sont heurtées à des problèmes (papiers manquants, incompréhension ...)
3	Réglementairement, l'administration (ou autre fournisseur de ressources) ne verse la ressource attendue qu'après un certain délai.
4	L'administration (ou autre prestataire de ressources) aurait du normalement verser ces prestations mais ne l'a pas fait à cause d'un mauvais fonctionnement.
5	Toutes les démarches ont été faites et on ne sait pas si on est dans le cas 3 (délai de rigueur) ou 4 (retard anormal).
6	Suspension prestation
7	Autres

PARIS, le 25 Novembre 1985

NOMENCLATURE DES "AUTRES" PRESTATIONS EN ATTENTE (D57)

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>
01	Retraite
02	Pré-retraite
03	A.P.I.
04	A.A.H.
05	Allocation-logement ou A.P.L.
06	A.S.E.
07	Allocation orphelin (A.O.) - Allocation de soutien familial
08	Enfant handicapé
09	Rémunération de stages
10	Prestations familiales
11	Allocation compensatrice
12	Allocation d'éducation spéciale
13	Prestations familiales autres que spécialisées
14	Invalidité
15	Allocation insertion
16	Prestations ASS (Sécurité Sociale) extra légales
17	Allocation mensuelle
18	Allocation-logement + A.P.I.
19	Aide au chômeur de la préfecture
20	Allocation jeunes enfants
21	Allocation tierce personne
22	Allocation simple à domicile
23	F.N.S.
24	Pension de réversion
25	Arriéré de mutuelle
26	Allocation-logement + soutien familial
27	Congés payés
28	Allocation "jeune majeur"
29	Bourses scolaires
99	Autre

8 - JUGE

- 81 - Judiciaire
- 82 - Police
- 83 - Comité de probation
- 84 - Avocat
- 85 - A.E.M.O. judiciaire
- 86 - Statut réfugié

9 - AUTRES ADMINISTRATIONS

- 91 - Préfecture
- 92 - Notaire

** Les codes en X0 (10, 20 ...) représentent un thème général pour la rubrique.*

VARIABLES DE SYNTHESE

A/ CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE (2 caractères)

1er caractère.

Motif principal de la demande non financière.

Règle de remplissage : à partir de B3 ou des commentaires, en particulier en F, lorsqu'il y a ambiguïté quant au choix de l'item, on choisit celui correspondant au chiffre de codage le plus bas.

Si B3f est coché et si la démarche est plutôt financière coder ici 0.

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>
0	Pas de demande non financière.
1	Démarche administrative n'impliquant aucune situation de précarité.
2	Démarche administrative pour déblocage d'allocation définies B3 : case f et alloc. définie.
3	Autre démarche administrative définie B3 : case f et démarche définie.
4	A la fois problème d'emploi et de logement.
5	Recherche d'un travail.
6	Problème de logement.
7	Besoin de discussion lié à des problèmes de santé, familiaux, moraux, etc... sans objectif opérationnel.
8	Autres démarches administratives (non définies)

2ème caractère

Motif principal de la demande financière.

Règle de remplissage : On ne met un code \neq 0 que si la demande financière est explicitement signalée en B3 ou si les remarques inscrites dans le questionnaire font très clairement référence à une demande d'aide financière. A l'inverse, si des dettes sont signalées en D22 mais qu'aucune demande financière n'apparaît clairement, on code 0. *Donc les codes 1 à 7 résultent de B3 et D22.*

0	Aucune demande financière n'est signalée.
1	Règlement de loyers en retard ou d'autres dépenses liées au logement (EDF, GDF, téléphone) B3 et D22 (34 ou 39).
2	Règlement d'impôts en retard (IRPP, impôts locaux ...) B3 et D22 (44)
3	Règlement de soins de santé en retard - B3 et D22 (49).

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>
4	Règlement de dettes professionnelles B3 et D22 (54).
5	Règlement de crédits impayés B3 et D22 (59).
6	Autres types de dettes (dettes personnelles ...) ou de besoins financiers (frais scolaires) B3 et D22 (59, 64 ou 69).
7	Dettes multiples sans qu'aucune n'ait un montant très supérieur (3 fois) aux autres (B3 case 1 ou commentaires).
8	Dépenses exceptionnelles indispensables (achats, réparations) B3 case 1 ou commentaires.
9	Demande de produits alimentaires ou de vêtements B3 : case k et commentaires.

Commentaires :

- | | |
|---|---|
| 3 | <i>Hôpital</i> |
| 6 | <i>Crèche, règlement de prestations indues</i> |
| 7 | <i>Si plusieurs dettes, rapport 1 à 3 entre la 1ère et la 2ème.</i> |

B/ RESUME DE LA SITUATION GENERALE (5 caractères)

3ème et 4ème caractères

Situation vis-à-vis de l'emploi. Le 3ème caractère correspond à la situation du chef de famille et sera toujours rempli.

Le 4ème caractère correspond à la situation du 2ème adulte pour un couple et ne sera donc pas rempli (laissé en blanc) dans le cas d'une personne seule.

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>
0	Non précisé
1	Emploi régulier C22 et C23 + Commentaires (si un seul, dans le doute on met sur le chef de famille).
2	Emploi irrégulier. (<i>travail au noir</i>)
3	Retraité.
4	Stagiaire rémunéré, T.U.C. (C22 et D1).
5	Chômeur simple.
6	Chômeur avec cumul de problèmes de santé, d'invalidité ... C22 et B3-B4 et commentaires.
7	Invalide - malade (C22).
8	Etudiant, stagiaire non rémunéré (C22 et D1).
9	Inactif (C22).

5ème caractère

Situation vis-à-vis de la santé (personnelle ou de membres de la famille), du logement, du travail, telle qu'elle ressort de la lecture de l'ensemble du dossier.

0	Aucun problème de ce type
1	Problèmes cumulés de logement, de santé et de travail.
2	Problèmes cumulés de logement et de santé.
3	Problèmes cumulés de logement et de travail.
4	Problèmes cumulés de travail et de santé.
5	Problèmes de logement seulement.
6	Problèmes de santé seulement.
7	Problèmes de travail seulement.
8	Réfugié
9	Non précisé

Commentaire :

Les problèmes psychologiques sont assimilés aux problèmes de santé.

6ème caractère

Situation familiale.

Règles de remplissage C11 et C31. Les enfants à prendre en compte sont les enfants qui semblent complètement à charge de la famille, c'est-à-dire les enfants vivant avec les parents moins les enfants ayant des ressources.

Le code 8 (personne à charge de sa famille...) ne sera choisi que dans des cas très spécifiques de personne seule dont il apparaît qu'elle est prise actuellement complètement en charge par ses ascendants (ou descendants).

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>
0	Non précisé
1	Couple sans enfants à charge.
2	Couple avec 1 à 3 enfants à charge.
3	Couple avec plus de 3 enfants à charge.
4	Personne seule sans enfants dont rupture à l'origine de la situation difficile actuelle (<i>y.c. décès</i>).
5	Personne seule avec enfant(s) dont rupture à l'origine de la situation difficile actuelle.
6	Autre personne seule sans enfants.
7	Autre personne seule avec enfant(s).
8	Personne à charge de sa famille.
9	Autre situation.

7ème caractère

Type de ressources financières (à remplir à partir de D1, D5 et F1 en particulier).

0	Non précisé
1	.. Situation très précaire (aucune ressource ou des ressources irrégulières inférieures à 1000 F. globalement ou des ressources très irrégulières et de toute façon faibles) sans qu'il y ait eu baisse brutale récente.
2	. Arrêt ou baisse brutale des ressources récemment (<i>- de 6 mois</i>) . Ressources supérieures à 1000 F. et sans rupture récente.
3	+ Ressources irrégulières (du fait du travail cf. C21, C23-a et commentaires.
4	+ Ressources dont la baisse en perspective justifie la démarche auprès du service social (cf. B3). + Ressources (sans à-coups à coder en 3 et 4).
5	- supérieures à 60% du SMIC (pas de prestations provisoires par U.C.
6	(des prestations provisoires.
7	- inférieures à 60% du SMIC (pas de prestations provisoires par U.C.
8	(des prestations provisoires.

C/ EVALUATION DE LA GRAVITE DE LA SITUATION (2 caractères)

8ème et 9ème caractères

Si les réponses à F1, F2 et les commentaires du travailleur social sont explicites sur ce point on code de 1 à 5 le 8ème caractère uniquement en fonction des appréciations du travailleur social.

S'il n'y a pas d'appréciation (pas de réponse à F2, aucun commentaire) on code le 9ème caractère de 1 à 5 ou 0 selon notre appréciation.

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>
0	Diagnostic impossible
1	La démarche devrait permettre de faire disparaître le(s) problème(s) rapidement. F2 = 1 et commentaire.
2	La démarche devrait permettre de faire disparaître le problème à terme, sous un minimum de conditions éventuellement F2 = 1 et commentaire.
3	La démarche devrait permettre une solution partielle ou conditionnelle, mais des problèmes ultérieurs sont probables F2 = 2.
4	La solution est possible mais liée à des phénomènes autres que la démarche (trouver un emploi, améliorer sa santé ...). Commentaire F2 quelconque.
5	Aucune solution durable ne semble pouvoir être trouvée (cumul de handicaps qui paraissent insurmontables). F2 = 3 ou commentaire.

Commentaires :

- Pour le 7ème caractère :
- Unité de consommation
 - . *Personne* : 1 part
 - . *Couple* : 1,7
 - . *Enfant - 16 ans* : 0,5
 - . *Enfant + 16 ans* : 0,7
 - Prestations provisoires
 - . *Si API + Allocation mensuelle sont supérieures à 10 % du revenu.*

Deuxième Partie

Deuxième partie

CARACTERISTIQUES DES MENAGES A BAS REVENUS

- ENQUETE CNAF - CREDOC 1979 -

Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques des ménages situés au plus bas de l'échelle des revenus et peut-on tenter d'en élaborer une typologie ? Autrement dit, les populations les plus défavorisées répondent-elles à certaines caractéristiques précises communes, qui les différencient nettement des populations non précaires, ou sont-elles composées de familles dont les éléments distinctifs apparaissent fortement disparates ? Voilà quelques-unes des interrogations auxquelles nous nous proposons d'apporter des éléments de réponse. Nous ne prétendons donc pas définir ici ce qu'on pourrait appeler "les pauvres", les ménages pauvres ou les familles pauvres ; l'étude vise en réalité à tenter de qualifier les ménages situés au plus bas de l'échelle des revenus, les moins bien pourvus du point de vue de leurs ressources monétaires, et ce faisant à apporter un éclairage, partiel, sur certaines situations de pauvreté. Il ne s'agit donc pas de présenter le revenu, ni comme une mesure de la pauvreté, ni comme une explication de celle-ci, mais seulement comme un indicateur de situations défavorisées.

DES OBJECTIONS A UNE APPROCHE EN TERMES DE REVENUS.

On sait que l'approche de la pauvreté en termes de revenus se heurte à une série d'objections aussi bien conceptuelles que statistiques. Ainsi le rapport de la F.O.R.S. sur "la pauvreté et la lutte contre la pauvreté (1) souligne-t-il qu'une telle approche est *unidimensionnelle* (par opposition au caractère véritablement multidimensionnel de la pauvreté), *quantitative* (alors que l'irrégularité et l'incertitude du revenu sont peut-être aussi significatives en matière de pauvreté que le montant des ressources proprement dit), *conventionnelle* (car reposant sur la définition - arbitraire - d'un ou de divers "seuils" de pauvreté) et *incomplète* (l'approche par le revenu saisit mal les emplois instables, non déclarés ou les catégories dépourvues de toutes ressources).

(1) Voir (1). Voir également le rapport OHEIX (2) et S. MILANO (7).

Par ailleurs, les limites statistiques d'une telle approche sont importantes (1). On sait en effet que les revenus sont mal connus, et surtout ceux des catégories appartenant aux fractiles extrêmes de la distribution. Plus généralement, les enquêtes auprès de l'administration fiscale (enquêtes de l'I.N.S.E.E. sur les revenus déclarés) présentent pour notre objet trois types d'inconvénients : d'abord, les revenus déclarés peuvent être sous-estimés et les règles d'imposition de certains groupes de population (indépendants, exploitants agricoles par exemple) se traduisent par une évaluation fiscale tout à fait légale. Ensuite, certaines ressources ne sont pas imposables (prestations familiales, minimum vieillesse ou aide publique au chômage par exemple), si bien qu'elles peuvent être selon les cas, soit exclues de l'analyse, soit estimées par calcul théorique. Dans ce dernier cas, l'évaluation se traduit alors par une assimilation certainement abusive entre allocataire potentiel et prestataire actif. Enfin, tous les ménages n'effectuent pas de déclaration fiscale. Ces deux derniers inconvénients, notamment, ont ici toute leur importance car ils concernent à l'évidence davantage les ménages les plus défavorisés.

LE MATERIAU UTILISE.

Il était tentant, dans ces conditions, pour essayer de caractériser les ménages à bas revenus, d'utiliser un matériau statistique différent de celui d'une enquête d'origine fiscale. Et ce d'autant que l'exploitation à cette fin des enquêtes Revenus fiscaux de 1975 et 1979 de l'I.N.S.E.E., a déjà été réalisée (42). L'enquête CNAF - CREDOC 1979, qui visait à apprécier les effets redistributifs des politiques sociales, pouvait constituer ce matériau puisqu'elle a précisément été effectuée directement par interview auprès des ménages (voir encadré). Le recours à cette enquête permet donc d'éviter à la fois les opérations de redressement des ménages au revenu inconnu du fait de l'absence de déclaration et celles d'estimation théorique de certains transferts non imposables. D'autre part, le champ même des prestations couvertes est plus large dans l'enquête CNAF - CREDOC que dans les enquêtes Revenus. Celle-ci comprend en effet la totalité des prestations familiales, les retraites, imposables ou non, les indemnités de chômage, les prestations pour handicap ou invalidité et divers autres revenus de transferts

(1) Voir, à ce propos, J.-C. RAY et L.S. CARVOYEUR (58), N. TABARD (53).

(certaines aides en espèces de l'aide sociale, pensions d'anciens combattants, rentes d'accidents du travail de réversion, etc ...). A l'inverse, le risque de sous-estimation des ressources, s'il existe dans les deux cas, peut se révéler plus important dans une enquête directe auprès des familles. Il semble cependant que la méthode adoptée pour l'enquête CNAF - CREDOC, comportant notamment la confrontation des réponses fournies avec certaines informations d'origine administrative, ait permis de limiter ces risques, sauf pour les revenus mobiliers et les revenus d'indépendants, dont les montants fournis à l'enquête restent sous-estimés (1).

D'autre part, le recours à une enquête directe par interview présente l'avantage, particulièrement utile pour notre objet, de pouvoir disposer de multiples informations socio-économiques, autorisant une meilleure qualification des caractéristiques des populations enquêtées. Parmi les divers renseignements originaux fournis par l'enquête CNAF - CREDOC, citons ainsi, outre les renseignements socio-démographiques habituels : le niveau de confort du logement, les principaux biens durables possédés, les diplômes du chef de ménage et de son conjoint, leur origine sociale, le pourcentage représenté par les transferts dans les ressources globales, le chômage éventuel des membres du ménage, les difficultés à "boucler" son budget, le recours à l'emprunt, l'état de santé du chef de ménage ou de son conjoint, leur régime de sécurité sociale, etc ...

L'enquête CNAF - CREDOC présente néanmoins deux inconvénients par rapport aux enquêtes Revenus de l'I.N.S.E.E. : d'une part, la population agricole en est exclue. En fait, pour les raisons déjà évoquées d'évaluation forfaitaire du revenu des agriculteurs, l'exclusion des exploitants agricoles se serait de toute façon probablement imposée lors de l'exploitation. Il reste que les salariés agricoles et surtout les retraités anciens agriculteurs semblent sur-représentés dans les populations défavorisées. Nos évaluations sous-estiment donc quelque peu le nombre de familles situées au plus bas de l'échelle des revenus (2). D'autre part, l'échantillon de ménages analysés dans l'enquête CNAF - CREDOC est de taille nettement plus faible que celui des enquêtes sur les revenus fiscaux de l'I.N.S.E.E. (3.800 ménages contre 33.000 environ en 1979).

(1) Comme pour l'enquête sur les revenus de l'I.N.S.E.E., les revenus d'activité indépendante recueillis sont les revenus fiscaux.

(2) Cf. Info-DAS, n°5. Selon cette publication, les ménages de salariés agricoles et d'anciens agriculteurs dont les revenus étaient inférieurs à 62 % du S.M.I.C. étaient environ au nombre de 280.000 en 1979. (Les ménages d'anciens agriculteurs en constituaient les trois quarts) (42).

Il reste que *l'enquête CNAF - CREDOC est représentative de l'ensemble des ménages français non agricoles de 1978 (1).*

Enfin, on regrettera que les données analysées portent sur une période déjà ancienne (1978). On sait en effet que quel que soit le type d'enquête visant à évaluer les revenus des particuliers (enquête fiscale, enquête auprès des ménages), il s'agit d'opérations très lourdes nécessitant des délais de collecte de l'information, d'exploitation et de redressement importants (2). Il s'en suit un décalage relativement long entre la date de sortie des résultats et la période étudiée. Ainsi les données représentatives les plus récentes sur les ressources des ménages français par catégorie socio-professionnelle concernent l'année 1979 (28). Néanmoins, même si elles portent sur 1978, les informations analysées permettent de mettre en évidence quelques-unes des caractéristiques structurelles des populations défavorisées, qui n'ont pu que se renforcer avec le développement du chômage.

(1) Le nombre de "ménages ordinaires" français était de 19.160.000 au début 1979 (enquête emploi de l'I.N.S.E.E. de mars 1979). L'ensemble des ménages dont le chef n'appartenait pas à un régime de Sécurité Sociale agricole était de 17.065.000.

(2) Cf. G. HATCHUEL, "Transferts sociaux et redistribution", CREDOC, juillet 1985.

L'enquête CNAF - CREDOC 1979

Le CREDOC a effectué en 1979, à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), une enquête portant sur 3.800 ménages et concernant 14.000 individus. Il s'agissait d'étudier l'impact socio-économique des prestations familiales. L'étude ne se limitait cependant pas à ces seules prestations. Elle avait pour but, plus largement, d'apprécier l'effet que les divers transferts, positifs et négatifs, de l'Etat et de la Sécurité Sociale ont sur la situation financière des ménages, de façon à évaluer aussi bien l'impact propre des prestations familiales que de le comparer à celui des autres types de transferts. L'enquête a ainsi donné lieu à des travaux successifs, concernant les prestations maladie, les retraites ou les cotisations sociales.

Réalisée sur le terrain par plus de mille enquêteurs, travailleurs sociaux et personnel technique de 104 Caisses d'Allocations Familiales, l'enquête est représentative de l'ensemble des ménages français non agricoles de 1978.

Relativement lourd, le questionnaire d'enquête visait à enregistrer l'ensemble des ressources perçues en 1978 par chacun des membres des ménages enquêtés (différents types de revenus primaires et de transferts) et les principaux impôts directs acquittés la même année. Diverses informations sur les conditions de vie des familles (conditions de logement, possession de certains équipements, etc.) venaient par ailleurs s'ajouter aux principaux renseignements détaillés, d'ordre socio-démographique, habituellement recueillis dans les enquêtes auprès des ménages.

L'enquête était par ailleurs complétée par le recueil de certaines informations d'origine administrative : prestations familiales versées aux familles allocataires de la C.N.A.F., prestations "maladie, maternité, décès" versées par le régime général de la C.N.A.M.T.S. (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) et le régime des indépendants non agricoles (C.A.N.A.M.), prestations "vieillesse" du régime général de la C.N.A.V.T.S. (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés).

La confrontation des masses tirées de l'enquête et de celles fournies par les Comptes Nationaux montre que la masse des salaires, celles des retraites et des prestations familiales sont estimées de façon tout-à-fait correcte par l'enquête : l'écart est inférieur à 10 %. Le taux de couverture des revenus d'indépendants est cependant moins bon (87 %) ; il en est de même des taux de couverture des revenus fonciers et mobiliers et de celui de l'impôt sur le revenu, qui sont en partie liés à celui des revenus non salariaux (cf. "Les ressources des familles et l'impact des prestations familiales", Rapport CNAF - CREDOC, novembre 1981).

1. LES CONCEPTS RETENUS.

La notion de "bas revenus", et le concept de ménages "défavorisés" que par convention nous lui adjoignons ici, ne sauraient en réalité se définir dans l'absolu. Ils peuvent, soit se référer à un pourcentage de population située au bas de l'échelle des revenus, pourcentage défini arbitrairement (les 10 % de ménages ayant les revenus les plus faibles par exemple), soit être appréciés par rapport à un seuil de revenu donné, dont le caractère peut être plus ou moins significatif (le SMIC ou la moitié du SMIC par exemple) ou relatif (par exemple le revenu moyen ou un certain pourcentage de ce revenu). Mais quel que soit le mode de référence choisi, la méthode utilisée ne peut être que *conventionnelle*.

La plupart des études menées en France en matière de pauvreté retiennent comme valeur de référence, soit le revenu disponible moyen par unité de consommation, soit le SMIC et les seuils en-dessous desquels les ménages concernés sont considérés particulièrement ou "simplement" défavorisés se réfèrent le plus souvent à 40 ou 60 % de ces montants.

a. Le revenu disponible par unité de consommation.

Le *revenu disponible* se définit comme l'ensemble des ressources monétaires des ménages (salaires, revenus d'indépendants, revenus mobiliers et immobiliers, retraites de base comme complémentaires, prestations familiales, indemnités de chômage, prestations pour handicap ou invalidité y compris rentes d'accidents du travail, transferts divers) diminués des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et impôt foncier sur le logement principal).

La référence au revenu disponible moyen *par ménage* ne permet cependant pas de tenir compte des différences de taille des ménages et donc des inégalités de "niveau de vie" qui en résultent. Aussi se réfère-t-on généralement au revenu disponible *par unité de consommation (U.C.)*. Celui-ci correspond au quotient du revenu du ménage par le nombre d'unités de consommation qu'il comporte.

L'*échelle* d'équivalence adoptée dans l'étude pour la détermination des unités de consommation est la suivante : 1 pour le premier adulte du

ménage, 0,7 pour chacune des autres personnes du ménage de plus de 14 ans et 0,5 pour les enfants de 14 ans et moins (1).

b. Les seuils choisis.

Pour plus de commodités et faciliter les comparaisons éventuelles, nous nous sommes ici principalement référés à la valeur du SMIC. Celui-ci s'élevait, sur la base de 40 heures de travail hebdomadaire, à 22.076 Francs en 1978 (soit 1.840 Francs par mois). Nous avons considéré que les ménages défavorisés en 1978 étaient ceux dont le revenu disponible par unité de consommation était inférieur à 14.000 Francs annuels, soit 60 % du SMIC (63 % exactement). Cette valeur a été retenue car elle représente dans l'enquête CNAF - CREDOC, la moitié du revenu disponible moyen par unité de consommation de 1978. Ce dernier s'élève en effet, dans l'enquête, à 28.000 Francs.

Selon les cas, d'autres seuils ont été retenus pour les commentaires, notamment ceux présentés ci-après (tableau 1), dont on donne la correspondance à la fois en pourcentage du SMIC et en pourcentage du revenu disponible moyen par unité de consommation (U.C.).

Tableau 1

LES DIFFERENTS SEUILS RETENUS (1978)

Ressources disponibles annuelles par U.C. en Francs	Correspondance :	
	En % du SMIC	En % du revenu disponible moyen par U.C. (1)
9.000	40	32
11.000	50	40
14.000	60	50
17.000	77	60
22.000	100	79

(1) Il s'agit du revenu disponible moyen par U.C. de 1978, fourni par l'enquête CNAF-CREDOC (hors ménages agricoles).

(1) Il s'agit de l'échelle habituellement retenue par l'I.N.S.E.E.

c. Le noyau familial.

L'unité statistique de référence pour la présentation des résultats de l'enquête CNAF - CREDOC n'est pas le ménage, mais le *noyau familial* : il s'agit, soit de la famille au sens habituel du terme (père, mère, enfants), soit d'une personne seule. Constitue une personne seule, soit toute personne vivant seule dans un logement, soit toute personne d'un ménage non incluse dans une famille. Il peut donc, selon ces définitions, coexister plusieurs "noyaux" dans un même ménage (c'est-à-dire dans un même logement). Précisons cependant que 95 % des ménages ne sont composés que d'un seul noyau (1).

L'affectation des unités de consommation a cependant été réalisée au niveau "ménage". Autrement dit, selon cette méthode, le chef d'un noyau "secondaire" ne vaut pas une unité de consommation, mais 0,7. Ceci revient à surévaluer le revenu disponible par unité de consommation des noyaux secondaires, ce qui peut se justifier par l'apport dont ils bénéficient grâce à la cohabitation.

Un exemple permettra de clarifier ces définitions : le ménage composé du père, de la mère, de leurs enfants et de la grand-mère comprend deux noyaux familiaux. Dans le noyau primaire (père, mère, enfants), l'affectation des unités de consommation répond aux définitions habituelles (1 pour le père, 0,7 pour la mère et 0,5 pour les enfants de moins de 14 ans). Le noyau "secondaire" (grand-mère) comprend, selon nos définitions, 0,7 unité de consommation. Cela revient à surévaluer le revenu disponible par unité de consommation de ce noyau secondaire, traduction conventionnelle du bénéfice qu'il tire de sa cohabitation avec le noyau primaire. Précisons à nouveau que seuls 5 % des ménages non agricoles comportent plusieurs noyaux familiaux.

(1) Dans le cas d'un ménage comportant plusieurs noyaux, le noyau comportant le chef de ménage est appelé noyau "primaire" ; les autres noyaux constituent des noyaux dits "secondaires". La plus grande partie des noyaux secondaires sont en fait des noyaux de personnes seules âgées (parent ou beau-parent du chef de ménage).

2. LE NOMBRE DE NOYAUX FAMILIAUX "DEFAVORISES" EN 1978.

Sur les 17.837.000 familles (1) non agricoles de 1978, 2.121.000, soit 12 %, disposaient d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 60 % du SMIC (tableau 2). Etaient ainsi concernées 6.263.000 personnes, soit 13 % de la population non agricole française.

Autrement dit, *presque un huitième de la population non agricole disposait en 1978 d'un revenu inférieur à la moitié du revenu disponible moyen par unité de consommation de l'ensemble des familles françaises.*

On retrouve là les résultats obtenus par S. MILANO par exploitation de l'enquête de l'I.N.S.E.E. sur les revenus fiscaux de 1979 (2) : selon ses estimations, 12 % des ménages français, soit 2.340.000 ménages (y compris cette fois les ménages agricoles) disposaient en 1979 de moins de la moitié du revenu disponible moyen par unité de consommation de l'ensemble des ménages.

Toutes les autres familles ne peuvent être cependant considérées comme "avantagées" : on relève notamment que 5.272.000 noyaux familiaux (soit 30 % du total) disposaient en 1978 d'un revenu disponible compris entre 60 et 100 % du SMIC (15.235.000 personnes, cf. tableau 2).

C'est donc au total 41 % des familles qui bénéficiaient en 1978 d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur au SMIC, c'est-à-dire inférieur à environ 80 % du revenu disponible moyen de l'ensemble des familles.

(1) La notion de "famille" utilisée par commodité dans le texte correspond en fait au "noyau familial" défini précédemment.

(2) Cf. INFO-DAS, déjà cité (42).

Tableau 2

NOMBRE DE NOYAUX FAMILIAUX AUX DIFFERENTS SEUILS EN 1978

Le revenu disponible par unité de consommation du noyau familial est :	Nombre de noyaux familiaux (1)		Nombre de personnes correspondant (en milliers)	Nombre moyen de personnes par noyau
	En milliers	En %		
inférieur à 40 % du SMIC	507	2,8	1.100	2,2
compris entre 40 et 50% du SMIC	406	2,3	1.404	3,4
compris entre 50 et 60% du SMIC	1.208	6,8	3.759	3,1
compris entre 60 et 77% du SMIC	1.910	10,7	5.924	3,1
compris entre 77 % et le SMIC	3.362	18,8	9.311	2,8
supérieur au SMIC	10.444	58,6	25.178	2,4
ENSEMBLE	17.837	100,0	46.676	2,6

(1) Hors population agricole.

3. FAMILLES DEFAVORISEES, FRAGILISEES ET NON-PRECAIRES : UNE CARACTERISATION DES NOYAUX FAMILIAUX SELON LEUR NIVEAU DE REVENU.

Quelles sont les caractéristiques des familles selon leur niveau de ressources ? En quoi les noyaux familiaux situés au plus bas de l'échelle des revenus se distinguent-ils des plus aisés ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons procédé à une analyse multi-critères visant à décrire la partition de l'ensemble des cellules familiales classées selon le montant de leur revenu disponible par unité de consommation. Trois classes ont été définies à cette fin, dont l'intitulé est tout-à-fait conventionnel :

- les noyaux familiaux dont le revenu disponible annuel par unité de consommation est inférieur à 60 % du SMIC ("noyaux défavorisés") (1) ;
- ceux dont le revenu disponible annuel par unité de consommation est compris entre 60 % du SMIC et le SMIC ("noyaux fragilisés") ;
- ceux au revenu disponible annuel par unité de consommation supérieur au SMIC ("noyaux non-précaires").

La description recherchée est obtenue de la façon suivante (2) : dans un premier temps, il y a croisement de la partition avec les autres variables nominales du fichier, puis dans cet "empilement" de tableaux croisés, il y a sélection des modalités les plus liées à chacune des classes à caractériser. Les tableaux G1 à G3 de l'annexe fournissent, pour chacune des trois classes analysées, les résultats de cette sélection. Seules les trente modalités les plus caractéristiques sont fournies.

(1) Il est clair que le seuil adopté conduit à mêler conventionnellement dans un même ensemble des familles caractérisées par une absence totale de ressources et d'autres moins désavantagées.

(2) Cf. "SPAD (Système portable pour l'analyse des données)" par L. LEBART et A. MORINEAU, CESIA.

LES NOYAUX DEFAVORISES (2.121.000 NOYAUX FAMILIAUX - 12 % DES FAMILLES).

La modalité qui apparaît dans le tableau G1, comme la plus caractéristique des noyaux défavorisés est relative au statut du chef de noyau : il est *inactif, non retraité d'une activité propre* dans 27 % des cas, alors que les cellules familiales dont le chef est inactif non retraité d'une activité propre ne représentent que 9 % de l'ensemble de la population. Cette sur-représentation tient notamment à la présence en nombre important parmi les noyaux défavorisés de ménages dont le chef est *en longue maladie ou handicapé* (8 % des chefs de noyaux défavorisés le sont contre 1 % des noyaux non-précaires, cf. tableau 3). De même, la proportion de noyaux composés d'une femme seule inactive, âgée de 60 ans et plus, et n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle, y est élevée (14 % contre 4 % dans l'ensemble des noyaux).

Le pourcentage de noyaux défavorisés dont le chef est inactif, mais cette fois *retraité d'une activité propre*, n'est cependant pas négligeable : un quart des noyaux défavorisés est dans ce cas.

Enfin, les noyaux familiaux dont le chef est au *chômage* y sont fortement sur-représentés : 8 % des chefs de noyaux défavorisés le sont, contre 3 % des noyaux non-précaires (tableau 3).

L'inactivité du chef de noyau semble donc caractéristique des familles défavorisées : 56 % (y compris chômeurs) le sont. Cela ne concerne que 43 % des noyaux fragilisés et 28 % des familles non précaires. Il n'est pas étonnant dans ces conditions de relever que presque la moitié (46 %) des noyaux défavorisés ne comporte aucun actif (tableau 4).

Directement liées à cette inactivité, d'autres caractéristiques prédominent : un tiers des noyaux défavorisés a un chef âgé (65 ans et plus), 43 % sont marqués par l'absence de conjoint, plus d'un tiers (36 %) ne comporte qu'une seule personne (tableau 4) et une même proportion a un chef de sexe féminin (contre 24 % dans l'ensemble de la population).

Mais ce groupe n'est pas seulement composé d'inactifs. Il comprend aussi 22 % de familles dont le chef est ouvrier spécialisé, qualifié ou mineur, 7 % de manœuvres-gens de maison (contre 3 % dans l'ensemble de la population) et 9 % d'employés. *Ces noyaux sont le plus souvent des familles*

Tableau 3

SITUATIONS COMPAREES DES CHEFS DE NOYAU
DANS CHACUN DES TROIS GROUPES DEFAVORISES, FRAGILISES OU NON-PRECAIRES (1978)

Partition des noyaux en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation (1)	Noyaux défavorisés (1)	Noyaux fragilisés (1)	Noyaux non-précaires (1)	Ensemble
% de noyaux où le chef est :				
. inactif, non retraité d'une activité propre (hors chômeurs)	26,9	10,4	4,0	8,6
<i>dont : en longue maladie, handicapé</i>	8,0	2,5	1,1	2,3
. retraité d'une activité propre	23,9	30,2	21,3	24,2
. ouvrier	29,0	34,0	24,0	27,6
<i>dont : manœuvre, personnel de service</i>	6,7	4,2	1,2	2,8
. cadre	1,8	8,3	30,0	20,2
. de sexe féminin	36,4	25,5	19,7	23,4
. de nationalité étrangère	12,9	8,2	3,5	6,0
% de noyaux où le chef dispose :				
. d'un diplôme technique	13,6	20,3	27,3	23,6
. du bac ou d'un diplôme d'enseig. supér.	5,9	3,3	20,7	13,8
. d'aucun diplôme	59,2	49,2	24,0	35,6
% de noyaux où le chef a été au chômage au moins un mois en 1978	7,7	3,0	3,0	3,6
% de noyaux où le chef a 65 ans ou plus	32,8	33,4	21,2	26,2

(1) Voir définitions dans le texte.

Tableau 4

COMPOSITION DES NOYAUX SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

Partition des noyaux en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation (1)	Noyaux défavorisés (1)	Noyaux fragilisés (1)	Noyaux non-précaires (1)	Ensemble
% de noyaux composés :				
. d'un couple où l'homme est actif et la femme inactive (2)	30,2	32,5	17,5	23,5
. d'un couple où l'homme et la femme sont actifs (2)	6,8	18,7	40,8	30,2
. d'un couple où les deux conjoints sont inactifs (2)	18,0	16,5	9,6	12,6
. d'une personne vivant sans conjoint (avec ou sans enfants)	42,9	30,2	29,6	31,4
<i>dont : familles monoparentales (3)</i>	6,9	5,0	1,7	3,3
Parmi les seuls noyaux composés d'un couple % de ceux où le conjoint est :				
. inactif non retraité	77,0	60,6	30,7	44,3
. actif	15,6	29,8	61,5	47,4
% de ceux où le conjoint ne dispose d'aucun diplôme	64,2	47,7	26,5	36,6
% de noyaux composés :				
. d'une seule personne	35,5	23,3	25,3	25,9
. de six personnes et plus	13,0	6,1	1,3	4,1
. de trois enfants et plus	18,0	14,6	3,8	8,7
% de noyaux ne comportant aucun actif (2)	45,7	35,1	20,6	27,9

(1) Voir définitions dans le texte.

(2) Sont considérées "actives", comme pour les enquêtes emploi de l'INSEE, les personnes ayant un emploi ou celles à la recherche d'un emploi. Les chômeurs ne font donc pas partie ici des "inactifs".

(3) Noyaux composés d'un seul des deux parents et d'au moins un enfant ouvrant droit aux prestations familiales.

nombreuses : c'est ainsi que 13 % des noyaux défavorisés comportent six personnes et plus contre 4 % dans l'ensemble de la population. 18 % comprennent trois enfants et plus contre 4 % des noyaux non-précaires (cf. tableau 4).

L'absence de qualification du chef de famille apparaît particulièrement caractéristique des noyaux défavorisés, que ce chef soit actif ou non : 59 % des chefs de noyau défavorisé n'ont aucun diplôme (contre un quart des noyaux non précaires). 14 % seulement ont un diplôme technique (contre 27 % des chefs de famille non précaire) et 6 % disposent du baccalauréat ou d'un diplôme d'enseignement supérieur contre 14 % dans l'ensemble de la population (tableau 3).

Mais cette absence de qualification concerne aussi le conjoint. Parmi les seuls noyaux composés d'un couple, le conjoint ne dispose d'aucun diplôme dans les deux tiers (64 %) des familles défavorisées alors que cela ne concerne qu'un quart (26 %) des familles non précaires (tableau 4). D'ailleurs dans la grande majorité des familles défavorisées composées d'un couple, le conjoint est inactif non retraité (77 % des cas), alors que chez les familles non-précaires, le conjoint est le plus souvent actif (62 % des cas).

L'ambivalence du groupe des noyaux défavorisés, composés à la fois d'un grand nombre d'inactifs vivant seuls et d'actifs chargés de famille nombreuse, apparaît aussi dans l'importance relative des transferts sociaux perçus (prestations familiales, prestations chômage, prestations pour handicap ou invalidité, transferts divers) : pour 11 % de ces familles, les transferts représentent l'ensemble, sinon la totalité (80 à 100 %), des ressources. Pour 15 autres pour cent, ils constituent 30 à 50 % des revenus. A l'opposé, 45 % de ces familles ne bénéficient d'aucune prestation (tableau 5). Une décomposition plus fine de ce groupe s'impose donc pour mieux qualifier les catégories le constituant.

L'absence de divers éléments de confort, comme la non-possession de certains types de biens durables, apparaît particulièrement caractéristique des familles à faibles revenus (tableau 6) : un tiers d'entre elles ne dispose pas de cabinet de toilette ou de salle de bains à l'intérieur de leur logement, un quart ne dispose pas de W.C. intérieurs, 28 % n'ont pas d'eau chaude courante. De même, un tiers ne dispose pas de machine à laver, la moitié n'a pas de voiture, 61 % n'ont pas le téléphone, 80 % ne dispo-

Tableau 5

QUELQUES CARACTERISTIQUES BUDGETAIRES DES NOYAUX
SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

Partition des noyaux en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation (1)	Noyaux défavorisés (1)	Noyaux fragilisés (1)	Noyaux non-précaires (1)	Ensemble
% de noyaux ayant déclaré n'avoir aucune difficulté à boucler leur budget	18,1	23,1	54,8	41,1
% de noyaux ayant déclaré avoir "des difficultés" ou "de grosses difficultés" à boucler leur budget	38,9	23,1	7,7	15,9
% de noyaux ayant déclaré avoir parfois recours à l'emprunt pour "boucler le mois"	18,0	10,5	4,2	7,7
% de noyaux bénéficiaires des :				
. allocations familiales	29,0	32,6	15,1	21,9
. complément familial	22,7	25,4	7,7	14,7
. allocation-logement	23,7	29,0	4,8	14,2
% de noyaux bénéficiaires d'au moins une prestation familiale	42,2	50,2	22,7	33,1
% de noyaux pour lesquels les prestations sociales, hors retraites, représentent de 80 % à 100 % de leurs ressources	11,1	1,8	0,7	2,3
% de noyaux ne bénéficiant d'aucune prestation sociale (hors retraites)	45,3	38,9	60,0	52,0

(1) Voir définitions dans le texte.

sent pas de la télévision couleur et 94 % n'ont pas de lave-vaisselle. Les différences avec les familles non-précaires sont particulièrement sensibles (tableau 6).

A ce niveau de ressources, les difficultés budgétaires sont ressenties avec une acuité particulière : 17 % des familles défavorisées ont déclaré à l'enquête avoir de "grosses difficultés" à boucler leur budget (contre 5 % pour l'ensemble de la population). 39 % au total ont indiqué avoir "des difficultés" ou de "grosses difficultés" (contre 16 % pour l'ensemble). Enfin, 18 % ont déclaré avoir parfois recours à l'emprunt "pour finir le mois" (tableau 5).

Mais, nous le verrons, *l'attitude des familles vis-à-vis de la façon dont elles ressentent leurs difficultés budgétaires varie sensiblement selon les différentes catégories constituant le groupe des noyaux défavorisés.*

Trois caractéristiques supplémentaires apparaissent enfin très significatives de situations défavorisées :

- 20 % des noyaux défavorisés sont logés avec une autre famille ou sont logés gratuitement (tableau 6) ;
- 13 % sont de nationalité étrangère. Cette proportion est de 3 % chez les familles non-précaires (tableau 3) ;
- 7 % sont des familles monoparentales, contre 3 % dans l'ensemble de la population (tableau 4).

LES NOYAUX FRAGILISES (5.272.000 NOYAUX FAMILIAUX, 30 % DES FAMILLES).

La caractéristique essentielle qui semble prédominer pour qualifier les familles fragilisées (tableau G2) est le fait *qu'elles sont allocataires de prestations familiales* : la moitié d'entre elles en bénéficie. 29 % perçoivent l'allocation-logement (contre 14 % dans l'ensemble de la population), un quart touche le complément familial et un tiers les allocations familiales (tableau 5). *En fait, comparés aux noyaux défavorisés, ces ménages ont plus souvent deux ou trois enfants, mais moins souvent quatre enfants ou plus.* 28 % de ces familles comportent en effet deux ou trois enfants et 4 %, quatre et plus. Ces pourcentages sont respectivement de 18 % et 11 % pour les familles défavorisées.

Tableau 6

STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET NIVEAU D'EQUIPEMENT DES NOYAUX
SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

Partition des noyaux en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation (1)	Statut d'occupation du logement :			% de noyaux ne disposant pas à l'intérieur de leur logement :			% de noyaux ne disposant pas :			
	% de propriétaires	% de locataires	% de logés gratuitement ou avec leur famille	d'eau chaude courante	de salle de bains ou de cabinet de toilette	de W.C.	du téléphone	d'une voiture	d'une machine à laver	de la télévision
Noyaux défavorisés (1)	41,2	38,5	20,3	27,8	32,7	25,8	61,0	50,7	33,8	13,3
Noyaux fragilisés (1)	39,9	45,8	14,3	23,7	25,0	22,0	57,5	42,7	25,4	8,7
Noyaux non-précaires (1)	46,5	42,3	11,2	7,9	11,3	9,0	35,1	24,3	21,6	9,0
ENSEMBLE DES NOYAUX	43,9	42,9	13,2	14,9	17,9	14,9	44,8	32,9	24,2	9,4

(1) Voir définitions dans le texte.

L'inactivité de l'épouse concerne presque la moitié des familles fragilisées. En réalité, un tiers d'entre elles est composé d'un couple où l'homme est actif et la femme inactive. Mais l'inactivité du chef de famille lui-même n'y est pas rare : un tiers des noyaux fragilisés ne comporte aucun actif (tableau 4). Dans ce cas, le chef de famille a très souvent plus de 65 ans et il est à la retraite.

Bien sûr, certains éléments particuliers différencient sensiblement ces familles du groupe des ménages défavorisés : moins d'un quart des noyaux fragilisés est composé d'une seule personne contre 36 % des noyaux défavorisés ; dans la moitié des cellules familiales fragilisées, le chef est salarié, surtout ouvrier qualifié ou spécialisé, alors que cela ne concerne qu'un tiers des familles défavorisées. De même, rares sont les familles fragilisées qui ne vivent, pour l'essentiel, que de transferts sociaux (2 % des noyaux fragilisés, 11 % des noyaux défavorisés, cf. tableau 5). Pour 40 % d'entre elles en effet, les transferts sociaux - il s'agit le plus souvent des prestations familiales - représentent de 10 à 30 % de leurs ressources totales.

Mais bien d'autres caractéristiques rapprochent très fortement les noyaux fragilisés des familles défavorisées : la moitié des chefs de famille fragilisée n'ont aucun diplôme ; un quart ne dispose pas d'eau chaude courante à l'intérieur du logement, 22 % n'ont pas de W.C. intérieurs, un quart n'a pas de cabinet de toilette ou de salle de bains. De même, 43 % n'ont pas de voiture, 58 % n'ont pas le téléphone et les trois quarts n'ont pas de télévision couleur.

En fait, une des principales différences entre le groupe des familles défavorisées et celui des ménages fragilisés tient à la situation du conjoint : celui-ci est actif dans 30 % des noyaux fragilisés comportant les deux conjoints. Ce pourcentage n'est que de 16 % chez les ménages défavorisés, où il y a nettement plus souvent (43 % contre 30 %) absence de conjoint (tableau 4). Mais nous aurons l'occasion d'y revenir, les différences entre les deux groupes sont moins importantes que leurs ressemblances.

LES NOYAUX NON-PRECAIRES (10.444.000 NOYAUX FAMILIAUX, 58 % DES FAMILLES).

Ce groupe est bien sûr relativement disparate puisqu'il comporte près de 60 % de la population et est constitué à la fois de familles dont le revenu par unité de consommation est à peine supérieur au SMIC et d'autres dont le revenu est deux à trois fois plus élevé (40 % de ces familles ont un revenu par unité de consommation compris entre une fois et une fois un tiers le SMIC ; 20 % ont un revenu supérieur à deux fois le SMIC). Malgré cette disparité relative, la sélection des modalités les plus caractéristiques de cette classe (tableau G3) fait apparaître de nettes différences avec les familles défavorisées ou fragilisées.

Ces dissemblances portent tout autant sur la composition du ménage et la situation du chef et de son conjoint que sur la perception qu'ont les familles de leurs difficultés budgétaires éventuelles.

D'une part, c'est *l'activité du conjoint qui semble être une des caractéristiques les plus pertinentes pour qualifier ces familles*. En effet, dans 62 % des noyaux non précaires comportant les deux conjoints, l'épouse est active ; cette proportion n'est que de 16 % et 30 % pour les deux autres groupes de cellules familiales analysées (tableau 4). Ceci apparaît d'ailleurs directement lié au *niveau de formation du conjoint* : 27 % des épouses ne disposent d'aucun diplôme dans les familles non-précaires ; cela concerne 64 % des épouses dans les noyaux défavorisés (tableau 4).

Corrélativement, le chef de noyau y est, plus souvent que dans l'ensemble de la population, cadre supérieur (11 %) ou cadre moyen (19 %) et son niveau de formation est révélateur de cette position plus avantageuse dans l'échelle sociale : 21 % des chefs de familles non précaires disposent du baccalauréat ou d'un diplôme d'enseignement supérieur, 27 % ont un diplôme technique (tableau 3).

D'autre part, la grande majorité (80 %) des noyaux non-précaires déclarent ne pas avoir de difficultés à boucler leur budget (55 % répondent par la négative à la question sur d'éventuelles difficultés, pendant que 26 % répondent "pas de difficultés, mais c'est juste"). De même, seuls 4 % signalent avoir parfois recours à l'emprunt pour "boucler" le mois. *Ce sont d'ailleurs ces deux caractéristiques relatives à la perception qu'ont les*

familles d'absence de réelles difficultés budgétaires qui apparaissent comme les plus caractéristiques des ménages non-précaires (tableau G3).

Bien sûr, le niveau de confort du logement, comme le niveau d'équipement, sont ici radicalement opposés à ceux mis en évidence pour les deux groupes précédents (tableau 6) : l'immense majorité des familles dites non-précaires disposent de l'eau chaude courante, de W.C. intérieurs et d'un cabinet de toilette ou d'une salle de bains. Les deux tiers disposent du téléphone, 43 % de la télévision couleur, 19 % d'un lave-vaisselle, 21 % de deux voitures et plus. 12 % de ces familles disposent d'ailleurs d'une résidence secondaire.

Le statut d'occupation du logement n'apparaît cependant pas lui-même discriminant : 46 % des familles non-précaires sont propriétaires de leur logement. Mais, 40 % des familles fragilisées et 41 % des familles défavorisées le sont aussi. Aucune différence significative n'apparaît non plus sur le nombre de pièces du logement ou sur sa superficie.

Les prestations sociales ne représentent qu'une part relativement faible des ressources des ménages non-précaires : 60 % d'entre eux ne perçoivent aucune prestation (tableau 5) et pour 17 %, ces aides représentent moins de 5 % de leurs revenus. En fait, *c'est surtout sur les prestations familiales que les différences sont les plus sensibles entre les familles non-précaires et les autres : les deux tiers des noyaux non-précaires n'ont en effet aucun enfant.* Un quart de ces noyaux est constitué d'une personne seule et 39 % comprennent au moins deux personnes, mais sans aucun enfant ouvrant droit aux prestations. Finalement, les trois quarts des ménages non-précaires ne perçoivent aucune prestation familiale. 95 % ne bénéficient pas de l'allocation-logement, 92 % ne touchent pas le complément familial et 85 % ne perçoivent pas d'allocations familiales (tableau 5). Au total, les prestations familiales représentent en moyenne moins de 2 % des ressources des familles non-précaires, contre presque 13 % pour les noyaux défavorisés (tableau 7).

En contrepartie, la part des ressources représentée par les salaires est deux fois plus élevée chez les noyaux non-précaires (65 %) que dans les familles défavorisées (30 %).

Tableau 7

LA COMPOSITION DES RESSOURCES DES NOYAUX
SELON LE MONTANT DE LEUR REVENU DISPONIBLE PAR UNITE DE CONSOMMATION (1978)

Partition des noyaux en fonction de leur revenu disponible par U.C. (1)	Revenu disponible annuel moyen par U.C. - en Francs -	Part, en %, des ressources constituées par les :					
		Salaires	Retraites	Transferts	dont : prestations familiales	Prestations pour invalidité	Prestations chômage
Noyaux défavorisés (1)	10.400	30,0	32,6	22,6	12,6	5,2	3,5
Noyaux fragilisés (1)	18.000	47,1	32,7	13,0	8,4	2,5	1,4
Noyaux non précaires (1)	36.600	65,4	20,8	5,5	1,6	1,7	1,4
ENSEMBLE	28.000	55,8	25,7	9,8	5,0	2,3	1,6
(1) Voir définitions dans le texte.							

4. QUALIFICATION DES GROUPES COMPOSANT LES NOYAUX FAMILIAUX DEFAVORISES EN 1978.

Nous avons vu que les familles défavorisées se définissaient par rapport aux autres types de ménages par certains traits spécifiques, qui apparaissaient en réalité n'être que le reflet de ceux caractérisant les divers sous-groupes, semble-t-il relativement typés, composant la population à bas revenus. Comment se définit précisément chacun de ces sous-groupes et quels sont leurs poids démographiques respectifs ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous avons réalisé, par utilisation du système SPAD, une classification en groupes homogènes des noyaux familiaux "défavorisés", caractérisés par une batterie importante de variables issues de l'enquête CNAF - CREDOC 1979 (1). On trouvera en annexe la liste des variables utilisées pour cette classification.

Il en résulte que les familles à bas revenus peuvent être classées en six groupes relativement stables et homogènes. Ces groupes sont certes d'importance démographique variable, mais ils se définissent assez simplement par certaines caractéristiques précises, qui constituent finalement les éléments-pivots autour desquels se focalisent les situations de précarité de ressources. En se limitant à ces principaux éléments de caractérisation, chacun de ces groupes peut être succinctement défini comme suit. Notons cependant que l'intitulé proposé ne signifie pas que chaque groupe est uniquement constitué de noyaux familiaux répondant à l'ensemble des caractéristiques mentionnées. Certaines cellules familiales peuvent en effet ne pas répondre à la totalité de ces traits distinctifs, mais leurs

(1) La classification est réalisée en trois temps. Dans un premier temps, on effectue successivement plusieurs partitions autour de centres mobiles ; ce sont les "partitions de base". Ensuite, on détermine les "groupements stables", qui sont les classes de plus grands effectifs lorsqu'on examine le croisement des partitions de base. Enfin on effectue une classification hiérarchique des centres de ces groupements stables. La classification définitive est obtenue par coupure de cet arbre. Cf. L. LEBART et A. MORINEAU, "SPAD", déjà cité.

principaux éléments qualificatifs les portent à se regrouper, dans chacun des groupes cités, avec des familles dont les caractéristiques sont relativement proches. Les six groupes sont les suivants :

- A - Les familles nombreuses, composées d'un couple où l'homme est salarié, principalement ouvrier ou employé, non qualifié, et la femme inactive. Autour de ces caractéristiques centrales, se regroupent 29 % des familles défavorisées de 1978.
- B - Les personnes seules, âgées, de sexe féminin, sans enfants, principalement pensionnées de réversion. Un tiers des noyaux familiaux défavorisés de 1978 se fédère autour de ces caractéristiques centrales, parmi lesquelles l'isolement prédomine.
- C - Les familles âgées, sans enfants, composées d'un couple d'inactifs où seul l'homme est pensionné, principalement ancien indépendant ou ancien salarié du secteur privé, non diplômé (16 % des familles défavorisées).
- D - Les familles de travailleurs indépendants, artisan ou petit commerçant, pour lesquelles le revenu d'exploitation est, soit déficitaire, soit relativement faible. La situation de ces familles apparaît pour partie liée au système d'imposition fiscal des travailleurs indépendants et à l'évaluation, souvent forfaitaire, de leur revenu sur laquelle ce système repose. A ce groupe, se fédèrent du fait de l'activité de l'épouse des familles composées d'un couple où l'homme est inactif et la femme active (10 % des familles défavorisées au total).
- E - Les chômeurs, principalement de longue durée, surtout ouvriers ou employés, jeunes ou en fin de carrière (6 % des noyaux défavorisés en 1978).
- F - Les familles monoparentales (1), dont le chef est de sexe féminin, principalement actif, mais non qualifié (7 % des noyaux défavorisés en 1978).

Les tableaux 8 à 12 présentent quelques-uns des traits qualificatifs principaux de chacun de ces groupes. Ces données mettent en évidence de profondes différences entre les noyaux familiaux composant chacun de ces sous-groupes.

(1) Le terme de "famille monoparentale" se réfère ici aux familles composées d'un seul des deux parents et d'au moins un enfant ouvrant droit aux prestations familiales.

LE GROUPE A : 611.000 NOYAUX FAMILIAUX, 29 % DES NOYAUX DEFAVORISES.

Ce groupe est composé majoritairement de *familles nombreuses*, allocataires de prestations familiales (93 %) où *l'homme est actif*, salarié (86 %), principalement ouvrier (73 %) ou employé (12 %), et *la femme inactive* (93 %).

Le chef est le plus souvent salarié du secteur privé (74 %) ; il n'a aucun diplôme (61 %) ou le seul certificat d'études primaires (17 %) et il exerce une activité professionnelle depuis déjà au moins quinze ans (64 %) : il a le plus souvent entre 35 et 54 ans (64 %).

La raison principale de la présence de ces familles au sein du groupe défavorisé tient *au nombre d'enfants qu'elles comportent* : 2,9 en moyenne, contre 1,1 pour l'ensemble des familles défavorisées et 0,8 pour l'ensemble de la population. Un tiers de ces familles comporte en effet quatre enfants et plus et 22 % en comportent trois. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater que plus des trois quarts de ces familles touchent les allocations familiales, et 55 % l'allocation-logement (contre 24 % des familles défavorisées et 14 % de l'ensemble de la population).

La présence de ces familles parmi les ménages dits défavorisés tient en fait à la norme de référence adoptée pour la classification, à savoir le revenu disponible *par unité de consommation*. En effet, le revenu disponible moyen *par noyau familial* est, pour ce groupe, de 42.100 Francs contre 23.900 Francs pour l'ensemble des familles défavorisées et 54.000 Francs pour l'ensemble de la population. Comprenant en moyenne 3,6 unités de consommation, ces ménages voient leur revenu disponible moyen *par unité de consommation* descendre à 11.700 Francs contre 10.400 Francs pour l'ensemble des familles défavorisées et 28.000 Francs pour l'ensemble des noyaux (tableau 11).

Le groupe ainsi défini ne comporte que très peu de chômeurs, ou d'invalides et handicapés. Les transferts perçus sont donc constitués essentiellement de prestations familiales, qui représentent en moyenne 28 % des ressources totales de ce groupe. Ce sont les salaires qui constituent la majeure partie de leurs revenus (tableau 11).

Tableau 8

SITUATIONS COMPAREES DES CHEFS DE NOYAUX DEFAVORISES SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

Groupes constituant les noyaux défavorisés (1)	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Ensemble des noyaux défavorisés
% de noyaux où le chef est :							
. Inactif, non retraité d'une activité propre (hors chômeurs)	4,3	59,2	21,7	15,4	n.s.	19,1	26,9
<i>dont: en longue maladie, handicapé</i>	3,9	8,0	15,6	14,7	n.s.	n.s.	8,0
. Retraité d'une activité propre	n.s.	31,3	78,3	n.s.	n.s.	-	23,9
. Ouvrier	73,2	n.s.	-	12,0	38,5	52,6	29,0
<i>dont : manœuvre, personnel de service</i>	10,4	n.s.	-	n.s.	n.s.	40,6	6,7
. Indépendant	n.s.	n.s.	-	67,3	-	n.s.	9,8
. de sexe féminin	n.s.	83,0	n.s.	-	40,0	94,1	36,4
. de nationalité étrangère	21,3	10,5	6,2	n.s.	6,9	23,6	12,9
% de noyaux où le chef dispose :							
. d'un diplôme technique, du bac ou d'un diplôme d'enseignement supér.	22,8	17,8	5,5	31,1	41,7	13,1	19,5
. d'aucun diplôme	60,5	58,9	76,3	40,5	48,9	53,1	59,2
% de noyaux où le chef a été au chômage au moins un mois en 1978	n.s.	-	-	n.s.	100,0	13,6	7,7
% de noyaux où le chef a 65 ans ou plus	-	67,9	61,9	8,8	-	-	32,8

(1) Voir qualification de chaque groupe dans le texte.
n.s. = effectifs trop restreints pour être significatifs.

Tableau 9

COMPOSITION DES NOYAUX DEFAVORISES SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

Groupes constituant les noyaux défavorisés (1)	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Ensemble des noyaux défavorisés
% de noyaux composés :							
. d'un couple où l'homme est actif et la femme inactive (2)	86,7	-	-	32,5	40,0	-	30,2
. d'un couple où l'homme et la femme sont actifs (2)	5,1	-	-	47,8	6,1	-	6,8
. d'un couple où les deux conjoints sont inactifs (2)	5,8	n.s.	98,8	-	-	-	18,0
. d'une personne vivant sans conjoint (avec ou sans enfants)	n.s.	99,1	n.s.	-	53,9	100,0	42,9
<i>dont: familles monoparentales (3)</i>	n.s.	-	-	-	22,3	72,8	6,9
Parmi les seuls noyaux composés d'un couple, % de ceux où le conjoint est :							
. inactif non retraité	94,6	n.s.	75,0	32,5	82,5	-	77,0
. actif	5,4	n.s.	-	67,5	14,0	-	15,6
% de ceux où le conjoint ne dispose d'aucun diplôme	69,5	n.s.	77,1	28,6	(63,2)	-	64,2
% de noyaux composés :							
. d'une seule personne	-	98,0	-	-	31,6	27,2	35,5
. de six personnes et plus	37,2	-	n.s.	n.s.	9,4	7,6	13,0
. de trois enfants et plus	52,8	-	n.s.	n.s.	11,3	20,4	18,0
% de noyaux ne comportant aucun actif (2)	n.s.	89,6	91,4	-	-	14,9	45,7

(1) Voir qualification de chaque groupe dans le texte.

(2) Sont considérées actives, comme pour les enquêtes Emploi de l'INSEE, les personnes ayant un emploi ou celles à la recherche d'un emploi. Les chômeurs ne font donc pas partie ici des "inactifs".

(3) Noyaux composés d'un seul des deux parents et d'au moins un enfant ouvrant droit aux prestations familiales.
N.S. = Effectifs trop restreints pour être significatifs.

Tableau 10

QUELQUES CARACTERISTIQUES BUDGETAIRES DES NOYAUX DEFAVORISES SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

Groupes constituant les noyaux défavorisés (1)	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Ensemble des noyaux défavorisés
% de noyaux ayant déclaré n'avoir aucune difficulté à boucler leur budget	9,0	24,3	15,3	32,7	-	26,7	18,1
% de noyaux ayant déclaré avoir "des difficultés" ou "de grosses difficultés" à boucler leur budget.	41,5	32,6	38,5	32,3	57,5	54,1	38,9
% de noyaux ayant déclaré avoir parfois recours à l'emprunt pour "boucler le mois"	27,0	8,0	10,7	21,1	35,4	26,1	18,0
% de noyaux bénéficiaires des :							
. allocations familiales	77,1	-	n.s.	21,9	21,9	35,1	29,0
. complément familial	65,8	-	n.s.	6,8	22,1	21,1	22,7
. allocation-logement	54,8	5,6	16,0	n.s.	31,3	20,8	23,7
% de noyaux bénéficiaires d'au moins une prestation familiale	92,5	5,6	22,7	26,3	62,0	67,5	42,2
% de noyaux pour lesquels les prestations sociales, hors retraites, représentent de 80 à 100 % de leurs ressources	n.s.	7,8	11,3	-	70,1	28,9	11,1
% de noyaux ne bénéficiant d'aucune prestation sociale (hors retraites)	6,5	80,1	57,6	53,6	8,9	32,5	45,3

(1) Voir qualification de chaque groupe dans le texte.
 N.S. = effectifs trop restreints pour être significatifs.

Comparés aux autres catégories défavorisées, *ces ménages semblent relativement mieux logés* : 22 % n'ont cependant pas de cabinet de toilette ou de salle de bains dans leur logement (contre 33 % pour les noyaux défavorisés dans leur ensemble), 18 % ne disposent pas de W.C. intérieurs (contre 26 %). Ils semblent de même mieux équipés : 70 % ont une voiture (contre 49 %), 97 % disposent de la télévision (contre 87 %) - mais, surtout, en noir et blanc - et, nombre d'enfants oblige, 88 % disposent d'une machine à laver le linge (contre 66 %). Par contre, ils sont nettement plus souvent locataires de leur logement (55 % contre 38 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés) (tableau 12).

Signalons enfin que 21 % de ces familles sont de nationalité étrangère, contre 13 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés et 6 % pour l'ensemble de la population.

LE GROUPE B : 689.000 NOYAUX FAMILIAUX, 33 % DES NOYAUX DEFAVORISES.

Ce groupe est constitué de *personnes seules* (98 %), *inactives* (90 %). Il s'agit le plus souvent (83 %) d'une femme, de plus de 65 ans (68 %), elle-même rarement retraitée d'une activité propre : 59 % n'ont pas exercé d'activité antérieure tandis que 31 % sont retraités de leur activité. 61 % de ces personnes seules sont veuves.

Ces personnes vivent principalement de leur retraite, de faible montant : la plupart sont pensionnées de réversion ; les retraitées d'une activité propre sont, elles, affiliées, soit au régime général, soit au régime des indépendants.

Ces personnes vivant seules et n'ayant donc pas d'enfants à charge, elles ne bénéficient pas de prestations familiales. 6 % touchent cependant l'allocation-logement. Mais, plus largement, il est notable qu'elles ne bénéficient d'aucune prestation sociale autre que les retraites : 80 % sont dans ce cas.

La principale aide dont elles bénéficient consiste donc dans l'exonération de la taxe d'habitation : 71 % ne paient pas cet impôt (contre 41 % pour l'ensemble des familles défavorisées et 20 % pour l'ensemble de la

population). Plus largement, 53 % n'acquittent aucun impôt direct (impôt sur le revenu, impôt foncier, taxe d'habitation).

Ces personnes sont mal logées et mal équipées (tableau 12) : plus d'un tiers ne dispose pas de l'eau chaude courante dans leur logement ou de W.C. intérieurs, la moitié n'a pas de cabinet de toilette ou de salle de bains (contre un tiers de l'ensemble des noyaux défavorisés). Si plus des trois quarts ne disposent évidemment pas de voiture (il s'agit principalement de femmes seules âgées), 61 % n'ont pas de machine à laver, 19 % n'ont pas la télévision (85 % n'ont pas la télévision couleur). Elles n'ont bien sûr ni congélateur (88 %), ni lave-vaisselle (97 %). Signalons d'ailleurs que 16 % sont logées gratuitement et 19 % cohabitent avec une autre famille dans le même logement (1).

Enfin, si 47 % se déclarent malades ou handicapés (contre 37 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés), 93 % ne bénéficient pas de prestations pour handicap ou invalidité (5 % perçoivent cependant l'allocation aux adultes handicapés) et ils ne paraissent pas être de forts consommateurs médicaux. En fait, 8 % de ces personnes ne sont pas couvertes par la Sécurité Sociale (contre 3 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés et moins d'1 % pour l'ensemble de la population).

Curieusement, *ces personnes seules ressentent moins que d'autres, à ce niveau de revenu, leurs difficultés budgétaires* : un quart déclare n'avoir aucune difficulté à boucler leur budget (contre 18 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés). On peut y voir, soit une accoutumance à ces difficultés éventuelles (il s'agit, rappelons-le, principalement de personnes âgées), soit un effet de la cohabitation avec une autre famille - souvent leurs enfants - qui peut, le cas échéant, les aider. En tout état de cause, elles n'ont pas l'habitude de recourir à l'emprunt pour "boucler le mois" : seuls 8 % déclarent le faire, contre 18 % pour l'ensemble des familles défavorisées.

LE GROUPE C : 335.000 NOYAUX FAMILIAUX, 16 % DES NOYAUX DEFAVORISES.

Comme le groupe précédent, cette catégorie vit principalement de retraites (tableau 11), mais elle est composée cette fois de *couples où l'homme*

(1) *Ce groupe comprend aussi 6 % d'étudiants sans activité professionnelle vivant seuls ou en cohabitation, parfois logés gratuitement.*

et la femme sont inactifs (99 %), ayant rarement des enfants à charge (91 % n'en ont pas). Le chef de famille est le plus souvent lui-même retraité (78 %). Quand il l'est, il apparaît généralement retraité du secteur privé (38 %) ou ancien indépendant (24 %). Rappelons que ceci se traduit par des retraites relativement plus faibles que celles en provenance du secteur public (1). Et ce, d'autant que ces pensions se réfèrent à des emplois antérieurs peu qualifiés : les trois quarts des chefs de famille de ce groupe ne disposent d'aucun diplôme (contre 59 % pour l'ensemble des ménages défavorisés). Le chef de famille peut aussi être en longue maladie ou handicapé (16 %). Son conjoint, lui, est le plus souvent inactif, non retraité d'une activité propre (74 %).

La retraite perçue est, en valeur absolue, du double de celle touchée par les pensionnés du groupe B (15.500 Francs en moyenne contre 7.500 Francs), mais la référence au nombre d'unités de consommation du noyau rend le niveau de vie de ces deux groupes tout à fait comparable (tableau 11). En fait, au décès du mari, une bonne partie des épouses de ce groupe "rejoindront" le groupe B avec une pension de réversion égale à environ la moitié de la pension antérieure de leur mari.

Si le chef peut être lui-même en longue maladie ou handicapé, son conjoint se déclare également souvent malade (40 %), si bien que 80 % de ces familles comportent au moins un de leurs membres malade ou handicapé. En fait, 21 % de ces noyaux perçoivent effectivement une prestation pour handicap ou invalidité (y compris rente d'accident du travail), contre 12 % pour l'ensemble des familles défavorisées et 9 % pour l'ensemble de la population. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, de relever que les prestations pour handicap représentent en moyenne 12 % des ressources des ménages du groupe (tableau 11). Ce sont d'ailleurs pratiquement les seules prestations dont ils bénéficient. 16 % touchent cependant l'allocation-logement.

Plus souvent propriétaires de leur logement que les ménages du groupe B (tableau 12), ils ne jouissent cependant pas d'un niveau de confort minimal important : plus d'un tiers ne dispose pas d'eau chaude courante, de W.C. intérieurs ou de cabinet de toilette ou de salle de bains. Le recours

(1) Cf. G. HATCHUEL et P. MANNONI, "Les retraités et leurs ressources", rapport CREDOC, 1983.

Tableau 11

LA COMPOSITION DES RESSOURCES DES NOYAUX DEFAVORISES
SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

Groupes constituant les noyaux défavorisés (1)	Revenu disponible annuel moyen par U.C. - en Francs -	Nombre moyen de personnes par noyau	Part, en %, des ressources constituées par les :					
			Salaires	Retraites	Transferts	dont : Prestations familiales	Prestations pour invalidité	Prestations chômage
Groupe A	11.700	5,3	64,1	0,4	30,2	27,8	1,7	0,6
Groupe B	9.600	1,0	8,8	62,5	10,0	1,3	5,7	0,1
Groupe C	10.600	2,4	4,7	71,7	16,1	3,0	11,6	-
Groupe D	11.100	3,6	37,5	4,4	11,2	4,0	6,8	0,4
Groupe E	8.400	2,8	12,4	6,4	74,9	22,8	2,3	49,2
Groupe F	9.300	2,7	49,6	0,8	39,4	29,8	2,9	5,8
Ensemble des noyaux défavorisés	10.400	3,0	30,0	32,6	22,6	12,6	5,2	3,5
ENSEMBLE DES NOYAUX	28.000	2,6	55,8	25,7	9,8	5,0	2,3	1,6

(1) Voir qualification de chaque groupe dans le texte.

Tableau 12

STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT ET NIVEAU D'EQUIPEMENT DES NOYAUX DEFAVORISES
SELON LE GROUPE AUQUEL ILS APPARTIENNENT (1978)

Groupes constituant les noyaux défavorisés (1)	Statut d'occupation du logement :			% de noyaux ne disposant pas à l'intérieur de leur logement			% de noyaux ne disposant pas :			
	% de propriétaires	% de locataires	% de logés gratuitement ou avec leur famille	d'eau chaude courante	de salle de bains ou de cabinet de toilette	de W.C.	du téléphone	d'une voiture	d'une machine à laver	de la télévision
Groupe A	37,5	55,0	7,4	23,5	22,0	18,4	71,2	29,9	12,0	3,2
Groupe B	32,6	32,6	34,8	33,6	50,0	34,1	63,1	78,0	60,7	19,0
Groupe C	50,0	30,0	20,0	38,3	38,2	33,1	59,8	55,7	34,8	18,1
Groupe D	74,7	21,9	3,4	14,6	13,4	10,4	30,3	10,2	10,6	-
Groupe E	19,8	48,9	31,3	21,1	22,8	29,9	56,7	47,6	40,4	35,2
Groupe F	45,7	32,9	21,4	19,2	20,8	20,8	61,6	61,9	24,9	19,8
Ensemble des noyaux défavorisés	41,2	38,5	20,3	27,8	32,7	25,8	61,0	50,7	33,8	13,3
ENSEMBLE DES NOYAUX	43,9	42,9	13,2	14,9	17,9	14,9	44,8	32,9	24,2	9,4

(1) Voir qualification de chaque groupe dans le texte.

à l'emprunt pour "boucler le mois" n'est que très rarement utilisé (tableau 10) : 11 % déclarent parfois le faire. Ceci les rapproche une nouvelle fois du groupe B, composé également de personnes âgées.

LE GROUPE D : 220.000 NOYAUX FAMILIAUX, 10 % DES NOYAUX DEFAVORISES.

Ce groupe est le moins homogène de tous, mais il se caractérise de façon relativement précise. Il est composé aux deux tiers (67 %) *de familles dont le chef est indépendant*, essentiellement artisan ou petit commerçant. Son conjoint - il n'y a pas de personne seule dans ce groupe - peut être actif (aide familial surtout), comme inactif. Ces travailleurs indépendants connaissent, soit un déficit d'exploitation, soit une évaluation (système du forfait le plus souvent) de leurs revenus d'activité relativement faible. La plupart d'entre eux ont plus de vingt ans d'activité professionnelle et la grande majorité a entre 35 et 55 ans.

L'autre catégorie de familles appartenant à ce groupe est majoritairement constitué de ménages composés d'un couple où l'homme est inactif, le plus souvent malade ou handicapé (15 %), et la femme active. C'est précisément *l'activité du conjoint* qui a conduit ces ménages à se fédérer avec les travailleurs indépendants cités précédemment, dont plus du tiers des épouses travaillent. En fait, dans l'ensemble des noyaux défavorisés comprenant un couple, le conjoint est actif dans seulement 16 % des cas. Cela concerne par contre 68 % des noyaux du groupe D (tableau 9).

Les indépendants constituant la majorité des ménages du groupe, ils influent d'autant plus profondément sur les principales caractéristiques permettant de le qualifier qu'ils présentent, par exemple du point de vue du niveau d'équipement de leur logement ou des principaux biens durables possédés, plus de similitudes avec les noyaux non-précaires qu'avec les ménages défavorisés. Le montant de leurs revenus annuels d'activité semble d'ailleurs en contradiction avec les diverses informations, partielles, dont nous pouvons disposer sur leur niveau de vie. Le tableau 13 compare ainsi certains éléments de la situation des seuls indépendants appartenant aux noyaux dits "défavorisés" avec les situations respectives de l'ensemble des ménages défavorisés, de l'ensemble des ménages non-précaires et des seuls ménages d'indépendants appartenant à la catégorie des noyaux non-précaires. Précisons néanmoins que certaines des caractéristiques

Tableau 13

QUELQUES CARACTERISTIQUES DES FAMILLES DE TRAVAILLEURS INDEPENDANTS
SELON QU'ELLES APPARTIENNENT AUX NOYAUX DEFAVORISES OU NON-PRECAIRES (1978)

Caractéristiques retenues	Familles d'indépendants appartenant aux noyaux défavorisés	Ensemble des noyaux défavorisés	Ensemble des noyaux non-précaires	Familles d'indépendants appartenant aux noyaux non-précaires
% de noyaux propriétaires de leur logement	66 %	41 %	46 %	66 %
% de noyaux disposant d'un logement de 6 pièces ou plus	28 %	10 %	10 %	30 %
% de noyaux ne disposant pas à l'intérieur de leur logement :				
- de l'eau chaude courante	10 %	28 %	8 %	3 %
- d'un W.C.	7 %	26 %	9 %	4 %
- d'un cabinet de toilette ou d'une salle de bains	13 %	33 %	11 %	2 %
% de noyaux ne disposant pas :				
- du téléphone	18 %	61 %	35 %	14 %
- d'une machine à laver le linge	15 %	34 %	22 %	9 %
% de noyaux disposant :				
- de 2 voitures ou plus	38 %	8 %	21 %	34 %
- d'un lave-vaisselle	21 %	6 %	19 %	40 %
- d'un congélateur indépendant	47 %	22 %	25 %	39 %
- de la télévision couleur	40 %	21 %	43 %	48 %
- d'une résidence secondaire	7 %	4 %	12 %	13 %
% de noyaux ayant déclaré n'avoir aucune difficulté à "boucler leur budget" .	35 %	18 %	55 %	61 %

téristiques retenues dans le tableau 13 sont parfois directement liées à l'activité professionnelle des travailleurs non salariés (par exemple disposition du téléphone, d'une voiture ou d'un logement relativement vaste) et ne sont donc pas toujours la traduction réelle d'un certain niveau de vie. Quoi qu'il en soit, on constate bien que, sans atteindre la situation très favorable des indépendants non-précaires, *les familles d'indépendants défavorisés disposent d'un niveau d'équipement les classant nettement à part dans l'ensemble des noyaux à bas revenus*. C'est cette situation tout-à-fait particulière qui explique le "déphasage" apparaissant dans le tableau 12 entre le groupe D dans son ensemble et les autres catégories appartenant aux noyaux défavorisés.

Les ménages d'indépendants à bas revenus présentent cependant quelques caractéristiques assez différentes des autres types de noyaux non-salariés, qui expliquent en partie leur situation : dans plus de la moitié des cas (52 %), l'épouse ne travaille pas (contre 30 % pour l'ensemble des indépendants). Quand celle-ci est active et salariée (18 % des cas), elle est le plus souvent ouvrière (15 %), essentiellement manœuvre ou "personnel de service", contrairement aux autres ménages d'indépendants où le conjoint salarié est bien plus souvent "employé". 56 % de ces travailleurs indépendants n'ont aucun diplôme ou le seul C.E.P. (contre 45 % pour l'ensemble des indépendants). Enfin, 18 % ont au moins trois enfants contre 11 % pour l'ensemble des familles de non-salariés.

Notons d'autre part que c'est la présence, dans ce groupe, de familles composées d'un couple où l'homme est handicapé, qui explique qu'en moyenne 7 % de leurs ressources sont constitués de prestations pour handicap ou invalidité (tableau 11). Il reste qu'au total, les transferts ne représentent en moyenne que 11 % des revenus des familles du groupe, contre 23 % pour l'ensemble des familles défavorisées.

LE GROUPE E : 122.000 NOYAUX FAMILIAUX , 6 % DES NOYAUX DEFAVORISES.

Ce groupe est en totalité composé de ménages dont *le chef est au chômage*. Tous les ménages défavorisés dont le chef est sans emploi n'appartiennent d'ailleurs pas à ce groupe, mais les trois quarts d'entre eux y figurent. Il s'agit principalement de *ceux qui ont été au chômage plus de six mois en 1978* : 92 % de ces chômeurs de longue durée y figurent.

Leur période de chômage ne se limite d'ailleurs pas à l'année 1978 : plus de la moitié (56 %) d'entre eux ont également été au chômage en 1977. Des chômeurs de plus courte durée (moins de six mois en 1978) figurent aussi, en moins grand nombre, dans ce groupe, mais tous ne sont pas présents dans cette catégorie, car ils peuvent appartenir au groupe F, que nous détaillerons (familles monoparentales).

Quelles sont les caractéristiques de ces familles ? Elles sont composées en majorité (54 %) d'un chef vivant sans conjoint ou d'un couple où la femme est inactive (40 %). Le chef est principalement employé (40 %) ou ouvrier (39 %) et il appartient au régime général de la Sécurité Sociale (98 %). Il est, soit relativement jeune : 47 % ont moins de 35 ans (contre 20 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés), soit en fin de carrière professionnelle : 19 % d'entre eux ont entre 60 et 65 ans (contre 6 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés). Le chef de famille est d'autre part plus souvent pourvu d'un diplôme technique (31 %) que dans l'ensemble des ménages à bas revenus (13 %). Notons que le pourcentage d'étrangers y est aussi plus faible (7 % contre 13 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés).

Le seul apporteur de ressources du noyau étant au chômage, il n'est pas étonnant de constater que ces familles sont, de tous les noyaux dits défavorisés, celles dont le niveau de vie est le plus faible. *Plus de la moitié d'entre elles dispose en effet d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 40 % du SMIC.* Les prestations-chômage représentent en moyenne la moitié de leurs ressources et les prestations familiales, un quart (tableau 11). Cette importance relative des prestations familiales n'est pas directement liée à la présence dans ce groupe d'un grand nombre de familles nombreuses : 44 % n'ont en effet aucun enfant à charge. En réalité, un quart d'entre eux sont des ménages monoparentaux avec enfant(s). Ainsi, 19 % des noyaux classés ici touchent l'allocation d'orphelin (contre 4 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés). Mais ces cellules familiales sont de petite taille ; elles ne comportent en général qu'un seul enfant : un tiers des ménages appartenant au groupe E est dans ce cas (contre 15 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés).

Ces ménages vivent donc principalement de transferts : pour 70 % d'entre eux, ceux-ci constituent l'essentiel (80 à 100 %) de leurs ressources ; seuls 11 % de l'ensemble des noyaux défavorisés sont dans ce cas.

Cette faiblesse des ressources se traduit directement dans les difficultés que ressentent ces noyaux à boucler leur budget : 58 % d'entre eux éprouvent "des difficultés" ou de "grosses difficultés" (contre 39 % de l'ensemble des noyaux défavorisés et 16 % de l'ensemble de la population). De même, plus d'un tiers d'entre eux déclare avoir recours à l'emprunt pour boucler leur budget (contre 18 % pour l'ensemble des familles défavorisées) (1). Leur niveau d'équipement ne semble cependant pas particulièrement différent de celui de l'ensemble des ménages à faibles revenus (tableau 12) : un quart d'entre eux environ ne dispose pas dans leur logement du niveau de confort minimal (eau chaude courante, W.C., cabinet de toilette). Le statut d'occupation du logement, lui, diffère sensiblement : 20 % de ces ménages sont logés avec une autre famille, contre 10 % pour l'ensemble des ménages défavorisés. D'autre part, le pourcentage de propriétaires y est très bas (20 % contre 41 % pour l'ensemble des ménages à bas revenus). Enfin, la taille de l'appartement occupé est particulièrement faible : un quart de ces noyaux vit dans une seule pièce, contre 4 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés.

LE GROUPE F : 142.000 NOYAUX FAMILIAUX, 7 % DES NOYAUX DEFAVORISES.

Ce groupe est composé de ménages où *le chef de famille vit sans conjoint et les trois quarts d'entre eux comportent au moins un enfant*. Il est donc caractérisé par une très forte proportion de familles monoparentales (73 %). Toutes ne figurent cependant pas ici : quand elles sont touchées par le chômage, surtout de longue durée, elles appartiennent, nous l'avons vu, au groupe précédent.

Le chef de noyau y est, bien sûr, le plus souvent une femme (94 %) ; il est fréquemment actif (81 %), essentiellement salarié. La profession principalement exercée est celle de manœuvre, personne de service, ouvrier non qualifié ou employé. 26 %, notamment, des chefs de famille monoparentale du groupe sont manœuvres ou "gens de maison" alors que cette profession ne concerne que 7 % de l'ensemble des chefs de noyaux défavorisés.

Dans 38 % des cas, le chef de famille est célibataire ; dans 23 %, il est divorcé et dans 29 %, veuf. Il est le plus souvent jeune : il a entre

(1) Ce pourcentage est d'autant plus important que les "non-réponses" à cette question sont particulièrement élevées pour ce groupe de population : 19 %, contre 5 % pour l'ensemble des familles défavorisées.

25 et 34 ans dans 42 % des cas, contre 13 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés.

Ce groupe comporte bien sûr une forte proportion de bénéficiaires de l'allocation d'orphelin (36 %) et de familles composées d'un seul enfant (38 %). Mais 20 % comportent trois enfants ou plus. Les prestations familiales représentent donc en moyenne environ un tiers des ressources de ces noyaux et les trois quarts des transferts, importants, dont ils bénéficient. Cependant, les salaires constituent encore, en moyenne, la moitié de leurs ressources (tableau 11).

Si le niveau de vie de ces ménages est légèrement supérieur à celui des noyaux de chômeurs du groupe E (9.300 Francs de revenu disponible par unité de consommation, contre 8.400 Francs en moyenne), il reste très faible : 42 % disposent d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 40 % du SMIC. Les difficultés ressenties "pour boucler le budget" ne peuvent qu'en être importantes : elles sont mentionnées par 54 % des noyaux du groupe. De même, dans 26 % des cas, la famille déclare avoir recours à l'emprunt pour boucler le mois. Le niveau d'équipement du logement reste cependant sensiblement identique dans le groupe F à celui de l'ensemble des noyaux défavorisés (tableau 12).

On relève enfin que 19 % de ces ménages cohabitent avec une autre famille, que 24 % sont de nationalité étrangère (contre 13 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés) et que 9 % ne sont pas couverts par la Sécurité Sociale (contre 3 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés).

Si l'on se limite aux seules familles monoparentales du groupe, ces pourcentages croissent : 26 % de ces familles vivent en cohabitation, un tiers est de nationalité étrangère et 12 % ne sont pas couvertes par la Sécurité Sociale. La moitié des chefs de ces familles monoparentales ont d'autre part entre 24 et 34 ans, 52 % ont un seul enfant à charge et plus des trois quarts sont allocataires de prestations familiales. Pour 40 % de ces familles, les transferts représentent l'essentiel de leurs ressources (80 à 100 %) et 47 % déclarent éprouver "*de grosses* difficultés à boucler leur budget". Enfin, 19 % des chefs de famille monoparentale ont été au chômage moins de six mois en 1978. Si ce chômage se prolonge, ils "passent" dans le groupe E : *leur absence de qualification les y prédispose.*

88 % d'entre eux n'ont en effet aucun diplôme ou ne détiennent que le seul certificat d'études primaires.

UNE CARACTERISATION DES NOYAUX A BAS REVENUS PARTICULIEREMENT SELECTIVE ...

Cette description des grandes catégories composant la population à bas revenus permet de sélectionner les traits caractéristiques de chacun des groupes démographiquement les plus importants, constituant en 1978 la population "défavorisée".

La présentation des traits distinctifs de chacun de ces groupes et du nombre de noyaux familiaux concernés figure au tableau 14. Neuf catégories y sont détaillées : les six premières correspondent aux caractéristiques centrales des six groupes A à F mis en évidence par l'analyse précédente ; les trois dernières répondent à certains traits spécifiques apparus plus marginalement au cours de la description.

Cette classification fait apparaître trois grands ensembles de noyaux familiaux défavorisés :

- * *ceux caractérisés par l'inactivité du chef de famille.* Les femmes seules de plus de 60 ans, souvent pensionnées de réversion, y sont très nombreuses, mais on y trouve aussi les couples d'inactifs, où l'homme est retraité, handicapé ou en longue maladie et où son épouse est principalement inactive non retraitée. Les pensions perçues dans ce cas se réfèrent le plus souvent à des emplois antérieurs peu qualifiés. Pour les femmes seules, c'est l'absence totale d'activité antérieure qui prédomine et elles bénéficient rarement d'aides sociales. Dans un cas comme dans l'autre, l'absence de diplômes est frappante.

- * *les familles nombreuses, allocataires de prestations familiales, répondant à une configuration-type :* l'homme y est principalement ouvrier, parfois employé et son conjoint, inactif non retraité. Là encore, l'absence de formation antérieure est tout à fait marquante et elle concerne tout autant le mari que son épouse. Les prestations familiales perçues, quoiqu'importantes en valeur absolue, ne permettent pas à ces familles d'atteindre un niveau de revenu disponible par unité de consommation supérieur aux seuils retenus.

Tableau 14

PRESENTATION DES TRAITS CARACTERISTIQUES DES PRINCIPAUX GROUPES COMPOSANT LES NOYAUX DEFAVORISES
ET LEUR FREQUENCE DANS LES NOYAUX FRAGILISES OU NON PRECAIRES (1978)

Type de noyaux	Nombre de noyaux défavorisés (*)		Nombre de noyaux fragilisés (*)		Nombre de noyaux non-précaires (*)		Nombre total de noyaux	
	En milliers	En % du total	En milliers	En % du total	En milliers	En % du total	En milliers	En % du total
Noyaux allocataires de prestations familiales, composés d'un couple où l'homme est ouvrier ou employé, non chômeur, et son conjoint inactif, non chômeur.	419	19,8	934	17,7	109	1,0	1.462	8,2
Noyaux composés d'une seule personne, inactive, de 60 ans ou plus, de sexe féminin, n'ayant aucun diplôme (1), ne bénéficiant d'aucun transfert social (2), non retraitée du secteur public, non chômeur.	357	16,8	442	8,4	339	3,2	1.138	6,4
Noyaux composés d'un couple d'inactifs, non chômeurs. L'homme est retraité (mais pas du secteur public), en longue maladie ou handicapé et n'a aucun diplôme (1). Son conjoint est inactif non retraité.	241	11,4	385	7,3	176	1,7	802	4,5
Noyaux composés d'un couple où l'homme est artisan ou petit commerçant, de 25 à 54 ans, et son conjoint inactif non retraité, aide familial ou ouvrier.	130	6,1	162	3,1	216	2,1	507	2,8
Familles monoparentales (3) dont le chef est une femme, n'ayant aucun diplôme (1)	112	5,3	176	3,3	75	0,7	364	2,0
Noyaux dont le chef est au chômage, ouvrier ou employé, n'ayant pas de conjoint ou un conjoint inactif non retraité (hors familles monoparentales, hors pré-retraités).	83	3,9	51	1,0	63	0,6	196	1,1
Noyaux dont le chef est étudiant ou apprenti, non chômeur (hors familles monoparentales)	74	3,5	19	0,4	7	0,1	100	0,6
Noyaux dont le chef de moins de 60 ans, n'a pas de conjoint et est handicapée ou en longue maladie (hors familles monoparentales).	51	2,4	24	0,4	25	0,2	100	0,6
Noyaux composés d'un couple où l'homme est handicapé ou en longue maladie, sans diplôme (1), et son conjoint est actif.	33	1,6	42	0,8	34	0,3	109	0,6
Sous-total	1.500	70,7	2.235	42,4	1.044	10,0	4.778	26,8
TOTAL	2.121	100,0	5.272	100,0	10.444	100,0	17.837	100,0

(1) Absence de diplôme = aucun diplôme ou seul certificat d'études primaires (C.E.P.).

(2) Transferts sociaux = indemnités chômage, prestations familiales, prestations pour handicap ou invalidité, transferts divers hors retraites.

(3) Famille monoparentale = famille ne comprenant qu'un seul des parents et au moins un enfant.

(*) Voir définitions dans le texte.

* *les populations "particulières"* parmi lesquelles prédominent :

- a) *les familles monoparentales*, dont le chef est une femme, jeune, souvent sans formation ;
- b) *les chômeurs*, souvent de longue durée, principalement ouvriers ou employés, sans conjoint (jeunes) ou dont le conjoint est inactif non retraité (plus de 50 ans) ;
- c) enfin, *certains artisans et petits commerçants* (exploitation déficitaire, système du forfait), plus difficiles à qualifier précisément, car moins typés.

La description proposée reste cependant *statique*. Elle répond à une coupe transversale de la population française, à un moment donné. Elle ne permet donc pas d'apprécier comment certaines personnes ou noyaux familiaux peuvent au cours de leur existence "transiter" d'un groupe à l'autre, à l'intérieur même de la population défavorisée. Mais il est clair que, par exemple, l'absence de formation des chefs de famille nombreuse ouvrière les rend potentiellement plus susceptibles que d'autres de gonfler le groupe des chômeurs en cas de dépression économique. De même, on peut concevoir le "cheminement" des épouses inactives des chefs de famille ouvrière ou aides familiales de leur mari artisan ou petit commerçant, appelées à rejoindre le groupe des "familles monoparentales" en cas de décès de leur conjoint ou de séparation. Sans atteindre cette situation extrême, elles "accompagneront" leur mari dans le groupe des couples d'inactifs défavorisés lors de son passage à la retraite et se retrouveront dans le groupe des femmes seules inactives, âgées, n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle, lors du décès de leur conjoint.

En tout état de cause, le tableau 14 permet de relever qu'alors que les neuf groupes retenus, définis de façon précise, représentent 27 % de l'ensemble des noyaux familiaux de 1978, ils constituent à eux seuls, 71 % des noyaux défavorisés. Les 29 % restants peuvent d'ailleurs pratiquement toujours se reclasser très aisément dans chacun de ces groupes par modification d'une seule des caractéristiques retenues : par exemple, échappent au tableau les familles nombreuses allocataires de prestations familiales, où le chef est ouvrier ou employé, mais où son conjoint, au lieu d'être

inactif, travaille à temps partiel : ces familles sont au nombre de 27.000 dans les noyaux défavorisés. De même, échappent au tableau les femmes seules de plus de 60 ans, inactives, n'ayant aucun diplôme, mais bénéficiant de l'allocation-logement ou celles ne bénéficiant d'aucun transfert, mais disposant d'un diplôme (soit au total 52.000 noyaux défavorisés). *La caractérisation effectuée semble donc relativement discriminante : les groupes définis représentent 71 % des noyaux défavorisés et seulement 10 % des noyaux non-précaires.*

Cette caractérisation est encore plus sélective quand on se réfère au tableau 15. Celui-ci ne fournit pas cette fois le nombre de noyaux familiaux concernés par chaque type de profil sélectionné, mais *le nombre de personnes* inclus dans les noyaux familiaux concernés. La part représentée par les familles nombreuses s'accroît alors très sensiblement : plus d'un tiers (36 %) des personnes appartenant à des cellules familiales "défavorisées" vivent dans des familles nombreuses où le chef est ouvrier ou employé et son conjoint inactif. Les groupes définis représentent alors 77 % de la population défavorisée tandis qu'ils constituent moins d'un dixième de la population non-précaire.

... MAIS DES POINTS COMMUNS ENTRE NOYAUX DEFAVORISES ET FRAGILISES.

La caractérisation mise en évidence ne paraît cependant pas aussi sélective entre noyaux défavorisés et noyaux fragilisés : les groupes retenus représentent en effet 42 % de l'ensemble des noyaux fragilisés, c'est-à-dire 2,2 millions de cellules familiales de 1978, soit davantage en valeur absolue que le nombre de noyaux défavorisés (tableau 14). Autrement dit, la limite de séparation entre les deux groupes qui a été retenue (60 % du SMIC) ne paraît pas significative de véritables différences de fond quant aux catégories composant chacun de ces groupes. Ainsi, parmi les noyaux fragilisés, ceux répondant à la première ligne du tableau 14, mais dont le conjoint, au lieu d'être inactif, travaille à temps partiel s'élève à 165.000. De même, ceux composés d'une femme seule, inactive, de 60 ans et plus, non retraitée du secteur public, mais bénéficiant de l'allocation-logement ou d'un diplôme sont au nombre de 252.000. Enfin, ceux constitués d'un couple d'inactifs âgés dont la femme au lieu d'être inactive non retraitée, bénéficie d'une retraite personnelle (hors secteur public) sont au nombre de 268.000. Autrement dit, la seule modification d'une des caractéristiques, dirons-nous

Tableau 15

PRESENTATION DES TRAITS CARACTERISTIQUES DES PRINCIPAUX GROUPES COMPOSANT LA POPULATION DEFAVORISEE
ET LEUR FREQUENCE DANS LA POPULATION DES NOYAUX FRAGILISES OU NON-PRECAIRES (1978)

Type de noyaux	Nombre de personnes appartenant aux :						Nombre total de personnes	
	noyaux défavorisés		noyaux fragilisés		noyaux non précaires		En milliers	En % du total
	En milliers	En % du total	En milliers	En % du total	En milliers	En % du total	En milliers	En % du total
Noyaux allocataires de prestations familiales, composés d'un couple où l'homme est ouvrier ou employé, non chômeur, et son conjoint inactif, non chômeur.	2.279	36,4	4.287	28,1	438	1,7	7.004	15,0
Noyaux composés d'une seule personne, inactive, de 60 ans ou plus, de sexe féminin, n'ayant aucun diplôme (1), ne bénéficiant d'aucun transfert social (2), non retraitée du secteur public, non chômeur.	357	5,7	442	2,9	339	1,4	1.138	2,4
Noyaux composés d'un couple d'inactifs, non chômeurs. L'homme est retraité (mais pas du secteur public), en longue maladie ou handicapé et n'a aucun diplôme (1). Son conjoint est inactif non retraité.	742	11,8	882	5,8	407	1,6	2.031	4,4
Noyaux composés d'un couple où l'homme est artisan ou petit commerçant, de 25 à 54 ans, et son conjoint inactif non retraité, aide familial ou ouvrier.	504	8,0	646	4,2	786	3,1	1.936	4,1
Familles monoparentales (3) dont le chef est une femme, n'ayant aucun diplôme (1).	411	6,6	547	3,6	209	0,8	1.167	2,5
Noyaux dont le chef est au chômage, ouvrier ou employé, n'ayant pas de conjoint ou un conjoint inactif non retraité (hors familles monoparentales, hors pré-retraités).	255	4,1	122	0,8	77	0,3	454	1,0
Noyaux dont le chef est étudiant ou apprenti, non chômeur (hors familles monoparentales).	84	1,3	30	0,2	21	0,1	135	0,3
Noyaux dont le chef, de moins de 60 ans, n'a pas de conjoint et est handicapé ou en longue maladie (hors familles monoparentales).	63	1,0	31	0,2	25	0,1	119	0,3
Noyaux composés d'un couple où l'homme est handicapé ou en longue maladie, sans diplôme (1), et son conjoint est actif.	123	2,0	119	0,8	95	0,4	337	0,7
Sous-total	4.818	76,9	7.106	46,6	2.397	9,5	14.321	30,7
TOTAL	6.263	100,0	15.235	100,0	25.178	100,0	46.676	100,0

(1) Absence de diplôme = aucun diplôme ou seul certificat d'études primaires (C.E.P.).

(2) Transferts sociaux = indemnités chômage, prestations familiales, prestations pour handicap ou invalidité, transferts divers hors retraites.

(3) Famille monoparentale : famille ne comprenant qu'un seul des parents et au moins un enfant.

secondaires, de qualification des groupes retenus revient, pour les trois seuls cas cités, à "récupérer" 13 % des noyaux fragilisés. *Il est d'ailleurs frappant de constater que trois ensembles de cellules familiales (personnes âgées, vivant seules ou en couple et familles nombreuses dont le chef est ouvrier ou employé) représentent globalement, à eux seuls, les trois quarts des noyaux défavorisés comme fragilisés.*

On relève ainsi que l'essentiel (94 %) de la population des familles nombreuses, allocataires de prestations familiales, composées d'un couple où l'homme est ouvrier ou employé et son conjoint inactif, appartiennent aux groupes défavorisé ou fragilisé (33 % chez les noyaux défavorisés et 61 % chez les fragilisés) alors que ces deux groupes représentent 46 % de l'ensemble de la population. De même, 82 % de la population des familles monoparentales dont le chef est une femme, sans formation, appartiennent à un de ces deux groupes et 83 % des noyaux de chômeurs, ouvriers ou employés (tableau 15).

Enfin, comme on pouvait le penser, c'est parmi les noyaux dont le chef est artisan, petit commerçant que la caractérisation est la moins sélective. Cela confirme le caractère tout-à-fait particulier de leur situation.

DES CATEGORIES PLUS EXPOSEES QUE D'AUTRES AU RISQUE DU CHOMAGE.

La caractérisation effectuée porte sur l'année 1978. Les données fournies dans les tableaux 14 et 15 permettent cependant de subodorer quelques-unes des évolutions intervenues depuis, sous l'effet de la crise. Elles sont d'ailleurs confirmées par les informations analysées dans la première partie de ce rapport. La forte croissance du chômage depuis 1978 constitue un des éléments les plus marquants de la période (1). Or on relève que parmi les groupes déjà défavorisés ou fragilisés en 1978, certains paraissent plus particulièrement exposés au risque de perte du seul emploi familial détenu, notamment :

- les familles nombreuses où le chef, ouvrier principalement, est le plus souvent non qualifié, sans diplôme, et la femme inactive (1.350.000 familles concernées en 1978, soit 6.560.000 personnes, cf. tableaux 14 et 15)

(1) Le nombre de chômeurs s'élevait en mars 1978 à 1.095.000. Ils étaient 2.429.000 en mars 1985 (Source : Enquêtes Emploi de l'INSEE, nombre de chômeurs au sens du B.I.T.). Voir également le graphique 1 de la première partie, page 30.

- les familles monoparentales dont le chef est une femme, n'ayant précisément aucune formation. On a vu qu'un tiers de ces chefs de famille étaient déjà au chômage en 1978 ;
- les familles composées d'un couple où l'homme est artisan ou petit commerçant (risque de cessation d'activité ou de perte de l'emploi d'ouvrier non qualifié du conjoint).

Deux autres groupes, non encore évoqués, appartenant en 1978 aux noyaux fragilisés, ont pu aussi subir tout particulièrement depuis les effets de l'accroissement du chômage :

- celui composé de personnes seules, actives en 1978, principalement de sexe féminin, relativement jeunes (moins de 40 ans essentiellement, mais majoritairement moins de 30 ans), en début d'activité professionnelle, surtout employé ou "manœuvres-gens de maison", sans diplôme (190.000 noyaux en 1978) ;
- celui constitué d'un couple d'actifs où l'épouse était déjà au chômage en 1978 (170.000 familles). On remarque en effet que dans 70 % de ces familles, le chef est ouvrier *non qualifié* ; il a souvent moins de 35 ans et a déjà été, dans 20 % des cas, au chômage en 1977.

Les groupes ainsi définis constituent probablement le "terrain" au sein duquel les effets d'une perte d'emploi apparaissent les plus directement constitutifs de situations de ressources très défavorables. *Ce "mouvement" de précarisation présumée s'est donc certainement traduit, depuis 1978, par un net gonflement, au sein des noyaux dits défavorisés, du groupe E (familles dont le chef est au chômage, ouvrier ou employé).* Les modifications de l'indemnisation du chômage intervenues depuis n'ont pu qu'accroître ce mouvement. Il est d'ailleurs confirmé par l'analyse des clientèles de l'action sociale réalisée dans la première partie de l'étude.

A l'inverse, depuis 1978, il est probable que *l'importance relative des deux groupes de personnes âgées a dû diminuer au sein des noyaux défavorisés et s'accroître en retour parmi les familles fragilisées* : les montants de pensions les plus bas se sont en effet accrus, entre 1978 et 1985, de façon plus rapide que le SMIC. Ce dernier a ainsi augmenté, de juillet

1978 à juillet 1985, de 134 % et le minimum vieillesse pour une personne seule (1) de 154 %. Il reste que le minimum vieillesse, qui représentait en juillet 1978, 53 % du SMIC, ne constituait en juillet 1985 que 58 % du salaire minimum. De même, si le nombre de bénéficiaires du Fonds National de Solidarité était de 2.030.000 à la fin de 1978, il était encore de 1.770.000 en fin 1983 (2). Dans ces conditions, le pourcentage relativement faible de personnes âgées parmi les groupes ayant recours à l'action sociale (cf. première partie, pages 96 à 99) semble tenir à deux raisons principales, liées entre elles :

- les personnes âgées semblent ressentir moins nettement que d'autres, au même niveau de revenu, leurs difficultés budgétaires (voir ci-dessus). Par contre-coup, elles s'adresseraient moins souvent aux travailleurs sociaux ;
- elles ne sont pas (sauf éventuellement au moment du passage à la retraite) en situation de rupture de ressources. Au contraire, leurs pensions en hausse régulière, leur sont versées à date fixe, autorisant une gestion de leurs revenus plus stable que pour bien d'autres groupes de la population évoqués précédemment.

(1) Le montant du minimum vieillesse correspond à l'addition de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) et de l'allocation du Fonds National de Solidarité (FNS).

(2) Sur tous ces points, voir Documents statistiques du Ministère des Affaires Sociales (SESI) : "Le Fonds National de Solidarité", n°8, mai 1985.

A N N E X E S

TABLEAUX DE CARACTERISATION DES NOYAUX
DEFAVORISES, FRAGILISES ET NON PRECAIRES (1978)

SIGNIFICATION DES COLONNES DES TABLEAUX G1 A G3.

De gauche à droite, on trouve successivement :

- a) le nom de la variable et de la modalité, libellés en clair,
- b) une colonne "critère" fournissant la valeur d'un "coefficient de proximité" permettant d'ordonner les modalités les plus typiques de la classe par ordre de "pouvoir descriptif". Cette valeur correspond à une mesure de la distance entre le pourcentage de la modalité dans la classe et son pourcentage dans la population, compte tenu des effectifs de la modalité et de la classe.
- c) une colonne "poids" : on y trouve le poids total de la modalité, c'est-à-dire le nombre total de noyaux (en milliers) répondant à la modalité ;
- d) trois colonnes de pourcentages indiquant respectivement :
 - la part représentée par la modalité dans l'ensemble de la population ("global") ;
 - le pourcentage de la modalité dans la classe ("mod/cla") ;
 - le pourcentage de la classe dans la modalité ("cla/mod").

Prenons l'exemple du tableau G1 : la modalité la plus typique des noyaux défavorisés est le fait que le chef de noyau est inactif non retraité d'une activité propre. Ces noyaux où le chef est inactif non retraité représentent 26,9 % des noyaux défavorisés (pourcentage "mod/cla") alors qu'ils ne constituent que 8,6 % de l'ensemble des noyaux (pourcentage "global"). D'autre part, on relève que les noyaux défavorisés comprennent 37 % de l'ensemble des noyaux où le chef est inactif non retraité d'une activité propre (pourcentage "cla/mod").

Tableau G1

CARACTERISATION DES FAMILLES DEFAVORISEES (1978)

DESCRIPTION DES CLASSES	IDENT	CRITERE	POIDS	POURCENTAGES			
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD	
<hr/>							
CLASSE 1 : NOYAUX FAMILIAUX DONT LE REVENU DISPONIBLE PAR UNITE DE CONSOMMATION EST INFERIEUR A 60 % DU S.M.I.C.	(* 1*)		2121	11.9			
<hr/>							
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF	=	INAC.NON RETRAITE (A210)	25.13	1542	8.6	26.9	37.0
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	=	AUCUN DIPLOME (A309)	23.26	6357	35.6	59.2	19.8
LE NOYAU PAIE-T-IL LA TAXE D'HABITATION?	=	NON (DU02)	23.14	3569	20.0	41.3	24.5
LE CHEF DU NOYAU A-T-IL PERCU UN SALAIRE EN 1978?	=	NON (B102)	22.13	7139	40.0	62.6	18.6
% DE TRANSF. (PF,CHOM.,INVAL.,DIV.) DS RESS.TOTALES	=	80-100 % (EE08)	20.15	405	2.3	11.1	57.8
LE NOYAU A-T-IL DES DIFFICUL. A BOUCLER SON BUDGET?	=	OUI,GROSSES DIFF. (CV05)	19.40	950	5.3	16.7	37.4
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	=	AUCUN ACTIF (BJ05)	18.28	4974	27.9	45.7	19.5
NOMBRE DE VOITURES DU NOYAU	=	AUCUNE (DI01)	17.90	5861	32.9	50.7	18.4
CAB. DE TOILETTE OU SALLE DE BAINS DANS LOGEMENT?	=	NON (DF02)	17.16	3189	17.9	32.7	21.8
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	=	SIX ET PLUS (BI06)	17.00	730	4.1	13.0	37.7
NOMBRE D'ENFANTS O.D. DU NOYAU	=	4 ET PLUS (C704)	16.61	533	3.0	10.7	42.5
LE NOYAU DISPOSE-T-IL D'UNE TELE COULEUR?	=	NON (DN02)	16.29	11505	64.5	79.5	14.7
LE NOYAU A-T-IL LE TELEPHONE?	=	NON (DI02)	15.99	7986	44.8	61.0	16.2
LE NOYAU A-T-IL DES DIFFICUL. A BOUCLER SON BUDGET?	=	OUI,DIFFICULTES (CV04)	15.93	1891	10.6	22.2	24.9
LE NOYAU EMPRUNTE-T-IL PARFOIS?	=	OUI (CW01)	15.86	1380	7.7	18.0	27.7
EAU CHAUDE COURANTE DANS LE LOGEMENT?	=	NON (DE02)	15.76	2665	14.9	27.8	22.1
% DE TRANSF. (PF,CHOM.,INVAL.,DIV.) DS RESS.TOTALES	=	30-50 % (EE06)	15.51	1036	5.8	14.9	30.4
COMPOSITION DU NOYAU	=	CHEF SEUL,INACTIF (IR06)	14.90	3196	17.9	30.7	20.4
SEXE DU CHEF DE NOYAU	=	FEMININ (AV02)	14.18	4172	23.4	36.4	18.5
CATEGORIE SOCIO-PROF. DU CONJOINT	=	INAC.NON RETRAITE (BC10)	13.90	5426	30.4	44.0	17.2
WC INTERIEUR DANS LE LOGEMENT?	=	NON (DG02)	13.68	2652	14.9	25.8	20.7
NATIONALITE DU CHEF DE NOYAU	=	ETRANGER (A702)	12.25	1066	6.0	12.9	25.7
LE NOYAU PERCOIT-IL L'ALLOCATION LOGEMENT?	=	OUI (CG01)	12.16	2534	14.2	23.7	19.8
SITUATION DU CONJOINT	=	CONJOINT INACTIF (BG03)	12.14	6434	36.1	48.2	15.9
LE NOYAU DISPOSE-T-IL D'UN LAVE-VAISSELLE?	=	NON (DN02)	11.78	15424	86.5	93.7	12.9
CATEGORIE SOCIO-PROF. DU CONJOINT	=	PAS DE CONJOINT (BC11)	11.75	5595	31.4	42.9	16.2
SITUATION DU CONJOINT	=	PAS DE CONJOINT (BG02)	11.75	5595	31.4	42.9	16.2
STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	=	LOGE AVEC FAMILLE (BF05)	10.51	808	4.5	9.8	25.6
LE NOYAU DISPOSE-T-IL D'UNE MACHINE A LAVER?	=	NON (DL02)	10.50	4313	24.2	33.8	16.6

Tableau 62

CARACTERISATION DES FAMILLES FRAGILISEES (1978)

DESCRIPTION DES CLASSES	IDENT	CRITERE	POIDS	POURCENTAGES			
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD	
CLASSE 2 : NOYAUX FAMILIAUX DONT LE REVENU DISPONIBLE PAR UNITE DE CONSOMMATION EST COMPRIS ENTRE 60 ET 100 % DU S.M.I.C.	(* 2*)		5271	29.6			
LE NOYAU PERCOIT-IL L'ALLOCATION LOGEMENT?	= OUI	(CG01)	33.84	2534	14.2	29.0	60.2
LA FAMILLE EST-ELLE ALLOCATAIRE DE P.F.?	= OUI	(C501)	30.49	5910	33.1	50.2	44.8
LE NOYAU EMPRUNTE-T-IL PARFOIS?	= NON	(CW02)	26.05	8391	47.1	62.1	39.0
LE NOYAU PERCOIT-IL LE COMPLEMENT FAMILIAL?	= OUI	(CD01)	24.48	2629	14.7	25.4	50.9
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	= AUCUN DIPLOME	(A309)	24.09	6357	35.6	49.2	40.8
% DE TRANSF. (PF,CHOM.,INVAL.,DIV.) DS RESS.TOTALES	= 20-30 %	(EE05)	23.57	1100	6.2	13.3	63.8
SITUATION DU CONJOINT	= CONJOINT INACTIF	(EG03)	22.89	6434	36.1	49.0	40.2
LE NOYAU DISPOSE-T-IL D'UN LAVE-VAISSELLE?	= NON	(DM02)	22.48	15424	86.5	94.5	32.3
LE NOYAU A-T-IL LE TELEPHONE?	= NON	(DD02)	21.97	7986	44.8	57.5	37.9
CATEGORIE SOCIO-PROF. DU CONJOINT	= INAC.NON RETRAITE	(BC10)	21.83	5426	30.4	42.3	41.1
LE NOYAU PERCOIT-IL DES ALLOCATIONS FAMILIALES?	= OUI	(CC01)	21.49	3905	21.9	32.6	44.0
EAU CHAUDE COURANTE DANS LE LOGEMENT?	= NON	(DE02)	20.26	2665	14.9	23.7	47.0
COMPOSITION DU NOYAU	= COUPLE HA FI	(DR02)	17.98	4184	23.5	32.6	41.0
NOMBRE DE VOITURES DU NOYAU	= AUCUNE	(DI01)	17.81	5861	32.9	42.7	38.4
% DE TRANSF. (PF,CHOM.,INVAL.,DIV.) DS RESS.TOTALES	= 10-20 %	(EE04)	17.49	1920	10.8	17.4	47.8
LE NOYAU DISPOSE-T-IL D'UNE RESIDENCE SECONDAIRE?	= NON	(DH02)	17.06	16367	91.8	96.6	31.1
WC INTERIEUR DANS LE LOGEMENT?	= NON	(DG02)	16.61	2652	14.9	22.0	43.8
NOMBRE D'ENFANTS O.D. DU NOYAU	= TROIS	(CF03)	15.71	1014	5.7	10.2	53.0
CAB. DE TOILETTE OU SALLE DE BAINS DANS LOGEMENT?	= NON	(DF02)	15.50	3189	17.9	25.0	41.3
LE NOYAU DISPOSE-T-IL D'UNE TELE COULEUR?	= NON	(DN02)	14.67	11505	64.5	72.5	33.2
NOMBRE DE PERSONNES DU NOYAU	= CINQ	(BI05)	14.26	1082	6.1	10.3	50.0
AGE DU CHEF DE NOYAU	= 65 ANS ET PLUS	(DA07)	13.98	4669	26.2	33.4	37.8
LE NOYAU A-T-IL DES DIFFICUL. A BOUCLER SON BUDGET?	= NON, JUSTE	(CV02)	13.66	5051	28.3	35.6	37.1
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	= AUCUN ACTIF	(BJ05)	13.64	4974	27.9	35.1	37.2
LE NOYAU A-T-IL DES DIFFICUL. A BOUCLER SON BUDGET?	= OUI, DIFFICULTES	(CV04)	13.61	1891	10.6	15.7	43.7
LE CHEF DU NOYAU A-T-IL PERCU UN SALAIRE EN 1978?	= NON	(BI02)	13.24	7139	40.0	47.6	35.1
LE NOYAU PAIE-T-IL LA TAXE D'HABITATION?	= NON	(DU02)	12.80	3569	20.0	26.1	38.5
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF	= RETRAITE	(A209)	11.76	4324	24.2	30.2	36.8
NOMBRE D'ENFANTS O.D. DU NOYAU	= DEUX	(C702)	11.56	2364	13.3	17.9	40.0

Tableau 63

CARACTERISATION DES FAMILLES NON PRECAIRES (1978)

DESCRIPTION DES CLASSES	IDENT	CRITERE	POIDS	POURCENTAGES			
				GLOBAL	MOD/CLA	CLA/MOD	
CLASSE 3 : NOYAUX FAMILIAUX DONT LE REVENU DISPONIBLE PAR UNITE DE CONSOMMATION EST SUPERIEUR AU S.M.I.C.	(* 3*)		10444	58.6			
LE NOYAU A-T-IL DES DIFFICUL. A BOUCLER SON BUDGET?	= NON	(CV01)	45.09	7326	41.1	54.8	78.2
LE NOYAU EMFRUNTE-T-IL PARFOIS?	= NON CONCERNE	(CW04)	45.09	7326	41.1	54.8	78.2
LE NOYAU PERCOIT-IL L'ALLOCATION LOGEMENT?	= NON	(CG02)	42.59	15303	85.8	95.2	64.9
COMPOSITION DU NOYAU	= COUPLE HA FA	(DR01)	37.70	5389	30.2	40.8	79.0
SITUATION DU CONJOINT	= CONJOINT ACTIF	(BG01)	37.45	5810	32.6	43.3	77.9
LA FAMILLE EST-ELLE ALLOCATAIRE DE P.F.?	= NON	(CS02)	34.89	11928	66.9	77.3	67.7
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF	= CADRE SUPERIEUR	(A204)	34.62	1165	6.5	10.8	97.0
NOMBRE D'ACTIFS DANS LE NOYAU	= DEUX ACTIFS	(BU02)	33.25	5644	31.6	41.1	76.1
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	= ETUDES SUPER.	(A307)	31.51	1295	7.3	11.6	93.6
EAU CHAUDE COURANTE DANS LE LOGEMENT?	= OUI	(DE01)	31.13	15161	85.0	92.1	63.4
LE NOYAU PERCOIT-IL LE COMPLEMENT FAMILIAL?	= NON	(CI02)	30.95	15208	85.3	92.3	63.4
LE NOYAU A-T-IL LE TELEPHONE?	= OUI	(DU01)	30.85	9823	55.1	64.8	68.9
LE NOYAU PAIE-T-IL LA TAXE D'HABITATION?	= OUI	(DU01)	28.84	14268	80.0	87.4	64.0
LE NOYAU DISPOSE-T-IL D'UN LAVE-VAISSELLE?	= OUI	(DM01)	28.06	2372	13.3	18.9	83.1
CATEGORIE SOCIO-PROF. DU CONJOINT	= CADRE MOYEN	(BC05)	27.64	983	5.5	8.8	93.9
LE CHEF DU NOYAU A-T-IL PERCU UN SALAIRE EN 1978?	= OUI	(E101)	27.01	10699	60.0	68.4	66.7
CAB. DE TOILETTE OU SALLE DE BAINS DANS LE LOGEMENT?	= OUI	(DF01)	26.95	14620	82.0	88.6	63.3
CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF	= CADRE MOYEN	(A205)	26.92	2448	13.7	19.2	81.9
LE NOYAU PERCOIT-IL DES ALLOCATIONS FAMILIALES?	= NON	(CC02)	25.85	13933	78.1	84.9	63.7
CATEGORIE SOCIO-PROF. DU CONJOINT	= EMPLOYE	(BC06)	25.65	2350	13.2	18.3	81.3
WC INTERIEUR DANS LE LOGEMENT?	= OUI	(DG01)	25.51	15156	85.0	90.8	62.6
% DE TRANSF. (PF,CHOM.,INVAL.,DIV.) DS RESS.TOTALES	= PAS DE PREST.	(EE01)	25.27	9275	52.0	60.0	67.5
LE NOYAU DISPOSE-T-IL D'UNE TELE COULEUR?	= OUI	(DN01)	23.74	6333	35.5	42.6	70.2
% DE TRANSF. (PF,CHOM.,INVAL.,DIV.) DS RESS.TOTALES	= MOINS DE 5%	(EE02)	20.87	2238	12.6	16.7	77.9
LE NOYAU DISPOSE-T-IL D'UNE RESIDENCE SECONDAIRE?	= OUI	(DH01)	20.44	1467	8.2	11.5	82.0
NOMBRE DE VOITURES DU NOYAU	= DEUX ET PLUS	(DI03)	18.36	2987	16.8	20.9	73.2
DIPLOMES DU CHEF DE NOYAU	= BACCALAUREAT	(A306)	17.59	1165	6.5	9.1	81.4
NATIONALITE DU CHEF DE NOYAU	= FRANCAIS	(A701)	16.61	16771	94.0	96.5	60.1
NOMBRE D'ENFANTS 0.D. DU NOYAU	= AUCUN	(C705)	15.33	10650	59.7	64.5	63.2

LISTE DES VARIABLES RETENUES
POUR LA CLASSIFICATION EN SIX GROUPES DES NOYAUX DEFAVORISES

- 1 Type de noyau (famille - personne seule).
- 2 Noyau primaire ou secondaire.
- 3 Sexe du chef de noyau.
- 4 Age du chef de noyau.
- 5 Statut détaillé du chef de noyau.
- 6 Catégorie socio-professionnelle du chef de noyau.
- 7 Diplômes du chef de noyau.
- 8 Nationalité du chef de noyau.
- 9 Date de début d'activité professionnelle du chef de noyau.
- 10 Catégorie socio-professionnelle du père du chef de noyau.
- 11 Régime de Sécurité Sociale du chef de noyau.
- 12 Statut du conjoint du chef de noyau.
- 13 Nombre de personnes du noyau.
- 14 Nombre d'actifs du noyau.
- 15 Nombre d'enfants ouvrant droit aux prestations familiales du noyau.
- 16 Composition du noyau (couple, personne sans conjoint croisés par l'activité éventuelle du chef et de son conjoint le cas échéant).
- 17 Noyau monoparental ou non.
- 18 Chômage éventuel du chef et de son conjoint en 1978.
- 19 Montant des impôts directs payés par le noyau.
- 20 Montant des retraites perçues par le noyau.
- 21 Montant des ressources disponibles par unité de consommation du noyau.
- 22 Statut d'occupation du logement.
- 23 Superficie du logement.
- 24 Disposition, ou non, du téléphone.
- 25 Disposition, ou non, d'eau chaude courante dans le logement.
- 26 Disposition, ou non, d'un cabinet de toilette ou d'une salle de bains dans le logement.
- 27 Disposition, ou non, d'un W.C. intérieur au logement.
- 28 Disposition, ou non, d'une résidence secondaire.
- 29 Nombre de voitures à disposition du noyau.
- 30 Disposition, ou non, d'un congélateur indépendant.
- 31 Disposition, ou non, d'une machine à laver le linge.

- 32 Disposition, ou non, d'un lave vaisselle.
- 33 Disposition, ou non, de la télévision.
- 34 Perception, ou non, de prestations familiales.
- 35 Perception, ou non, de l'allocation-logement.
- 36 Perception, ou non, de l'allocation aux handicapés adultes (AHA).
- 37 Perception, ou non, de l'allocation d'orphelin.
- 38 Durée du chômage du chef de noyau en 1978.
- 39 Cumul du chômage du chef en 1977 et 1978.
- 40 Maladie ou handicap éventuel du chef de noyau.
- 41 Durée du chômage du conjoint du chef de noyau en 1978.
- 42 Maladie ou handicap éventuel du conjoint du chef de noyau.
- 43 Difficultés éventuelles du noyau à boucler son budget.
- 44 Emprunt éventuel du noyau.
- 45 Pourcentage représenté par les transferts (prestations familiales, chômage, prestations pour handicap ou invalidité, divers) dans les ressources totales du noyau.

B I B L I O G R A P H I E

I - RAPPORTS OFFICIELS.

- (1) F.O.R.S. (Fondation pour la Recherche Sociale) : rapport français présenté à la commission des Communautés Européennes - "La pauvreté et la lutte contre la pauvreté" - Décembre 1980.
- (2) G. OHEIX "Contre la précarité et la pauvreté. 60 propositions". Rapport février 1981.
- (3) H. PEQUIGNOT rapport au Conseil Economique et Social "La lutte contre la pauvreté" septembre 1978 - in Journal officiel du 6 mars 1979.

II - OUVRAGES.

- (4) X. GREFFE "L'impôt des pauvres, nouvelle stratégie de politique sociale", Dunod 1978.
- (5) J-F. LAE, N. MURARD "L'argent des pauvres, la vie quotidienne en cité de transit", Editions du Seuil 1985.
- (6) R. LENOIR "Les exclus, un Français sur dix", Editions du Seuil 1974.
- (7) S. MILANO "La pauvreté en France", Le Sycomore 1982.
- (8) E. MOSSE "Les riches et les pauvres", Seuil - Point Econome 1985.
- (9) A. THEVENET "L'aide sociale aujourd'hui avec la décentralisation" Editions ESF 1984.
- (10) L. STOLERU "Vaincre la pauvreté dans les pays riches", Flammarion 1974.
- (11) "La pauvreté une approche plurielle" sous la direction de A. FRACASSI, M-F. MARQUES, J. WALTER, Editions ESF 1985.

III - Publications de l'I.N.S.E.E.

Collections de l'INSEE.

- (12) Recensement général de la population de 1982. Ménages - familles. Série M, n°111.
- (13) Recensement général de la population de 1982. Logements - immeubles. Série M, n°107.
- (14) Rapport sur les comptes de la Nation 1984. Série C, n°124-125.
- (15) Enquête sur l'emploi de 1985. Résultats détaillés. Série D, n°107.
- (16) Enquête sur l'emploi de 1982. Résultats détaillés. Série D, n°95.
- (17) Recensement général de la population de 1982. Population active. Série D, n°100.

Données Sociales - Editions 1984.

- (18) Chômage et famille par Nicole COEFFIC.
- (19) La protection sociale par Claude WAGNER.
- (20) Les prestations familiales par Bernard GUIBERT.
- (21) L'indemnisation du chômage et de la préretraite par Jean-Pierre REVOIL.
- (22) L'aide sociale par Dominique WALTSBERGER.

Economie et Statistique.

- (23) Les revenus primaires des ménages en 1975 par André VILLENEUVE n°103.
- (24) Les familles pauvres d'une ville moyenne par Michèle DEBONNEUIL n°105.
- (25) Construire un indicateur de précarité par André VILLENEUVE n°168.
- (26) Enquête emploi : 2.240.000 chômeurs en mars 1984 par Michel CEZARD n°171-172.
- (27) L'effet redistributif de l'impôt direct et des prestations familiales par Geneviève CANCEILL, n°177.
- (28) Les revenus des ménages par catégorie sociale en 1979 par Monique GAUBERT, n°177.
- (29) Une évaluation récente des revenus fiscaux des ménages par Stéphane LOLLIVIER, n°177.
- (30) Emploi et chômage en mars 1985 par Jean-Luc HELLER, n°183.
- (31) Les traits majeurs du chômage depuis 20 ans par Claude THELOT, n°183.

Publications diverses.

- (32) L'indemnisation des chômeurs dans l'enquête emploi de 1984 par Claude THELOT - Note de travail.
- (33) Résultats complémentaires de l'enquête emploi de 1985 par la Division Emploi.

IV - PUBLICATIONS DU MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Dossiers statistiques du travail et de l'emploi.

- (34) Les chômeurs non indemnisés au 30 septembre 1984 par Geneviève DEJEAN et Jean-Pierre REVOIL, n°12-13. Bilan de l'emploi 1984.
- (35) Le chômage en 1984 par Claire BORE, Suzanne GORSE et Vincent MERLE. n°12-13. Bilan de l'emploi 1984.

Travail et emploi.

- (36) L'emploi des sous-prolétaires : constats et chances à saisir par X. GODINOT et L. JOIN-LAMBERT, n°20.

Statistiques du travail.

- (37) Bulletin mensuel de décembre 1985.

V - PUBLICATIONS DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE.

Informations rapides.

- (38) L'allocation aux adultes handicapés et l'allocation d'éducation spéciale. Evolution depuis leur création. n°63, 1985.
- (39) Les bénéficiaires de l'aide sociale. Evolution 1978-1983. Perspectives 1984-1985. n°50, 1985.

Annuaire des statistiques sanitaires et sociales.

- (40) Résultats de 1984.

Solidarité - santé - Etudes statistiques.

- (41) Bulletin n°6, 1985.

Info - DAS.

- (42) Bas revenus et pauvreté - 1975-1979 par S. MILANO, n°5.

Revue Française des affaires sociales.

- (43) "Pauvreté et précarité : Repères" par C. OFFREDI, n°2, 1985.
- (44) "Politiques sociales : l'ère du soupçon ?" par A. VIANES, n°1, 1985.

VI - PUBLICATIONS D'AUTRES ORGANISMES.

A.N.P.E.

- (45) Les demandeurs d'emploi de longue durée. Analyse d'une population. Direction des études, des statistiques et du contrôle de gestion. 1983.

C.N.A.F.

- (46) Les prestations supplémentaires dans l'action sociale et familiale des Caisses d'Allocations Familiales. Bilan 1980-1984.

UNEDIC

- (47) Bulletin de liaison. Supplément de décembre 1985.

Liaisons sociales.

- (48) Régime de solidarité d'indemnisation du chômage. n°5678, août 1985.
- (49) Assurance - chômage. n°5640, mai 1985.

VII - RAPPORTS D'ETUDES.

- (50) B. BREBANT, Y. JONCOUR, P. ROUSSEL "Approches alternatives de la pauvreté et de la précarité - Analyse critique et comparative". RIS et LEGOS. Document ronéoté - 1983.
- (51) F. STANKIEWICK et M. AGNES, C. COPPIETERS, R. FOU DI et N. VANEECLOO "Revenus, niveau de vie et devenir des chômeurs de longue durée" Etude appliquée au Bassin minier de la Région Nord-Pas-de-Calais - L.A.S.T. Université des Sciences et Techniques de Lille - 1985.
- (52) J-P. TRICART "Pauvreté et Précarité. L'évolution des ensembles H.L.M. dans un contexte de crise". Document ronéoté 1981.

VIII - RAPPORTS DU CREDOC.

- (53) N. TABARD "Contribution au rapport sur la pauvreté et la lutte contre la pauvreté". CREDOC - Commissariat Général du Plan - 1980.
- (54) M. TALLARD et M-F. VALETAS "Les situations de vie précaires" CREDOC, 1981
"La crise dans Saint-Quentin - Dépérissement ou mutations" sous la direction de P. MACLOUF. Institut d'études politiques.

IX - ARTICLES DIVERS.

- (55) J-M. BELORGEY "Rigueur et solidarité concrète" in Politique aujourd'hui, n°12 - décembre 1985-janvier 1986.
- (56) M. MICHEAU "Crise économique et politique sociale" - Différenciations locales et comptabilité sociale - A partir de l'exemple de l'arrondissement de Saint-Quentin" in correspondance municipale n°252 - 11/84.
- (57) E. MOSSE "Si on parlait de pauvreté" in Politique aujourd'hui n°12, décembre 1985-janvier 1986.
- (58) J-C. RAY et L-S. CARVOYEUR "Les pauvres et le recensement. Valeur des informations recueillies en quartier défavorisé et conséquences sur d'autres sources statistiques". Cahiers économiques de Nancy - n°12 - 1er semestre 1984.

X - PUBLICATIONS ETRANGERES.

- (59) "Reform of Social Security - Programme for Action - Presented to Parliament by the Secretary of State for Social Services by Command of Her Majesty". December 1985.
- (60) "Why are the Many Poor ?" Peter TOWNSEND - Fabian Society n°500 - October 1984.

R